

XVII, XVIII, XIX CHAPITRES GENERAUX C.M.F.

---

DOCUMENTS CAPITULAIRES

## PRESENTATION

Nous devons louer l'initiative du Père Alfred M. Pérez Oliver, cmf. de réunir en un seul volume les principaux éléments, du point de vue doctrinal, des documents élaborés par les Chapitres Généraux Clarétains de cette période de rénovation (1967 - 1979).

Il s'agit, en effet, de textes indispensables pour celui qui veut avoir sous la main une proposition actuelle de la spiritualité clarétaine, et qui veut nourrir grâce à elle la naissance et le développement de sa propre vocation missionnaire.

Il ne faut pas oublier que ces trois Chapitres furent des faits de vie qui, en tant que tels, ont marqué le cours actuel de notre Communauté, et qui servent, par le fait même, pour l'interpréter convenablement. Ils ont été une manifestation de fidélité à l'Eglise et au Fondateur, de compréhension universelle et culturellement pluraliste de notre mission, de discernement évangélique en des moments de changement rapide, de concentration sur des sujets essentiels de notre vocation de suiveurs de Jésus en ce temps présent.

Par ailleurs, chacun de ces Chapitres Généraux a eu ses propres préoccupations, sa propre articulation doctrinale, sa propre méthode. Mais il apparaît de même qu'au fil des années se dessine l'unité du patrimoine doctrinal qu'ils nous ont légué; unité qui découle d'une approche graduelle du noyau de l'expérience charismatique de Claret et d'une lecture cohérente de cette expérience à la lumière de la doctrine conciliaire et postconciliaire.

Ces trois Chapitres ont guidé la Congrégation durant la période de sa vie où elle a dû donner une réponse, non seulement à une exigence extérieure de changement, mais surtout à un appel direct de rénovation proposé par l'Eglise. Et là, nous avons un autre élément commun, grâce auquel ils demeurent toujours en vigueur: ce son des Chapitres pour un temps de rénovation, et leur progressivité correspond à la dynamique elle-même de cette rénovation. De ce point de vue aussi, nous aurons une clé unitaire pour la lecture des textes recueillis dans ce volume.

Il existe, donc, des raisons pour ne pas perdre le contact avec ces documents et pour en promouvoir une nouvelle diffusion entre nous et aussi entre tous ceux qui sont intéressés par la proposition de vie évangélique et de mission que Saint Antoine Marie Claret fait à notre temps.

La présente édition, avec un choix de textes des Chapitres de 1967, 1973 et 1979, entend rendre ce service au moment où, étant achevé le cycle des Chapitres de rénovation, il est nécessaire d'en recueillir ses meilleurs



## PROLOGUE

L'Eglise de Vatican II, en humilité et en vérité, s'est placée en état de réforme. Que doit faire notre Eglise —disait Paul VI aux Pères Conciliaires— si elle ne reflète pas avec clarté le visage du Christ?. Comme par instinct elle doit susciter tous les efforts nécessaires pour atteindre ce reflet fidèle.

Le Concile mit les religieux sur cette même route. Et il les invita à chercher cette transparence dans une triple direction: fidélité à l'Evangile, au Charisme du Fondateur, aux Signes des Temps.

La Congrégation Clarétaine, suivant les orientations du Concile Vatican II, a convoqué son Chapitre Spécial de Rénovation.

Résultat de l'effort de nombreuses consultations à toute la Congrégation, les Commissions Précapitulaires, Capitulaires et du Chapitre lui-même ont été les documents qui ont rempli de joie les Clarétains.

Ce sont des réflexions qui ont ouvert des horizons nouveaux pour vivre l'Evangile comme Claret le vécut. On a analysé son charisme —don pour l'Eglise— et la spiritualité requise pour le vivre.

Par la même occasion on a dû adapter des structures et des normes aux temps nouveaux. Travail lent, tout en nuances, que le Chapitre Spécial a accompli avec un grand soin pour l'appliquer aux nouvelles Constitutions, que l'Eglise voulait mettre à l'essai. Ces Consultations sont passées de code de normes et lois à projet de vie évangélique.

Et c'est à partir de 1967 que la Congrégation Clarétaine marche sur des chemins revivifiés.

Pour le Chapitre suivant, celui de 1973, elle avait déjà expérimenté que toute la force de la rénovation se vivait dans la Communauté locale. Ce groupe de Frères qui se sentent convoqués par la Parole de Dieu dans l'Amour, qui sont nourris par la prière et poussés vers un service d'évangélisation sans frontières.

A cause de cela, le Chapitre de 1973 concentra ses forces autour de la révitailisation de la Communauté. Grande partie de ses réflexions et de ses accords fut consacré à ce sujet. Le Chapitre attendait d'une vie fraternelle renouvée un approfondissement dans les racines évangéliques selon les vues de Claret. Et il était urgent de trouver une expression qui témoignerait de ces vues, incarnées dans une Communauté qui l'assume comme projet de vie.

Tel fut le sceau qui marqua la Congrégation Clarétaine par l'action du Chapitre de 1973.

Mais sur ce chemin, la Congrégation sentit que la force centripète vers la Communauté comportait un mouvement dangereux. Il fallait le compléter,

XVII CHAPITRE GENERAL, C.M.F.

## DECLARATION SUR LE CHARISME

### I.- Le Charisme d'un Institut:

1.- Le charisme d'un Institut religieux, par lequel celui-ci est constitué fondamentalement, est une donation ou communication spéciale de grâce que Dieu fait à son Fondateur pour l'utilité de l'Eglise (cf. I Cor. 12,7) en vue de l'édification de celle-ci (cf.Eph.4,12).

2.- Dieu choisit les Fondateurs des instituts religieux selon sa volonté, car Il distribue ses dons comme il veut (I Cor.12,11). Par le charisme, Il leur confie une mission dans l'Eglise comme une oeuvre de service à celle-ci dans le cadre du plan divin du salut (cf.Eph.4,12).

3.- Charisme et mission s'impliquent mutuellement.Cette mission est communiquée au Fondateur pour qu'elle soit accomplie non seulement par lui, mais aussi par un groupe de personnes qui, dans l'Eglise et dans le temps, constitueront une communauté spéciale fondée sur la participation à un même charisme et à un service spécial de l'Eglise exigé par le charisme. Ainsi donc, le charisme du Fondateur d'un institut n'est pas un don individuel mais social. C'est pourquoi il est essentiellement transmissible et perdurable.

4.- Ce charisme ou grâce et la mission qui lui est rattachée supposent un appel de Dieu, une vocation. Dieu en effet, appelle le Fondateur et tous ceux qui, dans le cours de l'histoire, vont être favorisés par une participation à son charisme. Par cette vocation Dieu assigne aux membres d'un institut une place déterminée dans l'Eglise. Tous les membres d'un Institut participent à son charisme, celui-ci étant nécessairement communautaire. L'actualisation du charisme, bien qu'elle soit oeuvre personnelle de chaque religieux, jaillit toujours de son caractère essentiellement communautaire, fondé, en dernière analyse, sur la grâce de l'Esprit Saint, source d'unité et de communion dans l'Eglise (cf.I Cor.12,13).

5.- De la part du Fondateur d'un institut, le charisme est le fruit de son inspiration prophétique -participation au don prophétique du Christ- sous la motion de l'Esprit Saint (LG.12; cf.Jn. 2,20-27). Par cette inspiration prophétique le Fondateur parvient à une connaissance spéciale de la mission que Dieu lui confie et qui est transmissible à tous ceux qui par vocation de Dieu sont appelés à faire partie de l'institut.Par cette inspiration prophétique, le Fondateur découvre aussi quelques virtualités permanentes de l'Eglise dans la mesure où elles sont comprises dans la mission impliquée par le charisme.Ces virtualités, quoique manifestées à l'occasion de circonstances historiques déterminées, devront être explicitées tout au long des siècles par le même institut au service du salut et de la sanctification des hommes, coopérant ainsi à ce que l'Eglise parvienne à sa plénitude (cf.Eph.4,11).

Dans l'exercice de sa vocation personnelle et paternelle, le Saint vécut une vie évangélique dans la suite parfaite du Christ, avec un sens profond de la mission et un esprit intense de prière et de mortification; il se sentait uni directement à la fonction magistrale des évêques dans l'annonce de la Parole.

13.- Cette vocation fut donnée à notre Père Fondateur pour répondre immédiatement à des circonstances de l'Eglise et même du monde. Le Saint arriva lui-même à découvrir sa vocation entièrement dans sa propre ambiance et dans les signes de son temps, à l'interprétation desquels Dieu l'avait préparé. La profondeur de son expérience du mystère chrétien lui permit d'arriver à une réponse qui, quoique ordonnée immédiatement à remédier aux nécessités de l'Eglise de son temps, se situe au plan des réalités permanentes de l'Eglise et l'enrichit dans sa vie et dans son ministère. Cette réponse a été reconnue par la hiérarchie et par l'expérience comme capable d'être vécue par d'autres personnes et de contribuer au bien de l'Eglise et du monde, incarnée en des cultures diverses et adaptée aux nécessités d'ambiances différentes.

### III.- Transmission du Charisme Clarétain à la Congrégation:

14.- L'Eglise, en acceptant notre Père comme Fondateur et en approuvant la Congrégation créée par lui comme continuatrice de son esprit et de sa mission, a reconnu le charisme de Saint Antoine Marie Claret comme une forme de vie chrétienne apte à être vécue par d'autres personnes et profitable au Peuple de Dieu jusqu'à la fin des temps.

15.- L'être et la tâche de la Congrégation, dans une perspective ecclésiale, consistent à conserver de manière vivante et efficace, les dons de grâce et la mission apostolique suscitées par l'Esprit Saint dans notre Père pour enrichir la vie de l'Eglise et rendre plus féconde son action apostolique dans le monde (cf. PC.1).

16.- La vocation à la Congrégation est en vérité une vocation personnelle à vivre la vie chrétienne et la vie de l'Eglise en solidarité avec tous ceux qui également y ont été appelés selon les dons, l'esprit, la vocation et la mission que Saint Antoine Marie Claret développa dans l'Eglise.

17.- Ce charisme ou don particulier de la Congrégation et de tous ses membres comprend tout d'abord ces éléments spirituels par lesquels nous nous incorporons à la mission salvatrice du Christ, de Marie et de l'Eglise. Les traits les plus importants de cet esprit missionnaire sont les suivants:

Amour filial envers le Père qui nous consacre à son service d'une manière obéissante, confiée, active;

Union étroite avec le Christ jusqu'à partager sa consécration personnelle au Père et le sacrifice de sa vie en faveur des hommes, union que nous acceptons et mettons en oeuvre par la profession des conseils évangéliques en nous dédiant à la mission salvatrice de l'Eglise;

Spéciale consécration filiale au Coeur de Marie comme moyen de nous associer plus étroitement au Christ et à son oeuvre, en union d'esprit avec Marie et par son intercession, et aussi comme moyen de nous offrir en qualité d'instruments de sa maternité spirituelle sur l'Eglise et sur les hommes.

Tout ceci nous fait vivre profondément le mystère de l'Eglise, surtout sa vie de consécration au Père dans le Christ par le Saint Esprit, et sa mis-

24.- Les caractéristiques les plus importantes sont les suivantes:

Imitation de la vie évangélique du Christ, comme expression de notre consécration religieuse afin de vivre avec Lui et de nous associer à son oeuvre rédemptrice en annonçant aux hommes le salut;

Piété filiale envers le Père vécue en union avec le Christ, le Fils envoyé pour le salut des hommes.

Nous vivons notre consécration à Dieu et à l'Eglise dans le climat d'une consécration spéciale au Coeur de Marie, temple de la Sainte Trinité, associée au Rédempteur, figure et Mère de l'Eglise.

Dévotion spéciale à l'Eucharistie et à la Parole de Dieu comme source constante et première de notre vie surnaturelle et de notre zèle apostolique.

Spéciale fidélité et obéissance au Pape.

Adhésion aux Evêques et obéissance prompte à leurs dispositions en tout ce qui concerne l'apostolat et la collaboration avec les Eglises locales.

Vie simple, laborieuse, active, esprit de famille et d'abnégation.

Sensibilité à ce qui est le plus urgent, opportun et efficace en chaque temps et chaque lieu, sans nous arrêter immuablement à des méthodes ou structures d'apostolat.

Disponibilité pour employer tous les moyens aptes à la transmission du message chrétien.

Catholicité ouverte à tous les pays, peuples et formes de vie, avec une préférence marquée pour les pauvres et nécessiteux, les enfants et les jeunes gens, les âmes simples et les consacrés.

25.- La manière spéciale de vivre ces caractéristiques reçues de notre Père, est la constante historique et l'air de famille qui nous distingue dans l'Eglise.

#### V.- Fidélité, multiplicité et unité:

26.- La fidélité au charisme et aux lois de son développement relève de tous, spécialement des Supérieurs de l'institut. Une sage compréhension de la mystérieuse marche de l'Eglise dans le temps donnera à la Congrégation la réussite dans l'organisation et la hiérarchisation de ses ministères.

27.- Notre être de missionnaires par lequel l'institut est ordonné à l'annonce de l'Evangile nous amène à la prédication du message du Christ en vue de la conversion des hommes et de la rénovation de la vie chrétienne. Cette ordination missionnaire de nos ministères donne unité et hiérarchie aux multiples activités de la Congrégation.

28.- Dans la pratique, on devra tenir compte de la plus grande urgence ou opportunité d'un ministère dans l'Eglise universelle ou dans une Eglise particulière. Mais l'institut doit montrer, dans son ensemble, son caractère propre en conformité avec son charisme.

29.- Le service de la Parole, par lequel nous sommes des coopérateurs du Pape et des Evêques dans leur ministère d'enseignement (PO.4), nous unit d'une manière spéciale au corps épiscopal. Cette union va au-delà de toute limite locale à cause du caractère principalement missionnaire de notre cha-



## DECLARATION

### SUR LE PATRIMOINE SPIRITUEL DE LA CONGREGATION

#### Chapitre I.- Charisme et Patrimoine Spirituel de Notre Congrégation:

1.- Tout institut religieux, dans la sphère commune à toute vie religieuse, a son don particulier qui constitue sa personnalité propre dans l'Eglise. La naissance des instituts religieux est, d'ordinaire, le fruit de l'esprit prophétique de leurs fondateurs, sous l'approbation de l'Eglise (LG. 45). Tout Fondateur a reçu pour cela un don prophétique qui l'a rendu conscient de la grâce spéciale que Dieu lui accordait pour le bien commun de l'Eglise. Cette grâce particulière de Dieu comporte une mission sociale surnaturelle dans l'Eglise. C'est ce qu'on appelle le charisme des instituts religieux. Ce charisme, bien compris, ainsi que leur "esprit" permet de distinguer les instituts les uns des autres. (Rom. 12, 5-8; I Cor. 12, 4-7; LG. 12; PC. 1, 2b).

2.- Même si l'esprit et le charisme ne s'identifient pas, il existe entre eux un lien très étroit. L'idée de charisme comporte les éléments objectifs essentiels de cette grâce qu'est le charisme lui-même en plus de la mission qu'il donne à un institut religieux dans l'Eglise. Dans la notion d'esprit on met l'accent surtout sur l'aspect subjectif, c'est à dire, la manière personnelle de posséder et de vivre les éléments objectifs. Les fondateurs ont reçu du Saint Esprit, dans une même communication de grâce, ces deux aspects. A travers leur esprit, est devenue plus ou moins patente leur correspondance. La transmission du charisme, dans sa dimension objective, est plus aisément perceptible et déterminable. La transmission de l'esprit, quoique perceptible, ne se prête pas à la même précision. Cependant, l'esprit -manière personnelle de vivre le charisme- a aussi sa manifestation extérieure objectivée, à partir de laquelle il acquiert transmissibilité. De ce point de vue, les fondateurs peuvent se convertir en représentants authentiques de la manière dont il faut vivre le charisme, devenant de ce fait des modèles de spiritualité pour les instituts qu'ils ont fondés.

3.- Le charisme, manifesté sous l'action de l'Esprit Saint, dans la connaissance prophétique du Fondateur, représente, d'un autre côté, une véritable explicitation de la vie de l'Eglise en rapport avec déterminées conjonctures historiques, c'est à dire, avec les signes des temps. C'est pourquoi, le charisme, ainsi compris, en plus de répondre, selon le plan de salut, aux besoins qui découlent de la suite des temps, ou en fonction du temps lui-même, est un authentique développement de divers aspects persistents de la vie de l'Eglise et doit constituer toujours la tâche à laquelle l'institut est appelé dans les domaines de la doctrine, de la piété, de la charité, etc (Eph. 4, 12; PC. 1).

Le charisme qui, évidemment, est soumis à l'évolution historique à travers les temps, étant lui-même quelque chose de permanent, doit conserver son identité fondamentale et originelle.

4.- Le charisme de chaque institut doit être vécu dans la totalité de l'Eglise qui est essentiellement une. C'est à partir de cette unité qui informe sa totalité, que l'on doit toujours vivre le charisme, même si l'on met en relief plus particulièrement quelques aspects partiels. Les instituts religieux, formes diverses et stables de vivre les conseils évangéliques, se développent sans cesse, sous l'autorité de l'Eglise et sous l'impulsion du Saint Esprit, tel un arbre qui se ramifie de façon admirable et multiple dans le champs du Seigneur. Mais ils tirent tous leur origine et leur vie de l'unité irrévocable de l'Eglise; et par leur variété, manifestent éloquemment la richesse renfermée dans l'unité de l'Eglise et ils contribuent tous à la réaliser d'une manière toute particulière (LG. 43; PC.1).

5.- Dieu, qui aime son Eglise, lui accorde des grâces extraordinaires lorsque les circonstances de sa marche pénible vers la perfection glorieuse à travers le monde l'exigent. "Cela était surtout nécessaire au XIX siècle. En effet, durant cette époque toute proche de nous, les hommes s'enorgueillissaient plus qu'il ne convenait du progrès en matière d'inventions, de science et d'arts et arrivèrent facilement à rejeter Dieu et l'Eglise fondée par lui et s'efforcèrent même de donner à la société d'autres fondements que ceux établis par le Christ lui-même" (Pie XI, Lettres Apostoliques "Magnus vocabitur", 25 février 1934; ASS.26 (1934), 174). En outre, sur le plan religieux, le panthéisme niait la transcendance de Dieu, et le rationalisme, lui, rejetait la divinité du Christ (Claret, Exerc. Spirit. 1865). Au sein même de l'Eglise, le jansénisme n'était pas encore mort et avait même touché les masses, sans oublier qu'une bonne partie était tombée dans l'indifférentisme. D'un autre côté, le sectarisme avait empêché les deux grands moyens de régénération spirituelle: le témoignage de la vie évangélique consacrée et l'annonce de l'évangile. "C'est pourquoi, disait Pie XI, Dieu suscita dans son Eglise parmi les grands hommes du XIX ème siècle, Antoine Marie Claret" (loc.cit.).

6.- Saint Antoine Marie Claret fonda la Congrégation de Missionnaires Fils du Coeur Immaculé de Marie pour procurer le salut des hommes, tout particulièrement par la prédication missionnaire de l'évangile.

Préparé dès son enfance par des lumières et des grâces surnaturelles il senti fortement, dans la méditation de la Sainte Ecriture, l'appel de l'Esprit Saint qui l'invitait à se consacrer au Christ et à imiter sa vie par l'annonce de l'évangile. Se rendant compte que la vie chrétienne des fidèles dépeçait faute de prédicateurs, il voulu s'associer à d'autres prêtres pour que, se consacrant au ministère apostolique de la parole, il obtienne avec eux ce qu'il ne pouvait pas réussir tout seul. C'est ainsi que le 16 juillet 1849, à Vich, il fonda en compagnie de cinq autres prêtres une Congrégation de Missionnaires qui "s'appelleront et seront vraiment des Fils du Coeur Immaculé de Marie".

7.- Le saint Fondateur communiqua aux premiers Pères une haute spiritualité évangélique centrée sur la vocation au ministère apostolique dans l'état missionnaire. Dès le premier jour, ils menèrent une vie commune semblable à celle du collège apostolique et cherchèrent la perfection évangélique en suivant de près le Christ par la pratique des conseils évangéliques. Cette forme de vie est appelée par le Fondateur et par les co-fondateurs "vie vraiment apostolique".

8.- Le Fondateur et les premiers missionnaires suivirent le Christ dans sa vie apostolique d'une manière aussi intégrale que pleine de simplicité. Sous l'action de l'Esprit Saint qui leur avait inspiré cette donation totale, ils explicitèrent petit à petit cette vie apostolique, tout d'abord par une consécration au service spécial de Dieu et du Coeur de Marie; consécration qui comprenait le serment de persévérance dans la Congrégation et la promesse de

suivre les conseils évangéliques. Cette promesse, de par la volonté du Fondateur et de la Congrégation fut, ensuite, élevée par l'Eglise à l'état canonique de vie consacrée, et celle-ci incorpora à sa mission le service apostolique spécial de l'institut. Le Fondateur eut ainsi la joie, avant sa mort, de voir la Congrégation définitivement constituée et d'y émettre les vœux religieux. (De Sa Congrégation hereditate, Annales, 1950, p.283).

Voici les étapes les plus importantes de ce processus: à l'intérieur de l'institut lui-même, particulièrement chez les Pères Xifré et Clotet, commença à naître le désir de réaliser, par la profession religieuse publique, la pratique personnelle et communautaire de la vie évangélique qui existait déjà depuis le premier jour. Lors du Chapitre de 1862, présidé par le Père Fondateur, il fut proposé de lancer l'idée des vœux privés et les Constitutions de 1865 laissent facultative la pratique des vœux privés. En 1869, le Père Xifré proposa à l'Assemblée des Pères, réunie à Prades, l'idée de rendre obligatoire la profession des vœux et, avec le consentement de tous, il communiqua le projet au Fondateur. Celui-ci l'accueillit, tout en précisant que les vœux devaient être simples, et fit auprès du Saint Siège les démarches nécessaires à sa réalisation.

9.- La mission de Saint Antoine Marie Claret est appelée à durer dans l'Eglise par sa Congrégation. Il sera toujours nécessaire que l'Eglise se montre au monde par le signe de la vie religieuse, et elle aura toujours besoin d'auxiliaires dévoués dans l'annonce de l'évangile qui perpétuent dans le monde la vie apostolique du Christ et de ses Apôtres. En outre, les circonstances historiques qui furent à l'origine de la fondation ne sont pas encore disparues et nous pouvons même dire que l'ère technique n'a fait que commencer. C'est pourquoi, si la Congrégation, par une rénovation adaptée, tâche de rendre plus transparent son témoignage de vie apostolique consacrée et si elle s'efforce de donner à l'Eglise une aide plus efficace dans le service de la parole, non seulement Dieu ne lui retirera pas ses dons, mais encore Il ne lui niera pas les vocations et ne cessera pas de la remplir de son Esprit.

10.- Les Missionnaires Fils du Coeur Immaculé de Marie doivent chercher en tout la gloire de Dieu par la sainteté religieuse qui les poussera à procurer le salut de tous les hommes. L'Eglise étant un mystère de salut qui agit avant tout par le service apostolique de la parole, le Fondateur a voulu que nous soyons des auxiliaires dévoués de la hiérarchie dans sa fonction de magistère (CC. 6; CD.12,14), sous toutes ses formes et par tous les moyens en propageant ainsi le nom de Dieu et en étendant son Royaume jusqu'aux extrémités du monde (CC.40) afin d'apporter le salut aux hommes.

C'est là le charisme que l'institut a reçu en héritage de son Fondateur et dont nous tous vivons, prêtres et laïcs, parce que nous poursuivons tous le même but et que nous collaborons tous au même magistère: le service de la parole, qui de nos jours exige des services multiples et des adaptations nécessaires.

11.- Dans la personnalité de notre Saint Fondateur, il y a des éléments appartenant à son charisme et à son esprit de Fondateur qu'il faut toujours regarder comme une source d'inspiration. A côté d'eux, on peut trouver des traits individuels propres de sa psychologie personnelle ou de son milieu et qui, de ce fait, ne sont pas transmissibles à l'institut.

Nous devons bien étudier le plein développement de son intuition et de ses préoccupations apostoliques pour bien nous orienter dans la connaissance du charisme propre de l'institut.



## Chapitre II.- Eléments de la Vocation Clarétaine:

12.- Les éléments essentiels et fondamentaux de notre vocation sont: la consécration spéciale dans le Christ au Père et au Coeur Immaculé de Marie pour vivre la vie évangélique et apostolique dans la prière, le travail et la souffrance pour sauver les hommes et contribuer ainsi à la gloire de Dieu le Père. C'est à dire, la profession d'une vie vraiment religieuse, orientée vers l'action apostolique -sacerdotale et laïque- dans l'Eglise et à son service.

### 1.- Aspect christologique

13.- Le principal élément de la vocation de notre Saint Fondateur est la consécration totale à Jésus-Christ (propositos, 1843; Aut.40; Not.Esp.11 et 17, Bac p. 610 et 618), afin de le suivre de près et de l'imiter dans la vie évangélique à la manière des Apôtres, en travaillant et souffrant pour amener les hommes à glorifier le Père (propositos 1860,3; Bac, 558). Ce désir ardent de suivre le Christ de près l'amène non seulement à imiter sa conduite, mais aussi à assimiler son esprit aussi bien dans l'intimité filiale (Lucas y Gracias, jul.1863) que dans le déploiement d'énergie auquel le zèle pour la gloire du Père le poussait; de telle sorte qu'il arrivait à éprouver vraiment que le Christ vivait en lui, non seulement par la grâce extraordinaire de la conservation des espèces eucharistiques (Lucas y gracias, 26 août 1861) mais aussi parce que l'esprit du Christ animait toute sa vie (Ibid. 12 oct. 1869) et le poussait à l'apostolat et à l'oblation de lui-même (propositos, 1850,19).

14.- L'eucharistie, en tant que sacrement du sacrifice et de la présence réelle du Christ, occupait une place dominante dans la vie spirituelle et dans l'apostolat de Saint Antoine M.Claret.

La célébration eucharistique était le moment le plus intense de son union personnelle avec Jésus-Christ offert au Père pour le salut des hommes, et c'est alors qu'il éprouvait le désir ardent de sacrifier sa vie avec le Christ pour le bien de l'Eglise et de tous les hommes. La prière devant le très Saint Sacrement l'aidait à conserver ces sentiments et à déployer son activité dans l'esprit de sacrifice, profondément uni au mystère rédempteur du Christ et de l'Eglise (Aut. 265,694,756,767).

Cet aspect de l'esprit clarétain nous devons le vivre aujourd'hui en harmonie avec la doctrine eucharistique que le Seigneur a développée dans son Eglise pour le bien des hommes. La méditation du mystère du Christ et la pénitence ininterrompue pour nos fautes doivent nous amener à une participation profonde dans le sacrifice du Seigneur. En chaque célébration eucharistique, en plus d'offrir au Père avec toute l'Eglise le Christ envoyé et sacrifié pour le salut du monde, nous pouvons renouveler notre offrande et notre consécration religieuse et apostolique par laquelle nous perpéтуons dans notre chair le sacrifice du Christ et mourons avec lui pour les autres, complétant ainsi dans notre chair ce qui manque à son sacrifice pour le salut des hommes (Col.1,24). Cette participation à l'eucharistie sera la source principale de notre spiritualité évangélique et d'un apostolat dévoué et inlassable.

15.- Le Christ éveille en nous son amour filial envers le Père, amour qui se manifeste tout d'abord dans la prière, liturgique ou privée. La prière d'ailleurs nous transforme dans le Christ, nous prépare et nous pousse à annoncer son évangile: "au feu qui brûle dans la méditation, se forment les hommes à l'image de Jésus" (Apuntes de un plan, Madrid 1934,7°,n.6, pag.49).

Notre Fondateur nourrissait dans les Saintes Ecritures son amour envers le Christ, étudiant sa vie pour mieux l'imiter et sa doctrine pour l'annoncer

aux hommes, gardant même son style simple et populaire. Le Chapitre exhorte vivement tous les membres de la Congrégation à préserver ces traits de notre Saint Fondateur, tellement recommandés par Vatican II et tellement féconds dans la vie et dans les activités de l'apôtre (PC.5).

16.- Pour notre Fondateur, les conseils évangéliques n'étaient pas des réalités abstraites mais des facettes de la vie du Christ, par lesquelles il a donné témoignage du Royaume de Dieu devant les hommes, par sa vie même avant que par ses paroles, en anticipant le sacrifice total de lui-même et la donation totale au royaume de Dieu.

La participation personnelle au mystère pascal par une abnégation complète de lui-même jusqu'à l'effusion de son sang pour le salut des hommes et le témoignage de la puissance du Christ ressuscité donné d'une manière si complète par notre Fondateur et puis par beaucoup de nos frères, doit être un idéal et un encouragement pour une généreuse et croissante fidélité de tous les membres de la Congrégation.

## 2.- Aspect marial

17.- Etre fils du Coeur Immaculé de Marie est une note de notre spiritualité et de notre apostolat. Elle a informé la vie de la Congrégation et a soutenu ses efforts pour la réalisation de ses fins.

Au Concile l'Eglise nous a dit qu' en pensant pieusement à elle et en la contemplant dans la lumière du Verbe fait homme, l'Eglise entre avec vénération et plus profondément dans le suprême mystère de l'Incarnation (LG. 65). L'Eglise n'hésite pas à proclamer la médiation de Marie, appelée par le Concile "munus maternum" (LG.60), rôle maternel dont "l'Eglise même fait continuellement l'expérience et qu'elle recommande à la piété des fidèles pour que, soutenus par cette aide maternelle, ils s'attachent plus étroitement à Jésus-Christ, notre Médiateur et Sauveur" (LG.62).

Coeur de Marie signifie d'abord la personne de Marie, mais le mot même nous dirige vers l'âme et l'esprit de la Vierge qui exultait en Dieu son Sauveur.

La dévotion au Coeur de Marie nous introduit dans ce qui est la source et racine de la vie intérieure de Marie, en d'autres mots, dans sa façon de vivre les grâces extraordinaires dont Dieu a bien voulu l'enrichir quand il la prépara à devenir sa digne Mère. En entrant dans le Coeur de Marie, nous y découvrons la présence unique de Dieu dans la Vierge et les relations toutes particulières qui l'unissent aux trois divines Personnes; la plénitude de grâce maternelle qui l'associe au mystère de salut; l'éminente perfection de la Vierge dans l'ordre affectif, moral et surnaturel; la hauteur enfin de ses vertus: sa foi, son obéissance, sa religiosité, sa disponibilité absolue - qui n'a été freinée par aucun péché- à accepter la mission dont Dieu l' a investie. Cette communion avec l'esprit de Marie nous porte à mieux participer aux mystères du Christ, car Marie connue et aimée "amène toujours à son Fils et, par lui, à l' amour du Père" (LG.65).

18.- Une vie intense de dévotion mariale fut une note caractéristique de notre saint Fondateur qui se déclarait fils de la Vierge, formé par elle dans la forge de son amour (Aut. II, c.16).

Etre fils du Coeur de Marie fait, sans doute, partie du charisme de la Congrégation. La piété filiale est la façon de vivre cet aspect de notre charisme. La liturgie même mentionne la dévotion au Coeur de Marie parmi les prin-

cipales faveurs charismatiques dont fut enrichi le Père Fondateur: "*Caelestibus saepe devotionis charismatibus donatus est, praesertim erga Sanctissimum Sacramentum et Cor Mariae Immaculatum ejusque Rosarium* (lect.VI). Les Fils de la Congrégation ont, dans le Fondateur, un modèle de piété mariale. Par cette dévotion il allait et entraînait les autres vers la Vierge afin d'aller lui-même et emmener les autres à Jésus-Christ. Pour cela il se servait du Rosaire, car selon lui "celui qui le dit tout entier fait mémoire et médite dans une journée ce que l'Eglise célèbre dans ses fêtes tout au long de l'année" (Colegial, I, 277). C'est à dire, le rosaire nous amène à vivre le mystère pascal, nous présentant le mystère du Christ et de l'Eglise à travers la personne et le mystère de Marie. Paul VI a dit que "le Rosaire nous apprend à faire du Christ le principe et la fin de toute notre vie surnaturelle" (13 mai 1965).

Le Chapitre souligne ce point si intimement lié à l'apostolat marial de l'Institut et le reconnaît comme un héritage précieux de notre Saint Fondateur.

19.- La doctrine de Vatican II a pleinement confirmé l'attitude fondamentale de notre piété filiale envers Marie. Aujourd'hui plus que jamais, on estime que Marie est la Mère de toute l'Eglise et de chaque homme "par un double titre de douleur et de gloire" à cause de sa coopération très efficace à Nazareth et sur le Calvaire, où par son obéissance, sa foi, son espérance, son ardente charité et son offrande totale à la personne et à l'oeuvre de son Fils, c'est à dire, en coopérant de tout son Coeur, la Vierge a collaboré à la restauration de la vie surnaturelle des hommes (LG. 61).

Le Concile a aussi souligné que Marie est le type de l'Eglise. L'Eglise élève ses yeux vers Marie qui brille comme modèle de vertu pour toute la communauté des élus (LG.65), et la regarde dans les cieux "comme l'image et les prémices de l'Eglise qui doit s'achever dans le siècle à venir" (LG.68). Cette ancienne doctrine (cf. S. Ambroise, Expo. Luc. 2, 7, ML. 15, 1555) s'harmonise bien avec notre filiation mariale. Le missionnaire clarétain regarde Marie comme modèle en même temps qu'il se donne comme fils soumis à son action maternelle, afin de mieux répondre aux exigences de la vocation divine.

Par ce moyen, l'apôtre clarétain se revêt de l'amour maternel que le Concile reconnaît nécessaire pour participer à la mission de l'Eglise et pour coopérer au salut des hommes (LG.65) et accomplit le désir de notre Fondateur, que tous les missionnaires prolongent les services de la maternité spirituelle de Marie par le ministère de la Parole, de sorte que l'on puisse dire d'eux "spiritus patris vestri et Matris vestrae est qui loquitur in vobis" (Autb. 687).

Voilà le sens de notre consécration au Coeur de Marie, qui dès le début de l'Institut a été un lien d'unité et continue encore d'être la caractéristique officielle et permanente de notre profession, par laquelle nous nous dédions au service du Coeur Immaculé de Marie.

La dévotion au Coeur de Marie doit être vécue par tous les Clarétains. Le Chapitre exhorte tous, mais spécialement les supérieurs et formateurs, à en faire l'atmosphère où s'épanouissent notre spiritualité et notre zèle apostolique.

### 3.- Aspect évangélique et religieux

20.- La vie religieuse est avant tout une consécration spéciale faite au Père dans le Christ sous la motion de l'Esprit Saint, à travers l'Eglise. Fondamentalement cette consécration ne se distingue pas de la consécration baptismale. En réalité, pour le chrétien, il n'y a pas d'autre consécration principale que celle du baptême (Rom. 6, 3); par lui nous sommes tous incorporés à la mort et à la résurrection du Seigneur et consacrés dans sa propre consécration

au Père (Jo.17,17 et 19). La vie religieuse plonge ses racines dans cette consécration baptismale qu'elle assume dans ces dernières exigences objectives. Là se trouve son trait distinctif (PC.5). C'est pourquoi, la vie de l'Eglise, sans la vie religieuse, serait inachevée dans l'ordre objectif de sa sainteté (LG.44). "Suivre le Christ" parfaitement veut dire pour le religieux réaliser dans sa propre vie la consécration baptismale.

21.- Conséquemment, la vie religieuse est par excellence un signe et un témoignage aux yeux de tous les chrétiens et même de tous les hommes (LG.44.). Mais elle est un signe et un témoignage parce qu'elle est une consécration spéciale, c'est-à-dire, une consécration totale à Dieu et un renoncement total de la part du fidèle qui l'embrasse. Sa nature ne s'épuise pas dans sa fonction de signe; elle est en elle-même une réalité objective de perfection et, par tant, elle possède une valeur de signe et de témoignage (LG.42,43,44, 47; PC.1).

22.- La Congrégation de Missionnaires Fils du Coeur Immaculé de Marie est un institut religieux au sens le plus strict. La vie religieuse à laquelle elle a abouti de la façon expliquée au premier chapitre appartient à l'essence de son charisme. Pour cette raison, tous et chacun de ses membres "jouissent d'un don spécial dans la vie de l'Eglise et aident celle-ci dans sa mission de salut" (LG.43).

La vie des conseils évangéliques, par lesquels tout Fils du Coeur de Marie "se donne totalement à Dieu dans un suprême acte d'amour et s'attache au service de Dieu et à son honneur à un titre nouveau et tout à fait particulier" (LG.43), doit informer la vie entière du religieux clarétain, toute sa spiritualité religieuse et toute son activité apostolique, dans la communion la plus intime avec l'Eglise.

Notre Saint Père Fondateur, rempli déjà de l'esprit que le Concile Vatican II vient de confirmer, nous enseigne comment nous devons vivre la vie religieuse en quittant tout pour suivre le Christ (Mt.10,28;19,21), cherchant uniquement son service et sa plus grande gloire (PC.5). De cette vie religieuse cachée en Dieu avec le Christ (Col.3,3) jaillira le zèle de la gloire divine et l'ardent désir d'annoncer l'Evangile à tous les hommes pour l'édification de l'Eglise (PC.8).

23.- La vie religieuse ne s'oppose pas au travail apostolique (II, II ae, 187,1); elle est plutôt une disposition positive à exercer les services spirituels et de charité sous l'impulsion de la sainteté. Dans toutes les formes de vie religieuse doit se trouver ce qui lui est essentiel: donation totale à la recherche de la perfection de la charité, accomplissement des vœux religieux et abstention des affaires séculières. Mais chacune aura les observances concrètes qui répondent plus adéquatement à sa fin particulière, c'est à dire, à la manière concrète d'exercer la charité parfaite à laquelle elle est destinée. La perfection des instituts ne découle pas des observances plus ou moins étroites qu'ils peuvent avoir, mais de la perfection de leurs fins et de l'ordonnance adéquate des observances en vue d'atteindre ces fins (II, IIae.188,6, ad 3).

Les instituts qui associent la vie évangélique au ministère apostolique et dont le ministère est la fin propre, sont très près de la perfection des évêques (ib. art.6) car ils sont ordonnés à la perfection de la charité dans la forme la plus haute, celles des prédicateurs et maîtres de la parole de Dieu.



#### 4.- Aspect apostolique

24.- L'apostolat considéré dans sa source essentielle, jaillit du sacrifice du Seigneur qui fut envoyé avant tout pour accomplir la volonté du Père en se sacrifiant. Le point culminant de son sacrifice est sa mort et sa glorieuse résurrection qui a rendu possible la mission de l'Esprit Saint (Jo. 7, 39). C'est ainsi que le Christ a restauré la gloire de Dieu, racheté les hommes et établi les fondations du Royaume des Cieux. Il a prêché aux Apôtres et aux gens le Royaume des Cieux dont il a institué les structures fondamentales et a donné à l'Eglise l'ordre de prêcher (AG. 5-9); mais tout ceci ne prend une valeur ultime et définitive que dans son sacrifice (PC. 1). C'est pourquoi il n'y a pas un apôtre authentique qui n'essaie vraiment de s'insérer d'une façon vitale dans le sacrifice du Seigneur afin de vivre et faire fleurir parmi les hommes la vie nouvelle du Royaume dans la puissance de l'Esprit (AG. 5).

25.- On appelle instituts apostoliques ceux qui ont reçu du Christ, par l'Eglise, la mission publique d'exercer une activité apostolique et de coopérer ainsi à la propagation et réalisation du Royaume de Dieu (PC. 8; AG. 3).

26.- La Congrégation de Missionnaires Fils du Coeur Immaculé de Marie est une Congrégation essentiellement apostolique. Par sa vocation, elle participe d'une façon spéciale à la mission de l'Eglise, qui est d'annoncer la parole du salut et de la porter aux extrémités de la terre (Act. 1, 8).

Cette participation spéciale à la mission de l'Eglise lui vient de son charisme en tant qu'institut religieux, apostolique et clarétain. Du point de vue historique, nous savons que dès le début la Congrégation a été conçue comme un institut apostolique inséparablement lié à la pratique des conseils évangéliques. Graduellement, par une évolution intime et vitale de son propre être, la Congrégation a rencontré la vie religieuse au sens strict et formellement institutionnalisée.

27.- Dans les instituts consacrés à l'apostolat, "appartient à la nature même de la vie religieuse l'action apostolique et bienfaisante comme un ministère sacré et une oeuvre propre de charité que leur a confié l'Eglise" (PC. 8). Dans ces instituts, l'unité de fin et de vocation exige que la vie et les institutions soient à la fois apostoliques et évangéliques. "C'est pourquoi toute la vie religieuse de leurs membres doit être pénétrée d'esprit apostolique et toute action apostolique doit être animée par l'esprit religieux" (ibid).

28.- Dans quelques instituts religieux, le dévouement généreux à l'apostolat fut le chemin pour arriver à la donation totale dans une forme de vie évangélique. Dans ces cas, la vie religieuse, qui est toujours dans son essence radicalement apostolique, reste intimement liée à l'esprit apostolique et à l'exercice de l'apostolat; cette vie religieuse, alors, offre au religieux la plénitude de sa consécration à Dieu dans l'apostolat, la perfection spirituelle de sa vie apostolique et une plus grande efficacité à cause de l'exemplarité de sa vie.

29.- Les instituts apostoliques, tout en sauvegardant la primauté de l'élément théologique et spirituel de la vie religieuse sur l'exercice de l'apostolat, doivent chercher leur perfection dans l'ordonnance de tout à l'exercice de l'apostolat, de manière que la vie de perfection soit vécue en fonction de l'apostolat et que celui-ci se développe toujours animé des vertus religieuses.

Notre Congrégation est un cas typique de ces instituts religieux dans lesquels on arriva historiquement à découvrir et instaurer la vie reli-



gieuse dans une orientation explicite vers l'exercice de l'apostolat.

30.- Dans la Congrégation, vie religieuse et action apostolique sont intimement unies dans une seule vocation et forme de vie, de sorte qu'elles s'impliquent et se conditionnent mutuellement. Toutes deux tirent leur origine et leur vigueur d'une profonde vie intérieure qui se nourrit du dialogue avec Dieu.

Nous devons vivre notre vie religieuse avec une préoccupation missionnaire, en découvrant le sens apostolique de tous ses éléments. Le zèle apostolique doit stimuler et orienter la pratique de la vie religieuse.

Les pratiques et coutumes de notre vie religieuse et apostolique doivent s'harmoniser de manière que les unes ne nuisent pas les autres, selon le critère du Supérieur qui tiendra toujours compte du caractère apostolique de l'Institut.

Il est nécessaire dans la pratique que l'on considère l'apostolat comme partie essentielle de notre vie religieuse. Par conséquent, les horaires doivent être organisés en fonction de l'exercice efficace de l'apostolat. Il est évident que l'horaire peut ne pas être le même pour toutes les maisons ni nécessairement pour tous les membres d'une même communauté (ES.II,26).

31.- En tant qu'activité profondément surnaturelle, le vrai apostolat est un exercice de foi, d'espérance et de charité que l'Esprit Saint répand dans le cœur de tous les enfants de l'Eglise (AA.3). Pour s'acquitter fidèlement du ministère il est indispensable de vivre intimement uni au Christ Sauveur et Pasteur, spécialement par la célébration fructueuse du sacrifice eucharistique et la réception fréquente du sacrement de pénitence. La lecture pieuse de la Bible, la récitation du bréviaire, l'oraison mentale, le rosaire et surtout l'esprit d'oraison permanente au milieu de toutes les activités sont le fondement indispensable de la vie et de l'efficacité de l'apôtre.

Tout cela a été ainsi vécu par notre Fondateur, qui considérait la prière comme le premier moyen pour obtenir le salut des hommes (Aut.264) et le recommande vivement à ceux qui se préparent pour la vie apostolique (Cons. I,110).

#### 5.- Aspect sacerdotal

32.- La vie et la vocation de notre Fondateur se sont centrées très tôt sur le sacerdoce (Aut. 30,40; Doc; aut. 7; aut. 64,69,79). C'est pourquoi la spiritualité sacerdotale a une importance de premier ordre dans son œuvre et dans sa vie. Son apostolat n'est que l'exercice intense et absorbant du sacerdoce. Chez lui, la vocation à prêcher des missions s'identifie avec sa vocation sacerdotale (Aut.I,1). Le sien est un sacerdoce missionnaire, prophétique, continuateur en tout de la vie des apôtres.

33.- Le sens et la portée du sacerdoce universel des fidèles ayant été approfondis grâce surtout au concile, ce qui a ouvert de vastes perspectives d'apostolat aux laïcs, la fonction du sacrement de l'ordre dans l'Eglise a été aussi purifié et éclairé. Une fois, en effet, le sacerdoce libéré des tâches secondaires accomplies jadis par les prêtres, on a élargi la mission spécifique de ceux-ci dans le ministère de la parole, l'administration de l'eucharistie et les autres sacrements, dans la fonction d'être ministres du salut pour l'Eglise et le rôle de magistère sous la direction des Evêques et du Pape.

34.- Actuellement il existe dans l'Eglise une vive conscience des exigences de perfection immanentes au sacerdoce (PO.12). Les caractéristiques les plus importantes de cette spiritualité sacerdotale qui ont été énumérées par le Concile, s'accordent de façon surprenante avec celles que notre saint Fondateur découvrit lui-même et pratiqua dans sa vie apostolique.

Voici les traits les plus saillants de cette spiritualité sacerdotale: foi profonde, éclairée par l'oraison et l'étude; charité pastorale, qui est la même charité du Christ prêtre sacrifié pour le bien des hommes; expérience profonde du mystère de l'Eglise, car le prêtre est l'homme de l'Eglise, appelé par Dieu à se sacrifier au service de l'Eglise dans le saint ministère.

Par la tendance spontanée de la charité, la perfection chrétienne est essentiellement apostolique et l'apostolat est un stimulant pour la perfection spirituelle et l'exercice des vertus (PO.13).

35.- Saint Antoine Marie Claret fit une synthèse parfaite du sacerdoce et de la vie religieuse. Il vécut son sacerdoce de façon à en faire une manière personnelle de se donner à Dieu, de vivre uni au Christ et à l'Eglise. Il découvrit dans sa vocation sacerdotale et apostolique la nécessité d'une vie évangélique qui fût en toutes choses l'imitation de celle du Seigneur et de ses Apôtres, dans un détachement parfait de soi-même et dans une consécration totale à la proclamation de l'Evangile.

Dans un tel genre de vie, la vie évangélique connaît l'enrichissement apporté par l'étroite association, dans la même personne, du sacerdoce et de l'apostolat, lesquels, à leur tour, sont rehaussés et révigorisés par la vie évangélique.

#### 6.- Aspect laïque

36.- Etant donné que l'état religieux n'est pas intermédiaire entre la condition cléricale et celle des laïques, mais qu'à partir de "ces deux conditions, des fidèles sont appelés par Dieu à jouir d'un don particulier dans la vie de l'Eglise et, chacun à sa façon, à servir celle-ci dans sa mission de salut" (LG.43, la première communauté clarétaine jugea déjà avantageux d'associer quelques laïcs à l'activité apostolique de l'Institut.

Les laïques ont déjà un rôle actif à jouer dans l'apostolat universel de l'Eglise par le fait même d'être chrétiens et par le sacerdoce universel qui découle du baptême et de la confirmation. En se consacrant plus intimement à Dieu par la profession des conseils évangéliques dans la Congrégation, leur vie spirituelle se consacre aussi au profit de toute l'Eglise selon le charisme et la mission de la Congrégation clarétaine (LG.43-46). Ils accomplissent de cette manière dans l'Institut les fonctions qui leur sont propres dans le domaine de l'apostolat et de la vie religieuse et favorisent les innombrables formes d'apostolat des prêtres, que ce soit par leurs services à la communauté, comme tant de frères l'ont fait dans le passé et le font encore de nos jours, ou par leur association aux différentes oeuvres d'apostolat de l'Institut.

37.- Ces frères laïques font et vivent la même consécration religieuse et apostolique que les prêtres et participent par le fait même à leur mission et à leur vie commune. Ils doivent vivre intimement unis à la vie et aux oeuvres de la communauté et remplir ainsi leur vocation apostolique en des occupations qui sont propres aux laïques consacrés à l'intérieur de la mission de la Congrégation.

La vie et l'apostolat de nos frères laïques, unie à celle des prêtres et à l'intérieur de l'unique mission apostolique de la Congrégation, se trouve étroitement liée au ministère hiérarchique et parvient au plus haut degré d'association à la vie et à l'apostolat sacerdotal qu'il est donné aux laïques d'atteindre dans l'Eglise(AA.24,6;PC.15).

38.- Au cours de ces dernières années a augmenté considérablement la connaissance et l'estime des fonctions propres aux laïques -séculiers aussi bien que consacrés- dans l'Eglise.Il faut que le gouvernement et la vie de la Congrégation tiennent compte de ce fait et cela de deux manières: tout d'abord en reconnaissant, en ce qui concerne nos frères laïques, qu'il leur revient davantage certaines tâches qui ont été souvent remplies par nos prêtres soit à l'intérieur de nos communautés soit dans un rayons d'action qui dépasse l'ordre domestique; ensuite, en se gardant de confier trop facilement à nos prêtres des tâches sans rapport au ministère sacerdotal.

Sur un autre plan, il faut encore que nous acceptions la promotion spirituelle et apostolique des laïques séculiers et que nous reconnaissons le champ d'action apostolique qui est le leur dans l'Eglise.Si nous réussissons à faire converger ces deux apostolats, la Congrégation verra s'élargir le rayonnement de son action et saura renouveler son propre apostolat en accord avec les directives de l'Eglise et les besoins du monde moderne(PC.9;AA.25;AG.17).

#### 7.- Aspect ecclésial

39.- Notre Saint Père Fondateur, en apôtre profondément pénétré, sous la motion de l'Esprit Saint, du sens ecclésial conçu la Congrégation comme un organisme vivant au service de toute l'Eglise, dans laquelle il voyait, de préférence, le Corps du Christ et l'Epouse du Seigneur.Plus particulièrement, le Fondateur nous a inculqué par sa vie et par sa doctrine, révérence totale et soumission au Pontife Romain.

40.- Par notre profession religieuse et notre consécration à l'apostolat, nous demeurons étroitement liés à toute l'Eglise.Il est nécessaire de développer chez nous un sens ecclésial conforme à la doctrine et aux directives de Vatican II, en sorte que la Congrégation vive et travaille en étroite communion avec tout le peuple de Dieu (LG.44).

41.- Notre vocation apostolique fait de nous des collaborateurs du ministère des Evêques, dont l'une des fonctions, la principale dans un certain sens, d'après les Conciles de Trente et Vatican II, c'est de prêcher la Parole de Dieu (LG.25;Trente, ses.V,c.2,n.9 et ses.XXIV, c.4).

42.- Animée d'un sens ecclésial profond et généreux, la Congrégation se doit de collaborer totalement aux différents programmes de la hiérarchie au niveau international ainsi qu'aux oeuvres générales d'apostolat de l'Eglise pour l'édification du Corps du Christ et la propagation de son règne à travers le monde.Il faut encore qu'elle collabore sans porter atteinte à son caractère universel,à l'action pastorale d'ensemble dans les circonscriptions ecclésiastiques où chacune de nos maisons se trouve insérée.

43.- Il convient de favoriser la collaboration des nôtres avec tous les secteurs du Peuple de Dieu de la manière la plus adaptée et la plus convenable, en vue d'apporter à toute l'Eglise, pour son bien, les dons que nous avons reçus du Seigneur. La recommandation de Vatican II:"qu'ils aiment fraternellement les membres du Christ; qu'ils révèrent et aiment filialement les



pasteurs; que de plus en plus ils vivent en pensent avec l'Eglise et se dévouent totalement à sa mission"(PC.6), rejoint parfaitement la plus authentique tradition de l'Institut.

44.- En conformité avec l'esprit de notre Saint Fondateur, esprit de service à l'Eglise qui réunit dans son unité tous les peuples, la Congrégation s'efforce de collaborer avec les Evêques du monde entier sans distinction de race, afin que l'Eglise puisse assumer dans son unité la diversité de tous les peuples. Pour mieux travailler à l'obtention de ce but, la Congrégation, tout en conservant son être spécifique et son charisme fondamental, n'hésite pas à se défaire de tout excès d'uniformité, afin d'intégrer dans son sein les différentes modalités des peuples, parmi lesquels l'Eglise nous appelle comme collaborateurs dans le ministère de la Parole.

45.- Il est dans l'esprit de notre Congrégation d'établir une collaboration fraternelle avec les prêtres diocésains, ainsi qu'avec d'autres instituts religieux, spécialement avec ceux dont le but et l'esprit sont plus proches des nôtres (Cons.II,63; Propositos 1857;PC.22).

Le ministère en faveur des prêtres doit être considéré, selon la pensée du Fondateur, comme un de nos apostolats préférés. Ce genre de ministère est de nos jours particulièrement nécessaire à cause des difficultés spéciales que la vie sacerdotale connaît dans le monde moderne (PO.8,19).

#### 8.- L'Exercice de l'Apostolat dans la Congrégation

46.- Inspiré par l'Esprit Saint, notre Fondateur indique à la Congrégation comme un moyen pour remplir son but, la recherche du salut pour tous les hommes, la collaboration avec les Evêques dans le ministère principal de la Parole (Const.I,2) sous toutes ses formes et en utilisant tous les moyens à notre portée (Const.II,63) pour faire connaître Dieu, étendre son règne et apporter ainsi le salut à tous les hommes (Const.I,122). Cela signifie dans le langage du Concile que nous sommes des collaborateurs de la hiérarchie dans sa fonction de magistère.

47.- Notre être et notre nom de missionnaires exigent que nous considérions comme un ministère qui nous est propre le service de la Parole orienté à la conversion des hommes ou au renouvellement de la vie chrétienne.

48.- Tout en gardant cette direction fondamentale, notre saint Fondateur, ainsi que la saine tradition, nous demandent d'être prêts à utiliser les formes de service de la Parole et les moyens d'expression et de diffusion de la même qui répondent le mieux aux besoins de l'Eglise.

49.- Voici les critères qui doivent guider la choix de nos ministères:

1.- L'orientation générale de l'Institut à la prédication missionnaire de la Parole sous toutes ses formes;

2.- Les besoins de l'Eglise dans chaque époque et lieu révélés spontanément par la sensibilité apostolique de la Congrégation ou indiqués par la hiérarchie.

3.- La plus grande efficacité des oeuvres apostoliques.

4.- La Congrégation ne doit jamais oublier les grandes leçons de détachement apostolique de notre Saint Fondateur. La rémunération pécuniaire ne doit pas déterminer les priorités dans le choix des ministères.

50.- Notre Institut ne se sent lié à aucune forme historique de prédication et à aucune méthode concrète d'apostolat. Dans chaque cas, il choisit



les formes et les méthodes les plus efficaces, opportunes et urgentes en vue de la conversion des incroyants, du renouveau de la vie chrétienne du Peuple de Dieu et du progrès dans la perfection des âmes consacrées (CIA, 54).

51.- L'apostolat de l'éducation chrétienne, accepté par la Congrégation selon la volonté expresse du Fondateur, entre dans le cadre des ministères qui nous sont propres, comme moyen efficace et opportun d'exercer le service de la Parole, propager la foi et promouvoir son développement dans les enfants et les jeunes et même dans leurs familles et la société toute entière (Inter.rel. fam.).

52.- Lorsque le bien de l'Eglise l'exige, la Congrégation offre volontiers aux Evêques sa collaboration dans le ministère paroissial (Pie XI, Inter rel. fam.). Dans ce cas il faut que nous sachions conserver dans ce ministère notre caractère religieux et notre fonction missionnaire.

53.- L'esprit du Fondateur et la situation de l'Eglise dans le monde contemporain demandent une particulière attention à l'évangélisation des pauvres de t à l'apostolat social dans tous les secteurs de la société.

54.- Dans la planification du travail apostolique de l'Institut ou de chacun de ses organismes, il ne faut pas oublier l'ordre de préférence exigé par notre esprit.

55.- La doctrine et l'exemple du saint Fondateur et la notion elle-même d'apostolat nous enseignent que le mandat ou la mission sont indispensables si nous devons être de vrais apôtres dans l'exercice de notre ministère. Par son obéissance, le missionnaire est étroitement lié à l'Eglise et encadre son activité dans le plan de salut de Dieu(PC.14).

Le missionnaire clarétain est toujours prêt à accepter les travaux que ses Supérieurs lui confient et à collaborer sans réserve aux oeuvres communes. Poussé par la charité du Christ, il sait prendre des initiatives personnellement mais il compte toujours et sincèrement sur la due approbation.

### Chapitre III.- La Rénovation et ses Exigences:

#### 1.- Idées générales

56.- La rénovation et adaptation de la vie religieuse, expliquée et commandée par le Concile, tend à renforcer la vie religieuse dans les instituts actuellement existants dans l'Eglise. A cet effet, le Concile veut libérer la vie religieuse des éléments étrangers ou dépassées afin d'en augmenter la puissance d'édification et d'apostolat dans le monde d'aujourd'hui.

57.- La première norme de rénovation de la vie religieuse doit être la vie même qui mena notre Seigneur Jésus-Christ avec ses apôtres, telle qu'elle est décrite dans les Evangiles. Voilà le modèle vivant que les apôtres ont voulu perpétuer dans leur propre vie et dans la vie des premières communautés chrétiennes. A cette forme de vie évangélique et apostolique se sont toujours rapportés les Fondateurs en instaurant leurs communautés dans l'Eglise sous l'action de l'Esprit du Christ.

La volonté de notre Fondateur d'imiter en tout la vie du Christ (Propositos, 1843), sa dévotion envers les Apôtres et envers leurs oeuvres, prescriptions et conseils, qui reflètent l'inspiration fondamentale de leur vie, prennent pour nous, à la lumière de l'enseignement actuel de l'Eglise, une valeur extraordinaire. De cette sorte, le retour à l'esprit et aux intentions des Fondateurs que l'Eglise recommande, s'identifie dans notre cas, avec la norme première de la rénovation, c'est à dire, avec le retour à la vie évangélique et apostolique de notre Père, dûment adaptée aux conditions et exigences des temps actuels.

58.- Pour mener à bien la rénovation adaptée de la vie religieuse, il faut tenir compte des caractéristiques du monde actuel. Le Concile Vatican II attire l'attention sur ce qu'il appelle les "signes des temps". Pour mener à bien cette tâche (continuer l'oeuvre du Christ), l'Eglise a le devoir, à tout moment, de scruter les signes des temps et de les interpréter à la lumière de l'Evangile, de sorte qu'elle puisse répondre, d'une manière adaptée à chaque génération, aux questions éternelles des hommes sur le sens de la vie présente et future et sur leurs relations réciproques" (GS.4).

Chaque génération, humainement parlant, est comme une voix et un signe, pour l'Eglise et pour les hommes, de la présence ou de l'absence de Dieu et, en général, de la disposition des hommes à l'égard de Dieu. Les signes des temps, en tant que signes, sont également, sous l'action du Saint Esprit, un moyen et un véhicule pour une plus grande explicitation de la nature de la vie de l'Eglise, d'autant plus qu'elle peut, grâce à eux, obtenir dans une grande mesure son développement historique.

Dans ce processus de développement historique de l'Eglise, il y a l'apparition continuelle de nouvelles formes de vie religieuse et la rénovation de celles déjà existantes, pour être vraiment signe et témoin "de la vie nouvelle et éternelle acquise par la rédemption du Christ et préfigurer la résurrection future et la gloire du ciel" (LG.44).

59.- Le processus de rénovation doit partir d'un effort intérieur de fidélité à la vocation propre et exige de tous une disponibilité profonde, semblable à une conversion. La rénovation ne peut se réaliser sans une acceptation totale des orientations de l'Eglise ni sans une connaissance concrète et précise des caractéristiques et exigences du monde actuel.



60.- La tradition des Instituts religieux est constituée par leur propre charisme, mais en tant que vécu par toute la communauté et transmis historiquement de génération en génération. Cette tradition, comme âme de l'Institut, réalise le charisme de celui-ci et lui confère une unité dynamique. Ce qui n'est pas dans la ligne du développement et de la transmission du charisme le long du temps ne peut pas s'appeler tradition proprement dite. Tout au plus ce seront des traditions.

61.- Les traditions, en tant que telles, n'appartiennent pas à la substance du charisme. Elles peuvent, cependant, tirer leur origine du Fondateur même, ou de l'époque où l'Institut a été créé. Elles peuvent venir aussi de la vie de l'Institut après sa fondation, devenant, par la suite, usages, coutumes et pratiques dans les domaines de la piété, de la vie religieuse et ascétique, de la vie apostolique, etc...

Quelques-unes de ces traditions peuvent avoir, quant à leur contenu, un rapport plus étroit et intime, inséparable, en quelque sorte, du charisme même, étant une manifestation naturelle de celui-ci ou de quelques-uns de ses éléments constitutifs. Ces traditions jouissent, donc, d'une valeur d'universalité et de perpétuité. Le Concile Vatican II semble avoir reconnu leur caractère immuable. Ce sont donc des traditions "saines" dans le sens plénier du mot et, en tant que telles, elles appartiennent au patrimoine spirituel des Instituts religieux ( ES. II, 12 et 14 concernant PC. 2, b ).

62.- Les autres traditions peuvent avoir une plus ou moins grande durée. Même si elles ont été, à leur origine et peut-être pour longtemps, expression des manières authentiques de vivre l'esprit essentiel de l'Institut ou en conformité avec lui, elles n'ont pas une valeur universelle et permanente. Nées, sans doute, en des circonstances historiquement très concrètes, grâce auxquelles elles se sont maintenues en vigueur, ces traditions pourraient être appelées aussi, à juste titre, "saines" tant que persistent les raisons de leur existence. Mais une fois ces raisons disparues, elles deviennent des éléments archaïques selon l'expression même du Concile. Les "éléments étrangers" dont on parle en ES. 16, c, n'ont jamais pu constituer de vraies traditions. Ils sont tout au plus des pseudo-traditions.

63.- Le patrimoine d'un Institut est constitué, en premier lieu, par le charisme considéré dans sa pureté originale et authentique, tel que transmis par le Fondateur; deuxièmement par la tradition qui n'est que le charisme vécu communautairement et historiquement par l'Institut tout au long de son existence; en troisième lieu par les saines traditions qui, par leur relation intime avec le charisme de l'Institut, ont une valeur spéciale d'universalité et de perpétuité.

Ces trois éléments doivent entrer dans les constitutions des Instituts religieux, selon les normes de l'Eglise ( ES. 12 et 14 concernant PC. 2, b ). Les autres traditions qui ne sont pas aussi étroitement rattachées au patrimoine spirituel de l'Institut et qui présentent un caractère changeant à travers le temps ( ES. 14 ) doivent être maintenues, incorporées au directoire général, si elles jouissent de fait d'une application universelle. Si leur application, par contre, ne dépasse pas les limites locales, elles doivent passer aux directoires particuliers.

64.- Avec la mort de notre Père Fondateur, les divers éléments de notre charisme et de notre esprit religieux et apostolique restèrent déjà constitués, en ce qu'ils ont de plus substantiel. La tradition postérieure consiste dans la vie et le développement de ces éléments substantiels.



65.- Un Institut peut et doit avoir une conscience communautaire, naturellement motivée, de la tradition en tant qu'elle est, avant tout, la transmission vécue du charisme. Si un Institut est dépourvu de cette conscience vitale de la tradition, ou si elle est très faible, c'est qu'en réalité la vie authentique de son esprit s'est affaiblie et dévalorisée.

66.- En plus des éléments communs à toute vie religieuse, il y a aussi comme éléments essentiels à chaque Institut ceux qui constituent essentiellement son propre charisme et sa tradition. Les formes concrètes de pratiquer ces éléments essentiels sont secondaires et peuvent changer, sauf les saines traditions, suivant les exigences de son but particulier et de son esprit, étant données les circonstances changeantes des temps et des lieux.

Ces éléments secondaires, ce sont des moyens. Ils seront, par conséquent, valables et parfaits dans la mesure où ils conduisent à la fin propre de l'Institut. On ne leur attribuera, d'aucune façon, une valeur absolue oubliant qu'ils n'ont de la valeur qu'en tant qu'ils aident les individus à réaliser leur propre vocation et à obtenir la fin de l'Institut.

67.- La nécessité de la rénovation adaptée se laisse sentir d'une manière plus pressante, dans la formation des jeunes religieux (PC.3), car ils sont beaucoup plus sensibles à la situation critique actuelle de l'Eglise et du monde, même s'ils n'arrivent pas toujours à l'exprimer avec exactitude ni à résoudre les problèmes qu'elle pose (GS.7).

C'est pourquoi il est nécessaire de connaître à fond leurs points de vue et leurs réactions et de leur permettre d'exprimer leur opinion et leurs sentiments afin d'obtenir que "l'organisation de la vie, de la prière et de l'activité soit convenablement adaptée à leurs conditions physiques et psychiques (PC.3). Dans ce domaine, il faut éviter la condescendance envers tout ce qui n'est pas l'expression d'une vraie rénovation spirituelle, autant que l'incompréhension et l'affrontement par manque de relations sincères et fraternelles (PC.8,20).

Il sera nécessaire aussi de faire voir aux jeunes qu'ils doivent regarder avec respect un passé qui a été, au moins, une condition qui a rendu possible le présent. Sans une tradition profondément continuatrice, le progrès authentique est impossible.

## 2.- Rénovation dans le domaine de la chasteté

68.- La virginité chrétienne, ou chasteté consacrée, est un vrai charisme, c'est-à-dire, un don gratuit de Dieu (I Cor.7,7; Mat.9,12). Tous ne sont pas appelés à recevoir ce don ni peuvent tous le comprendre (Mat.19,11). Elle suppose, donc, une vocation divine. La virginité chrétienne n'a pas à l'origine la signification matérielle d'un renoncement; elle est avant tout une valeur surnaturelle positive. Le renoncement en est une conséquence nécessaire. Elle n'a de sens, en réalité, que dans le contexte évangélique du royaume des cieux, c'est-à-dire, dans une dimension eschatologique au sens strict du mot (Mt.22,30).

Tout paradoxal que cela puisse paraître, la virginité chrétienne se fonde primordialement sur des "épousailles", c'est-à-dire, sur l'union amoureuse et intime du Christ avec son Eglise. L'Eglise est vierge, parce que le Christ est vierge et parce qu'il l'a unie à lui-même, en la consacrant au Père dans cette très haute dimension de sa propre virginité (2 Cor.11,2; Eph.5,27). Rigoureusement parlant, tout membre du Christ participe d'une certaine manière à cette virginité du Christ et de l'Eglise, c'est-à-dire, à leurs épousailles virginales. La chasteté spécialement consacrée porte cette parti-



cipation au plus haut sommet possible dans la vie d'ici-bas.

Le Christ fut "vierge" avant tout par sa constante consécration au Père, dans la réalisation quotidienne de son sacrifice, par son don total dans l'amour. Le Christ, envoyé par le Père dans sa "condition charnelle", c'est-à-dire, dans une chair semblable à la chair de péché afin de condamner le péché dans sa chair, vainquit par son sacrifice, jour après jour, sa propre condition charnelle et celle de tous les hommes, jusqu'à parvenir à l'accomplissement parfait dans l'Esprit (Rom. 8, 1-13; Heb. 5, 9; 2, 10; 7, 28). Dans cet esprit communiqué à l'Eglise, il s'est uni à elle, dans des épousailles virginales.

69.- La virginité spécialement consacrée n'est liée ni à ce monde dont l'image ne dure pas (I Cor. 7, 31) ni à la condition du temps présent, mais profondément située dans la réalité du siècle à venir, elle vit dans l'attente virginale de la venue définitive de l'époux et du royaume de Dieu (Mt. 25, 1-6). La virginité chrétienne, manifestation constante de la virginité de l'Eglise, est signe et témoignage pour tous les chrétiens, même pour ceux qui sont unis par le mariage, de leur condition d'étrangers qui marchent, sans relâche, tant qu'ils sont dans le monde, vers la cité future (Heb. 11, 10; 13, 14).

La virginité chrétienne ne tarit pas la source des affections saines, mais tout en les élevant à une dimension plus haute, plus pure et plus universelle, elle sait les répandre sur tous les hommes avec une fécondité divine (LG. 42). Tout cela trouve un accomplissement bien particulier dans la virginité du religieux prêtre, laquelle doit toujours évoquer l'offrande et la donation du Christ à l'Eglise son épouse, d'où naît la paternité spirituelle propre du prêtre et si chère à notre Saint Fondateur (Eph. 5, 25-27; PO. 16; Colegio Instruido, vol II, sec. I, c. 35, art 1).

70.- Le Missionnaire Fils du Coeur Immaculé de Marie, doit apprécier le sens et la valeur apostolique de sa chasteté consacrée, non seulement parce qu'elle prédispose à l'amour parfait de Dieu et des hommes mais aussi par la fécondité et efficacité qu'elle ajoute au ministère apostolique (LG. 42; PO. 16).

71.- La chasteté est un trésor que nous portons dans des vases fragiles (2 Cor. 4, 7). Nous devons la garder et la protéger avec soin, n'oubliant pas la condition de notre nature et le fait que la chair lutte contre l'esprit. "Confiant dans le secours de Dieu -dit le Concile aux religieux- qu'ils ne présument pas de leurs forces et pratiquent la mortification et la garde des sens" (PC. 12). Dans ces mots, nous trouvons condensé tout ce que nous prescrivons dans cette matière les saintes constitutions (Const. II, 17, 19).

72.- L'excellence de la chasteté, ainsi que les funestes résultats de l'infidélité aux exigences de la profession religieuse, imposent un grand soin dans la sélection et formation des candidats à la vie consacrée.

En tant que vraie vertu, la chasteté a avant tout, un fondement spirituel. C'est pourquoi elle doit s'appuyer sur une grande foi et un amour ardent et passionné envers le Christ; elle requiert une élection consciente, libre et joyeuse ainsi qu'une connaissance claire de ce qu'elle comporte d'élection divine et de réponse généreuse de la part du candidat à la vie consacrée.

On doit éviter soigneusement toute déformation qui voit péché ou danger là où il n'y en a pas. Les formateurs de nos jeunes, sans laisser d'expliquer les dangers existants dans ce domaine, doivent insister surtout sur les motifs élevés qui rehaussent, face au monde, la pratique du vœu de chasteté: la donation totale et sincère à Dieu, le dévouement à la cause du salut

des hommes et la joie dans la poursuite de l'idéal de la virginité chrétienne (PC. 12;OT.10).

73.- Afin que la chasteté de nos religieux puisse grandir et se consolider sans cesse, elle doit être prompte, totale, ferme, confiante, source de joie qui soutienne le zèle missionnaire, fondée sur une solide et profonde piété. Ceci exige, d'autre part, que les religieux s'exercent, plus que les autres fidèles, aux oeuvres de pénitence et de mortification (ES.22 et PC.12).

La propre conscience dira aux religieux bien formés ce qu'ils peuvent faire dans chaque cas en matière d'occupations, lectures, loisirs et spectacles, compte tenu de leur état particulier, du progrès dans la chasteté et des normes données sur certains points concrets par la hiérarchie ecclésiastique ou par leurs supérieurs.

Dans chaque pays, le milieu où nos missionnaires doivent vivre est différent dans ce domaine comme dans d'autres. C'est pourquoi cette formation personnelle est d'autant plus nécessaire afin que chacun marche toujours sur le bon chemin et puisse donner aux yeux du monde un témoignage éloquent de chasteté consacrée, témoignage qui peut-être nécessaire de nos jours d'une façon particulière. Ce témoignage, un missionnaire ne peut pas le donner convenablement s'il maintient une attitude d'éloignement renfrogné face au monde; il faut des relations modestes avec le monde, en imitant le Christ dans son amour limpide humain et surnaturel à l'égard de tous les hommes.

74.- "Tous se souviendront, surtout les Supérieurs, que cette vertu se garde plus facilement lorsqu'il y a entre les religieux une véritable charité fraternelle dans la vie commune" (PC.12).

### 3.- Rénovation dans le domaine de la pauvreté

75.- La pauvreté volontaire en vue de suivre le Christ est un signe, particulièrement mis en valeur de nos jours, de sa présence et de son action puissante dans le monde. Par elle, nous vivons et nous prolongeons dans l'Eglise la même pauvreté du Christ "qui s'est fait indigent à cause de nous alors qu'il était riche, pour nous enrichir par son dépouillement" (PC.13). En la pratiquant d'une façon réelle et effective (PC.13), nous nous rendons participants de la charité rédemptrice du Christ, par laquelle il s'est anéanti et a assumé la pauvreté et les souffrances des hommes afin de les sauver.

C'est pour cela que notre saint Fondateur nous propose comme premier fondement de la pauvreté consacrée, l'imitation de Jésus-Christ et de ses Apôtres (Const.11,14;OT.9).

76.- Instruits par les enseignements du Concile et suivant l'exemple d'un si grand nombre de chrétiens généreux qui s'efforcent de répondre, par leur vie pauvre, aux recommandations de l'Eglise et aux besoins du monde, nous devons avoir à l'égard de la pauvreté les mêmes sentiments de notre saint Père Fondateur qui la pratiqua d'une façon rigoureuse la considérant comme un élément primordial de sa vocation apostolique.

Afin d'imiter le Christ et les Apôtres, il ne voulait rien posséder ni cherchait aucune récompense matérielle pour ses travaux apostoliques. Il vivait de l'aumône et aimait s'entretenir avec les gens les plus simples et les plus humbles sans jamais s'appuyer sur le pouvoir ni sur l'ostentation. Par sa vie pauvre il voulait s'opposer au matérialisme croissant qui commençait à sévir à son époque et éviter les objections des nécessiteux contre la valeur et la vérité de son ministère. Dans ses entreprises il n'y avait jamais aucun intérêt matériel, mais seulement le désir de mieux servir à la diffusion de

l'évangile et le désir d'étendre l'influence de celui-ci à des cercles plus larges.

77.- Afin de suivre les enseignements et recommandation de l'Eglise, notre pauvreté doit être réelle aussi bien au niveau personnel que collectif, reflet et exercice d'une grande confiance dans la Providence. Nous devons éviter toujours toute apparence d'intérêt ou d'égoïsme dans les relations avec les autres aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté, procurant toujours que notre façon de vivre et nos relations avec les autres soient un reflet de l'amour de Dieu et un exercice de la fraternité chrétienne. Il faut éviter tout geste d'ambition ou de vanité collective. Nous ne devons jamais mettre la gloire d'une communauté ni de la Congrégation entière dans les propriétés matérielles ni dans les honneurs mondaines.

78.- De nos jours, il faut considérer le travail comme un élément indispensable de la pauvreté religieuse. On ne peut pas imiter le Christ ni vivre sa charité être soumis à la loi du travail afin de ne pas être une charge pour les autres et de pouvoir ainsi venir en aide aux besoins des autres. Le chapitre admet que les nôtres peuvent accepter un travail rémunéré, soit comme unique moyen de préparer le chemin de l'Evangile dans certains milieux soit pour pouvoir exercer après gratuitement le ministère apostolique conformément à l'exemple de Saint Paul et de notre Fondateur.

La rétribution sera toujours quelque chose de secondaire dans la planification et l'exercice de notre apostolat. Sans jamais exiger nous recevrons avec gratitude ce qu'on nous offrira pour nos ministères parce qu'il est préférable que les ministres de l'autel vivent de l'autel plutôt que des affaires ou d'un capital accumulé, ce qui détruirait la pauvreté dans sa racine même (PC.13). Du reste, dans les communautés religieuses, comme dans les maisons des pauvres, tous doivent travailler non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour subvenir aux besoins et aux obligations communes.

La pauvreté doit aussi être pour nous l'expression de la parfaite fraternité, dans laquelle nous devons vivre unis par la même vocation et animés d'une intense charité chrétienne capable de surmonter toutes les différences et tous les égoïsmes. C'est pourquoi notre pauvreté exclue toute forme de pécule et d'appropriation privée, ce que nous devons considérer comme négation de la parfaite charité et de la complète disponibilité avec lesquelles nous devons mettre nos biens et nos personnes au service des autres.

Il est de la plus grande importance que les économes et administrateurs exercent leur fonction sans esprit de propriété, conscients d'administrer les biens des autres, et qu'ils soient attentifs aux besoins de tous selon notre mode de vie, sans oublier que la pauvreté évangélique est un exercice de charité et qu'elle ne peut pas se confondre avec l'avarice.

Les Supérieurs veilleront à ce que tous soient religieusement servis, à ce qu'il n'existe pas de différences injustifiées, à ce que tous vivent dans la joie et la confiance comme une vraie famille réunie par le Père dans la charité du Christ que l'Esprit répand dans nos coeurs afin que le monde croit.

80.- La communication de biens doit se pratiquer aussi, dans un véritable esprit religieux, entre les communautés et organismes de la Congrégation afin d'éviter que les uns soient dans le besoin alors que les autres naissent dans l'abondance (I Cor. 11,21).

Les nôtres ne doivent pas hésiter à pratiquer cette communication de biens à l'égard des pauvres et nécessiteux que le Seigneur mettra à la porte de leur miséricorde. Il faut y voir un aspect de notre pauvreté religieuse et



apostolique que nous devons pratiquer tout en sauvegardant l'obéissance et les autres exigences de la vie communautaire(PC.13).

81.- En plus de personnelle, la pauvreté religieuse doit être aussi collective selon le décret conciliaire *Perfectae Caritatis*. Autrement elle ne serait pleinement personnelle ni aurait la valeur de témoignage qu'elle doit avoir dans l'Eglise et dans le monde. Nos communautés et la Congrégation même, doivent être parfaitement et effectivement pauvres en ne possédant que ce qui est nécessaire pour vivre et pour remplir notre mission dans l'Eglise. Il est très important de nos jours que cette vie pauvre soit adaptée aux conditions de chaque milieu et facilement compréhensible par les hommes de bonne volonté afin qu'elle obtienne la valeur de témoignage en faveur de la primauté du surnaturel, dont notre monde actuel a besoin. C'est pourquoi, les propriétés et toutes les manifestations de notre vie doivent être simples et fonctionnelles, strictement adaptées aux besoins de la vie et de l'apostolat, en excluant toute concession au luxe et à l'ostentation (PC.13; Paul VI *Magno cum gaudio*, AAS.56, 1964, 569).

82.- Sans jamais oublier le témoignage de pauvreté collective, en l'accentuant même selon les exigences relatives de chaque pays, il faut aussi tenir compte, autant dans l'ordre de la doctrine que de la pratique, de l'autre aspect de la pauvreté, c'est-à-dire, le fait que les Instituts religieux possèdent et administrent des biens comme moyen d'accomplir leur but apostolique. Du point de vue de la pauvreté, un Institut n'est pas plus parfait parce qu'il manque de biens; la possession et l'administration des biens sans perte du sens de la pauvreté religieuse et de la manière de faire adéquate à la mission propre est plus significative.

C'est ce sens du juste équilibre que doivent avoir les religieux, spécialement les responsables de l'économie.

83.- Nous devons veiller à ne pas nous laisser porter par un souci excessif d'assurer la propriété de toutes les maisons où nous avons à vivre, ou d'augmenter nos biens au-delà du nécessaire, même s'il faut les administrer avec diligence en faveur des fins de l'Institut. La Congrégation peut et doit réaliser son apostolat à une grande échelle sans s'embarquer pour autant dans des entreprises économiques d'envergure telle qu'elles puissent nous distraire des vraies intérêts du royaume du Christ. Ainsi, bien que les Supérieurs doivent veiller à la conservation de nos biens et à la sécurité de nos maisons, ils n'hésiteront pas à accepter des oeuvres apostoliques qui exigent une vie précaire lorsque cela est nécessaire.

84.- Etant donné que l'apostolat appartient essentiellement à notre vie religieuse, il doit être totalement pénétré de l'esprit et de la pratique de la pauvreté évangélique dans ses fins, ses préférences et son exercice. C'est un point très grave dans notre rénovation que de récupérer la préférence de notre Père Fondateur pour l'apostolat parmi les gens simples, cherchant en toutes choses humblement et de la manière la plus efficace la plus grande gloire de Dieu.

En tout cas, que les responsables fassent attention à ce que les biens de la Congrégation, en fait, servent à l'Eglise conformément aux fins de l'Institut, et qu'ils n'hésitent pas à en confier l'administration à d'autres, quand c'est possible, afin d'en augmenter le rendement en faveur du royaume de Dieu.

Parmi les gens d'humble condition, les nôtres ne doivent pas donner occasion à la critique ni par leur installation ni par leur genre de vie; ils doivent éviter aussi, comme un obstacle à l'Evangile, tout ce qui tend à



~~créer une distance entre eux et ceux qu'ils doivent évangéliser (PC.13).~~

85.- Obéissant au Concile et fidèle à l'esprit du Fondateur, si profondément conforme avec les orientations actuelles de l'Eglise, le Chapitre recommande l'adoption de quelques formes nouvelles de pauvreté qui continuent notre tradition en cette matière et soient adaptées aux besoins de l'Eglise et aux circonstances actuelles du monde (PC.13); par exemple, faire gratuitement quelques ministères, favoriser l'établissement de communautés dans des milieux pauvres, stimuler l'exercice de l'aumône et de l'hospitalité, destiner quelques sommes à des oeuvres de bienfaisance ou sociales, etc.. Chaque organisme de la Congrégation doit se sentir honoré de pouvoir subvenir aux besoins des confrères qui peuvent souffrir à cause de cela.

86.- Les occupations ou entreprises apostoliques dont la finalité ou dont la nécessité pour la Congrégation ne sont pas claires, doivent être considérées comme étrangères à l'esprit de pauvreté hérité du Fondateur et des premiers membres de la Congrégation. Pour les évaluer, il faut tenir compte du témoignage de pauvreté évangélique que nous devons donner et de l'ambiance sociale où elles se développent; le chapitre conseille la révision de nos oeuvres et entreprises apostoliques actuelles et l'élimination graduelle et prudente de celles qui ne s'accordent pas avec ces critères de pauvreté hérités du Fondateur et si instamment recommandés par l'Eglise dans la situation actuelle du monde.

87.- Il appartient aussi à la pauvreté collective l'acquittement fidèle des obligations sociales à l'égard de tous ceux qui collaborent avec nous et méritent par leur travail une juste rémunération. La vraie pauvreté n'admet pas l'acceptation d'un service que l'on ne peut rétribuer au moins avec justice. La pauvreté chrétienne qui tire ses origines de la charité et nous détache des biens de la terre, exige que les services soient rétribués avec largesse et générosité (sans tomber pour autant dans la prodigalité). Les salaires mesquins ou injustes, même s'ils sont légaux, ainsi que toutes les relations sociales qui ne sont pas pénétrées de charité, détruisent, aux yeux du monde moderne, la valeur de témoignage propre de la pauvreté évangélique.

#### 4.- Rénovation dans l'obéissance et dans le gouvernement

88.- Le chrétien, par le baptême, est déjà mort au monde et consacré à Dieu en vue de son Royaume. Mais le religieux, par la profession des vœux, resserre son union avec Jésus-Christ pour s'associer totalement à sa mort et participer plénièrement à sa vie glorieuse (Rom. 4, 11; LG. 44). Saint Paul découvre dans un acte d'obéissance du Christ le début et la consommation de son oeuvre rédemptrice (Heb. 10, 1-10). Cette obéissance fut l'attitude constante de Notre Seigneur pendant toute sa vie (Jo. 4, 34; 6, 38) et c'est en cette obéissance que son oeuvre rédemptrice atteint son sommet, apprenant dans sa chair ce qu'était l'obéissance (Hb. 5, 7-9) et obéissant jusqu'à la mort de la croix (Phil. 2, 8).

Le religieux s'unit au Christ et participe d'une manière parfaite au mystère pascal par le vœu d'obéissance qui comporte, d'une part, le renoncement à la propre volonté et le sacrifice de soi-même et, d'autre part, la plus complète libération en vue de parvenir à la mesure de l'âge de la plénitude du Christ (PC. 14). En Jésus-Christ, mort et vainqueur de la mort, nous trouvons le fondement, le modèle et la récompense de la parfaite obéissance religieuse.

89.- D'un autre point de vue, l'obéissance est profondément ecclésiale. Le Christ, envoyé du Père, envoie à son tour l'Eglise "comme signe et



instrument de l'union intime avec Dieu et l'unité de tout le genre humain"(LG. 1) afin d'annoncer et réaliser dans le monde avec la force du Saint Esprit le mystère du salut. Cette mission constitue la raison d'être de l'Eglise.

Les religieux, intimement unis au Christ, s'unissent aussi, par l'obéissance, à la mission de l'Eglise et se consacrent dans une disponibilité totale, au service du Peuple de Dieu. Supérieurs et sujets, tous sont au service de la mission commune que chacun, depuis son rôle personnel, s'efforce de découvrir et d'accomplir: les Supérieurs en dirigeant comme représentants de Dieu; les sujets en découvrant par l'obéissance la détermination ultime de la volonté de Dieu et celle de leur collaboration au but commun; tous, en donnant témoignage de la fidélité et l'efficacité de l'Eglise dans l'accomplissement du commandement du Seigneur et dans la recherche de sa volonté jusqu'à ce que le jour de la consommation arrive.

90.- Le Concile Vatican II, loin de relâcher les exigences inhérentes au vœu d'obéissance, les a plutôt renchériées et perfectionnées en exigeant une obéissance volontaire, spontanée, active et responsable.

En vue d'un bien surnaturel plus grand, le religieux, par le vœu d'obéissance, sacrifie, s'il le faut, des valeurs humaines inhérentes à sa personnalité, et dans ce même sacrifice il trouve le chemin vers sa pleine maturité dans le Christ.

91.- Saint Antoine Marie Claret, toujours modèle de modération et de pondération dans la rédaction des Constitutions, adopte un ton exigeant lorsqu'il parle de l'obéissance. Il veut, en effet, que nous y soyons parfaits dès le début de la vie religieuse (Const.I,108)); que les frères scolastiques obéissent en tout ce qui n'est pas péché promptement sans murmure ni signe de déplaisir (ibid.,123)); il veut, enfin, que par amour pour le Christ qui s'est fait obéissant jusqu'à la mort de la croix (Phil.2,8), nous obéissions en toutes choses, même en celles qui ne sont pas obligatoires ni faciles et à la seule insinuation de la volonté des Supérieurs (Const.II,19). Tout cela, il va sans dire, sans exclure le dialogue ni la cordialité qui doivent régner entre les Supérieurs et leurs frères.

92.- Les us et coutumes sociales ont grandement changé et il se laisse sentir aujourd'hui autour de l'obéissance une crise qui pourrait déformer la vie religieuse. Le Concile Vatican II a providentiellement confirmé la doctrine traditionnelle en y apportant des éclaircissements nouveaux qui doivent nous aider dans la pratique de l'obéissance. Nous qui avons fait profession de suivre le Christ, nous devons imiter les exemples du Sauveur qui est venu faire en tout la volonté du Père (Jo. 4,34) et obéir dans un esprit de foi, à ceux qui sont pour nous les représentants de Dieu(PC.14) et le signe ou sacrement qui nous manifeste la volonté de Dieu.

Le même Concile, qui certainement connaît les qualités de l'obéissance religieuse décrites par les maîtres de l'esprit, les complète lorsqu'il nous dit que l'obéissance religieuse doit être vécue dans un esprit de foi et d'amour à la volonté divine; qu'elle doit être active et responsable de sorte que le religieux "apporte les forces de son intelligence et de sa volonté ainsi que les dons de la nature et de la grâce à l'accomplissement des ordres et à l'exécution des tâches qui lui sont confiées"(PC.14).

93.- Les missionnaires clarétains devons considérer l'obéissance comme une vertu essentiellement apostolique; nous devons nous rappeler les paroles et les exemples de notre Père qui pendant les années de missionnaire agissait toujours sous le commandement et la direction de ses Supérieurs(Aut.II, c.15). Il n'y a pas d'apôtre sans mission légitime(Rom.10,15). Ceci vaut pour



toute occupation et ministère. Dans l'apostolat, partie essentielle de notre vie religieuse, nous devons pratiquer -ainsi que les autres conseils évangéliques- l'obéissance; par elle nous nous unissons étroitement à l'Eglise et agissons selon le plan de Dieu pour le salut des hommes (PC. 8,14).

Le Concile a voulu perfectionner la pratique de l'obéissance religieuse. Il recommande qu'elle soit consciente et libre afin qu'elle devienne une vraie vertu qui perfectionne le sujet au plan surnaturel et même au plan de sa personnalité humaine afin que "loin d'amoindrir la dignité de la personne humaine, l'amène à la maturité en développant la liberté des enfants de Dieu"(PC.14). L'obéissance n'exige pas que l'on voit les choses comme elles ne sont pas; elle demande que le sujet se situe au plan de la foi et sache sacrifier son propre jugement, bien qu'il soit juste et droit, tout en se disant que l'obéissance est une attitude pratique dans laquelle le religieux doit toujours sacrifier son opinion particulière pour que progresse l'harmonie et le bien commun, ce qui est intimement lié à la soumission au Supérieur qui représente la volonté et l'amour de Dieu.

95.- Selon le Concile, il faut conjuguer l'obéissance et les initiatives personnelles. Mais il enseigne aussi, concernant les dons ordinaires et même les extraordinaires que l'on peut avoir, que c'est aux pasteurs de juger autant leur nature que l'usage qu'en on fait (LG.12;AA.3).

96.- L'obéissance n'est jamais irrationnelle, même quand le religieux fait abstraction de son propre jugement et de sa propre opinion; car éclairé par la foi, il sait que le plus raisonnable dans l'ordre pratique ce sera toujours de se soumettre aux exigences de la volonté divine et du bien commun, interprétés par l'autorité légitime.

97.- L'obéissance pratiquée par amour donne au religieux l'assurance de s'unir à la volonté salvatrice de Dieu dans sa vie et dans son apostolat; de se rattacher, sans erreur possible, au service de l'Eglise; de se purifier de son égoïsme personnel et d'atteindre surnaturellement sa propre plénitude en communion avec le Christ crucifié et glorieux (PC.14).

98.- Mais le Concile, qui confirme et perfectionne la doctrine traditionnelle sur l'obéissance, veut également perfectionner l'exercice de l'autorité. Les Supérieurs doivent exercer leur autorité dans un esprit de service, à l'imitation de Jésus-Christ qui obéit au Père se livrant et se sacrifiant pour ceux qu'il lui avait confiés (Mt.20,28; Jo.17,19). Tout Supérieur, comme veut notre Fondateur, doit accomplir sa charge "avec charité et bonté plutôt qu'avec rigueur" et veiller au bien spirituel et corporel de leurs sujets (Const.I,37). S'il représente le Christ il doit imiter ses manières fraternelles et amicales à l'égard des Apôtres, de sorte que sa direction éveille dans la communauté la liberté franche et joyeuse des enfants de Dieu. De cette manière, les Supérieurs accompliront la recommandation conciliaire d'exprimer à l'égard de leurs frères, dans l'accomplissement de leur charge, l'amour que le Seigneur a pour eux (PC.14).

99.- L'exercice de l'autorité doit être toujours surnaturel, fondé sur la foi, ainsi que l'est l'obéissance. La foi doit inspirer les fins à proposer et les moyens à appliquer, ainsi que la considération et la délicatesse dans le gouvernement requise par la charité et par le respect dû aux enfants de Dieu, dont le Supérieur devra rendre compte (PC.14).

100.- Le Supérieur comme représentant de Dieu est plus obligé que les autres à maîtriser ses passions et affections désordonnées, à ne pas chercher son propre intérêt (Phil.2,4) mais la volonté de Jésus-Christ sur ceux qui lui ont été confiés, auxquels il la proposera ensuite avec autorité. Pour cela, il tiendra compte du but de sa communauté, des obligations que cha-

que religieux peut déjà avoir par désignation supérieure, des conditions physiques, psychologiques et morales de ses sujets et de la nécessité de promouvoir leur maturité et le perfectionnement de toutes leurs facultés.

101.- L'attitude de service est facile pour le Supérieur qui se souvient des paroles du Seigneur: "Si quelqu'un veut être le premier il se fera le dernier et le serviteur de tous" (Mc. 9, 35); qu'il pense que ses sujets peuvent l'avantager aux yeux de Dieu (Const. II, 23; Phil. 2, 3). Animé de cet esprit il les accueillera avec joie et écoutera leurs observations, sachant que par leur truchement Dieu peut lui faire connaître aussi sa volonté et qu'il ne peut pas éteindre l'esprit (I Thes. 5, 19). D'autre part, les religieux doivent correspondre avec une sincère amitié dans le Seigneur, de sorte que la communauté vive toujours dans une ambiance de joie et de confiance.

102.- Le Concile veut que les Supérieurs amènent leurs subordonnés à collaborer par une obéissance responsable et active (PC. 14). On obtiendra cela lorsque, dans un esprit vrai de famille et de fraternité, on dialogue dans la communauté sur les projets, sur les moyens et les modalités des activités communes, sur les dépenses et les améliorations à apporter dans les affaires de la communauté. Il est lamentable qu'un sujet s'éloigne du Supérieur; mais au point de vue social, il est plus déplorable que le Supérieur éloigne de lui-même la communauté par sa manière de faire et défaire à son propre gré. Quant aux résultats de l'ensemble de ce qui aura été entrepris, difficilement pourront les religieux se sentir responsables s'ils n'ont nullement participé à sa planification ni à sa gestion; mais le bon religieux n'hésite pas à user ses énergies pour accomplir les ordres avec responsabilité même quand elles ne sont pas conformes à son point de vue et on ne lui a pas demandé son avis.

103.- Le Supérieur et les sujets doivent se parler avec sincérité. Le Supérieur doit exposer ses plans et laisser que les autres manifestent leurs vues et apportent, peut-être, des améliorations à ses projets. Avec la même sincérité et les mêmes sentiments de charité, les religieux doivent manifester leurs projets, leurs possibilités et leurs limites. Que les intérêts, les objectifs, l'étude des projets deviennent communs par le constant dialogue qui facilite le gouvernement et la marche de la communauté. Si, après tout, le Supérieur doit prendre une décision délicate, qu'il n'abdique pas son autorité; qu'il prenne la décision inspiré par la foi et la charité; les autres doivent accepter cette décision inspirés dans la même foi et en vertu de leur donation et consécration à Dieu qui les dirige par ses représentants.

104.- L'esprit de service qui doit inspirer les Supérieurs dans l'exercice de leur autorité, signifie que leur manière de gouverner doit avoir présente les fins qui suivent: la sanctification de ceux que Dieu et l'Eglise leur a confiés par l'obéissance religieuse et par les autres éléments de leur vocation; la promotion de l'activité apostolique de la communauté, selon les normes et les besoins de l'Eglise.

105.- Les conseillers locaux contribuent, dans une grande mesure, au bon gouvernement et au bien-être de la communauté si, d'un côté, ils appuient le Supérieur et sont un exemple par leur conduite personnelle; et si d'un autre côté, ils expriment -comme le veut l'Eglise- la participation et l'intérêt de tous les membres pour le bien de la communauté et manifestent au sein du conseil les inquiétudes et les désirs de leurs confrères (PC. 14).

106.- Il est convenable d'établir et de distinguer, dans la mesure du possible, les compétences de chaque responsable, de sorte que les degrés supérieurs de l'autorité n'absorbent pas le domaine réservé aux inférieurs, mais plutôt renforcent et perfectionnent leur gestion en leur procurant les secours qui ne sont pas à leur portée.



Les Supérieurs subalternes doivent assumer sans nulle crainte la responsabilité de leur charge sans faire recours au Supérieur immédiat pour résoudre les affaires de leur compétence. On pourra ainsi avoir une conduite plus adaptée aux circonstances réelles de chaque communauté; on évitera aux Supérieurs une usure et des complications inutiles et on obtiendra la saine décentralisation qui semble vouloir le Concile et que l'Eglise est déjà en train de mettre en pratique.

#### 5.- Rénovation dans la vie commune

107.- La vie commune, telle qu'elle doit être vécue dans les familles religieuses, est l'exercice plénier, réel et visible de la charité fraternelle par laquelle le Seigneur nous rassemble dans son Eglise, surmontant, grâce à la puissance de l'Esprit Saint, les divisions de la nature et du péché (Gal.3,28). C'est ainsi que le Christ vécut à Nazareth et plus tard avec ses apôtres, et que ceux-ci organisèrent les premières communautés chrétiennes (Act.4,32).

Nos communautés sont aussi une réalisation visible de l'unité et de la catholicité de l'Eglise, un prolongement de leur réalisation sensible dans l'assemblée liturgique qui est un signe et un témoignage de la résurrection du Seigneur et de la mission de l'Esprit Saint jusqu'à la consommation du royaume.

Chacun de nous doit s'efforcer de vivre consciencieusement avec ses confrères cette mystérieuse unité fraternelle par laquelle l'Eglise vit son unité dans le Fils et le Père, par l'Esprit. Tous ensemble nous devons essayer de vivre, dans notre vie commune, le mystère de l'unité de l'Eglise entière et nous sentir profondément unis à tous les membres du Peuple de Dieu, non seulement par notre condition chrétienne mais particulièrement par notre forme de vie religieuse et apostolique, de sorte que dans nos relations avec la hiérarchie, avec les autres religieux, avec les fidèles et avec tous les hommes brille toujours l'amour surnaturel et fraternel que le Christ communique à l'Eglise et offre par son entremise à tous les hommes (LG.3,7,44;PC.6).

108.- Notre vie commune répond au désir de notre Fondateur d'imiter la vie apostolique, c'est-à-dire, de suivre le Christ rassemblant ses apôtres autour de lui dans la charité fraternelle.

Saint Antoine M.Claret, en rassemblant ses premiers collaborateurs afin de faire ensemble, dans le ministère de la Parole, ce que chacun par lui-même n'aurait pu faire, a réuni par la charité une vraie famille qui jouit de la présence du Seigneur et manifeste son avènement. De cette unité, il en découle une grande force apostolique. La vocation commune à l'apostolat et le désir d'imiter Jésus-Christ en toutes choses, créa entre les premiers membres de la Congrégation un même esprit et une affection fraternelle. La communauté de vie et de ministères les mena tout naturellement à se soumettre à une même autorité et à ses règles communes.

109.- En lisant attentivement les documents du Concile, on découvre aisément la nature et les multiples avantages de la vie commune: vie fraternelle, direction et autorité communes dans l'exercice parfait de la charité selon les conseils évangéliques, entière communication de biens et ordonnance communautaire de la vie; tout cela en vue d'un exercice plus parfait, plus éloquent et plus fructueux du ministère apostolique. Le Concile a souligné l'idée que la vie commune, les observances domestiques et même la pratique des conseils évangéliques sont ordonnés à obtenir et promouvoir cette commu-



nion fraternelle de vie, qui est un bien essentiel de la perfection chrétienne et de la vie apostolique (PC.6)

110.- En tant qu'exercice parfait de la charité fraternelle et des autres vertus chrétiennes, cette vie commune est un don surnaturel de Dieu et on ne peut l'obtenir que sous la motion de l'Esprit Saint par une prière assidue, "nourrie de la doctrine évangélique, de la sainte liturgie, surtout de l'eucharistie"(PC.15) et de la pénitence sincère pour les fautes contre Dieu et contre le prochain.

111.- L'oraison communautaire -partie très prenante de notre vie commune- doit constituer l'exercice et l'expression de cette fraternité dans le Christ. La célébration communautaire de l'eucharistie et l'oraison en commun occupent la première place et doivent être favorisées dans la mesure où la nature de notre vocation apostolique le permet et selon une juste évaluation des circonstances. Les autres actes de piété communautaire conformes à la tradition et les caractéristiques apostoliques de notre Institut sont aussi un moyen important de promouvoir la charité fraternelle et de revigorer la vie et l'efficacité apostolique de nos communautés.

112.- La vie commune n'est pas une réalité uniforme qui doit être vécue toujours d'une façon identique dans les différents instituts. Elle s'adapte aux caractéristiques de la vie de perfection professée par les divers Instituts, aux traits et objectifs qui la spécifient et lui donnent personnalité propre. En parlant notamment des Instituts religieux apostoliques, la vie commune, comme les autres éléments de la vie évangélique et apostolique, est pratiquée comme une manière de vivre pour Dieu et pour l'Eglise dans l'exercice de l'apostolat. En conséquence, cette vie commune ne comprend pas seulement les éléments disciplinaires, convenables à la sécurité et à la perfection personnelle du religieux, mais elle comprend aussi, de la façon la plus apte, l'exercice même de l'apostolat.

113.- L'ordonnance de la vie d'une communauté doit répondre autant que possible aux obligations communes et personnelles de ses membres, de telle manière qu'elle soit un appui efficace pour la fidélité de tous, un instrument pour réussir l'unité de vie dans un esprit commun et un moyen qui foment la charité fraternelle, la sollicitude des uns pour les autres et nous aide à accomplir notre vocation religieuse et apostolique, conscients que dans la communauté nous sommes responsables les uns des autres.

114.- Dans les Instituts apostoliques, l'apostolat appartient à la nature même de la vie religieuse et doit, en conséquence, être vécu, d'une certaine manière, en commun. Il est donc nécessaire que les exercices même d'apostolat soient appréciés comme un bien et une responsabilité communautaire, même si c'est un seul individu qui les accomplit. C'est pourquoi, dans l'agencement de la vie commune, on doit tenir compte des obligations apostoliques de tous et de chacun, imposées ou reconnues par l'autorité compétente. Ainsi, les horaires et règlements ne peuvent pas être identiques dans toutes les communautés ni, peut-être non plus, pour tous les membres d'une même communauté. (ES. 26).

Les variantes ou différences introduites dans le règlement pour cette raison ne doivent pas être considérées comme une mitigation ou une dispense, mais comme une ordonnance plus parfaite et mieux adaptée qui conduit plus facilement et plus efficacement au but poursuivi.

115.- Au fur et à mesure que la forme propre de vie religieuse, les exigences de l'apostolat ou les caractéristiques des temps, obligent à réduire les observances communes, il est indispensable de renforcer davantage les aspects spirituels et personnels de la vie commune, en favorisant les prati-

ques qui développent la dépendance envers le Supérieur et envers la communauté, l'union spirituelle, la sainte amitié et la coopération fraternelle entre les religieux, par exemple: la formation de communautés restreintes et homogènes, les équipes de travail, les réunions communautaires, les conseils de pastorale, etc.

Cette même remarque nous oblige à nous rappeler que, dans la sélection et la formation des nôtres, il faut bien avoir présent à l'esprit que le missionnaire doit arriver à pouvoir vivre et défendre personnellement sa vie spirituelle.

116.- Voici quelques mesures qui aideront à atteindre cette plénitude de vie commune:

- La sélection et la formation convenable des candidats, en exigeant d'eux et en développant chez eux les qualités humaines et les vertus surnaturelles indispensables pour la pratique parfaite de la charité fraternelle dans la vie commune.
- L'attention soigneuse aux aspects sociaux et communautaires de l'ascèse et des vertus chrétiennes.
- La valorisation surnaturelle et la mise en pratique progressive du dialogue, de la vie commune, de la collaboration et du travail en équipe.
- La formation de communautés restreintes par le nombre des personnes et, dans la mesure du possible, homogènes, principalement en ce qui concerne l'apostolat.

117.- Il est nécessaire d'avoir et de développer cette vision surnaturelle de notre vie commune, afin que dans nos communautés, malgré les différences normales de mentalité, nationalité, race, etc, règne toujours de manière effective la fraternité du Christ. Ceci constitue une des plus graves obligations de la vie évangélique et de notre condition de religieux dans l'Eglise.

118.- Quand on donne des normes générales pour la vie commune, au lieu de présenter des règlements détaillés, il serait préférable d'énumérer seulement les actes ou les temps divers qu'il faut assurer dans tous les horaires, communs ou personnels. Qu'on laisse, ensuite, à chaque communauté, sous l'autorité du supérieur respectif, la tâche d'organiser son propre horaire et règlement avec plus de souplesse et de variété.

L'effort en vue de trouver un horaire plus adéquat dans chaque maison, d'harmoniser les intérêts divers et de s'adapter aux exigences communes et individuelles, en plus d'être un exercice extraordinaire de la charité et des autres vertus sociales, aboutira à des horaires plus adaptés et plus facilement acceptables pour tous; cet effort fera mieux comprendre le pourquoi des divers actes et des limites imposées à chacun par les exigences du bien commun et de la propre vie spirituelle, l'étude, etc.

Une vie commune ainsi organisée sera une aide de premier ordre pour le perfectionnement spirituel des nôtres et pour leur apostolat, un exercice extraordinaire des vertus théologiques et morales, en même temps qu'un stimulant pour une ascèse réaliste et exigeante; elle constituera un grand témoignage de charité et de la puissance de l'esprit et augmentera les possibilités apostoliques de nos communautés.



## 6.- Rénovation dans l'apostolat

119.- L'apostolat missionnaire est la raison fondamentale de notre Institut et de notre vocation. C'est pourquoi il doit être considéré comme partie essentielle de notre perfection et de la vie religieuse qui est professée dans notre Congrégation. C'est à lui que doivent être ordonnés la formation de nos jeunes, l'existence et l'organisation de nos maisons ainsi que le gouvernement de notre Institut.

120.- Comme partie de notre vie religieuse, notre apostolat doit toujours prendre son inspiration dans des motifs surnaturels; il doit être informé par les vertus religieuses et par les conseils évangéliques, s'incorporer à l'Eglise par l'obéissance et être vécu communautairement dans la mesure du possible.

121.- L'apostolat de l'Institut est toujours l'exercice de la mission confiée par l'Eglise et plus concrètement de la mission de chaque communauté ou individu reçue de l'autorité légitime. De cette façon nous accomplissons la part qui nous revient de la mission générale de l'Eglise et du Christ. En conséquence, l'apostolat doit être dirigé par les Supérieurs et il doit être un des premiers soucis de leur gouvernement.

122.- La nature communautaire de l'apostolat des religieux recommande et favorise le travail en équipe. Personne mieux que nous, unis par une même vocation et un même esprit, peut assumer et mener à bien ce type d'œuvres communautaires.

123.- Dans les circonstances actuelles, il est nécessaire de renouveler les formes traditionnelles de notre apostolat, qui gardent leur valeur, et d'en chercher de nouvelles qui soient conformes à l'esprit et à la tradition de l'Institut et qui répondent mieux aux besoins de l'Eglise et aux nécessités des temps et lieux afin que l'Evangile soit prêché plus efficacement parmi tous les peuples (PC.20).

Il faut faciliter une suffisante liberté de mouvements dans l'action missionnaire, sans trop se lier aux structures ou institutions qui perdent facilement leur valeur.

124.- A notre époque, la fête du Coeur Immaculé de Marie a été étendue à toute l'Eglise; les Papes ont consacré à plusieurs reprises le monde à son Coeur Immaculé. Dernièrement la doctrine mariale du Concile a mis en relief la maternité spirituelle de la Vierge à l'égard de tous les hommes par la richesse débordante de son cœur. Tout cela nous impose, à nous, les Fils du Coeur de Marie, le devoir de diffuser dans l'Eglise d'aujourd'hui la doctrine et la piété mariales comme une des obligations caractéristiques de notre apostolat.

## 7.- Rénovation dans ce qui a trait au sacerdoce

125.- L'esprit même de notre Fondateur, la conscience croissante de la valeur du sacerdoce et la diversification des vocations qui est en train de se faire dans l'Eglise, exigent que l'on mette davantage en relief le caractère sacerdotal de notre spiritualité, de notre forme de vie et de notre apostolat.

126.- Au moment de juger la vocation d'un candidat au sacerdoce, il faut voir s'il a les qualités pour la vie sacerdotale et pour le ministère apostolique tels qu'ils sont pratiqués dans la Congrégation. Le Père Fondateur



laisse apparaître cette préoccupation à plusieurs endroits de nos Constitutions (35 et 139).

Cela suppose que l'on a une idée suffisamment claire de la nature de l'apostolat de la Congrégation, des qualités naturelles et des vertus qu'il exige, de la formation intellectuelle qu'il demande, aussi bien que la connaissance de l'Eglise et du monde, des tendances et techniques d'apostolat, des problèmes religieux et des facteurs culturels et sociaux de la vie religieuse des peuples.

127.- Dans la Congrégation on a toujours eu une grande vénération pour le Souverain Pontife.

Actuellement, à cause surtout du Concile, on a rehaussé spirituellement et pastoralement la figure de l'Evêque et on a développé la conscience de l'unité sacerdotale. Tout cela rend plus urgente la collaboration avec les Evêques et avec tous les prêtres dans une authentique union spirituelle (LG. 28 et PO.7).

Selon cette mentalité conciliaire, avec laquelle l'esprit de notre Père et la tradition de l'Institut sont en accord, il faudra désormais réviser et planifier la distribution et la composition des maisons aussi bien que la destination des individus, dans le cadre de la pastorale d'ensemble de chaque région. Il faudra, au moins, tracer un programme qu'on tâchera de mettre en oeuvre peu à peu selon nos modestes possibilités actuelles.

128.- Dans la planification et le développement de notre vie communautaire, on doit tenir compte du caractère sacerdotale de la plus grande partie de ses membres consacrés au ministère apostolique. Cela doit avoir une influence réelle sur la nature de nos actes de piété, sur l'importance de l'étude, etc.

128 bis.- Le Chapitre reconnaît le diaconat permanent; il s'harmonise avec le charisme que nous avons reçu de notre Fondateur. Le Chapitre désire que le diaconat permanent soit institué dans la Congrégation quand et où le Gouvernement Général le jugera opportun pour des raisons pastorales.

### 8.- Rénovation en ce qui concerne les Frères Coadjuteurs

129.- Quoique la Congrégation soit primordialement sacerdotale à cause de son caractère apostolique, elle ne pourrait pas mener à bien sa mission, telle que notre Père Fondateur nous l'a transmise, sans la présence et la fraternelle collaboration de nos frères laïcs. Les prêtres de la Congrégation savent bien à quel point ces excellents coadjuteurs contribuent à l'accomplissement de la mission apostolique que collectivement nous avons reçue, et ils sont convaincus qu'ils ne peuvent pas réaliser à eux seuls ni la vie ni les entreprises apostoliques de la Congrégation (LG.30).

130.- Nos frères coadjuteurs sont des chrétiens, des laïcs, des religieux consacrés à Dieu et au Coeur de Marie en vue de l'objet de la Congrégation; ils réalisent d'une façon particulière le sacerdoce commun des baptisés et répondent aux exigences apostoliques de la confirmation élevées à un plus haut degré à cause de leur consécration religieuse.

Dans la Congrégation, ils remplissent pleinement, au service de l'Eglise, la dignité de la vocation religieuse dans la même mesure que les autres membres de l'Institut et ils participent selon leur vocation laïque au charisme et à la commune vocation apostolique. Comme membres à part entière

de l'Institut, ils participent pleinement à son patrimoine spirituel, et ils enrichissent leur propre vie en l'associant à celle des frères prêtres dans un seul esprit, une seule vocation et une mission commune.

131.- Le Chapitre Général recommande qu'en ce qui regarde nos frères coadjuteurs, on tienne compte de ce que l'Eglise a enseigné sur la dignité et les fonctions des laïcs dans l'Eglise (LG.32), sur la plénitude de la vie religieuse laïque (PC.10), sur l'avantage de ce que les prêtres et laïcs s'unissent dans une action apostolique commune (AA.24) et vivent intimement associés dans une vie et une oeuvre communes (PC.15).

L'acceptation et la mise en pratique de ces orientations de l'Eglise nous obligent à réviser les critères de sélection et les méthodes de formation des frères coadjuteurs, de même que l'effort pour les associer étroitement à la vie et à l'oeuvre, des communautés (PC.15). De tout cela le Chapitre attend les grands bienfaits pour la vie interne de la Congrégation et pour son oeuvre apostolique dans l'Eglise et dans le monde.

Que les prêtres et les laïcs de la même communauté se mettent les uns au service des autres, qu'ils se sentent profondément unis par une même vocation religieuse et apostolique, qu'ils ne dédaignent pas les travaux les plus humbles et qu'ils apportent leurs meilleurs talents à l'action commune. De cette façon, ils rendront tous, dans la diversité, un témoignage de l'unité et de la charité du Christ (LG.32).

132.- La formation religieuse des frères coadjuteurs doit être d'une telle qualité qu'ils puissent vivre consciemment leur vie consacrée et accomplir avec efficacité leur mission au service du but de la communauté et des oeuvres d'apostolat de la Congrégation (PC.18).

#### 9.- Rénovation dans la piété

133.- L'esprit et la pratique de l'oraison sont l'aliment indispensable de la perfection spirituelle et de la vie apostolique (PC.6 et 8). Il convient de promouvoir l'estime de l'oraison mentale et de la défendre contre les difficultés d'une activité excessive ou de l'instabilité psychologique que comporte parfois la vie moderne. A cet effet, il est important de développer l'amour des Saintes Ecritures dont la lecture et la méditation, comme à notre Père Fondateur, nous communiqueront la sublime science du Christ (Phil. 3,8).

134.- Dans l'ordonnance de la vie de piété, une fois sauvegardée la nature apostolique de l'Institut, on doit donner priorité aux actes liturgiques sur tous les autres exercices communs d'oraison vocale. Afin que la piété liturgique soit le fondement et la source d'une vigoureuse vie spirituelle, il est nécessaire que les nôtres en soient adéquatement instruits et qu'ils puissent facilement comprendre sa signification et exprimer par elle avec spontanéité leur piété personnelle.

L'oraison mentale dispose à participer intimement et avec profit au mystère eucharistique et à la prière publique de l'Eglise.

135.- Les formulaires de nos actes de piété et leur répartition doivent être appropriés aux caractéristiques spirituelles de notre patrimoine et aux orientations actuelles de l'Eglise. De ce critère, nous déduirons la valeur des actes liturgiques (Messe, Bréviaire), l'estime des pratiques mariales plus traditionnelles (Chapelet), la validité des exercices de piété accomplis avec le peuple pendant le travail ministériel, etc. (SC. 13).



En revenant à la note sacerdotale de la piété de l'Institut, nous remarquerons que la piété de notre Saint Père Fondateur a été profonde: par son christocentrisme, par sa dévotion à l'eucharistie, par son amour des Saintes Ecritures, par sa façon particulière de vivre la filiation mariale en étroite relation avec sa vocation missionnaire, par sa dévotion aux apôtres et aux autres saints qui se sont distingués par leur zèle apostolique, etc.

#### 10.- Rénovation dans l'étude

136.- En ce qui concerne la fidélité à notre vocation religieuse et apostolique, l'étude garde une valeur de première ordre. C'est ainsi que le dit explicitement notre Saint Fondateur (Const. II, 121; II, 50, 51, 52). C'est un sujet où les Supérieurs doivent intervenir avec décision afin de réviser profondément la situation actuelle et combler ses lacunes car c'est un problème qui affecte gravement notre vie et auquel se rattachent beaucoup d'autres problèmes d'ordre spirituel et apostolique.

137.- La vocation missionnaire exige une formation intellectuelle supérieure à celle qui est commune aux autres prêtres. C'est une volonté clairement manifestée par le Fondateur (Poisitio I, p. 35). Tous les membres de la Congrégation devraient recevoir, en vue de l'exercice de l'apostolat missionnaire, une formation spécialisée qui les prépare à exercer les ministères les plus appropriés selon les exigences des temps et des lieux. Peut-être nos ministères aujourd'hui souffrent d'un manque de formation fondamentale et spécialisée. Il faut se préoccuper de l'une et de l'autre. Une vraie spécialisation n'est pas valable sans une solide formation de base.

Les frères coadjuteurs, en plus d'une spécialisation technique appropriée, ont besoin d'une formation religieuse qui leur permette de comprendre et de vivre en profondeur leur propre vocation religieuse et apostolique (PC. 18).

138.- Pour les candidats à la prêtrise, il faut considérer comme un signe négatif de vocation à notre Congrégation le manque d'aptitude pour la formation intellectuelle nécessaire et même le manque prononcé d'amour pour l'étude. Quant aux frères coadjuteurs, il faut exiger d'eux les aptitudes nécessaires à la formation humaine et religieuse dont ils ont besoin.

139.- C'est une exigence grave de notre vocation que la continuation de la formation intellectuelle tout au long de notre vie. Il est urgent de faciliter à nos missionnaires la rénovation périodique de leur formation doctrinale et pastorale, en éveillant leur conscience et en leur fournissant le temps et les moyens nécessaires.

140.- La Congrégation doit être présente à l'apostolat de la science soit par la recherche proprement dite, soit par l'enseignement, soit par des publications, ou de n'importe quelle autre manière, selon les besoins de l'Eglise (GS. 62). L'Institut peut aspirer à exercer son influence dans la haute direction des peuples par un magistère élevé et universel, surtout de nos jours, et contribuer à la recapitulation en Jésus-Christ de la culture, de la civilisation et des techniques selon la propre vocation et les orientations données par Vatican II, spécialement dans la constitution "Gaudium et Spes".

Cela exige de la Congrégation un grand effort pour consolider la formation spirituelle de tous, pour préparer de vrais spécialistes dans la recherche et dans l'enseignement spécialisé, qui lui permettent d'accomplir cette haute mission. Il est également nécessaire de procurer la constante remise à jour de nos missionnaires. Le Fondateur le voulait ainsi et cela est spécialement nécessaire de nos jours.



## DECRET

### SUR LES FRERES COADJUTEURS

#### Introduction

La vocation religieuse laïque a été revalorisée par le Concile (PC. 10). La Congrégation, consciente du besoin urgent d'étudier à fond le grave problème des Frères Coadjuteurs à la lumière des documents conciliaires, a proposé au Chapitre Général de nombreuses recommandations. Celui-ci les a accueillies en étudiant attentivement tout ce qui concerne les Frères Coadjuteurs dans l'actualité et dans les documents de Vatican II et croit, qu'avec le présent décret, interprète les normes conciliaires et répond aux désirs ardents de tout l'Institut.

#### 1.- Vocation et Esprit

1.- Les Frères Coadjuteurs Fils du Coeur Immaculé de Marie, par leurs vœux s'obligent à la pratique des trois conseils évangéliques et se consacrent totalement à Dieu qu'ils aiment par-dessus tout. Par ces mêmes vœux ils consacrent leur vie au service et à la gloire du Seigneur par un titre nouveau et particulier (LG.44).

Etant donné que les conseils évangéliques unissent, d'une manière spéciale avec l'Eglise et avec son mystère ceux qui les pratiquent, il est nécessaire que la vie spirituelle des Frères Coadjuteurs soit aussi consacrée au profit de toute l'Eglise. D'où leur devoir de travailler, chacun selon ses forces et selon sa vocation, soit par la prière, soit par d'autres activités d'ordre temporel ou d'ordre plus directement apostolique à enraciner et à consolider dans les âmes le règne du Christ, et à l'étendre à toutes les parties du monde (LG.44).

2.- Les Frères Coadjuteurs, par la profession des conseils évangéliques, sont aussi un signe offert à tous les membres de l'Eglise, afin de les attirer à l'accomplissement courageux des devoirs de leur vocation chrétienne. Ils manifestent aux yeux de tous les croyants que les biens du ciel sont déjà présents en ce temps; ils attestent l'existence d'une vie nouvelle et éternelle acquise par le Christ pour tous; ils annoncent la résurrection à venir et la gloire du royaume des cieux; ils représentent continuellement dans l'Eglise cette forme de vie que le Fils de Dieu a assumée en venant au monde pour faire la volonté du Père; ils proclament l'élévation du royaume de Dieu au-dessus de toutes les choses terrestres; et ils montrent à tous les hommes la grandeur de la puissance du Christ et de son Esprit (LG.44).

Les Frères Coadjuteurs, par leur profession des conseils évangéliques, participent à la nature de la Congrégation de manière que toute leur vie et leur activité est religieuse et apostolique (LG.44). Dans leurs

## DECRET

### SUR

## LA VIE RELIGIEUSE

### PREFACE

Le Concile Vatican II nous adresse cette exhortation: "Que tous ceux qui sont appelés à la profession des conseils, veillent, donc, avec soin à demeurer dans cette vocation où ils ont été appelés par Dieu et qu'ils y excellent davantage pour la plus grande sainteté de l'Eglise et pour la plus grande gloire de la Trinité une et indivise qui, dans le Christ et par le Christ, est la source et l'origine de toute sainteté" (LG.47). Or "plus ils sont ardemment unis au Christ par cette donation d'eux-mêmes qui embrasse toute leur vie, plus riche devient la vie de l'Eglise et plus fécond son apostolat" (PC.1; LG.44).

C'est pourquoi le XVII Chapitre Général de notre Congrégation, faisant une large part à cette exhortation de l'Eglise se propose de réaliser, si bien que possible, cette adéquate rénovation spirituelle, qui doit occuper la première place dans le développement de nos activités extérieures; sans elle les meilleures adaptations aux exigences de notre temps ne produiront aucun effet (PC.2).

Les principes de cette rénovation s'appuient d'abord sur l'amour de Dieu, "d'où jaillit et de façon pressante, l'amour des autres pour le salut du monde et la construction de l'Eglise" (PC.6). Pour cela ce Décret sur la Vie Religieuse a pour but de traiter de la vie spirituelle de nos frères dans la Congrégation et de sa réalisation intérieure et extérieure dans la pratique des conseils évangéliques, surtout de la chasteté, de la pauvreté, de l'obéissance et de la vie commune.

Les Constitutions proposées par le Saint Père Fondateur aux compagnons qui s'étaient associés à Lui, et qui ont été imprégnées du charisme tout à fait particulier et spirituel de vie de perfection (évangélique et apostolique) propre de notre Père, nous sont offertes comme norme de la vie spirituelle de la Congrégation. C'est le don divin de la vocation (LG.43) qui nous presse à mieux la connaître et à mieux l'embrasser chaque jour.

## Chapitre I.- Vie Spirituelle et Observance

### Partie doctrinale:

1.- Le Fils de Dieu qui avec le Père et le Saint Esprit est proclamé seul saint, a aimé l'Eglise comme son épouse et s'est livré pour elle afin de la sanctifier (Eph.5,25-26). Cette sainteté de l'Eglise se manifeste et doit se manifester sans cesse par les fruits de grâce que l'Esprit produit dans les fidèles. Elle apparaît particulièrement dans la pratique des conseils évangéliques. Ce genre de vie évangélique a été assumée sous l'impulsion de l'Esprit Saint par un grand nombre de chrétiens, soit à titre privé, soit dans une condition ou un état sanctionné par l'Eglise; elle apporte au monde un lumineux témoignage et un exemple de sainteté (LG.39) et proclame la présence du Christ aux croyants et aux non croyants (LG.46).

2.- L'autorité de l'Eglise, sous la conduite de l'Esprit Saint, a veillé elle-même à fixer la doctrine des conseils évangéliques et à en régler la pratique en instituant même des formes de vie stables pour qu'ils soient mieux vécus (LG.43). L'Eglise "reçoit les règles proposées par des hommes et des femmes éminents, et quand elles ont été bien mises au point, les approuve officiellement. Elle accorde aussi la protection de son autorité vigilante aux Instituts érigés un peu partout pour l'édification du Corps du Christ, pour qu'ils croissent et fleurissent selon l'esprit des fondateurs" (LG.45).

3.- Pour que l'Eglise, dans les circonstances présentes, tire un plus grand avantage de l'excellence de la vie consacrée par la profession des conseils évangéliques et de son rôle nécessaire, le Concile Vatican II impose une rénovation adaptée de la vie et de la discipline des Instituts religieux (PC.1), exhortant les membres de tous les Instituts à ce que "cherchant Dieu par-dessus tout et uniquement, unissent la contemplation, qui les fait adhérer à Dieu par la pensée et par le cœur, à l'amour apostolique par lequel ils s'efforcent de s'associer à l'œuvre de la Rédemption et d'étendre le Royaume de Dieu" (PC.5). C'est, en effet, "par l'exercice sincère et inlassable de leurs fonctions dans l'Esprit Saint qu'ils disposeront d'un moyen authentiquement propre d'arriver à la sainteté" (P.O.13).

Le même Concile proclame la primauté de la vie spirituelle lorsqu'il dit: "tous ceux qui professent les conseils évangéliques doivent chercher Dieu et l'aimer, lui qui nous a aimés le premier (I Jn.4,10), et s'appliquer en toutes circonstances à nourrir la vie cachée avec le Christ en Dieu (Col.3,3), source d'où jaillit et de façon pressante, l'amour des autres pour le salut du monde et la construction de l'Eglise" (PC.6).

4.- La rénovation de la vie consacrée est rénovation de la spiritualité évangélique de chaque Institut, et pour nous, de la spiritualité que notre Père Fondateur a vécue pendant sa vie et qu'il a proposée à ses compagnons par ses paroles et son exemple et celle qu'il nous a léguée dans les Constitutions. Cette spiritualité clarétaine est centrée sur la parfaite imitation du Christ "le missionnaire du Père". Saint Antoine Marie Claret chercha à reproduire, dans sa vie et dans ses entreprises apostoliques, les traits les plus saillants du Christ, Missionnaire que le Père envoya au monde pour le salut des hommes. Le Concile exige que notre rénovation soit une progression ininterrompue dans l'imitation du Christ selon l'esprit propre du Fondateur, afin de projeter dans le monde d'aujourd'hui la vie du Christ.

5.- Les Constitutions sont une expression authentique de l'action de Dieu qui nous appelle à la suite et à l'imitation parfaite, dans son Egli-



se, de la vie évangélique du Christ, telle que notre Père Fondateur sous la mouvance de l'Esprit la conçut et la vécut d'abord et l'exprima ensuite en elles. C'est l'Eglise qui plus tard les accepta officiellement pour la gloire de Dieu et le bien durable de son peuple.

L'observance est la fidélité à une motion de l'Esprit qui nous porte à vénérer et à cultiver les valeurs évangéliques que nous découvrons dans nos Constitutions, valeurs transmises par le charisme du Saint Fondateur; elle se traduit en une réponse tout à fait personnelle et communautaire dans la conduite de notre vie et de notre activité apostolique.

6.- Esprit et observance sont unis par des rapports profonds d'interdépendance. L'esprit maintient l'observance: "Les meilleures adaptations aux besoins de notre temps n'obtiendront pas de résultat si elles ne sont pénétrées d'un renouveau spirituel" (PC.2,e). A son tour l'observance fomente l'esprit en ce qu'elle prédispose à l'obéissance des lois par lesquelles la volonté de Dieu se manifeste en même temps que notre faiblesse se trouve confortée dans la vie de la grâce.

Nous devons avoir toujours présent à l'esprit que dans la Nouvelle Alliance la loi n'est pas opposée à la grâce ni à la charité; au contraire, elle est plutôt l'expression stable et authentique de ses exigences communes et sociales. C'est pourquoi on peut affirmer que loi et liberté ne s'opposent pas quand elles sont véritablement chrétiennes. Les Constitutions sont, en grande partie, expression d'un esprit et norme pratique pour son exercice; à cause de cela elles possèdent plus parfaitement que d'autres lois ecclésiastiques un aspect de loi spirituelle et sainte.

Conséquemment l'observance qui nous pousse à les accomplir sans résistance, naît spontanément de la foi et de notre docilité à l'appel de Dieu et aux exigences de sa grâce; tant lorsqu'elles nous sont manifestées par les lois de l'Institut ou de l'Eglise que par d'autres circonstances concrètes de la vie; l'observance suppose toujours la communion avec l'autorité personnelle des Supérieurs, représentants vivants et interprètes la Providence et des exigences de l'amour de Dieu sur chacun de nous.

7.- L'apostolat missionnaire est la raison fondamentale de notre Institut et de notre vocation. Il appartient donc à la nature même de la vie religieuse qu'on professe dans la Congrégation. C'est pourquoi il doit être toujours inspiré par des motifs surnaturels, informé des vertus religieuses et des conseils évangéliques. Toute la vie religieuse dans la Congrégation, selon la volonté de l'Eglise (PC.8) doit être imbibée d'esprit apostolique et toute l'action apostolique doit être animée par l'esprit religieux.

8.- Le travail d'adaptation s'étend à l'organisation de notre mode de vie, de prière et de travail qui doit être en relation avec la condition physique et psychique des membres de la Congrégation (PC.3). Puisque la profession des conseils évangéliques en communauté ne fait nullement obstacle à l'épanouissement de la personne humaine, mais par sa nature même cherche plutôt à le promouvoir au plus haut point (LG.46), notre spiritualité tient compte des qualités humaines, les surordonne aux valeurs surnaturelles et les transforme par leur moyen (PC.12-14).

9.- Par leur consécration religieuse les membres de notre Institut ne deviennent pas étrangers aux hommes (LG.46). Unis de manière spéciale à l'Eglise (LG.44), ils ressentent les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de leur temps dans la même solidarité qui lie l'Eglise à toute la famille humaine. Leur communauté, d'abord, s'édifie avec des hommes (GS.1,3). L'homme d'aujourd'hui, et partant tous ceux qui désirent devenir membres de notre Congrégation, se caractérise par un

certain nombre de qualités, à savoir: une conception plus dynamique de la réalité (GS.5), la conscience de la dignité de la personne humaine (ib.26), un sens critique plus pénétrant (ib.54), le sens de l'autonomie et de la responsabilité (ib.55), la conscience sociale selon laquelle l'homme se définit avant tout par la responsabilité qu'il assume envers ses frères et envers l'histoire (ib.55). On doit donc tenir compte de ces réalités pour mettre en valeur ce qu'elles ont de positif et contrarier ce qu'il y a en elles d'opposition aux conseils évangéliques.

10.- Ces traits de l'homme moderne vont se refléter dans la spiritualité du religieux moderne, lequel cherchera à assumer une réponse personnelle et totale à l'appel du Christ qui prêcha la sainteté de vie à tous et à chacun de ses disciples (LG.10). Le religieux tâchera d'expérimenter personnellement l'attrait de la personne du Christ dans la lecture quotidienne de la Sainte Ecriture, dans la méditation et dans la célébration -de bouche et de coeur- de la très sainte Eucharistie(PC.6); il cherchera à transformer sa vie dans le fourneau de la charité par la pratique des conseils évangéliques et des vertus (PC.5); il fera en sorte que son sens communautaire trouve son expression dans une union intime à l'Eglise; il rayonnera le Christ devant le monde. Il se définira comme religieux dans des termes qui expriment un amour purifié et un service à tous ses frères dans le Christ; il saura avec certitude qu'en aimant les hommes il se rapproche du Christ (I Jn.4,20).

## Chapitre II.- Charité et Vie Commune

### Partie doctrinale:

23.- Nous, les Missionnaires Clarétains, répondant aux exigences de notre vocation et poussés par la charité que le Père répand dans nos coeurs par le Saint Esprit (Rom.5,5), devons vivre chaque jour plus intensément pour le Christ et pour le salut des hommes, à l'exemple du Sauveur qui "nous a aimés et s'est livré pour nous"(Eph.5,2). "Vivez dans l'amour", renchérit encore l'apôtre dans ce même texte; c'est seulement en vivant la vie du Christ et en imitant sa charité que nous accomplissons son commandement primordial: "aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés"(Jn.15,12).

24.- Comme l'Eglise naissante, lorsque "tous d'un même coeur étaient assidus à la prière... avec Marie et Jésus"(Act.1,14), se fit remarquer par la charité parce que les appelés n'avaient qu'un coeur et qu'une âme(Act. 4,32), ainsi doit regner parmi nous, qui nous sentons unis par le lien commun de la filiation cordimariale, une charité affective et effective sans éclipse car beaucoup plus grandes sont les exigences de prévenance, de douceur et de service réciproque réclamées par notre titre. A cet amour nous reconnaitront pour disciples du Christ(Jn.13,35) et vrais Fils du Coeur de Marie; et par cet amour nous répondrons pleinement à notre vocation, car celui qui aime son prochain accomplit, de ce fait, toute la loi(Rom.13, 8 et 10).

Mais le Missionnaire ne connaît pas de barrières ni de limites dans l'amour: il aime ses confrères et il aime la Congrégation entière dans toutes ses Provinces, dans ses missions et dans ses oeuvres. Plus encore, avec un sens vraiment ecclésial et oecuménique, notre charité est toujours ouverte et rend témoignage de la vie de perfection, grâce au traitement amical et à la coopération loyale avec d'autres Instituts, avec les Eglises locales en général et,



spécialement avec la hiérarchie de l'Eglise.

Même pas l'universalité de l'Eglise ne limite notre charité; elle s'étend à tous les hommes auxquels elle souhaite le plus grand bien, en commençant par la propre famille du religieux avec laquelle celui-ci doit entretenir les relations et la tendresse exigés par la vertu de piété.

25.- Poussé par l'amour du Père, Jésus-Christ s'acquitta de sa mission s'immolant en sacrifice (Jn.14,13); le Missionnaire ne sera donc fidèle à sa vocation que lorsqu'il ressentira toute la force d'impulsion de la devise "caritas Christi urget nos", qui a entraîné si puissamment notre Fondateur.

La charité, en effet, l'a toujours poussé à ne chercher que la gloire de Dieu; elle l'a enflammé du désir de sauver tous les hommes par tous les moyens; elle l'a rendu apte et a imprégné d'onction ses paroles (Aut.439-441) et l'a revêtu d'une extraordinaire endurance au travail.

La charité fait de la vie religieuse en commun un signe de la venue du Seigneur(PC.15).Par la charité qui est le lien de la perfection(Col.3,14) nous manifestons que nous sommes passés de la mort (ou vie naturelle) à la vraie vie de la grâce du Christ(I Jn.3,14).Nous savons qu'elle est la meilleure façon d'imiter la vie intra-trinitaire, dont nous sommes la ressemblance (Gen.1,26-27), et de réaliser ainsi l'unité que Jésus souhaitait:"Comme toi,Père, tu es en moi et moi en toi, qu'eux aussi soient un en nous, afin que le monde croie que tu m'as envoyé"(Jn.17,21).A plusieurs titres, la charité et l'union que nous aurons entre nous, seront un moyen efficace d'apostolat.

26.- Nous qui avons cru et reconnu l'amour que Dieu a pour nous (I Jn.4,16) nous savons qu'il nous a aimés jusqu'à nous envoyer son Fils en victime de propitiation pour nos péchés; ceci nous fonce à nous aimer mutuellement parce que c'est comme cela seulement que Dieu demeure en nous et qu'en nous s'accomplit son amour (I Jn.4,10-12).

Tel est l'esprit qui nous a été donné; tout à fait surnaturel et tendant à surmonter tout ce qui dans notre nature déchue peut être contraire à la charité parfaite.Pénétrant plus profondément, il doit transformer toute notre âme et informer toute notre activité humaine: notre volonté et notre affectivité. Ce n'est pas tout: la charité dont nous aimons nos frères, qui est une vertu théologale car nous aimons dans notre prochain Dieu et notre prochain pour Dieu, nous fait découvrir tout ce que Dieu a communiqué aux hommes d'être et de perfection, même dans l'ordre naturel.C'est pourquoi faire preuve d'intelligence réfléchie et d'esprit sensible,est une bonne disposition pour la pratique facile de la charité; en effet, ces attitudes nous amènent à reconnaître et à apprécier mutuellement les valeurs personnelles qui existent dans les membres de la communauté.

27.- Le Concile a mis en valeur les avantages de la vie commune qui se nourrit de l'eucharistie, de la doctrine évangélique et de la sainte liturgie(PC.15).Nos missionnaires auront le culte de la vie commune et la rendront plus aimable par l'oubli de soi et par le service mutuel par amour de Jésus-Christ jusqu'à ce qu'ils réalisent "une famille rassemblée au nom du Seigneur qui jouit de sa présence"(PC.15).Ils répondront ainsi non seulement à la volonté de celui qui les prévient d'un amour qui ne peut pas être laissé sans réponse, mais aussi au commandement de rendre au monde un témoignage de Dieu, car selon la parole du Seigneur, "là où deux ou trois se trouvent réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux"(Mt.18,20).

C'est à l'Eglise qu'il revient d'instituer les lois qui régleront sagement la pratique des conseils évangéliques(LG.45).Chaque religieux doit



se conformer à ces lois ou statuts, différents selon la variété des Instituts; ils sont le fondement de la vie commune. Celle-ci comporte communauté de buts et d'idéal conformément à son charisme propre, communauté de certaines observances qui sauvegarderont l'ordre dans un état de vie, communauté de biens et entraide fraternelle, de même qu'une certaine communauté de traits dans le comportement, issus de l'accoutumance à vivre tous une même spiritualité ou à imiter un modèle commun, le Saint Fondateur, etc. Pour nous le signe distinctif et premier du Missionnaire, celui qui doit le caractériser toujours et partout, celui qui doit constituer sa fin et l'objectif de tous ses actes, est la charité" (Esprit de la Congrég. I à IX, 1<sup>o</sup>).

### Chapitre III.- Les Voeux Religieux en Général

#### Partie doctrinale:

37.- La profession religieuse des conseils évangéliques est la plénitude de la consécration baptismale. Cette consécration "par la régénération et l'onction du Saint Esprit, nous consacre pour être une demeure spirituelle et un sacerdoce saint, pour offrir, par toute l'activité de l'homme chrétien, des sacrifices spirituels et pour annoncer la puissance de celui qui les a appelés des ténèbres à son admirable lumière (1 P. 2, 4-10). Aussi, que tous les disciples du Christ, persévérant dans la prière et dans la louange de Dieu (Ac. 2, 42-47), s'offrent eux-mêmes en hostie vivante, sainte, agréable à Dieu (Rom. 12, 1), portent témoignage du Christ par tout l'univers, et à ceux qui le leur demandent rendent compte de l'espérance qui est en eux de la vie éternelle (1 P. 3, 15)" (LG. 10).

La consécration baptismale nous introduit, par le caractère sacerdotal du baptême, dans le sacrifice pascal du Christ, afin que par la célébration de l'Eucharistie, dans laquelle ce sacrifice s'actualise, nous puissions le faire nôtre et nous offrir ensemble avec le Christ au Père comme des hosties vivantes.

38.- La consécration baptismale arrive à sa plénitude par la profession religieuse. Celle-ci nous associe, en effet, au sacrifice pascal du Christ dans son état actuel de consommation dans le ciel. Car si le baptême nous fait mourir et ressusciter avec le Christ pour être un jour glorifiés avec lui, par la profession des conseils, le pouvoir du Christ et la puissance infinie de son Esprit font que des milliers d'hommes et de femmes sont capables de vivre, sur terre, la réalité future de la vie de consommation dans le ciel et d'offrir ainsi, à tous les hommes, comme un signe manifeste, annonce et témoignage, la vie future vers laquelle tend tout le sacrifice pascal du Christ (PC. 5).

39.- L'essence de la vie consacrée par la profession religieuse n'est autre que d'être signe vécu dans l'Eglise et pour toute l'Eglise, et même pour l'humanité entière, de la vie future (LG. 44). C'est donc une présence du pouvoir du Christ "Kyrios" et de la puissance infinie de son Esprit, qui saisissent le religieux et l'entraînent à une donation de soi aussi vaste que l'amour du Christ et le feu de l'Esprit. Ce qu'il y a de renoncement dans la profession religieuse n'est que la conséquence d'un immense élargissement de l'amour humain qui est

élève au plan de l'amour du Christ uni à son Eglise par des liens indissolubles. C'est un signe qui manifeste aux yeux de tous que les biens célestes n'appartiennent pas seulement à la vie future, mais qu'ils sont, en partie, déjà présents dans le monde d'aujourd'hui(LG.44).

La profession religieuse n'est pas renoncement à l'amour, mais élévation à l'amour plénier dont le Christ aime son Eglise, de façon qu'il est signe même pour l'amour chrétien du mariage qui lui-même doit s'élever au niveau sacramentel qui le convertit en signe de l'union du Christ et de son Eglise (LG.44;PC.12).

La pauvreté religieuse plutôt que renoncement aux biens terrestres est une volonté de vivre dans la perspective des biens du ciel que le Christ a gagnés pour nous et qui seront un jour notre héritage commun à tous(LG.44).

L'obéissance religieuse, loin de diminuer la dignité de la personne humaine, nous conduit à l'acquisition de la vraie liberté, celle que le Christ nous a obtenue par son obéissance jusqu'à la mort sur la croix. Aussi Dieu l'a-t-il exalté à la plénitude de la gloire(LG.3). Si cette consécration jaillit de l'amour total du Christ, elle nous conduit aussi au don total d'amour en Christ.

## Chapitre VII.- De la Mortification

### Partie doctrinale

72.- Héraults du mystère du Christ, notre témoignage ne sera efficace que dans la mesure où nous vivrons ce mystère en sa double action: mort dans le Christ, par où l'on entre dans la vie; nouveau mourir de chaque jour dans le Christ, pour pénétrer plus intensément dans la vie nouvelle. "Si le grain de blé ne meurt pas, il reste seul"(Jn.12,24-25), il ne porte pas de fruit.

Mourir chaque jour dans le Christ c'est faire que la mort du Christ pénètre dans tous les recoins où s'est introduit le péché. C'est la mortification qui prolonge cette mort dans le Christ jusqu'à déloger de nos sens et de nos facultés où il se cache, tout ce qui tient du péché. Par notre mortification nous complétons dans notre chair ce qui manque à la passion du Christ portant dans notre corps les souffrances et la mort de Jésus Christ(2 Co 4, 10-12).

C'est ainsi que nous nous disposons à devenir véritablement témoins du Mystère pascal du Christ devant le monde.

73.- A l'intérieur d'une spiritualité typiquement apostolique, telle que la spiritualité clarétaine, une doctrine ascétique aussi engageante que celle contenue dans les chapitres "De sensuum custodia", "De modestia" et "De mortificatione interiori", exige qu'elle soit encadrée par une théologie de l'apostolat où, ensemble avec l'idée de consécration qui est toujours d'une importance capitale, le concept de témoignage retrouve le rôle qui lui revient. Cette conception qui très réellement préside déjà à ces chapitres des Constitutions, doit être la force qui maintienne leur valeur substantielle.

74.- La personnalité et la vie de Saint Antoine Marie Claret s'organisent autour de sa vocation primordialement apostolique. La place et le relief qu'il accorde à cette matière de la garde des sens, modestie, etc.. s'explique justement, dans sa vie et dans sa doctrine, par cette vocation. Au Chapitre XXIII de la deuxième partie de l'Autobiographie, il parle des "vertus que doit posséder un bon prédicateur". D'autre part, "le missionnaire est en spectacle à Dieu, aux anges et aux hommes. Par conséquent, il convient qu'il soit circonspect et vigilant dans ses paroles, ses oeuvres et ses manières" (n.384). Cela comporte une profonde transformation intérieure: "J'ai compris que la vertu de la modestie n'est pas possible dans l'aide de la mortification" (390). Le Père Claret lui-même apprécie grandement cette mortification dans sa dimension missionnaire (n.392).

75.- Cette partie des Constitutions doit être étudiée sans oublier la théologie du témoignage, car notre Institut étant foncièrement religieux et apostolique, le P. Fondateur tient très en compte la valeur testimoniale de la vie missionnaire dont le but est d'édifier le peuple de Dieu.

La théologie du témoignage se fonde tout entière dans le Christ, qui vint rendre témoignage du Père, selon les expressions réitérées de Saint Jean dans son Evangile. Le Christ, par ses paroles, par ses oeuvres, par sa vie entière, par sa mort et par sa résurrection a confirmé de son témoignage divin, toute la révélation (DV.4).

L'Eglise, prolongement du Christ, s'offre au monde comme le sacrement universel du salut (LG.48; GS.45), non seulement par la prédication de l'Evangile et par les sacrements, mais aussi par la vie de ses membres, devenus signe et sacrement de salut pour tous les hommes (LG.31, 35, 41, 42).

76.- La valeur de témoignage que porte en soi toute vie chrétienne, offre des caractéristiques propres lorsqu'il s'agit de la vie religieuse. Elle est, elle aussi, et d'une façon particulière, signe et témoignage inestimable du fait que le monde ne peut pas être transformé ni offert à Dieu en dehors de l'esprit des Béatitudes (LG.31). La vie des conseils évangéliques est un signe du Christ dans son Eglise pour que tous les hommes avancent vers une vie chrétienne plus intense. Elle est, en outre, signe de foi et d'espérance offert au monde comme preuve de ce que les biens éternels sont déjà une heureuse réalité ici-bas.

Surtout, elle présente constamment aux hommes la forme de vie que le Fils de Dieu a prise en entrant dans le monde et qu'il a proposée aux disciples qui voulaient le suivre (LG.44).

77.- La valeur de témoignage de la vie religieuse est un élément fondamental de toute évangélisation. Elle doit l'être davantage dans notre Institut à cause des exigences très particulières de notre Fondateur qui voulait que notre conduite extérieure réglée par la modestie et notre mortification extérieure et intérieure rayonnent sur nos ministères pour rendre plus efficace notre apostolat.

78.- Cependant on doit remarquer que le caractère de signe de notre vie religieuse est dans l'Eglise un signe de salut pour le monde. Signe intelligible pour le monde. Même lorsque le monde refusera de le comprendre, il restera toujours un signe pour lui et contre lui, et le monde sera jugé parce qu'il n'a pas voulu accepter les signes de Dieu.

La vie clarétaine, présentée au monde selon le charisme du Fondateur, revêt une valeur permanente de témoignage. Mais elle doit adopter, en se présentant au monde comme signe du Christ, les formes qui répondent le



mieux au modèle du Fondateur et qui assurent à notre apostolat une plus grande force de conviction.

Si l'Eglise nous invite donc à adopter de nouvelles formes de pauvreté, il faudra aussi adapter les formes de mortification et de garde de sens du Fondateur, et abandonner, même, celles qui ont perdu toute valeur de signification aujourd'hui, cherchent en cela, comme le Fondateur, à être témoins fidèles de Jésus.

79.- Notre mortification intérieure et extérieure, notre modestie, ne sauront être un véritable témoignage pour le monde si elles ne sont que des actes plus ou moins isolés. C'est l'ensemble d'une vie qui rend effectivement témoignage. Dans cet ensemble, même la mortification intérieure se manifeste d'une façon mystérieuse mais indiscutable, devenant l'âme de la mortification extérieure et de notre modestie, en leur inspirant sens et valeur de témoignage convaincant.

C'est à établir cette unité de vie mortifiée que tendent la lettre et l'esprit de ces chapitres des Saintes Constitutions. Ce devrait être aussi le premier souci de tout clarétain, sachant qu'il ne deviendra pas signe véritablement apostolique par sa mortification si celle-ci n'enveloppe pas sa vie entière.

## Chapitre VII.- Le Règlement Domestique

### A) Eléments historiques et d'orientation

93.- La vie commune si nécessaire à la famille, unie dans le Christ, pour l'établissement d'une véritable fraternité, doit être encouragée de façon adaptée à la vocation religieuse et apostolique de notre Institut.

Cela doit se manifester de manière particulière dans la distribution du temps consacré aux occupations spirituelles, au travail ministériel ou domestique, aux temps libres et à la détente correspondante (ES.25,26)

94.- Saint Antoine Marie Claret et les premiers Pères ont senti le besoin que le temps de nos Missionnaires soit réglementé, tant pour leur vie domestique que pour le ministère. Les Constitutions primitives contenaient en plus de quelques prescriptions sur les exercices de piété et sur d'autres occupations, un horaire très détaillé pour chaque saison. L'expérience successive et les conseils des censeurs romains firent comprendre qu'on ne pouvait pas imposer par constitution, un même horaire pour toute la Congrégation. Cependant, le principe de la nécessité d'un horaire pour chaque maison demeurait.

95.- Dans toute communauté religieuse ou apostolique, l'"ordo diurnus" revêt une double finalité: celle de favoriser la vie commune en fixant quelques occasions de rencontre entre les membres qui la composent, et celle de faciliter l'accomplissement des obligations personnelles et ministérielles de chacun. Cependant cet horaire n'a pas la même étendue pour tous les Instituts religieux. Dans les ordres monastiques et conventuels, il s'étend à toute une réglementation de la vie domestique centrée sur la célébration de l'Eucharistie, sur la récitation ou le chant de l'office divin, sur les repas. Dans la Compagnie de Jésus, institution éminemment apostolique, on ne

on ne prescrit normalement comme actes communautaires que les deux repas; on y fixe l'heure du lever et de la méditation et les examens à faire toutefois en particulier. Il n'existe dans la Compagnie aucun acte communautaire de piété imposé par la règle. Dans les Congrégations modernes, ordinairement, on trouve un système intermédiaire dans lequel on donne une place plus large à la piété communautaire.

96.- Saint Antoine Marie Claret nous a prescrit dans les Constitutions primitives et dans les actuelles, deux "ordines" différents, correspondants aux deux saisons qui constituent l'année chez nous, dont l'un s'appliquait pendant les sept mois de ministère et l'autre pendant les cinq de vie commune dans nos maisons. Le deuxième comprend beaucoup plus d'éléments que le premier. Mais aujourd'hui, pratiquement, il n'y a presque pas de différence de temps dans notre vie; il y a plutôt des communautés qui se consacrent à des ministères différents: collèges ouverts aux externes, paroisses, maisons de prédication, curies et collèges de formation. Nous estimons qu'il faut maintenir dans les Constitutions, quoique dûment révisés, ces deux "ordines" différents, car il s'agit d'une tradition de l'Institut qui remonte à la première année de sa fondation et qui est, par surcroît, très significative. L' "ordo pro missionum tempore" garde toute sa valeur pour nos missionnaires dans le temps où ils se trouvent intensément engagés dans un ministère extraordinaire (missions, retraites, etc.).

97.- Des problèmes surviennent lorsqu'il s'agit non de missionnaires consacrés temporairement à un ministère spécial, mais de communautés engagées pendant toute l'année dans un travail ministériel intensif. Il faut bien avouer que le Père Fondateur n'avait pas prévu cette situation; c'est pour quoi on ne trouve pas dans les constitutions un "ordo" qui puisse leur être appliqué. Par ailleurs, il est aussi clair que l' "ordo pro missionum tempore" qui ne prescrit pas d'actes communautaires autres que les repas et réduit les exercices de piété des missionnaires à la Messe, le Bréviaire, la méditation pendant au moins (saltem) une demi-heure et les examens (Const. II, 65 ss.) n'est applicable à de telles communautés. Ce problème devient beaucoup plus grave si l'on considère que des communautés dans cette situation constituent aujourd'hui le plus grande partie de l'Institut. Il paraît donc évident qu'il est nécessaire d'établir quelques normes générales qui permettent à la fois l'exercice de ce ministère, partie centrale de notre vocation, et qui au même temps sauvegardent la vie communautaire.

98.- On peut trouver la solution à ce problème un retour aux sources, c'est à dire, à la forme de vie communautaire que le Père Fondateur a conçue. Celui-ci dans les premières Constitutions et dans les actuelles, n'a pas prescrit d'autres actes communautaires que les repas, certaines récréations, les conférences au temps de relâche ministérielle, la méditation les jours de recollection et l'acte dominical.

A ce propos, le Père C. Fernandez écrit: "...il y avait une espèce de règlement qui précisait et animait les prescriptions du Règlement Domestique des Constitutions. Il remonte au 15 avril 1865, date à laquelle le P. Clotet, Supérieur de Vich, le transcrit. Ce règlement touchait de telle sorte tous les moments de la journée et toutes les activités individuelles que paradoxalement tous venaient à être assujettis à une vie commune, stricte et continuelle, sauf pour ce qui sera appelé plus tard acte de communauté, par excellence, à savoir: les exercices de piété tels que la prière du matin et du soir, la méditation, le chapelet que les prêtres disaient en particulier dans leur chambre (La Congregacion de Misioneros, I, pp. 449-450).

Plus tard on est entré dans un processus qui tendait à convertir en actes communautaires tous les actes de piété que le Fondateur avait fixés com-

comme exercices d'ascèse personnelle. On débuta avec la récitation collective du chapelet (1862); on continua avec la lecture et l'examen, auquel on ajouta les preces (1867). Finalement, après la mort du Fondateur, on imposa la confession hebdomadaire, et au chapitre de 1876, on prescrivit que tous les exercices, sans exclure la méditation du matin, soient faits en commun, et on sépara la visite du chapelet, créant ainsi un autre acte qui signalait la fin de la sieste. Tout cela, toutefois, s'appliquait au temps de vie domestique, et seulement d'une façon relative au temps des missions.

### C) Sur les exercices de piété

#### 114.- Rénovation liturgique de notre vie de piété

Le Concile, en exhortant les religieux à cultiver l'esprit d'oraison et l'oraison elle-même, les invite à puiser "aux vraies sources de la spiritualité chrétienne", à savoir: La Sainte Ecriture et l'Eucharistie"(PC. 6;PO.14,18). Il ne s'agit pas seulement d'un principe proclamé théoriquement.

Le même document précise sa pensée: "Qu'ils célèbrent la liturgie sacrée, surtout le saint mystère de l'Eucharistie, selon l'Esprit de l'Eglise, de bouche et de coeur, et nourrissent leur vie spirituelle à cette fontaine inépuisable"(Ib.) La messe unit merveilleusement l'Ecriture et l'Eucharistie dans ses deux parties complémentaires d'une unique célébration: la liturgie de la parole et la liturgie eucharistique(SC.56). Cet acte central du culte est accompagné de l'Office divin, prière publique de l'Eglise exprimée par la méditation et la proclamation de la même parole inspirée.

Si la piété de nos communautés respecte cette primauté de l'Eucharistie et de l'Office divin, elle vivra au rythme de l'année liturgique, pendant laquelle l'Eglise célèbre le mystère du Christ. Notre piété sera conséquemment ecclésiale et pascalle.

C'est le Concile lui-même qui formule le principe modérateur des autres formes de piété communautaire: ces exercices "doivent être réglés en tenant compte des temps liturgiques et de façon à s'harmoniser avec la liturgie, à en découler d'une certaine manière et à y introduire.."(SC.13. Inter Oecumenici, 17).

#### 115.- Points d'orientation

Pour une juste et prudente organisation de la piété de la Congrégation, il faut tenir en considération trois critères fondamentaux: a) la nature intrinsèque des actes de piété; b) la nature spécifique de notre vie commune dans l'Eglise; c) les exigences de la rénovation et de l'adaptation. D'abord le retour à l'Evangile, selon l'inspiration originelle du Fondateur. Dans l'organisation de notre piété, notre Père Fondateur a tenu compte de notre mission dans l'Eglise. D'une part, il nous inculque la valeur de l'oraison, ("quod ipis ante omnia est curandum", Const.I,110); d'autre part, il nous indique les formes de culte, d'intériorisation de la Parole, de formation, qui conviennent au caractère de notre vocation religieuse et apostolique; et il ne nous a pas imposé par constitution ni la forme chorale ni la forme collective pour faciliter davantage l'organisation de notre piété et de notre apostolat. Les Chapitres et les Supérieurs ont adapté, peu à peu, cette orientation fondamentale aux temps et aux lieux.



La seconde exigence de la rénovation adaptée est la conformité à la volonté de l'Eglise manifestée au Concile et dans les documents post-conciliaires. Elle nous dit de valoriser les exercices de piété selon leur nature et fonction, de purifier la piété propre à notre vocation, des éléments étrangers et de nous adapter aux conditions psychologiques, physiques, etc..

Il ne sera pas superflu de rappeler que, dans la Congrégation, du vivant du Fondateur, la méditation, la lecture, l'examen, les prières du matin et du soir, étaient des actes de piété privés; tandis que les visites au T.S.S. Sacrement après les repas et, plus tard, la récitation du chapelet après la conférence d'ascétique et mystique avant le souper étaient collectifs. Pendant les Missions on récitait en commun, avec le peuple, les prières du matin et du soir ainsi que le chapelet.

## DECRET

### SUR L' APOSTOLAT

#### PREFACE

1.- Pour établir le Royaume de Dieu, Jésus-Christ "fonda son Eglise comme le sacrement du salut et, comme Il avait été lui-même envoyé par le Père, Il envoya ses Apôtres dans le monde entier"(AG.5). L'Eglise sous l'impulsion du Saint Esprit continue et développe cette mission du Christ.

On appelle apostolat toute contribution au Royaume de Dieu, principalement par la prière, les oeuvres de pénitence et le témoignage de la vie (CD.33). Dans un sens plus strict on appelle apostolat tout ce qu'on fait, au nom du Christ et par mission de l'Eglise, pour faire connaître aux hommes et établir parmi eux le Royaume de Dieu (AA 2 et PC.8).

2.- La Congrégation, qui reçoit de l'Eglise la mission d'annoncer et d'établir le Royaume de Dieu, s'acquitte de cette tâche selon son propre charisme clarétain:

a) En tant qu'institution apostolique et religieuse, elle imite et prolonge la forme vie du Fils de Dieu; elle doit apparaître, par conséquent, comme un signe qui incite à l'accomplissement de la vocation chrétienne et manifeste la présence et la transcendance des biens célestes; elle doit témoigner de la vie nouvelle et éternelle qui annonce la gloire de la future résurrection et fait éclater aux yeux de tous les hommes l'infinie puissance du Christ et de son Esprit (LG.44 et 46).

b) En tant qu'institution apostolique et missionnaire, elle se sent pressée par la charité du Christ à procurer le salut des hommes du monde entier (Const.I,2); cette même charité fait qu'elle s'engage dans les secteurs de plus grande urgence évangélique et qu'elle utilise les moyens d'apostolat les plus efficaces (Const.II,63).

c) En tant qu'institution apostolique et mariale, elle est forgée par l'amour de Marie (Autob.270) et en reçoit "ce sentiment maternel qui doit animer tous ceux qui coopèrent à la mission apostolique de l'Eglise pour régénérer les hommes" (LG.65).

3.- Obéissant à tous les appels du Souverain Pontife et "faisant toujours preuve de soumission aux Evêques en leur qualité de successeurs des Apôtres" (CD.35,1; ES.22-40), nous travaillons "de toutes nos forces et avec zèle à l'édification et à la croissance de tout le corps mystique du Christ et au bien des Eglises particulières" (CD.33).

Dans l'exercice de l'apostolat, nous agissons unanimement, dans l'Eglise et pour l'Eglise, avec les autres prêtres (LG. 28 et PO 8), religieux (PC 23) et laïques (AA 25), afin que l'unité de tous ceux qui annonçons l'Evangile amène le monde à croire en Jésus-Christ, l'envoyé du Père (Jo. 17, 21).

4.- Notre mission apostolique, qui comporte le rattachement au commandement du Christ et l'obéissance à ses représentants, inclut aussi la fidélité continue à la motion personnelle de l'Esprit.

5.- Notre nom de missionnaires nous oblige à un apostolat d'avant-garde, comme serviteurs de la Parole en vue de la conversion à la foi ou du renouveau de la vie chrétienne.

6.- Conscients que sans le Christ nous ne pouvons rien faire (Jo. 15, 5), nous vivrons notre apostolat avec ardeur et courage (Const. I, 105), dans une attitude constante de prière, en communion avec le mystère pascal que nous renouvelons chaque jour dans l'Eucharistie, et avec la très ferme espérance que nous pouvons tout en Celui qui nous fortifie (Phi. 4, 13). Nous utiliserons, avec esprit de pauvreté, tous les moyens que notre apostolat exige, "mais conscients que c'est Dieu qui fait que son Règne arrive sur terre" (AG. 42).

7.- Comme messagers du Verbe incarné et hommes parmi les hommes de notre temps, nous devons nous incarner dans les communautés humaines auxquelles nous sommes envoyés, de sorte qu'il n'y ait rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans notre cœur (GS. 1). Cela nous obligera à vivre apostoliquement attentifs aux signes des temps, à traduire l'Evangile dans un langage intelligible pour chaque situation humaine et à donner une solution chrétienne à tous les problèmes de nos frères les hommes (AG. 10).

8.- Nos missionnaires doivent savoir conjuguer l'impatience clarétaine de leur zèle avec l'attente de celui qui sait que le Royaume des Cieux, comme une semence, croît lentement. Le sens de notre responsabilité nous libérera de toute improvisation et de tout dilettantisme. La conscience de notre mission éveillera notre initiative et nous maintiendra dans l'humilité. Notre donation totale au Royaume de Dieu nous facilitera le renoncement propre de l'apôtre à un avenir humain, à l'affection du cœur et à nous laisser conditionner par les sentiments patriotiques.

## Chapitre I. - Réorganisation et Planification de notre Apostolat:

### Art. 2. Planification pastorale postconciliaire

27.- Le monde non chrétien. En suivant le décret capitulaire sur les Missions, nous devons renforcer notre apostolat vis-à-vis de ce monde.

28.- Le monde déchristianisé. (Ceux qui ont rompu avec l'Eglise ou ceux qui, dans leur vie, ne font pas cas de la foi de l'Eglise). A l'égard de ce champ d'apostolat qui ne fait que grandir dans les vieilles chrétientés, et à l'égard du diffus monde de l'athéisme, tous les fils de la Congrégation doivent raviver la conscience de leur vocation missionnaire et rénover leur mentalité et leur action selon les directives du Concile.

29.- Les frères séparés. Tous les Clarétains doivent manifester dans leurs ministères, publications et relations, une attitude sincèrement oecuménique, rythmée avec la sensibilité de l'Eglise et selon les normes de la hiérarchie. En plus, il faut spécialiser quelques uns des nôtres en oecuménisme.



30.- Les fidèles pratiquants. Conformément à l'enseignement du Concile Vatican II, nous devons promouvoir chez eux la vocation à la sainteté (LG, chap.5), la vie liturgique (SC,19), l'inquiétude apostolique (AA) et la responsabilité chrétienne dans leurs engagements temporels (GS).

31.- Les militants laïcs. Ce sont les leaders de la pensée et de l'action. Nous devons attacher davantage d'importance à leur existence dans l'Eglise puisque leur efficacité est un des points clés aujourd'hui (LG, AA, GS).

Ainsi, nous devons favoriser leur promotion effective, en nous débarrassant sincèrement du paternalisme clérical et nous devons opter dans notre apostolat avec eux, pour une pastorale d'ensemble. Nous devons travailler dans les organisations les plus efficaces et les plus vastes de l'Eglise.

32.- Les Consacrés. Religieux, prêtres et séminaristes. L'Institut ravivera son apostolat traditionnel dans ce domaine, en favorisant, selon les directives conciliaires, la rénovation des consacrés dans leur pleine dimension ecclésiale (PC, OT, PO, ES), à l'échelle paroissiale, diocésaine, nationale, internationale.

33.- Les Déplacés. La Congrégation doit s'engager chaque jour davantage dans sa tâche missionnaire auprès des divers groupes humains de "déplacés": migration intérieure et extérieure, quartiers ouvriers, quartiers défavorisés, nomades.. par un travail inéluctable de préévangélisation. Ainsi elle répondra au vœu du Concile: "Il faut que l'Eglise soit présente dans ces groupements humains par ses enfants, qui y vivent ou sont envoyés vers eux" (AG, 11).

Nous voyons le besoin de créer dans ces milieux des communautés claires dont le mode de vie, surtout "dans la pratique de la pauvreté" (ES, 11, 23), donne à leur apostolat une plus grande efficacité.

Même quelque fois, il faudra déplacer vers ces milieux, des communautés maintenant situées dans des milieux aujourd'hui mieux desservis.

34.- Les migrants. a) Les communautés qui s'occupent de migrants doivent s'organiser en fonction de leur objectif spécifique.

b) Les missionnaires destinés à cet apostolat doivent simultanément, dans un esprit de franche adaptation, s'insérer dans le monde des migrants et dans l'ambiance sociale et ecclésiastique qui a accueilli ces migrants. Cela suppose une soigneuse adaptation à la mentalité, la langue et la nouvelle culture.

c) Quant aux migrants décidés à rester définitivement dans le pays d'accueil, une des principales tâches du missionnaire sera de leur faciliter l'incorporation effective à la nouvelle communauté humaine et ecclésiale dont ils commencent à être membres.

35.- Le domaine du social. Nous devons nous engager dans cet apostolat, si actuel de nos jours, et cela, dans un esprit vraiment apostolique, soit dans l'orientation de la pensée et la direction des consciences soit dans l'effort pour changer le type de notre témoignage; pour cela, il faut revoir les critères d'acceptation de nouvelles fondations et ministères ainsi comme la forme de les mener à terme, puisque nous devons "accomplir l'oeuvre de justice sous l'impulsion de l'amour" (GS, 72; Pop. Prog.).

36.- L'Université. Dans le ministère de l'éducation chrétienne au niveau supérieur, nous devons faire évoluer la simple direction de Collèges Universitaires actuelle, vers une pénétration apostolique dans l'Université. Le témoignage évangélique, la création de noyaux de rayonnement chrétien, la direction spirituelle en sont les moyens ainsi que toute la pastorale universitaire dans ses formes les plus missionnaires.

37.- L'Amérique Latine. Les appels pressants de l'Eglise et les exigences de notre vocation clarétaine, nous obligent à répondre aux besoins très urgents de l'Amérique Latine avec l'envoi de personnel pour des engagements importants et efficaces.

## Chapitre II.- Le Service Direct de la Parole.

38.- "La parole de Dieu est vivante et efficace"(He,4,12)."Apostolat et prédication sont dans un certain sens des termes équivalents""La prédication est le premier apostolat" (Ec.suam,ASS,LVI,1961,648).

La Congrégation proclame avec le Concile la grande force et la grande puissance de la Parole de Dieu qui constitue le soutien et la vigueur de l'Eglise(DV.21) et exhorte ses missionnaires prêtres, comme ministres de la Parole de Dieu, à chercher "le moyen le meilleur de transmettre aux autres ce qu'ils ont contemplé"(PO.13).

La Congrégation accueille, aussi, l'orientation de l'Eglise "qui est en train de révaloriser la fonction de la Parole dans l'économie de sa charge pastorale"(Paul VI, L'Oss.Rom.13, fev.1964) et encourage à "étudier de nouvelles formes d'annonce de la Parole, à multiplier les causeries et les conférences, à avoir un plus grand contact avec le public, à descendre des chaires trop élevées, à sortir de l'église s'il est nécessaire, à se présenter avec respect devant n'importe quel auditoire"(ib)

39.- Toutes les formes légitimes de service de la Parole entrent dans le cadre de notre charisme, même si leur forme peut évoluer dans la vie de l'Institut comme ce fut le cas dans la vie du Fondateur; par toutes elles la Congrégation "conserve fidèlement et accomplit ses propres objectifs"(PC.20).

40.- Afin de revaloriser, dans la pratique, la vocation spécifique de nos missionnaires prêtres au service direct de la Parole, il convient de les libérer de l'administration de nos collèges ou d'autres administrations semblables, de la bureaucratie paroissiale et d'autres fonctions qui peuvent être remplies convenablement par nos Frères coadjuteurs ou des laïcs compétents.

41.- L'importance accordée à la Parole de Dieu dans la Liturgie exige de tous les Clarétains prêtres une connaissance spécifique de la prédication liturgique, la préparation soigneuse et réaliste de chaque homélie et l'administration de tous les sacrements avec une préoccupation vraiment pastorale (SC.52,59).

42.- Nous devons estimer la catéchèse comme le premier moyen de l'Eglise dans sa fonction éducative(GE.4) et comme le premier ministère indiqué de notre législation clarétaine (Const.II,XVI,63). Nous devons prêter une attention spéciale à la catéchèse d'adultes, spécialiser un grand nombre des nôtres en catéchèse et rénover ou insérer notre travail catéchistique dans le cadre des Conférences épiscopales et des Conseils diocésains de catéchèse.

43.- Tous les Clarétains qui se consacrent à l'enseignement ou à la recherche théologique, accomplissent une grande tâche dans le service direct de la Parole. Nos professeurs de sciences ecclésiastiques doivent exercer leur fonction avec un esprit vraiment apostolique(OT,16 et 17) et élargir leur rayon d'action par des publications, par la participation à des Congrès, etc....

44.- Missions populaires. a) Nous apprécions à leur juste valeur les efforts des spécialistes en pastorale et des missionnaires pour l'adaptation actualisée de ce ministère -si important dans notre tradition- là où il est encore en vigueur, et nous souhaitons qu'on arrive dans ce domaine à un effort d'ensemble.

b) Nos missionnaires doivent suivre avec intérêt l'évolution actuelle des missions populaires, leur structuration à l'échelle diocésaine, nationale ou internationale et leur enrichissement biblique, théologique et sociologique.

c) Les provinces où ce ministère est en vigueur, devraient former une communauté spéciale comme centre de missions, convenablement équipé.

d) Le Chapitre prône l'évolution de la Mission traditionnelle vers les "campagnes missionnaires", soit dans la forme de "communautés en campagne missionnaire", soit "campagnes missionnaires en équipe". Ces expériences pourraient se concevoir comme suit:

1.- Campagnes missionnaires en équipe:

- Elles supposent l'existence d'une zone ou région spirituellement appauvrie.
- Elles comptent sur une pastorale ordinaire déjà existante.
- Elles ne comportent pas la cure d'âmes.
- Elles exigent des missionnaires spécialisés dans la pastorale de la zone: enfants, familles, ouvriers, religieuses, etc...
- Les missionnaires vivent ensemble ou non, selon les exigences de la stratégie adoptée.
- Elles durent approximativement une année.
- Elles ont les mêmes objectifs que la mission traditionnelle: intensification du service de la Parole, conversion des coeurs et revivification chrétienne des structures.

2.- Communautés en campagne missionnaire:

- Elles supposent une zone ou un pays déchristianisé et spécialement défavorisé.
- Elles comptent sur des structures insuffisantes de la pastorale ordinaire.
- Elles n'excluent pas la cure d'âmes.
- Les missionnaires vivent en communauté et mettent l'accent sur le témoignage de pauvreté.
- Il y a possibilité d'adopter le travail manuel comme forme de ministère.
- La durée est illimitée.
- L'objectif est la réchristianisation de la zone pour la confier ensuite à la pastorale ordinaire.

3.- Ces deux formules peuvent jouir de la collaboration de nos Frères coadjuteurs et des laïcs.

45.- Retraites spirituelles. a) La direction de retraites spirituelles entre pleinement dans la ligne du charisme clarétain.

b) La dynamique interne de la méthode ignacienne continue d'être valable et ne doit pas être altérée par l'apport d'éléments étrangers pris à d'autres formes d'apostolat. Il faut, pourtant, organiser les retraites spirituelles selon la nouvelle mentalité biblique, théologique, liturgique et pastorale exprimée par Vatican II.

c) Le Chapitre accepte la validité d'autres types de retraites non ignaciennes, que nous pouvons faire ou diriger, pour raison d'efficacité, quand



le public se répète ou en d'autres circonstances.

d) L'idéal de nouvelles maisons de retraites est subordonné à une pastorale d'ensemble, dans les limites du diocèse ou de la nation.

e) Il faut spécialiser à temps ceux qui montrent inclination et aptitudes pour ce ministère, et le plus grand nombre, encore, de ceux qui actuellement exercent déjà ce ministère.

46.- On recommande, pour leur efficacité dans l'évangélisation des adultes, les Instituts, Cours ou Semaines spécialisées, dirigées à des secteurs particuliers -profession, familles, jeunesse...- ou orientées à l'approfondissement d'une matière déterminée: Bible, Liturgie, Sociologie, Oecuménisme..

47.- Là où les neuvaines ou pratiques semblables sont encore en vigueur, nous devons les prêcher avec l'esprit missionnaire de notre Saint Père Fondateur et avec la nouvelle profondeur doctrinale que réclame le Concile: "Il faut que toute la prédication ecclésiastique, comme la religion chrétienne elle-même, soit nourrie et animée par l' Ecriture Sainte"(DV.21).

### Chapitre III.- Les Moyens de Communication Sociale

48.- L'importance extraordinaire de ces moyens de diffusion qui expriment ce que la société pense en même temps qu'ils font la pensée de cette même société, la volonté de l'Eglise qui nous exhorte à "user des moyens variés qui sont aujourd'hui à notre disposition pour annoncer la doctrine chrétienne"(CD.13), l'esprit d'avant-garde de notre Fondateur et la tradition de l'Institut dans le domaine de la bonne presse, exigent de nous tous, à l'égard des moyens de communication sociale, une attitude consciente et responsable, tant au point de vue apostolique que technique.

49.- Tout Clarétain doit:

- a) Cultiver sa sensibilité humaine et pastorale à l'égard des m.c.s.
- b) S'en servir personnellement afin de vivre en harmonie avec le milieu culturel, avec l'information sociale et avec l'évolution de la société.
- c) Les utiliser comme des moyens d'apostolat, occasionnellement ou habituellement, selon la propre capacité et la spécialisation (IM.13 et 15; OT.2).

50.- La Congrégation doit prendre une attitude collective bien décidée à l'égard des m.c.s.

a) Dans la formation commune de tous nos Séminaristes et Frères Coadjuteurs.

b) Dans la promotion, au niveau de la spécialisation, de quelques missionnaires qui réunissent les qualités et la vocation nécessaires pour se consacrer à l'organisation et à l'orientation de ces formes d'apostolat ou à leur exercice direct et habituel (IM.15).

c) Dans le critère qui doit prévaloir dans nos communautés et centres de formation pour l'usage responsable des m.c.s., tant pour la formation que pour l'information(IM.16).

d) Dans l'organisation effective -au niveau généralice, provincial ou interprovincial- de l'apostolat des m.c.s. en dépassant les improvisations, les simples essais de bonne volonté et les efforts individuels.

51.- Dans l'apostolat des m.c.s. nous devons nous préoccuper vivement de la promotion des laïcs à qui "il revient principalement d'animer de valeurs chrétiennes ces moyens"(IM.3).

A cet effet nous devons:

a) Les engager dans cet apostolat afin qu'ils y apportent leurs talents ou leur contribution financière, selon la volonté du Concile(IM.17).

b) Soutenir et orienter, au point de vue chrétien, les professionnels des moyens de communication sociale(IM.11 et 15).

52.- Puisque nous sommes immergés dans une société configurée par les m.c.s. notre vocation missionnaire nous oblige à former, jour après jour, comme lecteurs, auditeurs ou spectateurs, tous ceux qui sont à la portée de notre ministère."C'est, pourquoi il faut promouvoir, multiplier et orienter, selon les principes de la morale chrétienne, les initiatives relatives à cette fin"(IM.16).

53.- A cause de la complexité technique et financière des m.c.s. et de leur graduelle socialisation, il sera plus efficace du point de vue apostolique que nous nous introduisions dans les grands organismes déjà existants plutôt que d'en créer de nouveaux. Nos missionnaires, dûment préparés, collaboreront avec ces organismes dépendants ou indépendants de la hiérarchie, pour y travailler dans une pastorale d'ensemble ou exercer une influence chrétienne dans les masses (IM.14).

Là où ce sera une urgence pastorale -pays de mission et pays en voie de développement- les nôtres établiront ces moyens de communication sociale, mais toujours animés par un critère apostolique et avec des garanties techniques.

54.- Comme serviteurs de la Parole, tous nos prêtres doivent arriver à maîtriser l'art d'écrire et de parler. La plupart d'entre eux doivent être en mesure d'écrire, même s'il ne se consacrent pas à l'apostolat de la presse, et beaucoup doivent arriver à conjuguer leurs diverses activités apostoliques avec un certain rythme de production littéraire, à différents niveaux de spécialisation et de divulgation.

Les plus doués pour l'art d'écrire doivent se spécialiser par des études adéquates couronnées par un diplôme en journalisme.

55.- Dans la publication de livres, revues, feuillets et autres imprimés, il faut tenir compte, d' façon objective, de la situation et des besoins de chaque pays dans cette matière. Et aussi bien le contenu que la présentation seront en harmonie avec les signes des temps.

56.- En général, nos périodiques -qui ne peuvent pas se multiplier de façon inconsidérée- doivent être soumis à un régime provincial ou être confiés à la conférence interprovinciale afin qu'ils s'adaptent mieux à l'ensemble d'un pays.

Dans ces publications, une désintéressée collaboration de tous est nécessaire.

57.- Les échanges et la co-production dans les publications périodiques, traductions et collections, doivent être l'objet d'une étude et d'une réglementation en suivant des critères réalistes d'efficacité apostolique.

58.- Toutes nos publications périodiques auront une équipe de rédaction et leurs directeurs auront les diplômes requis dans le pays concerné.

59.- Il est convenable d'établir un service d'information régulier au niveau généralice, conjuguant au maximum la simplicité et l'efficacité; il

sera rattaché à la préfecture d'apostolat afin de fournir des renseignements sur la Congrégation, à nos publications, aux m.c.s. du Saint Siège et à ceux des pays où travaillent les Clarétains.

#### Chapitre IV.- Les Paroisses

60.- Même si la paroisse n'est pas la seule forme de communauté chrétienne, elle est la première communauté locale de foi, de culte et de charité.

Par-dessus l'aspect juridique, aujourd'hui en révision, on accentue deux aspects essentiels de la paroisse: l'aspect eucharistique (SC.42) et l'aspect missionnaire (CD.30,1).

La sociologie religieuse constate la crise de la paroisse traditionnelle, surtout dans les agglomérations urbaines.

C'est pourquoi, une paroisse vivante réclame une pastorale attentive à ses exigences eucharistiques et missionnaires et aux conditionnements sociologiques.

61.- La Congrégation, qui est née dans l'Eglise avec une mission supraparoissiale, mais qui au cours de son histoire a accepté des paroisses en fonction de son adaptabilité apostolique, continuera à offrir ses services à l'Eglise dans le domaine paroissial afin de répondre aux appels explicites de Vatican II (CD.33,34,35) et en vertu des urgences et possibilités du ministère de la Parole dans les paroisses actuelles (CD.30,2).

Afin d'être fidèle à son charisme dans ce ministère, l'Institut demande à ses membres une attitude ouverte aux nouvelles perspectives et expériences actuelles de la Paroisse-mission, en vue de faire de chacune de nos paroisses une authentique communauté missionnaire.

62.- Dans l'acceptation du ministère paroissial, nous devons considérer en même temps les besoins de l'Eglise et les exigences de notre charisme. Nous devons donc préférer les paroisses de type strictement missionnaire; nous accepterons généreusement, à la demande des Evêques, la prise en charge, même temporaire, de paroisses (CD.35,1).

63.- Dans l'exercice du ministère paroissial, nous serons des missionnaires authentiques par l'abondance de la prédication, par le soin spécial de la catéchèse (CD.30,2), par le travail de captation de ceux qui vivent éloignés ou en marge de la vie paroissiale, par la promotion du laïc, par la promotion des vocations sacerdotales et religieuses et par la collaboration préévangélisatrice aux œuvres sociales.

64.- Dans le cadre des églises particulières, toutes nos paroisses doivent être ouvertes à l'Eglise Universelle; elles collaboreront par la prière et par l'action à sa tâche totale: missionnaire, oecuménique et pastorale; car la grâce du renouvellement ne peut croître dans les communautés à moins que chacune d'elles n'étende le rayon de sa charité jusqu'aux extrémités de la terre et qu'elle n'ait pour ceux qui sont loin, une sollicitude semblable à celle qu'elle a pour ceux qui sont ses propres membres" (AG.37).

65.- Afin de mieux réaliser la paroisse comme mission, il faut promouvoir l'esprit de collaboration et le témoignage d'unité (CD.30,1.3): par une vie d'équipe sacerdotale, par le fonctionnement efficient d'un conseil de laïcs dans l'organisation et l'administration paroissiales, et par une



insertion sincère dans la pastorale d'ensemble locale et diocésaine.

66.- Nos Prêtres et nos Frères coadjuteurs qui forment les communautés des paroisses clarétaines, doivent partager, dans un amour fraternel, le don de leur sacerdoce et de leur vie religieuse et missionnaire; ils rendront un témoignage éloquent de piété, surtout liturgique et de pratique généreuse des conseils évangéliques; ils garderont continuellement l'unité de vie dans leurs multiples obligations (PO.14); et ils accueilleront toujours tous les fidèles avec bonté et gentillesse dans un esprit de service.

67.- Nos Curés "veilleront à ce que la célébration du sacrifice eucharistique soit le centre et le sommet de toute la vie de la communauté chrétienne. Ils travailleront aussi à donner à leurs fidèles la nourriture spirituelle en les amenant à recevoir fréquemment et pieusement les sacrements, et à participer consciemment et activement à la liturgie"(CD.30,2). Ils seront toujours prêts pour entendre les confessions en se rappelant combien le sacrement de la pénitence favorise la croissance de la vie chrétienne(CD.30,2). Ils n'omettront pas les exercices de piété, en conformité avec les recommandations du Concile (SC.13).

68.- Dans l'apostolat, ils prêteront une attention spéciale à établir des relations personnelles avec ceux qui leur sont confiés, par des visites aux maisons et dans les écoles; en entourant d'un amour paternel les pauvres et les malades; en dialogant avec les jeunes, les nonpratiquants, les gens de passage, etc...

69.- La migration intérieure et extérieure et d'autres phénomènes semblables de déplacement ainsi que les besoins urgents de quelques noyaux déchristianisés peuvent nous amener à adopter d'autres types de service paroissial:

a) En acceptant des zones de mission afin de créer des communautés chrétiennes qui éventuellement deviendraient de nouvelles paroisses, destinées à passer au moment opportun à la pastorale ordinaire,

b) Nous rendant présents -en forme d'équipes missionnaires ou de communautés spécialement adaptées - dans des paroisses dont la constitution est encore précaire.

70.- On procurera que nous missionnaires Curés "jouissent, en leur office, de la stabilité que requiert les biens des âmes"(CD.31).

71.- Guidés par une vision réaliste et universelle, et tenant compte de l'expansion actuelle de notre Institut, nous invoquons en faveur de nos communautés paroissiales le principe de la plus grande souplesse. Que l'apostolat clarétain dans la paroisse soit étudié et déterminé d'une façon concrète en considérant attentivement les circonstances sociologiques de l'endroit où il se développe.

#### Chapitre V.- L'Apostolat des Laïcs

72.- "Les laïcs tiennent de leur union même avec le Christ Chef le devoir et le droit d'être apôtres. Insérés qu'ils sont par le baptême dans le Corps mystique du Christ, fortifiés grâce à la confirmation par la puissance du Saint Esprit, c'est le Seigneur lui-même qui les députe à l'apostolat" (AA.3).

73.- Depuis le début de son ministère jusqu'à sa mort, Saint Antoine Marie Claret fut un promoteur inlassable de l'apostolat des laïcs. En confiant aux laïcs l'organisation et la direction des bibliothèques populaires, il écrivit ces mots prophétiques: "Dans ces derniers temps, il semble que Dieu veut que les laïcs participent au salut des âmes" (Las Bibliotecas populares y parroquiales, Madrid, 1846, p.18). Les Souverains Pontifes Pie XI et Pie XII ont présenté notre Fondateur comme un précurseur de l'apostolat des laïcs actuel.

74.- Afin de réaliser aujourd'hui l'intuition apostolique de son Fondateur, la Congrégation accueille la doctrine de Vatican II sur l'origine, le sens et la dimension propre de l'apostolat des laïcs qui va, du témoignage de leur vie, jusqu'à la construction chrétienne du monde des réalités temporelles (AA.6,7).

75.- La promotion d'un laïcat responsable dans l'Eglise a pour but le développement, d'abord, de leur vocation ecclésiale de laïcs et la croissance de l'oeuvre évangélisatrice de l'Eglise (LG.33).

76.- Dans la vocation chrétienne commune et dans cette oeuvre ecclésiale commune, les laïcs collaborent avec nous et nous collaborons fraternellement avec eux apportant à leur sacerdoce commun et à leur consécration baptismale le don de notre sacerdoce ministériel et celui de la consécration religieuse et apostolique de nos Pères, nos Frères Coadjuteurs et nos Scolastiques.

77.- En même temps, la Congrégation ne peut pas ne pas accepter avec joie et reconnaissance l'aide de ces laïcs qui -seuls ou en groupes- veulent servir l'Eglise dans la ligne de notre charisme en participant aux oeuvres propres de l'Institut.

78.- La Congrégation peut, donc, promouvoir l'apostolat des laïcs de trois façons:

a) par la formation spirituelle des fidèles, les amenant à une maturité spirituelle.

b) par la participation de nos prêtres comme animateurs ou comme aumôniers des mouvements apostoliques et par la collaboration, dans ces mouvements, de nos Frères Coadjuteurs et de nos Scolastiques.

c) par la fondation ou le développement d'une oeuvre propre de l'Institut là où elle répond à un besoin dans le cadre de la Pastorale d'ensemble. (CD.17).

## DECRET

### SUR

## LES MISSIONS AUX NON-CHRETIENS

### PROLOGUE

Envoyée par Dieu aux nations pour être "le sacrement universel du salut"(AG.1), l'Eglise est tout entière missionnaire, et l'oeuvre de l'évangélisation est un devoir fondamental du Peuple de Dieu"(AG.35). Pour cette raison le Concile Vatican II a invité tous les chrétiens à une profonde rénovation intérieure, afin qu'ayant "une conscience vive de leur propre responsabilité dans la diffusion de l'Evangile, ils assument leur part dans l'oeuvre missionnaire auprès des païens"(ibid); à cette tâche, l'Eglise "se sent appelée de façon pressante dans l'état actuel des choses"(AG.1).

Aux Instituts religieux le Concile demande qu'ils conservent "pleinement l'esprit missionnaire", et qu'ils "l'adaptent selon leur propre caractère, aux conditions actuelles, en sorte que la prédication de l'Evangile gagne en efficacité auprès de toutes les nations"(PC.20).

Notre Congrégation, qui est comme l'Eglise pérégrinante "missionnaire par sa nature"(AG.2), est également missionnaire par la volonté du Fondateur, et par le poids d'une authentique tradition; en se renouvelant actuellement, selon l'esprit de Vatican II, elle se demande "sincèrement devant Dieu si elle peut étendre son activité en vue de l'expansion du règne de Dieu parmi les païens; si elle peut laisser à d'autres certains ministères, de façon à dépenser ses forces pour les missions"(AG.40).

Que tous les fils de la Congrégation entendent cet appel missionnaire du Chapitre, qui est l'appel angoissé de l'Eglise.

Avec le Concile Vatican II, la Congrégation "rend grâce à Dieu pour tous les services rendus"(AG.40) à la propagation du Royaume du Christ, par tant de ses fils héroïques qui, dans le passé, sont morts, ou qui, à l'heure actuelle, se dévouent à cette tâche, ou qui, dans les temps à venir, se sacrifieront en nombre croissant dans les pays de mission. Car ce sont eux qui réalisent dans sa plus pure expression missionnaire, la raison d'être d'un Institut dans l'Eglise de Jésus-Christ.



## 1.- Caractère missionnaire de la Congrégation

1.- Etant donné son orientation vers le ministère de la Parole et la catholicité de son esprit, la Congrégation, même si elle n'a pas comme but exclusif les missions d'infidèles, est vraiment et proprement missionnaire.

2.- Dans la révision des Constitutions selon l'esprit du Fondateur (AG.3), on inclura l'expression conciliaire: "Evangelium Dei apud gentes diffundere".

3.- Tous les membres de la Congrégation doivent être prêts, en vertu de leur vocation apostolique, à exercer l'apostolat parmi les infidèles (Const. I, 74, 6). Ceux qui sentent, en outre, une vocation spéciale à ce ministère, qu'ils s'offrent à l'exemple de notre Saint Fondateur, à leurs Supérieurs Majeurs. Ceux-ci, après une étude prudente, doivent favoriser cette vocation, même s'il s'agit des sujets les mieux doués, considérant cette vocation aux missions comme une grâce et bénédiction de Dieu sur leurs organismes.

4.- Qu'on apprécie les missions d'infidèles confiées à la Congrégation comme une de ses oeuvres primordiales. Pour promouvoir l'esprit et la coopération missionnaire, on établira un secrétariat ou procure, bien équipé et efficace, au niveau général et provincial.

## 2.- Travail missionnaire de la Congrégation

5.- La Congrégation veut dans ce chapitre prendre conscience de son devoir missionnaire "inter gentes" (AG.64; CC.1) et s'engager à répondre, dans la mesure de ses forces, et gardant un équilibre dans ses ministères, aux appels urgents de l'Eglise pour étendre le Royaume de Dieu parmi les infidèles (AG.40).

6.- La Congrégation reconnaît que sa première obligation missionnaire, en ce moment, est de réviser et renforcer l'activité dans les missions qu'elle a déjà à sa charge.

7.- Les droits et les devoirs du Gouvernement général étant saufs (Cons. I, 8, 60), on ne prendra pas de mission au niveau général; on ne les prendra qu'au niveau provincial.

8.- Chaque Province devra avoir sa propre mission et lui fournir et le personnel et les ressources financières nécessaires.

## DECRET

### SUR

#### L'EDUCATION CHRETIENNE

##### 1.- L'Education chrétienne.Ministère apostolique de la Congrégation

1.- Notre Congrégation de Missionnaires doit collaborer efficacement avec les Evêques dans le ministère de la parole (Const.I,2), et doit la diffuser sous toutes ses formes et par tous les moyens (Const.II,63) en vue d'annoncer le message de salut à tous les hommes.

2.- L'éducation chrétienne constitue une contribution importante pour le service de la parole, à cause des particulières opportunités qu'elle offre pour préparer les non-croyants à l'acceptation de l'Evangile, pour confirmer et développer la foi de ceux qui croient, et pour favoriser les contacts avec les secteurs de la société qui sont habituellement éloignés de l'influence de l'Eglise (GE.8).

A cause de cela, la Congrégation a cultivé l'enseignement et l'éducation chrétienne, sous toutes ses formes, comme un ministère propre, particulièrement apte pour développer dans le monde son activité missionnaire (cf.Déclaration sur le Patrimoine spirituel, n.51).

C'est ainsi que N.S.P.Fondateur l'a voulu et que l'ont déclaré déjà dix Chapitres généraux, et de même le Saint Siège par le Décret du 22 août 1947.

3.- La Congrégation, par son Chapitre général extraordinaire, se prépare à suivre les exhortations du Concile Vatican II, en revoyant à fond son ministère dans l'Education chrétienne, afin de répondre comme il convient aux besoins les plus urgents du monde d'aujourd'hui et aux appels angoissés de l'Eglise.

##### 2.- Communauté d'apostolat

4.- Ceux qui seraient envoyés par les Supérieurs pour ce ministère de l'Education chrétienne, ou qui déjà s'adonneraient à lui, sous toutes ses formes, avec zèle exemplaire et abnégation, doivent se sentir intérieurement poussés par leur esprit et leur vocation missionnaire à faire face à toutes les difficultés que ce ministère présente, et à le transformer en un véritable exercice de la vocation missionnaire de la Congrégation.L'enseignement, sous quelque forme que ce soit, doit devenir dans nos mains un moyen pour annoncer l'Evangile, pour propager et développer la foi, pour allumer chez les fidèles l'esprit missionnaire et le faire rayonner dans les milieux privés de l'influence salutare de l'Eglise.

5.- L'éducateur clarétain, pour se sentir vraiment tel qu'il doit être, s'unira au ministère du Christ par sa vie de prière et de sacrifice et par l'impregnation de ses activités enseignantes du véritable zèle apostolique. Par conséquent, sa vie toute pleine de l'esprit du Christ, il mettra au service de cette fonction enseignante toutes ses qualités d'esprit et de coeur, et s'appliquera avec soin à se préparer et à se renouveler généreusement (GE.5).

6.- La mission qui est la nôtre dans l'Eglise et les divers ministères qui la réalisent, sont des réalités communautaires qui nous unissent à tous dans un même esprit et dans une tâche commune. Cela nous oblige à considérer toujours l'activité de chaque missionnaire dans l'ensemble de l'oeuvre de toute la Congrégation, et l'activité de l'Institut à l'intérieur de la mission de toute l'Eglise, selon les paroles du Concile: "Les prêtres, même lorsqu'ils s'adonnent à des fonctions diverses, réalisent un seul ministère sacerdotal en faveur des hommes... soit qu'ils exercent le ministère paroissial, soit qu'ils se consacrent à la recherche ou à l'enseignement... tous ont la même finalité: l'édification du corps du Christ" (P.O., 8).

7.- La Congrégation réalise aujourd'hui, généralement, son ministère d'enseignement et d'éducation dans le cadre de l'Ecole Catholique:

- a) En y développant une ambiance de charité et de liberté évangélique (GE. 8).
- b) En éclairant la culture humaine avec la lumière de la foi (GE.8).
- c) En exerçant souvent le ministère immédiat de la prédication et de la vie sacramentelle.

On doit mesurer l'efficacité apostolique de l'enseignement à partir de la structure globale de l'Ecole catholique et toute l'action du personnel de chaque centre doit tendre harmonieusement, avec le témoignage de sa vie, avec son travail en équipe et avec même la régularité de la discipline, à cette fonction communautaire.



## DECRET

### SUR

### LA FORMATION

#### PROLOGUE

1.- Le Concile a ouvert dans l'Eglise une période de renouveau personnel et collectif, de configuration sincère à l'Evangile, pour manifester aux hommes le dessein de salut de Dieu de façon intelligible et attrayante.

On peut dire que le salut de l'humanité est lié au renouvellement de l'Eglise dans ses fils, et, à travers eux, dans ses structures. Mais cette rénovation dépend de la formation des prêtres, des religieux et des laïcs (cf. O.T. prologue). La formation est confiée au sens des responsabilités des éducateurs et des élèves (cf. O.T. conclusion; P.C.18; G.E. prologue; A.A.28-32).

Pour tout cela, le Chapitre général extraordinaire, réuni sous le guide de l'Esprit Saint et avec la protection et la présence du Coeur de la Mère de l'Eglise, veut se pencher avec grande attention sur l'un des problèmes les plus graves qui intéressent aujourd'hui la Congrégation: le choix et la formation des éducateurs des élèves.

#### Chapitre I.- Critères généraux:

##### A) La Finalité de la Formation

2.- Toute formation tend vers un but, qui doit être précisé clairement en sorte qu'il puisse marquer de son influence tout le processus éducatif.

Par conséquent, il faut établir avec précision le sens plénier du Missionnaire Fils du Coeur Immaculé de Marie, en fonction du charisme de la Congrégation, au sein de l'Eglise. Les Supérieurs et les Responsables de la formation devront organiser avec le plus grand soin tout le processus de l'éducation, à la lumière de ce principe (cf. GE.1 ; PC.2,3; ES.II,17).

La formation apostolique doit polariser en un sens tous les aspects de la formation, compte tenu que l'esprit apostolique clarétain implique essentiellement une forme de vie religieuses ( cf. O.T. 4,19,21).

## B) Principes d'Intégration

3.- Notion.— Une formation complète comprend le développement harmonieux de tous les aspects de la personnalité du Missionnaire clarétain: a) humains, b) chrétiens et d'Eglise, c) religieux et évangéliques, d) apostoliques et clarétains, e) sacerdotaux, chez les appelés au sacerdoce.

### a) Formation humaine

4.- Nous devons rechercher, dans la formation, à susciter de vraies personnalités humaines, en cultivant toutes les valeurs supérieures de l'homme, surtout celles qui constituent plus directement la personnalité: aptitude pour envisager avec rectitude de jugement et sérénité les événements; force de caractère pour accomplir les devoirs qui nous incombent; aptitude pour la vie commune et l'adaptation sociale qui permettront au candidat de s'intégrer dans la communauté et d'y apporter sa contribution pour l'accomplissement de la mission de l'Institut.

On cultivera les vertus qui ont une plus grande influence aujourd'hui dans la société et qui, par conséquent, préparent mieux le chemin au message religieux et sacerdotal: amour à la vérité, sincérité d'âme, sens de la justice, fidélité à la parole donnée, politesse, modestie dans les expressions, et tout avec une grande charité (cf. O.T.11). On éduquera aussi la sensibilité esthétique et, en général, l'ouverture aux valeurs humaines.

5.- On veillera à ce que dans la formation de nos élèves, ils parviennent progressivement à la pleine liberté en Jésus-Christ par l'usage, chaque fois plus responsable, de cette liberté chrétienne. Cela a une grande importance formative même au niveau humain de la communauté. On leur présentera la discipline comme une partie nécessaire à toute formation pour l'acquisition de la maîtrise de soi (cf. O.T.11).

On fera remarquer à l'élève, que cette liberté n'est pas comprise correctement si elle n'est pas associée au respect scrupuleux des droits de nos semblables et à un sens, chaque jour plus profond, des responsabilités vis-à-vis de Dieu, des hommes et de soi-même. Pour réussir, donc, cette éducation dans l'usage correct de la liberté humaine, de sorte que l'action des éducateurs soit de moins en moins nécessaire, il est indispensable que les éducateurs accordent à leurs élèves avec une grande confiance —tenant compte cependant de l'âge et des dispositions de chacun— les responsabilités qui à tous les âges leur correspondent dans la vie de la Communauté; et qu'ils favorisent prudemment leurs initiatives (cf. O.T.11).

6.- On tiendra compte de la nécessaire et prudente formation de l'équilibre psychologique, de sorte qu'on parvienne à un développement parfait et sain de la vie affective et qu'on puisse établir facilement des relations interpersonnelles.

On devra fomentier également dans nos collèges une éducation physique méthodique et modérée, étant donné l'importance qu'elle a pour le développement complet et équilibré de l'apôtre. Par conséquent, on établira des examens médicaux systématiques avant et pendant la carrière; on fournira les moyens nécessaires pour la pratique des exercices physiques; on insistera sur les habitudes d'hygiène et de propreté.

### b) Formation chrétienne et ecclésiale

7.- le fondement de toute la formation des nôtres, doit être une intense formation chrétienne, basée sur les exigences de notre baptême:



- Vie de foi profonde.

- Intégration dans l'Eglise pérégrinante, avec un vif sentiment de responsabilité solidaire vis-à-vis du Peuple de Dieu tout entier, ce qui constitue la base de l'apostolat de tout chrétien.

- Rattachement au Mystère pascal du Christ, en tant que mort au péché en Jésus-Christ, ce qui donne le sens de la mortification chrétienne; en tant qu'association à sa résurrection, ce qui constitue le fondement de l'espérance chrétienne et la prédisposition pour comprendre la vie des conseils évangéliques.

- Caractère cultuel du baptême, qui nous permet de vivre du dedans la liturgie et d'être amenés par elle vers l'Eucharistie, où le mystère pascal du Christ rassemble et unifie toute l'Eglise.

8.- La formation chrétienne sera complétée par les aspects apostoliques qu'apporte le sacrement de la Confirmation et qui ouvrent la voie aux nouvelles réalités apostoliques de la vocation religieuse ou sacerdotale. Si bien cette formation chrétienne doit être donnée de préférence pendant les années du petit séminaire, ou en des étapes équivalentes hors du séminaire, cependant, elle devra continuer tout le long de la carrière et elle sera complétée par une formation doctrinale plus approfondie, par un développement des vertus chrétiennes et par une formation adaptée à l'apostolat, de sorte que les élèves se préparent pour être les porteurs du Mystère du Christ aux hommes.

9.- Toute cette formation doit devenir une réalité personnelle et vivante à travers une amitié de plus en plus profonde avec le Christ Rédempteur, que le jeune élève se sent appelé à suivre avec esprit généreux et pureté de cœur, de sorte qu'il puisse acquérir la force d'âme exigée par l'abnégation et les autres vertus chrétiennes, qui seront présentées et apprises de manière adaptée à la psychologie de l'adolescent, et conforme aux normes d'une sage pédagogie (cf. O.T. 3,8).

10.- Ce processus de formation doit conduire l'élève à la conviction que Dieu a sur lui un dessein. Toute sa vie doit être une réponse généreuse à cet appel divin, qui lui signale un poste dans le monde et dans l'Eglise. Cette réponse ne doit pas être une soumission forcée mais une réponse psychologiquement libre et pleine d'amour donnée à un dessein providentiel de grâce et de salut, se souvenant que "si l'homme existe, c'est que Dieu l'a créé par amour et, par amour, ne cesse de lui donner l'être; et l'homme ne vit pleinement selon la vérité que s'il reconnaît librement cet amour et s'abandonne à son créateur" (GS.n. 19 § 1). Cet abandon total à la Providence divine, et l'acceptation fidèle et dévouée des desseins de Dieu, doit se traduire en un don inconditionnel de soi-même au service de l'Eglise pour l'œuvre de salut que le Christ lui a confiée.

Il faut prévoir que bon nombre de ceux qui commencent le séminaire, ou qui se préparent pour y entrer, ne seront pas membres effectifs de notre Congrégation par manque de vocation religieuse ou sacerdotale. Même dans ces cas, le soin déployé pour leur donner cette formation chrétienne et apostolique, les aura préparés, par une conscience intense et une expérience profonde de leur vocation chrétienne, pour devenir des saints et excellents apôtres dans un autre poste de l'Eglise.

#### c) Formation religieuse et évangélique

11.- Bien que dès les premières années de la formation de nos élèves, on doive tenir compte de leur future vie religieuse et sacerdotale, cela doit être fait plutôt de façon indirecte, en procurant que chacun sente le besoin



us chercher sa propre vocation dans l'Eglise, selon le don de l'Esprit, et d'y être fidèles. Les Responsables de la formation doivent veiller attentivement à ce que cette recherche, personnellement et psychologiquement mûre, se manifeste avec pleine liberté, avant d'entrer au noviciat.

Etant supposé et suffisamment développé ce sens religieux de la vie, et ayant constaté une réponse initiale à la vocation pour notre Congrégation, on doit donner aux novices la vision claire de la vie religieuse dans l'Eglise en leur faisant comprendre et vivre la plénitude des conseils évangéliques. Pour cela, on insistera pour leur expliquer ce qui est propre à la vie religieuse, savoir, laisser tout pour le Christ (cf. Mc. 10, 29), pour suivre le Christ (cf. Mt. 19, 21), comme la seule chose nécessaire (cf. Lc. 10, 42), en écoutant ses paroles (cf. Lc. 10, 39), en ayant le souci des intérêts du Christ (cf. PC. 5). Toute la vie religieuse est fondée sur ce "suivre le Christ". Notre Saint Père Fondateur a vécu intensément cette union avec le Christ, en imitant la vie des Apôtres, en suivant, comme eux, le Christ, dans l'abnégation complète, et ce pour le Royaume des Cieux.

12.- Nos élèves doivent comprendre que par la profession des conseils évangéliques, ils ont répondu à un appel divin, de sorte que, non seulement morts au péché (Rom. 6, 11) mais renonçant au monde, ils vivent uniquement pour Dieu. "Toute leur vie, en effet, c'est à son service qu'ils l'ont vouée; il y a là vraiment une consécration particulière, qui s'enracine profondément dans la consécration du baptême et l'exprime avec plus de plénitude" (PC. 5 § 1).

13.- Une formation adéquate comprend non seulement une illustration profonde du sens de la vie religieuse, mais aussi la pratique et l'exercice vécu de ses exigences, en particulier des vœux religieux. Cette pratique doit être mise en rapport avec l'idée fondamentale de "consécration" et se compléter avec l'idée de "service" de l'Eglise. Le religieux ne doit pas seulement porter dans le monde témoignage de la sainteté de l'Eglise (LG. 39); ceux qui professent les conseils évangéliques manifestent aussi devant les fidèles et devant tous les autres hommes que les biens célestes sont déjà présents et agissants dans l'Eglise; ils témoignent de la vie nouvelle, acquise par la mort et la résurrection du Christ et préfigurent la vie de sainteté et la fraternité universelle du royaume des cieux, auquel tous les hommes sont appelés. Ils sont comme les prémices de la rédemption du monde et comme la flèche qui indique le vrai sens de ses espérances à l'intérieur des plans de salut établis par Dieu (L.G. 44).

14.- Les Responsables de la formation doivent veiller à ce que ces convictions et leur mise en pratique, naissent non d'une attitude passive de l'élève devant l'influence, peut-être artificielle, du maître et de l'ambiance, mais plutôt de la réponse consciente, libre et généreuse de toute sa personne, de sorte que, plus tard, lorsque le maître ne sera plus là et l'ambiance sera contraire, non seulement ces convictions ne disparaissent pas mais qu'elles se développent pour parvenir jusqu'à une sainteté religieuse authentique. Pour ce qui est du Formateur, rien ne sera plus utile pour la réalisation de cette réponse généreuse chez l'élève à l'action de l'Esprit Saint, comme le témoignage d'une vie sainte et pleine d'enthousiasme pour la propre vocation, qui seule rend évidente pour l'élève l'expérience vécue du visage du Christ, le premier religieux du Père.

15.- Ce témoignage vivant doit être donné à l'élève, non seulement de manière individuelle par le Formateur à qui le jeune a été confié plus directement, mais encore de manière collective par toute la communauté, et même par toute la Province, dans lesquelles le candidat voit reflétée pour la première fois la Congrégation. Les Supérieurs Majeurs, avec leur souci pastoral et de gouvernement, sensibles aussi bien à la pureté de notre esprit religieux et apostolique qu'aux problèmes de chaque temps et de chaque pays, cher -



cheront à concrétiser ce témoignage dans des réalités qui traduisent de manière vivante la nature de la Congrégation et qui servent comme des idéaux destinés à confirmer dans leur vocation les appelés à notre Institut.

16.- En particulier, on présentera la chasteté professée par amour du Royaume des Cieux, comme un don excellent de la grâce qui libère de manière singulière le coeur de l'homme et le consacre entièrement au Royaume de Dieu; elle évoque le mystère nuptial du Christ et de l'Eglise. La profession fidèle de cette chasteté doit se baser sur une foi profonde en la Parole du Seigneur, sur la confiance en son secours et sur la charité surnaturelle nourrie par les sacrements, surtout par l'eucharistie, et par la piété envers la Vierge fidèle. Les éducateurs doivent prendre soin pour former convenablement la conscience des jeunes afin que, par eux-mêmes, ils acquièrent une vertu solide qui évite la vaine crainte et le trouble devant ce qui est naturel à notre condition humaine actuelle ou devant les dangers inévitables au missionnaire comme est: la présomption qui néglige le conseil de l'Eglise lorsqu'elle recommande la pratique de la mortification et la garde des sens ainsi que la fuite des dangers innécessaires (PC.12).

17.- Les Formateurs n'oublieront pas les difficultés qui peuvent découler pour le religieux, aujourd'hui, de l'assimilation de fausses doctrines qui présentent la chasteté parfaite comme impossible ou nuisible pour la plénitude humaine.

Finalement, on ne négligera pas dans la formation l'emploi des moyens naturels utiles pour la santé corporelle et spécialement pour la santé psychologique, en ayant recours si besoin est et en conformité avec les normes de l'Eglise, à une psychothérapie sérieuse et d'orientation catholique. On tiendra compte de cela surtout lorsqu'il s'agira de formuler un jugement avant d'admettre à la profession de la chasteté les candidats qui donneraient des indices d'un manque d'équilibre psychique. Dans la formulation de ce jugement préalable, aussi bien au sujet de l'aptitude psychique que morale et religieuse, on tiendra compte des normes et des critères établis par le Saint Siège. Pour le bien de l'Eglise et du candidat lui-même, les Supérieurs et le jeune aspirant, aidé par le conseil d'un directeur spirituel prudent, ne prendront pas de décision et n'admettront pas à la profession de la chasteté si ce n'est après une probation suffisante et avec la maturité psychologique et affective requise (PC. 12), de sorte que cette décision soit prise avec une assurance morale qui écarte tout doute prudent et sérieux.

18.- Les Formateurs n'omettront pas de prévenir les jeunes missionnaires au sujet des dangers qui menacent la chasteté, de sorte qu'ils connaissent loyalement les difficultés de cette nouvelle vie. Ils les encourageront, d'autre part, pour qu'ils répondent à cet appel qui est authentifié par la grandeur de la force du Christ et le pouvoir infini de l'Esprit qui anime son Eglise en vue d'y susciter la vie des conseils évangéliques. Dans cette perspective, ils pourront accepter le célibat consacré à Dieu, comme étant un bien pour l'intégrité de la personne (PC. 12).

19.- Dans la formation du nouveau religieux pour la pauvreté évangélique, il est nécessaire, dès le début, de lui donner une perspective droite et de l'encourager à sa pratique par le témoignage individuel et collectif des Formateurs. A maintes reprises on préviendra le jeune religieux que la pauvreté qu'il choisit est volontaire et acceptée pour le Royaume des Cieux, c'est-à-dire, non pas par étroitesse d'esprit, ni par avarice, mais pour participer à la pauvreté du Christ qui, étant riche, s'est fait pauvre par amour pour nous, pour que par sa pauvreté nous devenions riches (cf. 2 Cor. 8,9; Mt. 8,20; PC.13).



Il est nécessaire que les Formateurs expliquent et aident à pratiquer ce conseil évangélique, de sorte que l'élève se rende compte que son choix ne porte pas seulement sur le détachement affectif des biens temporels, chose propre à tout chrétien, mais encore sur l'imitation réelle et effective du Christ pauvre, à l'intérieure des modalités de sa vocation intégrale religieuse et apostolique. Cette formation le préservera de la confusion entre pauvreté évangélique bien comprise et dépendance dans l'usage des biens.

20.- Souci des Formateurs sera également que le jeune religieux se sente obligé par conviction à la loi commune du travail, à l'intérieur du but de sa communauté, et qu'il apprenne dès le début à mettre son trésor dans le ciel et à remettre toute inquiétude dans les mains de la Providence du Père des Cieux (cf. Mat. 6, 25; PC. 13). Les Formateurs n'auront de repos dans leur souci de former les nouveaux religieux que lorsqu'ils les verront comprendre et participer à la pauvreté dans son aspect social et collectif, de sorte que ces nouveaux membres de la communauté, non seulement ne seront pas un obstacle, mais qu'ils contribueront généreusement avec leur ardeur juvénile à ce que toute la Congrégation donne à l'Eglise le témoignage de pauvreté évangélique qui lui correspond.

Ils méditeront pour cela les orientations du Concile et de ce Chapitre qui a appliqué la doctrine à la Congrégation sur ce point précis. Ces orientations de l'Eglise sur la pauvreté évangélique, aussi bien sous son aspect individuel que collectif, trouveront dans la vie pratique du jeune religieux, et dans l'ambiance des maisons de formation, une réalisation claire de sorte que la vie et le milieu dans lequel le novice s'intègre soit, dès le début, un reflet de la pensée de l'Eglise et de la Congrégation et un encouragement pour aimer sincèrement cette pauvreté volontaire, comme un signe de la présence du Christ dans le monde.

21.- D'après cela, on donnera au jeune religieux l'opportunité de vivre réellement pauvre, même avec la prudente et graduelle expérience du travail, rémunéré ou non, à l'intérieur ou en dehors de la maison, ou bien par d'autres expériences ou formes que les Formateurs dirigeront, prépareront et suivront avec attention. Les bâtiments dans lesquels nos jeunes vivront, si bien fonctionnels et beaux, doivent être, comme la nourriture, le vêtement, les objets, les voyages, les vacances, "à l'instar des pauvres", comme disent les Constitutions (II, 15). Cette largeur d'esprit et cette pratique généreuse, formeront graduellement le religieux dans le vrai sens de la pauvreté qui a sa source dans l'amour de Dieu et du prochain et qui y conduit, à l'imitation de Jésus-Christ qui s'est fait pauvre par amour pour nous.

22.- Comprendre et vivre l'obéissance évangélique peut présenter une difficulté spéciale pour le jeune religieux. Or, étant donné que ce conseil et ce vœu religieux ont une si grande importance dans une Congrégation comme la nôtre où le Fondateur veut que ses fils soient parfaits dans l'obéissance (cf. Const. I, 108), il est nécessaire que les Formateurs et leurs élèves cherchent à obtenir, sous l'action de l'Esprit Saint, le meilleur et le plus sage épanouissement de cet aspect de la vocation.

23.- Avant tout, il faut que le jeune religieux acquière un concept exact de ce que suppose, dans sa vie, le choix de l'obéissance religieuse. Pour cela, ses Formateurs devront l'éclairer progressivement sur des valeurs comme la capacité d'apprendre et d'écouter les autres qui sont à la base de tout dialogue; cette docilité est nécessaire même dans l'ordre naturel pour apprendre certaines connaissances théoriques et pratiques, et en cela le religieux ne se distingue pas des autres jeunes de son âge qui n'ont pas la vocation religieuse. De même, le jeune religieux ne doit pas oublier que l'obéissance est nécessaire dans toute société humaine, par dessein de Dieu, pour qu'elle atteigne sa finalité communautaire. Avec la connaissance et l'acceptation pratique de



ces valeurs communes à tous les hommes, il devra apprendre la valeur surnaturelle de l'obéissance dans l'Eglise, comme la conséquence de son insertion en elle par le baptême; sur ce point, sa vocation coïncide avec celle de tout chrétien. Cela supposé, il faut que les Formateurs, avec leur parole, et surtout avec leur exemple, nourrissent la flamme allumée par l'Esprit Saint dans l'âme de ce jeune, pour qu'il comprenne et embrasse généreusement, dès les premières années, l'obéissance religieuse proprement dite, par laquelle "le religieux offre à Dieu comme un sacrifice de sa personne, la pleine consécration de sa volonté propre, et par ce sacrifice il s'unit de façon plus constante et plus assurée à la volonté salvifique de Dieu"(PC. n.14).

Ce don il doit le faire chaque jour en union avec l'obéissance du Christ qui est venu "pour accomplir la volonté de son Père"(cf. Jo.4,34;5,30; Hb. 10,7;Ps.39,9) et, "prenant la forme de serviteur"(Phil.2,7) il apprend par ses souffrances l'obéissance"(Hb.5,8;PC.14).

24.- La manière concrète de réaliser ce don de soi, ce sera d'obéir, sous la motion de l'Esprit du Christ, à ses Supérieurs, avec confiance, pour motif de foi, comme à des représentants de Dieu, en conformité avec les Règles et les Constitutions du propre Institut, de cette façon il sera conduit au service effectif de ses frères et de toute l'Eglise, comme le Christ a servi ses frères pour accomplir la mission confiée par son Père et a donné sa vie en rédemption pour la multitude (cf.Mt.20,28;Jo.10,14-18).

De cette manière, le jeune religieux clarétain se préparera à mettre les fondements solides de l'unité de sa vie, parce que son action apostolique, intimement unie à la mission reçue de l'Eglise, trouve dans l'obéissance religieuse son appui et la source plus authentique de vitalité.

25.- Il est de la plus grande importance que les Supérieurs du jeune religieux exercent leurs fonctions à son égard en conformité avec les normes du Concile, avec charité et respect de la personne(cf.PC.14), en l'aidant, par leur attitude de foi, à obéir humblement, en se servant des forces de l'intelligence et de la volonté et des dons de la nature et de la grâce, surtout dans l'accomplissement des charges confiées, en évitant aussi bien la formation d'un esprit rebelle et orgueilleux que la pusillanimité et la destruction de l'esprit d'initiative et de confiance en ses Supérieurs. De cette façon, surtout à cause de la motivation surnaturelle convenablement perçue, l'exercice de l'obéissance religieuse "loin de diminuer la dignité de la personne humaine, la conduit à la maturité en faisant grandir la liberté des enfants de Dieu"(P.C.14).

26.- Dans l'esprit de N.S.Fondateur, la suite de Jésus-Christ par la loi évangélique de pauvreté, chasteté et obéissance, comporte en soi un grand esprit de mortification chrétienne, dans laquelle il veut que les missionnaires s'exercent dès leur jeunesse. Pour cela, on recommande aux Formateurs qu'ils aident et orientent les jeunes religieux pour devenir semblables au Christ dans l'abnégation généreuse des sens et des facultés, dans la maîtrise des passions et dans la pratique de toutes les vertus qui découlent de la condition de fils de Dieu, mais qui sont plus caractéristiques de ceux qui vivent consacrés à Dieu. Les jeunes religieux doivent associer un grand esprit de foi et de confiance en Dieu avec une sincère humilité; ils mettront un grand intérêt à bien s'y fonder ( cf.Const.I,107,122).

27.- Nos Formateurs prendront soin pour orienter nos élèves dans cette abnégation et les y encourager, en la proposant toutefois non comme un effort humain d'intérêt purement individuel, ni comme une ascèse négative et dépourvue de sens, ni comme un ensemble de pratiques purement extérieures, mais comme quelque chose qui jaillit de l'amour du Christ et du désir de vivre en soi-même le mystère du sacrifice du Christ.



Qu'ils n'oublient pas que la parfaite condition des enfants de Dieu ne s'est pas encore manifestée et que l'on ne peut parvenir à la résurrection avec le Christ si l'on ne meurt pas avec lui; qu'ils s'unissent à sa croix, dans laquelle uniquement ils doivent se glorifier (cf. Gal.6,14; Const.II,11).

28.- Cette abnégation doit être unie chaque jour à l'offrande du Grand Prêtre Jésus-Christ sur l'autel, et doit être pénétrée de la charité de celui qui se donne comme pain eucharistique, de sorte qu'ils deviennent témoins et apôtres pour le salut d'un grand nombre.

Cette doctrine et sa pratique doivent être présentées avec optimisme et espérance chrétienne et elles doivent être vécues en accord avec l'âge et la psychologie du jeune au cours de ses différentes étapes.

Si l'élève n'arrive pas à assimiler correctement cette doctrine et se sacrifier généreusement par amour pour le Christ dans les conditions ordinaires de sa vie, il n'offre pas de garanties de persévérer et de développer sa première décision de suivre le Christ en sa vie évangélique.

29.- Toute la vie religieuse de nos élèves doit tendre au développement de la charité parfaite envers Dieu et envers le prochain. Pour cela, il est nécessaire qu'ils comprennent que parmi les divers fruits et avantages de la profession évangélique se trouve l'union fraternelle dans le service du Christ (cf. LG. 43). A l'exemple du Collège Apostolique et de l'Eglise primitive réunie au nom de Jésus, qui avait un seul coeur et une seule âme (cf. Act. 4, 34), les religieux doivent avoir également cette unité spirituelle, support véritable de la vie commune. Pour cela, on doit d'abord éduquer nos jeunes dans un grand respect pour la personne et la vocation des autres.

30.- Dans la vie commune, d'ailleurs, doit se manifester l'effort de nos jeunes pour acquérir spécialement les vertus sociales: respect mutuel, sincérité, bienveillance, compréhension, serviabilité. Cette attitude communautaire doit se manifester dans l'intérêt des uns pour les autres. La responsabilité de tous pour la vocation de leurs frères doit les encourager mutuellement pour atteindre l'idéal commun, surtout par le bon exemple, la correction fraternelle et les multiples services qu'impose la vie commune quotidienne.

Finalement, il faut conduire nos élèves à la conviction qu'ils ne seront pleinement utiles dans leur propre vocation, qu'en ayant ce sens familial de la vie religieuse. La vie commune renforce l'apostolat, non seulement parce qu'il y a des tâches qui exigent l'union des forces mais aussi parce qu'elle est l'expression de la charité que l'Esprit a répandue dans nos coeurs (cf. Rom. 5,5), et elle est le climat dans lequel le religieux trouve paix, compréhension fraternelle et appui pour sa vie spirituelle et apostolique.

31.- Qu'on éduque nos élèves de manière qu'ils ne forment pas de cercles communautaires fermés sur eux-mêmes. Ainsi la Congrégation sera une famille étroitement unie aux autres secteurs du Peuple de Dieu et ouverte aux besoins des hommes.

#### d) Formation apostolique et clarétaine

32.- Conjointement avec la formation religieuse, nos élèves doivent se former soigneusement dans le domaine apostolique et clarétain de leur vocation. Cette dimension doit être comprise non comme quelque chose d'isolé dans l'Eglise, ni comme une collaboration extérieure, mais comme l'expression d'un aspect de l'Eglise elle-même qui se réalise en nous avec des modalités particulières, pour le bien de tout le Peuple de Dieu.

Notre vie religieuse est orientée vers l'action apostolique (cf. PC.8), plus spécifiquement vers l'action missionnaire. Dieu nous a appelés au service



de l'Eglise comme ministres de la Parole, pour continuer dans le monde entier la vie et l'oeuvre de salut du Christ (cf. Déclarat; sur le Patrim. spirit. n.47).

33.- Nos jeunes doivent mettre toutes leurs qualités au service de cette vie apostolique-missionnaire. Leur vocation religieuse est pour le service de l'Eglise, comme des coopérateurs dévoués des Evêques dans le ministère de la Parole; ils emploieront pour cela tous les moyens possibles, avec une sensibilité particulière pour tout ce qui est urgent et efficace en chaque temps. Sa vocation apostolique doit se développer ouverte à tous les peuples et pays. La vocation du Clarétain est axée sur la généreuse communion avec la charité du Christ, qui nous pousse à offrir notre vie, en nous associant à son oeuvre rédemptrice dans le ministère apostolique. Cette association au Mystère du Christ se réalise en nous par une spéciale participation à la charité de Marie, Mère de l'Eglise. Notre Congrégation est apostolique et en elle nous nous sanctifions dans la mesure où, poussés par la charité du Christ, nous travaillons pour la sanctification et le salut de nos semblables. D'où la grande responsabilité de nos jeunes et de leurs Formateurs qui, pour que cette mission de la Congrégation puisse, en fait, se réaliser, doivent travailler et procurer que leur formation spirituelle, sans oublier les aspects scientifiques et techniques, soit appropriée (cf. Doc. sur le Charisme, n.18-19).

34.- L'assimilation de cet esprit apostolique, tel qu'il a été vécu par N.S. Père, sera possible dans la mesure où nos élèves connaîtront notre charisme et notre manière particulière de vivre, au sein de nombreuses familles religieuses. Le Chapitre a cherché à présenter à toute la Congrégation une synthèse de ce patrimoine spirituel, pour que nos jeunes, surtout, s'efforcent de le connaître par l'étude et plus particulièrement par la méditation. Cette synthèse devra être complétée par le contact direct et quasi continu avec la vie et les écrits du Fondateur, l'histoire de la Congrégation, les biographies des missionnaires qui ont vécu pleinement leur vocation, de sorte que tous se forment dans l'amour de l'Institut, oeuvre préférée de notre Père. Cette formation doit être suffisante déjà au noviciat, mais elle doit se continuer par une pénétration doctrinale et par une pratique vécue plus intenses tout le long des années de la formation.

35.- Comme un aspect très important de cette formation clarétaine, nos Formateurs prendront soin d'inspirer à nos jeunes le souci de connaître et de vivre, de manière appropriée notre filiation du Coeur de Marie, comprise dans les orientations et les perspectives proposées par ce même Chapitre. On veillera à joindre la sûreté doctrinale et la profondeur avec les traits caractéristiques de la piété mariale de N. Fondateur, en tenant compte aussi de la situation spirituelle et psychologique des élèves.

Nos jeunes missionnaires doivent apprendre à vivre en communion spirituelle avec Marie et mettre sous l'action de sa maternité spirituelle leur effort constant pour connaître intérieurement le Christ et de conformer à Lui.

La dévotion au Coeur de Marie, image et Mère de l'Eglise, doit les aider à découvrir les exigences spirituelles de leur consécration au Père dans l'Esprit Saint, en s'associant entièrement au Christ dans l'oeuvre du salut des hommes. La contemplation assidue de la consécration de Marie au Christ et à son oeuvre rédemptrice, les aidera à vivre leur propre consécration dans un climat de véritable disponibilité, humilité, abnégation, intériorité et fidélité. De cette manière, par l'intercession de la Mère de Dieu, ils se prépareront pour propager dans le monde entier le Royaume de Dieu, et pour donner par leur vie, le témoignage de l'avènement du Christ et de la puissance de sa résurrection ( cf. LG.46,65; PC.25; Cont.I,122).

De même, nos élèves doivent vivre leur vocation apostolique en rapport explicite avec l'action maternelle de Marie sur l'Eglise, et même sur tous les



hommes, en se sentant, selon l'esprit du S.Fondateur, comme des instruments de l'action maternelle de Marie qui continue d'engendrer les enfants de Dieu et de prendre soin d'eux. La charité dévouée de Marie est l'exemple maternel de l'affection qui doit animer tous ceux qui dans la mission apostolique de l'Eglise coopèrent à la régénération du genre humain (cf. LG 65). En elle, ils trouveront l'encouragement, l'exemple et l'aide efficace pour promouvoir chez les hommes l'obéissance à l'Evangile et la parfaite docilité à l'Esprit de Jésus-Christ.

36.- Le Seigneur a voulu que tous les hommes forment un seul corps, dans lequel "tous les membres n'ont pas la même fonction" (Rom 12,4); en les choisissant parmi les fidèles "a établi parmi eux des ministres qui, dans la communauté des chrétiens, seront investis par l'Ordre du pouvoir sacré d'offrir le Sacrifice et de remettre les péchés et y exerceraient publiquement pour les hommes au nom du Christ la fonction sacerdotale" (PO.2). Chez un grand nombre de nos missionnaires, la vie religieuse-clarétaine trouvera son achèvement dans ce sacerdoce ministériel.

Il est nécessaire de donner à ceux qui sont appelés au sacerdoce, une formation progressive doctrinale, spirituelle et pastorale, car leur futur ministère, par son union à l'ordre épiscopal, participe de l'autorité avec laquelle le Christ lui-même construit, sanctifie et dirige son Corps (cf. PO.2).

On doit intégrer les éléments sacerdotaux, religieux et missionnaires chez les séminaristes clarétains, dans une unité totale, jusqu'à ce que toute leur vie religieuse s'ouvre à l'apostolat sacerdotal et que tout leur sacerdoce soit imprégné de la vie évangélique et religieuse. Qu'ils se remplissent d'un esprit vraiment catholique qui les habitue à dépasser les limites de leur propre patrie, et à se lancer pour venir en aide à tous les besoins de l'Eglise entière, avec l'esprit disponible pour prêcher l'Evangile partout (cf. OT.20).

Etant donné l'unité du sacerdoce dans l'Eglise, on suivra les normes communes données par elle-même dans le Décret "Optatum totius", tout en s'adaptant à la condition particulière de notre vocation, comme le dit le même Décret (cf. Préambule).

37.- Nos formateurs prendront soin pour que leurs élèves progressent graduellement, par l'étude et la méditation dans la connaissance de la très haute mission sacerdotale; cette connaissance et méditation seront basées sur la Tradition et la Sainte Ecriture proposées par le Magistère vivant de l'Eglise (cf. DV., 9-10). De cette manière, peu à peu, ils s'imprégneront d'une estime et d'une admiration reconnaissantes pour le don excellent du sacerdoce; ils s'uniront intimement par la charité avec tous leurs frères dans le sacerdoce et vivront avec le Christ Prêtre éternel une vie d'immolation qui prolonge ce qu'ils réalisent avec lui dans le sacrifice de l'autel (PO.8).

38.- Cette conscience de leur mission ne doit pas les conduire à une attitude de surestime d'eux-mêmes, puisqu'elle serait fautive; mais ils doivent considérer que leur ministère sacerdotal est très important et nécessaire pour le Peuple de Dieu et qu'il ne leur empêche pas d'être, avec tous les fidèles, chrétiens, des disciples du Seigneur. Avec tous ceux qui ont été régénérés par les eaux du baptême, les Prêtres sont des frères parmi les frères. Ils doivent, donc, se préparer pour présider de sorte qu'ils ne recherchent pas leurs propres intérêts mais ceux de Jésus-Christ.

39.- "Que toute l'atmosphère du séminaire, imprégnée d'amour de la piété et du silence, ainsi que du souci de s'entraider, soit orientée de façon à constituer comme une initiation à la vie que devra mener le prêtre (OT.11).



### C) Formation Spirituelle

40.- Aussi bien la formation chrétienne que la religieuse, l'apostolique, la clarétaine et la sacerdotale chez les appelés à la prêtrise, ont besoin, comme source irremplaçable de vitalité surnaturelle, d'une culture intense de la vie spirituelle. Le Chapitre fait sien l'appel de l'Eglise qui s'adressant à ceux qui professent les conseils évangéliques les exhorte pour qu'ils cherchent "Dieu qui nous a aimés le premier (cf. Jo. 4, 10), et s'applique en toutes circonstances à nourrir la vie cachée avec le Christ en Dieu (cf. Col. 3, 3): source d'où jaillit, et de façon pressante, l'amour des autres pour le salut du monde et la construction de l'Eglise"(PC. n. 6).

41.- La formation spirituelle doit être dispensée de telle sorte que "les séminaristes apprennent à vivre continuellement dans la familiarité du Père, par son Fils Jésus-Christ dans l'Esprit Saint"(OT. 8). Leur formation spirituelle doit trouver son centre dans la vie divine trinitaire. Les Formateurs devront réaliser en eux-mêmes, de façon vivante, cette piété d'orientation trinitaire de notre vie religieuse, selon l'esprit du Concile, pour réussir à la faire vivre chez les séminaristes, dans un effort de rénovation de leur piété, qui doit être le principe et le centre de toute activité chrétienne. (cf. LG. chap. I, II et V).

42.- Le mystère de la vie divine communiquée aux hommes, s'est réalisée en Jésus-Christ à travers le mystère de sa vie, de sa mort et de sa résurrection et par son entrée dans la gloire; de là, établi en Puissance, "Il envoie son Esprit le jour de la Pentecôte, afin de sanctifier l'Eglise en permanence et qu'ainsi les croyants aient par le Christ, en un seul Esprit, accès auprès du Père"(LG. 4).

"Il faut que tous se conforment à Lui, jusqu'à ce que le Christ soit formé en eux (Gal. 4, 19). Pour cela nous sommes incorporés aux mystères de sa vie, configurés avec lui, morts et ressuscités avec lui jusqu'à ce que nous régions avec lui"(LG. 7).

De ce qui précède découle que nos Formateurs doivent s'efforcer pour éclairer nos séminaristes sur la place que tient dans leur formation spirituelle cette configuration avec le Christ, de sorte qu'ils s'habituent à s'unir à Lui, comme des amis dans l'intimité de toute leur vie (cf. OT. 8). D'ailleurs, cette orientation est la fondamentale de la vie spirituelle de NS. Fondateur, qui ne pensait qu'à suivre et à imiter Jésus-Christ en travaillant, en souffrant, en cherchant toujours et uniquement la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes (BAC, autob. 494), en s'unissant à lui intimement par sa vie de foi et de charité, jusqu'à pouvoir dire avec Saint Paul que ce n'était pas lui qui vivait mais que c'était le Christ qui vivait en lui (BAC. Escritos, pag. 657 et ss).

43.- Nos élèves doivent également tenir compte que la mission de l'Esprit Saint est le fondement de toute leur vie intérieure; et cela doit leur être inculqué durant leur formation comme le seul moyen d'obtenir une véritable intériorité: "Il est, en effet, l'Esprit de vie, la source d'eau jaillissant pour la vie éternelle. C'est par lui que le Père rend la vie aux hommes qui étaient morts par le péché, jusqu'à ce qu'il ressuscité dans le Christ leurs corps mortels. L'Esprit habite dans l'Eglise et dans les coeurs des fidèles comme en un temple, en eux il prie et rend témoignage de l'adoption filiale"(LG. n. 4).

44.- Conjointement avec cette orientation fondamentalement christologique de la vie spirituelle, les Formateurs s'efforceront par leur exemple et leur parole, de développer chez les jeunes religieux une profonde vénération



et un amour filial à la T.S.V. Marie, qui fut donnée comme Mère au disciple par Jésus mourant sur la croix. Cette piété mariale, nécessaire à tout chrétien, doit s'enrichir avec la perspective propre du charisme de N. Fondateur.

Avec cet esprit, ils vivront toute leur vie de piété, en lisant et en scrutant les Ecritures en union d'esprit avec Marie, qui les méditait dans son Coeur; en participant à l'Eucharistie en communion de foi et de charité avec celle qui fut l'Associée du Rédempteur; en contemplant toujours en Elle l'exemple suprême du don parfait aux desseins de salut de Dieu; en mettant sous sa protection l'efficacité surnaturelle de leur apostolat. Les exercices traditionnels, dûment rénovés, aideront à promouvoir cette, correctement comprise, de filiation du Coeur de Marie.

45.- Nos séminaristes atteindront à cette intimité avec le Père par le Christ dans l'Esprit, en vivant intensément le Mystère pascal du Christ qui leur est offert d'abord dans l'Eglise elle-même en tant que sacrement, signe et instrument de l'union intime avec Dieu (cf. LG.1; OT 8). On donnera la préférence parmi tous les actes cultuels à l'action liturgique, de sorte que nos jeunes puissent y participer pleinement, consciemment et activement, et qu'ils orientent leur vie spirituelle vers elle, puisqu'elle constitue le sommet de toute l'activité de l'Eglise et la source d'où découle toute sa force (cf. SC.10,14).

46.- Comme l'Eucharistie est le centre de la liturgie et du culte, c'est vers elle que doivent se diriger tous les efforts de la formation dans la spiritualité et la piété. En suivant l'exemple éminent de N. Fondateur, nos élèves vivront l'eucharistie en toute sa plénitude: - comme sacrifice du Christ et de son Eglise auquel ils doivent s'associer personnellement dans l'obéissance avec le Christ, pour se donner par la suite aux autres, pressés par la charité même du Christ; - comme sacrement de la communauté et de l'unité de l'Eglise, en cherchant à projeter sur la vie de communauté collégiale cette unité signifiée et réalisée par l'eucharistie; - comme sacrement permanent de la présence du Christ, qui dans le tabernacle les invite à recourir à lui pour l'honorer de leur culte, pour éveiller leur foi devant lui et mieux répondre à son appel qui les dispose à une meilleure participation dans le banquet sacré et à devenir des ministres aptes de sa parole pour la propagation de son royaume dans le monde entier (cf. Cont. I,122).

47.- Les formateurs s'efforceront de faire comprendre et faire vivre aux élèves l'orientation de toute la liturgie et de tous les sacrements vers l'eucharistie. Cela s'applique surtout par rapport au baptême, à la pénitence, à l'ordre sacerdotal qu'un jour recevront ceux qui sont appelés à la prêtrise. En suivant les recommandations de l'Eglise, ils les encourageront pour une réception fructueuse et fréquente du sacrement de la pénitence de façon individuelle et communautaire.

48.- Bien que la liturgie soit le centre du culte et de la vie chrétienne, cependant, l'action liturgique n'épuise pas toute la vie spirituelle (cf. S.C. 12). Par conséquent, chacun des nôtres, tout en étant appelé à prier en commun selon notre vocation, devra également suivre la recommandation évangélique et prier le Père dans le secret; bien plus, il devra prier sans relâche (cf. S.C. 9-12). Il est évident qu'une des préoccupations de N.S. Fondateur c'est que dès le début de leur formation, nos missionnaires acquièrent une vie intense de prière (cf. Const. I,120,121). Cet esprit de prière, et la prière elle-même, que l'Eglise veut voir pratiquer assidûment par tous les religieux (cf. PC. 6), doit se présenter comme une recherche personnelle de Dieu, qui tende vers une plus grande connaissance intérieure surnaturelle du Christ, qu'ils donneront par la suite au peuple de Dieu par leur vie et leur parole.



On recommande vivement à nos élèves les exercices pieux, surtout les plus solides et traditionnels parmi nous (comme le rosaire), qui doivent être orientés, organisés et renouvelés en tenant compte des temps liturgiques, de sorte qu'ils soient en accord avec la sainte liturgie et qu'ils en découlent et y conduisent (cf.SC.13).

49.- La réponse personnelle à toute la vie liturgique et, surtout, à l'eucharistie, découle uniquement de la foi vivante, nourrie principalement dans la méditation incessante de la parole de Dieu (cf.PC 6), dont l'exercice doit être appris progressivement et avec soin à nos jeunes et dans lequel il faut les encourager, selon le de N.S.Fondateur (cf. Const.I,95).- On prévient le jeune religieux que la vie intérieure de prière, qui s'ouvre à l'action de l'Esprit Saint, demande un recueillement suffisant qui créera l'ambiance où la parole de Dieu sera entendue et favorisera la foi éclairée par les dons d'intelligence et de sagesse (cf.DV.5;LG.11;SC.9,12,33,59).

Cependant, on apprendra au futur missionnaire apostolique, à trouver au milieu des multiples occupations de la vie moderne, cette unité de vie, qui ne peut s'obtenir par une simple mise en ordre extérieure des activités du ministère, ni par la seule pratique des exercices de piété (bien qu'ils peuvent y contribuer beaucoup), mais qui se trouve dans l'imitation du Christ Seigneur, dont la nourriture était de faire la volonté de celui qui l'a envoyé accomplir son oeuvre (cf.PO.14).

50.- En tout cas, les élèves de notre Congrégation doivent être convaincus que sans une vie intense de prière, sans une méditation constante de la parole de Dieu, sans des moments fréquents au cours de la journée où l'on recherche et l'on réussit l'oraison personnelle, on ne peut donner une réponse véritable au Christ, ni aller à la rencontre de celui qui vient vers nous par le Sacrement, et nous attire vers lui par la foi.

51.- Complément efficace de cette vie intérieure, moyen pour aider l'élève à être fidèle à sa vocation, à ne pas se laisser entraîner par des motivations fausses, et à atteindre une plus grande pureté de conscience et d'intention, doit être la claire connaissance de soi-même que l'on s'efforcera de recommander à l'élève pour qu'il l'obtienne avec l'aide de Dieu. Pour cela, la pratique constante de l'examen de conscience, recommandée par N.S.Père (cf. Const. II,31,32), sera un moyen très utile pour parvenir à une véritable rencontre personnelle avec soi-même et avec Dieu.

52.- Conjointement avec l'étude de plus en plus intense, continue et progressive de la parole de Dieu qui suivra les grandes lignes de l'histoire du Salut dont le centre et le sommet est le Christ, nos élèves doivent faire des Saintes Ecritures, à l'exemple de N.Fondateur, leur livre préféré de lecture spirituelle lui accordant chaque jour un laps de temps qui devra être accompagné d'un grand recueillement.

De cette façon la Bible pourra être la base de leurs méditations journalières, ce qui leur permettra de vivre ce à qui ils croient et d'enseigner un jour ce dont ils vivent.

53.- Un des principaux moyens pour atteindre à une véritable et intense vie intérieure c'est la direction spirituelle, recommandée spécialement par l'Eglise pour ceux qui se préparent à la prêtrise (cf.CT.8), comme moyen de connaître humblement la volonté du Père des cieux, surtout lors des décisions importantes exigées par la haute mission à laquelle ils sont appelés. On doit favoriser et faciliter autant que possible l'usage de ce grand moyen de formation pour nos jeunes religieux, en accomplissant dans ce domaine les sages prescriptions de l'Eglise qui protègent en même temps la liberté de l'individu et les droits de l'Eglise elle-même (cf. les n. 81-82 de ce Décret).



Le Chapitre, faisant sienne la doctrine du Concile, exhorte instamment nos jeunes à utiliser ce moyen si efficace de formation pour qu'ils aient la lumière et le courage suffisant en vue de parvenir à la plénitude de leur vocation, au milieu des difficultés et des doutes qu'ils peuvent rencontrer.

XVIII CHAPITRE GENERAL, C.M.F.





## AUDIENCE DU SAINT PERE

AU

### CHAPITRE GENERAL

( Audience de Paul VI, le 25 oct.1973)

Très chers Missionnaires du Coeur Immaculé de Marie! Nous vous exprimons notre vive complaisance pour cette visite que vous nous faites; à peine achevées les sessions de votre Chapitre général.Nous souhaitons que le travail que vous avez réalisé ces jours-ci soit fécond.Nous formulons des voeux pour que le service dévoué du Supérieur général et des autres membres choisis pour former son Conseil,soit efficace et salutaire pour les objectifs de votre famille religieuse.

Nous ne pouvons omettre une circonstance particulièrement lumineuse qui rend plus attrayante cette heureuse rencontre: hier nous avons célébré la fête liturgique de Saint Antoine M.Claret.Vous avez manifesté à cette occasion le désir de visiter le Successeur de Pierre.Nous vous remercions de ce geste d'adhésion, dans lequel nous découvrons un témoignage d'exquise affinité spirituelle avec votre S.P.Fondateur. Comment ne pas évoquer devant ses fils la dévotion cordiale qu'il éprouvait vis-à-vis du Vicaire du Christ? Comment ne pas vénérer sa mémoire devant son éloquente et émouvante profession faite au Concile Vatican I?.Tout cela nous convie à vous ouvrir avec confiance notre coeur reconnaissant, pour que vous le sachiez en parfaite syntonie de sentiments religieux avec le vôtre.

Nous sommes sûrs que pendant ces jours de retraite capitulaire, la présence protectrice et directrice de Saint Antoine Marie Claret est devenue plus intense et plus exigeante parmi nous. Et il nous plaît de penser aussi qu'à l'heure de tracer les lignes de rénovation vous avez eu comme point de référence la fidélité plus authentique aux origines de votre Institut et aux enseignements sur la vie de consécration que le Concile Vatican II a proposés et que Nous-même à maintes reprises avons repris avec insistance.Permette-nous de savourer la pureté des traits caractéristiques de l'image du Clarétain que Saint Antoine Marie aimait contempler.Nous les lisions hier dans l'Office des Lectures: "Je me dis à moi-même: Un Fils du Coeur Immaculé de Marie est un homme qui brûle de charité et qui embrase tout sur son passage...Rien ne l'arrête.Il se réjouit dans les privations, aborde les travaux...se complaît dans



les calomnies et se réjouit dans les tourments...Il ne pense à rien d'autre qu'à suivre et imiter Jésus-Christ dans le travail, la souffrance et dans la recherche continuelle et unique de la plus grande gloire de Dieu et le salut des hommes"(El celo, c.I, BAC 188 (1959), p.777).

Voyez, projeté vers vous, tout un programme de sainteté, fondé sur un courageux renoncement à soi-même et fruit de sa féconde vitalité évangélique. Il nous signale clairement, avec des expressions d'un clair dynamisme paulinien le bien vers lequel doit tendre toute votre vie personnelle et communautaire: la suite et l'imitation du Christ, mus par une charité toujours agissante.

Si à ce programme de vie religieuse nous ajoutons le culte particulier qu'il vous a recommandé à l'égard de la Vierge Marie et le service primordial du ministère de la parole, nous aurons le tableau complet de la vocation à la spiritualité clarétaine. Ce sont là, et pas d'autres, les motifs qui donnent vie et sens au zèle indomptable du fils de Sallent. Il ne s'est pas imposé un autre signe d'austérité religieuse pour rendre son ministère plus crédible et plus conforme aux exigences de l'appel divin. Annoncer la bonne nouvelle jusqu'à se dépenser en sacrifice pour le bien des frères, enseigner aux hommes le langage toujours nouveau de la charité, telles furent les caractéristiques de sa tâche extraordinaire de pasteur comme Archevêque de Santiago de Cuba.

Nous pourrions dire, très justement, à son sujet comme de l'apôtre des Nations, que sa fibre de "hérald et maître de foi et de vérité"(cf. I Tim. 2,7) n'a souffert aucune diminution au milieu des difficultés. Au contraire, ses soucis pastoraux, son inquiétude missionnaire ont trouvé moyen de s'exprimer continuellement en de nouvelles initiatives ministérielles, à l'intérieur et à l'extérieur de sa patrie, inspirées et nourries par la conscience du service fidèle de l'Eglise.

Très chers fils: sachez apprécier ce patrimoine spirituel qui vous appartient; n'épargnez aucun effort pour cultiver ses racines, si vous voulez en vérité être un arbre florissant et jeune, pouvant s'adapter au milieu ambiant, aux exigences changeantes des temps, pour donner sans cesse des fruits mûrs pour l'Eglise, comme par le passé et comme à l'heure actuelle, à travers ses fils plus illustres.

Dans le Chapitre que vous venez de célébrer vous avez pu vérifier que vous êtes porteurs de valeurs qui ne vieillissent pas, parce qu'elles sont une partie choisie de l'héritage et de la vocation universelle de l'Eglise. La communauté chrétienne, elle-même, vous demande la fidélité et la discrétion, la générosité et le détachement pour vous accepter et pour vous reconnaître comme signe vivant et solidaire de ses aspirations humaines et spirituelles.

Nous ne voulons pas prolonger ce discours. En vous confiant ces réflexions nous voulons vous encourager dans vos aspirations de sainteté par nos prières au Coeur Immaculé de Marie pour que grâce à sa maternelle intercession vous soyez des fils exemplaires de l'Eglise. Pour confirmer ces vœux et comme témoignage de notre particulière bienveillance nous donnons de tout coeur à vous et à toute la famille clarétaine, la Bénédiction apostolique.

(Après avoir lu en espagnol le discours précédent, le Saint Père s'est adressé spontanément aux Pères Capitulaires en italien, en prononçant les paroles suivantes et qui furent enregistrées sur magnétophone).

Vous avez constaté nos limitations dans la connaissance de la langue espagnole. Vous m'accorderez la permission de revenir à l'italien qui nous est plus familier, pour un contact plus direct avec vous. Notre parole sera d'autant plus vive qu'elle vient directement du coeur. Nous vous sommes reconnaissants pour cette visite qui manifeste votre fidélité.

Fidélité à votre tradition. Soyez Clarétains!



Fidélité à l'amour de l'Eglise. On en a en fait grand besoin. Quand on me demande ce que nous devons faire, quel est le devoir le plus urgent dans la situation actuelle, je réponds: fidélité à l'Eglise! Fidélité à l'Eglise qui veut dire fidélité à quelqu'un de transcendant: Jésus-Christ! Fidélité à l'Evangile! Fidélité à tout le patrimoine de foi, d'espérance, d'amour qui nous sont donnés par notre religion.

Soyez vraiment fidèles! Soyez une armée de militants de la cause du Christ, avec une adhésion pleine, parfaite, entre vous, à votre vie de Congrégation religieuse. Que le nouveau Supérieur général trouve de collaborateurs, de frères. Que son gouvernement soit facilité par votre prédisposition à rendre aisée la conduite de votre Congrégation.

Sachez que nous avons une réelle confiance en votre famille religieuse. Même pour des motifs qui peuvent paraître secondaires mais qui en réalité sont déterminants: à cause de la connaissance que nous avons eue de quelques personnes de votre famille religieuse. Qui d'entre vous a connu le Père Maroto?... Moi aussi je l'ai connu. Quel esprit! Quelle intelligence! Quel fils fidèle de l'Eglise! Quel professeur insigne!... Et le Père Larraona, le Cardinal? Combien de fois, à cause de notre ministère, nous avons eu occasion de nous entretenir avec lui et de sentir la transparence de la pureté de son cœur et de ses intentions. Nous l'avons connu, une fois, comme Visiteur apostolique d'une famille religieuse qui avait besoin d'être soutenue. Quelle charité! Quelle grandeur d'esprit! Quelle vision élevée, noble et en même temps forte et cohérente avec les lois et les exigences de l'Eglise!...

Nous avons connu aussi le Père Leghisa quand il est venu à Milan pour la fondation pas lointaine du lac Majeur. N'est-ce pas?

Donc, voyez que nous ne sommes pas tout à fait étrangers vous et moi. Nous espérons pouvoir vous connaître encore mieux et pouvoir dire que ces souhaits deviendront pour vous et pour moi une joyeuse connaissance!

Je vous bénis. Que le Seigneur vous bénisse. Qu'il vous rende efficaces. Qu'il soit vraiment présent dans vos résolutions et qu'il les confirme. Et qu'il les rende fécondes et efficaces.

Et pour étendre à tous vos confrères, quand vous reviendrez à vos communautés, cette bénédiction, dites-leur: Le Pape nous a confié sa bénédiction pour vous. N'est-ce pas? Ce n'est pas bien difficile!

Mais dites-leur, pour qu'ils le sachent, que notre pensée rejoint toute votre famille religieuse. Portez aussi, cette bénédiction, aux œuvres qui vous ont été confiées, à vos écoles, à vos communautés de fidèles, à vos études.

Sachez, donc, que nous invoquons maintenant la bénédiction du Seigneur sur toute cette florissante famille clarétaine

Après la bénédiction, je me mettrai parmi vous pour une photographie qui perpétue le souvenir de notre présence.

" Que le nom du Seigneur soit béni... Maintenant et pour les siècles des siècles... Notre force dans le nom du Seigneur... Qui a fait le ciel et la terre.... Que Dieu tout puissant vous bénisse, le Père, le Fils et le Saint Esprit... Amen!"

A la sortie on vous donnera le souvenir pascal que nous avons fait imprimer cette année. Notre adieu portera le souvenir et l'esprit de la Résurrection.



## LES MISSIONNAIRES FRERES

### Synthèse informative et doctrinale

#### 1.- Analyse de la rénovation des Frères durant le sexennat

1.- Le Chapitre général spécial a éclairé considérablement la nature et la fonction de la vocation laïque à l'intérieur du charisme clarétain, et a fait un pas décisif vers la rénovation des Frères en établissant des principes et en donnant des normes en vue de leur formation adéquate et de leur étroite intégration à la vie et aux oeuvres de l'Institut.

Ce Chapitre général veut éclairer encore plus certains points doctrinaux, réviser les effets pratiques des directives du Chapitre spécial et prendre des mesures concrètes pour stimuler dans la Congrégation le processus de rénovation des Missionnaires Frères.

#### 2.- Les Missionnaires Frères dans l'histoire de la Congrégation

5.- Saint Antoine Marie Claret a voulu fonder une véritable Congrégation religieuse et apostolique composée de Prêtres et de Frères; ces derniers ont existé dans la Congrégation dès le début (P. Fernandez, vol. I, P. 148).

6.- Les Frères ont été toujours considérés membres pleinement de la Congrégation, et faisant partie intégrante d'elle-même (cf. CC.4; Fernandez, pags. 210-211; P. Nicolas Garcia, Circulares, pag. 556).

8.- Les anciens Frères ne limitèrent pas leur activité à des simples tâches domestiques. Il y avait des Frères qui occupaient des postes où le contact avec toutes sortes de personnes était nécessaire. Leurs activités furent souvent d'un niveau professionnel. Leur rôle dans l'apostolat et l'enseignement dans la Congrégation est très significatif (Chap. gen. 1888; P. Aguilar, pags. 51 et 106).

9.- Jusqu'au début de ce siècle, les Frères ont été l'objet d'une sélection et d'une formation relativement soignées, si nous tenons compte du niveau culturel de régions où était établie la Congrégation (Cons. gen. 15, 4 avril 1865).

10.- A partir du début de ce siècle, tout en constatant une élévation du niveau culturel des gens, on ne constate pas d'amélioration dans la formation des Frères qui voient se restreindre leur champ d'action. Dans cette

situation se produit une crise de persévérance et de recrutement, que nous montre le catalogue de la Congrégation à partir de 1930 jusqu'à nos jours.

11.- Le Chapitre spécial de 1967 a pris conscience aigüe de la situation de la situation de cette partie de la Congrégation. Depuis lors la Congrégation un grand effort pour la rénovation totale des Frères.

### 3.- Contenu théologique de la vocation du Missionnaire Frère

12.- Le Missionnaire Frère est un membre à part entière de la Congrégation clarétaine, appelé à elle personnellement par le Christ, et qui, pleinement consacré à Dieu en elle, reçoit du Christ le charisme clarétain-laïque, en vertu duquel il est capacité et appelé à participer dans la mission évangélisatrice clarétaine, dans laquelle il est partie prenante, avec ses valeurs et ses activités laïques, en union avec la fonction ministérielle des prêtres et des diacres.

13.- Le Missionnaire Frère appartient à la Congrégation comme membre au sens propre, en égalité de droits et de devoirs. Sa présence dans la communauté apostolique clarétaine réalise le plan original du Fondateur: une communauté intégrée par l'élément clérical et l'élément laïc.

14.- La vocation du Missionnaire Frère est complète en elle-même. Elle n'a besoin d'aucun autre élément et n'est pas appelée à être couronnée par le diaconat ou le presbytérat.

15.- Par sa pleine consécration à Dieu dans la Congrégation, le Missionnaire Frère est constitué réellement et parfaitement religieux clarétain. Par elle, il est totalement engagé et disponible, à partir des valeurs laïques, dans la vie et la mission clarétaines. Cela comporte une nette séparation d'avec le monde et une intégration pleine à la vie et à l'activité de la Congrégation.

16.- La vocation clarétaine-laïque suppose chez le Frère une capacité radicale et une exigence pour se consacrer à l'accomplissement de la mission évangélisatrice de la Congrégation. Pour cela, tout Clarétain Frère doit avoir l'aptitude et présenter une pleine disponibilité pour l'apostolat dans la Congrégation et celle-ci a le devoir de le rendre apte et le droit de compter sur lui pour accomplir sa mission.

17.- L'action apostolique du Missionnaire Frère forme partie intégrante de la mission évangélisatrice de la Congrégation parce que ladite mission est intégrée par l'action apostolique ministérielle et l'action apostolique-laïque.

### 4.- Principes pour l'intégration du Missionnaire Frère dans la vie et les oeuvres de la Congrégation

18.- L'intégration des Missionnaires Frères dans la vie et les oeuvres de la Congrégation n'est pas un simple moyen pour vivre plus parfaitement la vie communautaire et renfoncer nos oeuvres d'apostolat, mais une conséquence immédiate du charisme de la Congrégation. Cette intégration doit se réaliser conjointement aux trois niveaux de notre vie religieuse: communauté de prière, d'amour fraternel et de service apostolique.

19.- La première rencontre des religieux se situe autour de Dieu, aimé par-dessus tout. Toute communauté est donc, une communauté de prière. Il est



évident que notre prière communautaire ne serait telle si elle n'était pas faite en commun et en une langue comprise par tous.

20.- La communauté religieuse est essentiellement une communauté d'amour fraternel, dans laquelle, ses membres sont appelés à reproduire, de façon fidèle, la communauté des Apôtres autour du Christ. Cela implique le don total et réciproque d'eux-mêmes, la mise en commun des talents et des charismes et l'égalité des membres en devoirs et en droits.

21.- Nos maisons doivent manifester aussi une communauté de vie familiale dans le travail et la responsabilité commune par rapport à l'organisation concrète de la vie de la famille. De sorte que les tâches domestiques doivent être regardées comme relevant de la responsabilité de tous, même si certains Frères y déploient leur charisme et leur mission.

22.- La profession d'une même vie religieuse et apostolique exige aussi l'intégration des Frères dans les tâches de planification, d'action et de révision de toute la vie communautaire à travers leur participation aux assemblées communautaires et aux structures de gouvernement.

23.- L'intégration des Frères à la vie de la Congrégation ne sera parfaite que lorsqu'ils auront accès à la pleine voix active et passive, à tous les niveaux.

24.- L'intégration des Missionnaires Frères à la communauté de service apostolique consiste surtout à promouvoir, moyennant la préparation opportune, leur présence et leur action dans les activités directement apostoliques laïques, et à rattacher, le plus étroitement possible, les activités indirectement apostoliques aux apostolats concrets de la Congrégation.

25.- Cette intégration doit nous conduire à réorganiser le travail apostolique de la Congrégation de sorte que les Missionnaires Frères puissent assumer nombre de responsabilités indirectement apostoliques exercées actuellement par des Clarétains Prêtres pour que ces derniers puissent se consacrer plus pleinement à des tâches sacerdotales.

26.- Cette intégration veut revaloriser et humaniser les activités indirectement apostoliques et les tâches de l'organisation familiale en accord avec les temps présents, moyennant la préparation technique, la mécanisation et les meilleures conditions de travail.

Ces activités, en vertu de notre profession et de leur rattachement à l'apostolat d'ensemble de la Congrégation ont une valeur authentique d'apostolat et de sanctification.

27.- L'intégration des Frères à la communauté de service apostolique ne consiste pas à leur confier des tâches diaconales, bien que l'on puisse utiliser largement les facultés accordées par l'Eglise en ce domaine là où l'exercice de ces tâches correspond à une situation d'urgence pastorale.

28.- L'intégration des Frères à l'apostolat de la Congrégation exige un changement de mentalité en certains secteurs de l'Institut, une réorganisation des activités de notre apostolat, et surtout, un effort de toute la Congrégation dans la formation des Missionnaires Frères.

## LA VIE RELIGIEUSE

### I.- Face à l'Avenir:

1.- Des réponses venues de toute la Congrégation et recueillies par la Commission Pré-capitulaire sur la vie religieuse clarétaine, il se dégage qu'on n'a pas atteint encore les buts souhaités par l'Eglise et par le dernier Chapitre général. Ce qui veut dire que:

2.- a) Tant la rénovation que l'adaptation de notre vie continuent à interpeller les membres de la Congrégation. Toute séparation de ces deux aspects complémentaires constituerait une menace à l'intégrité même de notre vie évangelico-apostolique (cf. Ev. Test. 3 et 6).

b) Puisqu'on est en train de redécouvrir une nouvelle expression vitale de la communauté religieuse, les susdites rénovation et adaptation ne peuvent pas en ignorer l'existence, si elles veulent vraiment répondre à ce signe des temps.

c) Il s'impose donc un discernement serein et audacieux de ce qui doit être conservé et de ce qui doit être changé dans nos communautés à tous les échelons. Les deux normes qui pourraient nous fournir ce critère soit pour distinguer les signes de Dieu parmi les signes des temps, soit pour régler la portée du changement, sont:

- Une connaissance progressive: 1) de l'évangile et de notre charisme, 2) et de l'action de l'Esprit Saint dans les moments actuels.

d) Le malaise de nos communautés provient, en grande partie, du fait qu'on ne sait pas ce que c'est notre vie religieuse et clarétaine et de ne pas avoir donné avec le moyen pour la restaurer, pour y être initié, et pour la présenter aujourd'hui pas comme un fait de plus mais comme un événement significatif pour le monde moderne.

e) Tout cela exige une nouvelle élaboration des structures, une révision des catégories de valeurs, une réévaluation des méthodes de formation, de langage, etc., en partant toujours d'une fidélité à la nature même de la vie religieuse et apostolique, à notre identité clarétaine et aux intentions originelles de l'Institut.

### II.- Charisme et Esprit de la Congrégation:

#### A) Principe général

3.- Le Chapitre réaffirme: - Notre identité d'être et de vie, telle qu'elle a été vécue par notre Fondateur et comme il l'a transmise à l'Institut (cf. DC.10-22; PE.6ss).



- Notre identité ministérielle: le service de la Parole par tous les moyens (cf. DC.19 ss).

## B) Conscience face au charisme

4.- a) Le fait: On signale qu'il y a une insuffisante conscience de la communauté par rapport au charisme de la Congrégation.

5.- b) Causes indiquées: - Il n'est pas, dit-on, bien défini.

- Une non-valorisation du charisme parce qu'on ne le croit pas différent de celui des autres religieux.

- L'absence de mécanismes efficaces pour la concientisation et motivation sérieuse et continue qui auraient permis au Document Capitulaire sur le charisme de pénétrer dans la vie et dans les structures de la Congrégation.

- La perte progressive de notre spiritualité mariale, due au manque d'une réponse mûre et adéquate au nécessaire processus de démystification de certaines valeurs supposées traditionnelles.

6.- c) Conséquences: - La désorientation ou l'indécision dans l'acceptation ou l'abandon de certains ministères.

- La perte du sens d'appartenance face à un esprit universaliste pas toujours bien compris; on oublie qu'être clarétain et agir comme tel, est pour nous la façon concrète d'être et de faire église.

- Le manque d'intégration des valeurs de chacun et la perte d'énergies qui s'en suit, à cause de la disparité de mentalités, de l'individualisme et d'une sorte de guerre froide...

## C La Réponse du Chapitre

7.- a) Dans DC. et PE. se trouvent, suffisamment explicités, définis et raisonnés, les éléments essentiels de notre charisme.

b) Cependant, ils ne semblent pas avoir été suffisamment assumés ni personnellement ni communautairement, et moins encore intégrés pleinement dans la vie de la Congrégation.

c) On n'a pas suffisamment vécu de "l'esprit" qui correspondait malgré que les traits en sont bien définis en DC.

d) Il est urgent de promouvoir une plus forte concientisation individuelle et communautaire sur le contenu et les exigences du "charisme-esprit".

e) La fidélité au charisme réclame de nous tous, aujourd'hui surtout:

- une renovation adaptation qui nous impose une profonde disponibilité très proche de la conversion (PE.59).

- Service et travail (VR.58 et PE.78).

- Sens de la communauté

- Sensibilité vis-à-vis du plus urgent, opportun et efficace en chaque temps et en chaque lieu, sans trop nous lier à des méthodes déterminées d'apostolat, etc..

f) Il faut mettre davantage l'accent sur le rôle de la Vierge Marie dans notre charisme esprit, par une plus profonde connaissance expérience de sa personne et de sa signification dans l'histoire du salut; "prototype et modèle sublime" de toute spiritualité et de l'accomplissement de toute mission charismatique, ainsi que de sa fonction de Mère de l'Eglise et de son rôle maternel en toute germination de vie ecclésiale.

La figure de Marie et l'expérience de son mystère, émergent dans la vie mystique de notre Fondateur avec une telle intensité qu'il faut accepter, de toute évidence, l'aspect marial comme partie essentielle de notre charisme et comme un trait de notre spiritualité qu'on ne peut pas ignorer. La Vierge Marie est beaucoup plus que la Patronne principale de la Congrégation. Le fait de vivre notre filiation mariale nous apporte un dynamisme tout particulier dans la réalisation de l'être et de la mission qui définissent le religieux clarétain.

g) Le charisme, dans sa valeur objective (toujours susceptible d'une évolution homogène) autant que l'esprit (façon de le vivre) appartiennent par leur contenu d'inspiration évangélique, à l'ordre du mystère chrétien. Ils sont donc, une réalité substantiellement permanente. Toutefois, des exigences de temps et de lieu imposeront de nouvelles adaptations et méthodes sur la façon de le vivre et de l'actualiser.

h) C'est aux Gouvernements général et provinciaux qu'il échoit la responsabilité de planifier un travail de conscientisation qui nous amène à vivre plus profondément notre charisme. Pour promouvoir la rénovation de l'esprit clarétain, il nous faut assimiler les Constitutions, dont on demande la réélaboration définitive.

i) Nous adressons un appel à nos théologiens pour qu'ils offrent à la Congrégation une étude sérieuse sur notre charisme et sur l'esprit de notre Fondateur. Une connaissance plus approfondie de ces sujets pourrait nous aider à mieux les incarner dans notre situation historique.

j) La véritable crise de la Congrégation n'est, au fond, que celle de sa vie intérieure et sa conformité aux exigences de l'évangile. Ce que la Congrégation attend aujourd'hui, ce dont elle a besoin, c'est une sincère révision de notre vie clarétaine sous l'éclairage de l'Evangile. Seuls ceux qui seront conséquents avec cette révision de vie, pourront aussi être conséquents avec l'engagement sérieux qu'entraîne notre charisme clarétain. Le Chapitre presse tous et chacun à faire cette véritable révision de vie à tous les niveaux de la Congrégation.

### III.- Vie Consacrée:

8.- Notre Congrégation est, rigoureusement, un Institut religieux et apostolique. Notre vie religieuse comme clarétains est constituée d'une consécration spéciale qui accomplit la consécration baptismale et la porte jusqu'à ses dernières exigences ( cf. PC.5). Sans la vie religieuse, la vie de l'Eglise resterait inachevée dans l'ordre de la sainteté (LG.44). La "consécration" est donc une valeur primordiale de toute vie religieuse. En plus d'elle, le "témoignage" joue un rôle décisif.

#### A) Nouvelles expériences

9.- a) Les Faits: C'est indéniable l'impact qu'a exercé dans la Congrégation le processus de "sécularisation". Il a été la cause d'attitudes équi-



voques, peu conformes ou nettement opposées au caractère de consécration et de témoignage de notre vie.

Un autre phénomène, celui de la "libération" est en train d'avoir, en Amérique Latine surtout, un grand retentissement dans la vie religieuse.

10.- b) Leur valorisation: Il a manqué la préoccupation pour encadrer ces phénomènes dans une "théologie des signes" et des idées claires pour une juste orientation de la vie et du comportement.

11.- c) On demande: Pour ce qui regarde la "sécularisation", un éclaircissement de son concept, de son contenu et de sa portée.

Pour ce qui concerne la "libération", la formation de la nouvelle figure du clarétain dont a besoin l'Amérique Latine (Paipa) avec toutes les conséquences que cela comporte ( Conc. de Agua Viva, Mexique).

## B) Principes de concientisation

12.- a) Sécularité et sécularisation: Abstraction faite du "sécularisme" à cause de son caractère absolument négatif, il faut reconnaître que la sé - cularité porte en elle-même une valeur et un sens positifs: elle comprend les réalités terrestres dans leur relative et légitime autonomie (GS.36).

Pour tout homme, le monde est le lieu où

- il se réalise comme être humain et comme chrétien,
- il rend service à ceux avec qui il vit,
- il découvre Dieu

Le processus de sécularisation entendu comme affirmation de ces valeurs, doit être promu par tous, sans exception, puisque cela fait partie du dessein de Dieu.

Sous cet aspect, il n'y a pas d'opposition entre "consécration" et "sé - cularisation". En effet, l'incarnation du Verbe, elle-même comporte une reconnaissance de la valeur de la sécularité et de sa promotion.

13.- b) Sécularisation et Vie religieuse: L'homme pourtant n'est pas définitivement mesuré par le temps ni défini par le monde. Il est déjà projeté dès maintenant vers la réalité future. Le religieux, par sa consécration, et sans quitter le monde, s'est déjà installé dans cette réalité future, rendant témoignage et signifiant à tous les hommes qu'ils n'appartiennent pas définitivement à ce monde, mais qu'ils doivent cheminer vers la cité future (cf. LG.44; PC.1); et pour que ce témoignage soit plus authentique, il renonce effectivement à des choses bonnes en soi mais impropres de la condition céleste de l'Eglise (cf. PC.5; LG. 42-44,47).

Plus concrètement, la Vie religieuse signifie et témoigne

- de la transcendance et de l'absolu de Dieu
- de l'eschatologie du Royaume

Le religieux doit donc savoir conjuguer

- le principe de service (être dans le monde)
- le principe de purification (ne pas être du monde)

Il doit aussi témoigner existentiellement

- de son caractère "sacré", puisque le sacré dit référence essentielle à l'au-delà de la condition mondaine et humaine: à Dieu. Ce n'est pas une simple référence morale; il y a une relation ontologique, de valeur, d'action.



- de sa "distinction péculiaire" par rapport à ce qui est simplement "séculier"; la distinction entre le sacré et le séculier est basée d'abord dans la différence existante entre l'appartenance totale à Dieu et la consistance autonome de toute réalité qui peut se définir sans référence immédiate à Dieu et qui peut agir selon le dynamisme propre de son être. Or la Vie religieuse ne peut se définir dans référence immédiate à Dieu, ni agir sans le dynamisme du Royaume qu'elle incarne et signifie

- une certaine séparation du monde; être dans le monde sans être du monde. Telle est la signification et le contenu de la virginité, de la pauvreté et de l'obéissance consacrées.

14.- c) Consécration et Mission apostolique: Dans la Congrégation, et depuis ses origines, ce fut l'engagement apostolique qui conduisit à la consécration dans et par la forme évangélique de vie. Notre vie consacrée est foncièrement apostolique, par conséquent, et c'est dans l'apostolat qu'elle trouve sa plénitude (cf. PE.28).

Tout en tenant compte de la primauté de l'élément théologal et spirituel sur l'exercice même de l'apostolat, la consécration doit quand même se rapporter au susdit exercice de sorte que notre vie consacrée soit vécue par rapport à l'apostolat et que celui-ci se développe toujours informé par la dynamique de la consécration (cf. PC.8; PE.30-31).

15.- d) La dynamique de la consécration: - Le religieux doit être "signe visible, signe éclatant" (PC.1); il vit dans le monde afin d'y introduire le non-être du monde de l'Eglise. Il s'agit d'un signe "prophétique". Le religieux est l'homme de Dieu; il est prophète avec l'éloquence de sa propre vie, rapportée immédiatement et totalement vers Dieu. Le prophétisme de la vie religieuse c'est le fait de passer par le monde pour l'enrichir et lui donner son sens vrai et profond en lui faisant découvrir la condition vraiment provisoire, que chaque homme constate, de sa propre existence sur terre.

- Un désajustement existentiel de cette dynamique de la consécration aboutit à l'affaiblissement de la Vie religieuse dans ce qu'elle a de plus spécifique et de plus sérieux et à la réduire à ses dimensions purement humaines, comme l'expérience le confirme.

- On doit dépasser toute fausse séparation d'ordre sociologique, culturel, etc... avec le monde; mais il faut vivre loyalement les vraies séparations évangéliques que toute consécration comporte, selon les modalités qui nous sont propres, en tant que Clarétains.

D'après cela, la juste sécularisation, suppose pour un Clarétain qu'on cherche à vivre au rythme de l'histoire, qu'on s'efforce de participer aux entreprises temporelles les plus humaines et les plus spirituelles afin de collaborer avec tous les hommes et leur rendre service; qu'on vit avec et pour les autres mais sans vivre comme les autres. Voilà le meilleur service que notre vie consacrée peut apporter au monde (cf. PC.6).

- Ce qui veut dire, que la "sécularisation", pour notre vie religieuse, ne peut être, ni comme objectif ni dans ses intentions, arbitraire ou absolue, mais qu'elle doit être mesurée et conditionnée par la structure évangélico-apostolique du charisme clarétain.

16.- e) Le Phénomène de la "libération": Nous attendons des théologiens et du Magistère de l'Eglise le juste éclaircissement sur ce thème. En vertu même de notre consécration religieuse et clarétaine, on exige de nous un engagement dans un service libérateur, par amour pour l'Eglise et l'humanité entière, particulièrement pour les pauvres (cf. DC.12). Dans les régions où cela est urgent, le Clarétain doit être à l'avant-garde, dans une attitude de



service charitable, pour se faire "la voix des sans voix" et dénoncer, toujours avec charité évangélique, mais aussi avec une saine liberté, les injustices sociales, etc... (cf. Ev. Test. 17, 18).

17.- f) Regard sur le Christ de l'Evangile: Le Christ nous offre l'exacte mesure d'une juste sécularisation, parce que son Humanité fait partie du monde séculier; mais il se trouve au-delà de toute sécularisation, parce qu'en tant qu'homme, il est le Fils de Dieu le Père et son Humanité est entièrement pénétrée de sa mission de signifier existentiellement et d'achever le salut du monde.

Puisque toute Vie religieuse a la mission essentielle de "représenter dans l'Eglise le genre de vie du Christ" (LG.44), on ne peut pas légitimer une sécularisation qui, amoindissant son contenu de totale et immédiate référence à Dieu, abolirait la mission signifiante de la Vie religieuse, rendue visible par des signes et par une pratique particulière.

### C) Pour la mise en pratique

18.- a) Exigences communes: Dans une vue de synthèse entre ce qu'il y a de positif et des renoncements qu'entraîne notre Vie religieuse et claustrale

- Nous devons nous engager sérieusement à incarner cette visibilité de l'Eglise future dans notre vie par la pratique sincère des conseils évangéliques selon nos Constitutions, ainsi que par la communauté et sa communio effective.

- Nous devons aussi prendre conscience de notre responsabilité personnelle et collective dans l'accomplissement de notre mission avec une telle authenticité devant Dieu, l'Eglise et le monde que tous arrivent à saisir le vrai sens de la vie par notre exemple beaucoup plus que par nos paroles. C'est ainsi seulement que nous deviendrons "signe éclatant".

19.- b) Exigences concrètes: Au nom de la fidélité à notre charisme-esprit, et encadrant la mortification dans la théologie de notre consécration-témoignage (cf. VR.75), dans le respect du principe d'adaptabilité qui est "en accord avec les circonstances de temps et de lieu" (cf. Const.53), le Chapitre insiste sur une vie d'abnégation évangélique:

- Chaque communauté, selon sa situation particulière, doit faire sienne et exprimer par des mortifications concrètes la dimension sacrificielle de notre consécration.

- "Ceux qui professent les conseils évangéliques, afin de suivre de plus près la vie de pauvreté du Seigneur et afin d'atteindre avec plus de facilité et d'efficacité la perfection de la charité, doivent satisfaire d'une façon plus parfaite le précepte de la pénitence" (Paul VI, Const. Poenitemini).

- Réagir contre l'infiltration de tout ce qui, de l'avis même des laïcs, apparaît comme révélateur d'un esprit mondain et en contradiction avec l'esprit-témoignage de la consécration religieuse.

- Remettre en question, par de fréquentes révisions de vie, nos attitudes personnelles et communautaires.

- Face aux critères naturalistes, peu conformes en théorie et en pratique avec notre consécration et engagement évangélique, les formateurs doivent insister, particulièrement dès le noviciat, sur la lecture réitérée des grands principes de toute vie consacrée et de notre charisme-esprit.

#### IV.- Vie Communautaire

20.- Parmi les facteurs déterminants de la décadence de la Vie religieuse on décèle le manque de prise de conscience de son sens communautaire. D'ailleurs, notre vie communautaire rencontre aujourd'hui des difficultés spéciales à cause des tensions que nous subissons. Nous avons besoin d'atteindre à une plus grande harmonie à l'intérieur d'un légitime pluralisme d'un côté et les exigences essentielles d'un sens communautaire de l'autre.

##### A) Un Regard sur le sexennat écoulé

21.- a) Les faits: La Congrégation, pendant ces six dernières années a été très sensible aux phénomènes du "personnalisme" ( valeur, dignité, respect de la personne) et de la "communio interpersonal".

Même si on reconnaît des réussites sur certains points, on ne peut pas ne pas noter des attitudes négatives comme sont par ex. un certain individualisme dans la vie communautaire, dans l'engagement apostolique et même dans la vie de piété.

22.- b) Parmi les causes de ces phénomènes on compte

- ledit individualisme, au moins en partie.
- l'absence de motivations surnaturelles pour la vie commune, regardée souvent avec des critères presque exclusivement psychologiques et sociaux
- une concientisation insuffisante due à la carence de magistère et d'animation permanente de la part des Supérieurs et des responsables de groupe.
- le manque d'une sincère conversion individuelle et collective.
- le peu de travail accompli pour surmonter les conflits des mentalités et des générations.
- le manque d'expérience vécue de notre charisme clarétain.
- le style de gouvernement encore assez vertical.
- les voies, pas assez nombreuses, offertes aux nouvelles communautés qui voudraient refléter les valeurs redécouvertes aujourd'hui.
- le manque d'équilibre entre les exigences de la pastorale d'aujourd'hui avec ses méthodes et sa pratique d'une part, et les us et coutumes ou formes institutionnelles de notre vie insuffisamment adaptées, de l'autre.

23.- c) Face au futur: On remarque un vif désir de dépassement de l'ensemble de cette situation et on demande:

- des idées claires sur ce qu'est la vie commune et ce qu'elle n'est pas.
- un effort, de la part de chacun, pour la rénovation de nos communautés.

##### B) Principes d'orientation

24.- a) La Communauté comme communion d'altérités:

1.- La communauté religieuse et clarétaine est la communion charismatique de nous tous par la réponse commune et constante à la même vocation. Elle établit au même temps les fondements:

- d'une véritable communion



- et de l'irréductibilité des personnes dans cette communion.

2.- C'est à la Congrégation qu'incombe la tâche d'être signe de cet appel, pour des personnes différentes dans leur réponse à la même vocation.

3.- On doit promouvoir la différenciation, sauvegardant toujours l'unité fondamentale comme lien dans la charité de toutes les différenciations. Cette recherche de l'unité constitue le défi que nous tous devons relever.

4.- La susdite différenciation, nécessaire et voulue par Dieu autant que l'unité-, retentit à tous les niveaux de notre présence dans le monde. Elle doit être respectée

- au niveau de la pensée ( pluralisme mental).
- au niveau de la catéchèse (selon temps et lieux).
- au niveau de la communauté ( selon les ministères).
- au niveau de l'engagement (selon le milieu social).
- au niveau de la pratique quotidienne ( sans uniformité de normes).

A tous les niveaux, il faut conjuguer la différenciation avec la communion.

5.- Plutôt que de chercher à établir l'uniformité, il faut éveiller la créativité de chacun au profit de la communauté et celle de la communauté à l'avantage des personnes. Tous et chacun doivent assumer la responsabilité de la liberté et de la communion des membres de leur communauté respective.

6.- Vivre en communion ne consiste pas dans la réduction artificielle des tensions entre personnes, idées ou programmes. Tous doivent se sentir également responsables de la tradition avec ses richesses et du projet avec ses promesses.

#### 25.- b) Communauté et Institution:

1.- Notre identité clarétaine comprend trois éléments différents et de valeur inégale: le charisme, l'appartenance au groupe communautaire, et une certaine structure de groupe.

2.- Ces éléments constituent un "tout" théologique, non seulement à cause de l'unité de but, mais aussi par une unité fondamentale d'origine fondationnelle.

3.- A cause de son caractère ecclésial et de sa condition de signe "de" l'Eglise, on ne peut pas parler, à proprement dire, de démocratie dans la communauté comme si elle n'acceptait la valeur ou le sens des réalités que lorsqu'il y a détermination par le vote majoritaire. Les valeurs essentielles de notre vie évangélique et apostolique doivent être reconnues et garanties par tous et chacun à cause de leur source évangélique qui vient jusqu'à nous à travers le charisme du Fondateur.

4.- Tout en appartenant à la structure charismatique de l'Eglise, la communauté religieuse possède déjà en elle-même une certaine structure interne de gouvernement, comme condition essentielle de son existence et de son développement et comme une force indispensable pour la fraternité.

5.- Mais gouvernement et communauté sont étroitement liés entre eux par une relation intime qui se traduit en coexistence, dialogue, collaboration et coresponsabilité.

#### 26.- c) Communauté et autorité:

1. La communauté entière a la mission charismatique de chercher la volonté de Dieu, rendant possible la réalisation de son dessein sur les personnes et la communauté. Les Supérieurs et les frères constituent une unité à partir même de leurs fonctions différentes, mais complémentaires.

2.- L'autorité n'est pas au-dessus de la communauté mais dans coeur, comme principe dynamique de vie communautaire.

3.- Bien que toujours ouverte et prête au dialogue interpersonnel et communautaire, qu'elle doit d'ailleurs favoriser et promouvoir, l'autorité est quand même investie de la fonction d'organe des décisions ultimes, fonction envisagée comme service immédiat et générateur d'une vie communautaire féconde.

27.- d) La force interne de la communauté charismatique

1.- Nous sommes des serviteurs de la "vérité dans la charité". C'est la charité qui stimule et assure la communication dans la vérité.

2.- La communauté charismatique ne peut pas s'opposer à toute institutionnalisation. Comme dans l'Eglise, dans les instituts religieux aussi charisme et institution ne sont que les deux versants d'une même réalité ecclésiale (cf. DC.8). Mais à l'intérieur de son institutionnalité, ce qui est important c'est l'édification de la communauté comme un seul coeur et une seule âme en conformité avec le charisme et l'esprit clarétain.

C) La Dynamique des principes

28.- a) A partir de la communauté comme communion d'altérités:

1.- Le pluralisme est la conséquence logique, nécessaire et féconde de toute différenciation qui cherche à atteindre l'unité. Mais afin d'éviter que celle-ci ne devienne, aujourd'hui surtout, sous la pression des changements que nous vivons, un danger, il faut veiller avec beaucoup d'attention sur tout ce qui peut clairement créer et promouvoir la communion si souhaitée.

2.- Il y a un phénomène qui mérite d'être souligné: celui qui, même parmi nous, a accentué, plutôt qu'une tension féconde, l'opposition entre ceux qu'une terminologie assez équivoque appelle conservateurs et progressistes. Les uns et les autres sont pourtant travaillés par une même préoccupation fondamentale; ils sont arrivés à se considérer réciproquement comme le plus grand danger, jusqu'à repousser tout contact et dialogue, oubliant que toute tradition est toujours dynamique et prospective et que tout projet de vie tire toujours son essor d'une tradition vivante.

3.- Le dialogue exige des dispositions d'accueil, de compréhension et de respect mutuel, une attitude fondamentale de conversion, et doit toujours se dérouler et poursuivre dans un climat de charité.

29.- b) A partir de la communauté et de l'institution:

1.- Il faut reconnaître le caractère hiérarchique voulu par Dieu pour son Eglise avec une certaine projection dans toute communauté charismatique, dont l'unité interne trouve ainsi dans l'autorité sa signification et protection. Mais on doit reconnaître, en même temps, que ce caractère institutionnel atteint son intégrité dans la diversité des individus et des communautés.

2.- Ceux qui réclament de plein droit le pluralisme et leurs propres charismes, doivent aussi entretenir un sens de responsabilité communautaire et de discipline. Pareillement, l'autorité doit faire preuve de son acceptation du pluralisme dans la communauté, dans l'exercice de ses fonctions de direction.



30.- c) A partir de la Communauté et de l'autorité:

1.- A l'encontre d'un exercice de l'autorité conçu beaucoup plus comme un pouvoir que comme un service, il faut dire que l'autorité religieuse est un service d'amour aux intérêts authentiques des personnes et à la fidélité à la mission de la communauté, qui est le véritable "bien commun".

2.- L'autorité doit s'abstenir de s'opposer aux groupes qui jallissent du pluralisme. Elle ne doit intervenir que lorsque les bases de l'unité et du bien commun sont mises en danger.

3.- Lorsqu'il s'avère nécessaire, et en vertu des fonctions propres de l'autorité, les Supérieurs peuvent et doivent adopter des attitudes claires, donner les directives justes et prendre la décision qu'ils jugeront, d'après leur prudence, la plus convenable (cf. PC.14; Ev. Test. 25; Décr. Cong. Rel., 2 fév. 72).

31.- d) A partir de la force interne de la communauté charismatique:

1.- Le progrès d'une communauté à travers le dialogue, etc., demeure possible pourvu qu'on ne vienne pas briser la communion dans la différenciation.

2.- L'union est une responsabilité qui engage tout le monde et tous les jours.

3.- Si on veut renforcer cette unité interne, il faut être extrêmement vigilants devant trois erreurs possibles qui constitueraient une menace contre toute communauté:

- séparer le charisme de l'institution, ce qui serait beaucoup plus dangereux dans une communauté apostolique comme la nôtre.
- séparer les deux fonctions de la même communauté-institution: le souci de la connexion interne et celui du service au monde.
- séparer la doctrine et la vie.

D) La Vie communautaire en action

32.- La vie communautaire doit être conçue surtout comme une vie d'amour pour Dieu, pour les frères, et de charité apostolique pour le monde.

a) Communauté en prière face à Dieu:

1.- Pour une concientisation:

- nous nous réunissons, en vertu du don de notre charisme pour vivre en communauté apostolique.

- la vie communautaire reçoit sa pleine signification de l'expérience en commun du mystère du Christ.

- il s'impose une rénovation théologique qui nous replace face à Dieu comme centre dynamique, source de notre expérience, de notre être et de notre agir. Rien d'autre que cette vie théologique intense peut faire de notre vie une prière et de notre prière une attitude vitale. Cette vie, seule est capable de donner valeur pleine et sens et créativité aux temps forts de notre prière.

- notre prière communautaire ne serait pas concevable, si elle n'était rendue possible et animée par le don commun que nous partageons.

- on ne peut pas détacher notre apostolat de notre vie théologique, ni le considérer comme marginal à cette vie, car l'apostolat doit jaillir de la prière et de la communion avec Dieu (cf. PC.6 et 8).

- dans la célébration communautaire de l'eucharistie, dans la liturgie des heures, dans la réflexion sur la Parole de Dieu, dans la prière qui analyse les faits de vie et les compare avec l'Evangile, prend forme l'expression de notre foi et notre prière communautaire (PC.6). Comme rencontre et dialogue communautaire avec le Seigneur.

2.- Pour la mise en pratique:

- célébration fréquente de l'Eucharistie en communauté.
- favoriser l'initiative et la préparation de la liturgie, ainsi que sa célébration sans hâte et avec la réflexion sérieuse qu'exige la Parole de Dieu.
- là où ce sera possible, avoir la concélébration eucharistique comme l'acte communautaire par excellence (VR.114,122).
- revigorer les révisions de vie communautaires dans un sens et un climat de prière.
- orienter la recollection et la retraite spirituelle dans un sens communautaire.
- la liturgie n'épuisant pas toute la vie de piété (SC.9 et 12), instaurer d'autres pratiques circonstanciées en accord avec notre esprit et convenablement mises à jour.
- encourager instamment la prière personnelle qui est une condition indispensable même pour la prière communautaire.

34.- b) Communauté d'amour par rapport à nos frères:

1.- Pour une concientisation:

Le projet de vie évangélico-apostolique est une communion de vie et de mission avec le Christ (Mc.3,13), qui s'exprime par la communion de vie et de mission avec les frères. En conséquence:

- la fraternité ne consiste pas à vivre sous un même toit et sous un règlement unique mais à vivre des relations interpersonnelles de connaissance et d'amour et spécialement de foi et de charité, communiant dans un même idéal et un même esprit.
- les critères pour la formation d'une communauté ne peuvent pas se réduire aux seuls de la fonctionnalité des personnes. L'œuvre-institution, elle-même, offre beaucoup plus de garanties à partir de critères de communion fraternelle, créatrice de coresponsabilité vis-à-vis de l'œuvre-institution.
- ce serait exagéré et même faux d'attribuer le manque de véritables relations interpersonnelles exclusivement à l'œuvre-institution, aux communautés nombreuses qu'on considère comme un obstacle à une vraie vie communautaire, ou à la création de communautés avec des personnes de mentalité et de formation différentes.
- la vraie fraternité est le don total de chacun à l'autre dans la foi et la charité. Le manque d'ouverture, de connaissance mutuelle, d'acceptation réciproque, la méfiance, la crainte et surtout le manque de foi, d'espérance et de charité sont les causes véritables qui rongent la fraternité.
- c'est du Christ que jaillit et c'est en lui que s'achève toute fraternité évangélique. On s'imagine pouvoir sauver la communauté à base d'hypothèses spécialement d'ordre psychologique. Avec cela on réussit tout au plus à créer un certain compagnonnage ou "camaraderie" d'aucune valeur pour le témoignage d'une fraternité évangélico-apostolique.

Chacun doit chercher "la" communauté plutôt que "sa" communauté.

2.- Pour la mise en pratique:

- Chercher fraternellement de nouvelles possibilités pour vaincre l'indifférence, l'incompréhension, ou les moqueries dont s'accablent mutuellement les diverses générations.



- Si les maisons "juridiques", par leur propre raison d'exister, ne constituent pas une base suffisante, en fait, pour qu'une communion fraternelle existe en elles, il ne faut pas croire, non plus, que la recherche des dites "communautés vivantes" arrivera à obtenir des fraternités évangéliques; dans la constitution de nos communautés il ne faut pas obéir uniquement aux critères psycho-sociologiques.

- La fonction et la préoccupation premières du gouvernement doivent être de rendre service à des frères aimés de Dieu et placés dans l'Eglise afin d'y prolonger la communauté apostolique, sachant que la réussite des entreprises, l'économie et le prestige même de l'Institut ne sont que des choses secondaires.

- Prêter une plus grande attention à la communauté locale c'est une exigence fondamentale parce que c'est réellement en elle qu'on vit ordinairement la relation interpersonnelle et c'est en elle que la personne développe ses propres qualités naturelles et surnaturelles.

- Cependant, la communauté locale ne doit pas vivre isolée des autres communautés. Ce qui vaut pareillement pour les Provinces entre elles.

- On peut permettre la création de nouveaux types de communautés insérées dans le milieu qu'on envisage d'évangéliser.

- En vertu du principe de "subsidiarité", il conviendrait de promouvoir une plus grande autonomie et créativité dans les communautés pour ce qui regarde sa constitution interne (oraison, apostolat, pauvreté, etc...).

- Pourvu qu'il ne s'agisse pas de personnes traumatisées par des problèmes d'ordre psychologique ou vocationnel, on pourrait se lancer dans l'expérience de nouvelles communautés animées d'un même élan ou idéal mais ouvertes aux Supérieurs.

- A titre d'essai aussi on pourrait accepter une plus grande mobilité des communautés et des personnes, contrairement à la rigide division en provinces ou en structures fixes.

- Intégrer les frères dans la vie de communauté.

- Il existe des cas plus difficiles, comme celui des inadaptés ou de ceux qui planifient leur vie et leurs activités en marge de la communauté, et celui de ceux qui restent dans la Congrégation parce qu'en elle ils trouvent assuré leur avenir...

### 36.- b) Communauté de service missionnaire vis-à-vis du monde:

#### 1.- Principe général:

- Notre Congrégation est constitutionnellement apostolique et participe, à travers notre charisme, à la mission de l'Eglise. Mieux, l'apostolat missionnaire est la raison d'être de notre Institut et de notre propre vocation clarétaine.

- Jaillissant essentiellement du sacrifice du Christ dont il reçoit sa valeur ultime et définitive (PC.1), notre apostolat personnel et communautaire ne sera authentique que lorsque les individus et la communauté vivront entièrement insérés dans le sacrifice du Seigneur (cf. AG.5) par leur esprit et leur comportement, se sacrifiant pour tous et rejetant toute forme de commodité et de satisfaction personnelle et se donnant totalement à l'imitation de notre Fondateur.

#### 2.- Pour une concientisation:

- La communauté comme telle a reçu une mission: témoigner des valeurs du Royaume et les diffuser par sa vie et ses activités.

- La nature communautaire de notre apostolat non seulement favorise le travail en équipe; elle l'exige aussi.

- Communauté de travail si elle partage, participer et exprimer - de façon respectueuse des différenciations personnelles et communautaires, mais soucieuse aussi de la nécessaire convergence - la mission propre de la communauté locale, provinciale ou générale.

- Cette mission communautaire doit se développer par le témoignage d'un engagement en un milieu concret. Il sera vécu à la lumière de notre mission clarétaine où il prendra toute sa force.

- Le principe directeur de notre travail missionnaire est ce - lui de répondre au plus urgent, nécessaire et efficace au risque même de devoir abandonner d'autres engagements, activités ou maisons qui auraient déjà perdu leur finalité.

37.- 3.- Pour la mise en pratique:

Il faut songer à une pleine intégration dans la Pastorale d'ensemble, en dedans évidemment des caractéristiques de notre charisme; pour cela chaque communauté planifiera la façon la meilleure de réaliser cette intégration, en accord toujours avec les responsables de la pastorale dans le diocèse où dans le lieu de résidence des nôtres.

- Les us et coutumes de notre vie religieuse et apostolique doivent s'harmoniser de telle sorte qu'il n'y ait opposition entre ces deux aspects de notre vie clarétaine. Même les horaires devront être adaptés aux exigences apostoliques du lieu, du temps ou des personnes (cf. PE.30).

- Comme expression d'un véritable esprit communautaire à niveau de la Congrégation, la communauté locale ou provinciale, selon les cas, devront se manifester prêtes à mettre à la disposition de la Congrégation n'importe qui de leurs membres, même prestigieux, lorsque de l'avis des Supérieurs, un bien majeur le réclame.

- Pour d'autres détails, voir le document de la Commission d'Apostolat.



## L' APOSTOLAT DE LA CONGREGATION

### 2 ème Partie

#### ( Programme Général )

##### I.- Critères pour l'Action

74.1. L'implantation missionnaire de la Congrégation ne peut céder à l'inertie des temps, mais elle doit agir avec des critères théologiques et pastoraux qui facilitent ses engagements présents et futurs. Le Chapitre estime indispensable une nouvelle prise de conscience des points suivants:

##### 2.- L'Evangélisation

75.- C'est le service de la Bonne Nouvelle qui met les hommes en contact avec le plan du salut de Dieu, en vue d'établir ou de restaurer l'Eglise. Tel est le but catalyseur de toutes nos structures.

76.- Le point de vue premier de l'évangélisation est la grandeur et la dignité de l'homme, objet de l'amour de Dieu, et l'élection d'un peuple qui a pour chef le Christ, pour loi le commandement nouveau de l'amour et pour fin étendre le Royaume de Dieu dans la suite des âges (LG.9).

77.- L'évangélisation n'est parfaite que lorsque l'Eglise locale atteint son plein épanouissement, en étant une communauté de communautés, avec des prêtres natifs, avec des vocations religieuses propres et avec un laïcat engagé ( AG. 19).

78.- La simple proclamation de l'Evangile a en elle-même une grande force condamnatoire des situations aliénantes, injustes et des systèmes d'oppression; le missionnaire doit être prêt à courir le risque qui pourrait surgir comme conséquence de cette fidèle proclamation de l'Evangile.

79.- L'annonce de l'Evangile ne se limite pas à dénoncer les péchés personnels, mais aussi les situations qui blessent la dignité des fils de Dieu, toujours en accord avec la doctrine de l'Eglise, les directives de la pastorale d'ensemble et le propre charisme clarétain.

80.- Cette dénonciation a une force et une valeur universelles à partir du prophétisme, du baptême mis en relief par la mission de guide de notre vocation apostolique, et qui comporte plusieurs éléments:

- le discernement de ce qui est authentique dans le peuple comme premier élément de libération.
- la recherche continuelle des moyens aptes pour cette libération.
- l'engagement avec les frères dans ces projets de libération.

81.- La dureté et les risques propres à l'annonce de l'Evangile "requièrent l'audace de l'Esprit et l'équilibre de Dieu"(Medellin), ce qui s'obtient par l'union avec le Christ, la prière et la communion avec les frères.

82.- L'évangélisation doit s'accompagner aujourd'hui d'un grand effort de promotion humaine, c'est-à-dire, de concientisation et de promotion sociale des peuples évangélisés; il faut chercher à ce qu'ils deviennent eux-mêmes les artisans et les agents de leur propre développement. Le Missionnaire doit se sentir, et agir comme réconciliateur, car il est le représentant de Celui qui a uni tous les hommes par son sang (Ep. 2,13).

83.- Les Clarétains, nous servons l'évangélisation avec un charisme et un esprit qui nous sont propres: la porte reste ouverte pour réviser ou éliminer ce qui, selon eux, ne serait pas conforme avec le contenu salvifique du message.

### 3.- Sujets passifs de l'Evangélisation

84.- Le Chapitre spécial a signalé une longue liste de sujets et de champs d'apostolat, dans laquelle se trouve pratiquement la totalité des humains (AP.27-37). En effet, tous les hommes sont sujets de l'évangélisation. Cependant, ce Chapitre, en vue d'une meilleure repartition de nos effectifs missionnaires, veut spécifier les sujets préférentiels de notre action apostolique dans les six prochaines années:

1.- Du point de vue socio-économique des sujets: nous devons évangéliser les pauvres et les marginaux (ouvriers, migrants, paysans) de préférence aux autres classes sociales.

2.- Du point de vue socio-politique, nous devons préférer les pays d'un moindre degré de développement, plutôt que les plus développés et que les superdéveloppés.

3.- Du point de vue du degré d'évangélisation des sujets auxquels se dirige notre action missionnaire, nous devons accorder la préférence aux leaders et aux militants qui sont en même temps sujets et agents d'évangélisation. Parmi eux, une place particulière doit revenir aux consacrés. Sous cet angle, nous donnerons la préférence aux non-baptisés et aux baptisés non suffisamment évangélisés (missions), plutôt qu'aux déchristianisés et aux pratiquants.

4.- Du point de vue socio-ecclésial, nous soulignons l'importance qu'ont les mouvements familiaux, car la famille est la première cellule de la société et "l'Eglise domestique"(LG.11), où les parents et leurs enfants offrent un champ privilégié pour l'éducation de la foi.

5.- Finalement, du point de vue de l'efficacité pour la transformation du monde, les jeunes et les adolescents, sève animatrice de la société future, doivent attirer de façon spéciale notre activité missionnaire.

85.- Le Chapitre estime qu'à l'intérieur de ces options générales pour toute la Congrégation, il appartient aux Organismes majeurs de choisir concrètement leurs propres objectifs, compte tenu de ce qui est plus urgent, plus opportun et plus efficace.

Cependant, personne ne doit sous-estimer l'urgence des mouvements apostoliques et de la formation de leaders. Une particulière priorité doit être donnée à la formation de chrétiens responsables, engagés dans les organisations temporelles, de sorte qu'ils puissent devenir des militants qui par-



ticipent pleinement dans nos activités apostoliques.

Il est urgent de préparer des laïcs qui puissent être des animateurs de communautés chrétiennes dépourvues de pasteurs, à qui ils prêteraient de services jadis réservés aux prêtres.

#### 4.- Agents d'Évangélisation

86.- La Bonne Nouvelle apportée par le Christ, l'unique évangélisateur, est confiée à son Eglise qui réalise la présence vivante de la Parole, la proclame par tous les moyens et la célèbre dans ses Sacrements.

87.- La Congrégation qui est apparue historiquement comme un groupe de réévangélisation et qui a assumé plus tard la Vie religieuse, exerce toutes ces médiations comme Congrégation Religieuse Missionnaire. En tant que religieuse, notre Congrégation fait de nous des agents qualifiés entre tous les baptisés, parce que nous nous engageons totalement dans la recherche de Dieu et l'extension de son Royaume (PC.5). En tant que missionnaire, elle nous situe en une désinstallation qui permet de nous rendre présents à tous les hommes ou peuples (AG.5).

88.- Chaque communauté clarétaine, en tant que sujet actif d'évangélisation, doit s'interpeller elle-même à partir de l'Évangile qu'elle annonce et à partir de la perspective des personnes évangélisées, et ce, pour maintenir sa transparence missionnaire.

89.- Toute la communauté clarétaine -au niveau général, provincial et local- doit vivre et agir intégrée dans la communauté ecclésiale -universelle et diocésaine- et tous ses membres doivent se responsabiliser dans la tâche de l'évangélisation, en s'incarnant dans la culture et le style de vie des hommes qu'ils doivent évangéliser.

90.- Tous nos organismes doivent être adaptés à la Pastorale d'en -semble, et là où celle-ci n'existerait pas, ils doivent contribuer à la susciter et à l'animer.

#### 5.- Communautés clarétaines au service de l'évangélisation

91.- Nos Communautés ne peuvent se justifier apostoliquement que dans la mesure où elles ont un engagement évangélisateur parmi les sujets recensés précédemment. Il importe donc:

- De renforcer l'aspect de témoignage de nos communautés avec les traits de la spiritualité apostolique qui nous viennent du Père Fondateur. Parmi ces traits il faut souligner la dévotion vécue au Cœur de Marie, expression de "l'amour maternel" de la Vierge "dont doivent être animés tous ceux qui coopèrent à la mission apostolique de l'Eglise pour la régénération des hommes" (LG.65).

- De continuer la révision de l'actualité, ou de son défaut, de nombre de nos maisons, de nos organismes et institutions.

- D'encourager la création de nouveaux types de communautés clarétaines, insérées dans le milieu ambiant que l'on prétend évangéliser, comme p. e., le monde ouvrier, en se consacrant, les missionnaires, au travail manuel même à temps complet.

92.- Communautés locales. Dans les prochaines années, toutes devront entreprendre une étude de leur raison d'être, en faisant une révision sincère

de leur situation apostolique, pour s'ajuster aux exigences actuelles de l'évangélisation, en supprimant celles qui sont incapables d'y répondre et en renforçant les plus aptes. On doit rechercher la communauté homogène et, en général, employée à un même type d'apostolat, pour faciliter l'étude, la planification, la mise en commun des expériences et la révision de vie apostolique.

93.- Communautés provinciales. Il importe de revoir leur respective capacité d'évangélisation et leur participation réelle et efficiente dans la pastorale des diocèses où elles servent. Le Préfet provincial d'Apostolat doit être l'animateur de tous les apostolats de la Province.

94.- Communauté générale. Il est urgent que toute la Congrégation soumette sa propre organisation au jugement de l'Evangile de la justice et de la fraternité. La Préfecture générale d'apostolat doit contribuer à cette tâche en rénovant sa structure et en stimulant sans cesse la révision et l'organisation en général.

## 6.- Moyens d'évangélisation

95.- La Congrégation n'exclut aucun moyen ni aucun instrument apte pour l'évangélisation et laisse à ses fils le choix de ceux qui, selon les pays et les circonstances, apparaissent comme plus urgents, plus opportuns et plus efficaces.

96.- Pour tous, le premier moyen est la pratique de l'Ecriture Sainte, en tant que contact personnel et communautaire avec la Parole de Dieu, source de foi et de vie.

97.- Il ne doit pas exister de discontinuité entre la parole -parlée, écrite ou transmise- et le témoignage personnel et collectif, pas plus que des barrières ou des contretémoignages. En particulier, il faut arriver à ce que les hommes découvrent dans notre vie, tout comme dans notre enseignement, les racines profondes de la pauvreté, de la chasteté et du détachement, qui s'opposent radicalement à tout péché.

98.- La Congrégation compte avec un large éventail de moyens pour l'évangélisation; il va de la prédication à l'animation de groupes, de la Parole dans la liturgie au contact avec tous les autres milieux. Nous ne pouvons exclure les moyens de masse, lorsque ces dernières en auraient besoin, et nous devons assumer tous ceux des élites.

99.- La Préfecture d'Apostolat, de son côté, stimulera sans cesse la révision, l'assimilation et, aussi, la désassimilation des moyens que les divers Organismes préféreraient.

## II.- L'Action des Structures

100.- 1. Nous appelons structures d'apostolat les cinq sections générales dans lesquelles se trouvent encadrées, de fait, les principales activités de la Congrégation:

- Service direct de la Parole
- Moyens de communication sociale
- Education chrétienne
- Apostolat paroissial
- Missions.



Il est indispensable de procurer une grande coordination entre toutes ces structures d'apostolat, afin qu'elles s'entraident et se renforcent réciproquement.

## 2.- Service Direct de la Parole

101.- Par Service direct de la Parole nous entendons la prédication du message chrétien sur toutes ses formes. Ce service peut être stable dans des structures de pastorale ordinaire (paroisses, collèges, etc...); il peut être mobile, en vue de renforcer cette pastorale ordinaire (missions populaires, retraites, cours intensifs, etc...) et il peut être intégrateur pour créer une communauté humaine et chrétienne.

102.- Nous appelons communautés au service direct de la Parole, celles qui se consacrent de préférence à cette forme de ministère, en dehors de la structure paroissiale ou collégiale propre.

103.- Ces communautés n'ont pas perdu leur raison d'être, bien au contraire; elles ont aujourd'hui de grandes possibilités. Toute évangélisation passe par la parole-témoignage, et suit un processus qui aboutit au sacrement. Pour cela, ces communautés clarétaines au service de la parole doivent incarner celle-ci en devenant un rappel permanent de conversion, en créant des groupes de catéchumènes et en renforçant la catéchèse à tous les niveaux.

104.- Le champ des consacrés offre des possibilités immenses à ce ministère qui devra être renforcé au niveau provincial et inter-provincial car son action ne s'achève pas avec les consacrés mais elle parvient à tous ceux qui sont évangélisés par eux.

## 3.- Moyens de Communication Sociale

105.- Nous reconnaissons notre incapacité et notre impuissance pour mettre en marche l'immense appareillage des moyens de communication sociale, face aux monopoles ou aux manipulations dont ils sont l'objet sous les diverses latitudes. Cependant, nous ne pouvons renoncer à accéder à ces moyens, en vertu de l'impératif de notre vocation clarétaine.

106.- Il faut promouvoir dans la Congrégation une prise de conscience sur l'importance décisive, en cette époque de la culture de l'audiovisuel, de l'emploi de ces moyens pour répandre la Parole, et sur la fidélité avec laquelle nous devons les utiliser au service strict de l'Evangile. Cette fidélité comprend:

1.- Une soumission complète dans l'usage de ces moyens de communication sociale aux exigences de l'évangélisation, pour en faire des instruments effectifs de la médiation de la Parole. Par conséquent, on cherchera d'abord à comprendre le langage des moyens de communication sociale et à savoir transmettre le message évangélique par ce langage.

2.- Une purification de toute action dominatrice et aliénante dans l'usage de ces moyens de communication en vue de leur donner une véritable portée libératrice.

#### 4.- Education Chrétienne

107.- Il faut promouvoir une concientisation objective au sujet de l'éducation chrétienne et de ses effets en s'adressant aux élèves, parents et représentants, professeurs et finalement tous ceux qui lui sont étrangers, en vue d'éviter des préjugés et des erreurs dans leur compréhension et leur valorisation.

108.- Tous les prêtres doivent travailler directement dans la formation chrétienne des professeurs, des élèves et de leurs familles.

Quant aux matières, ils doivent préférer les plus formatives, comme la religion, la philosophie, la littérature et les sciences humaines. Il n'est pas à exclure que certains se consacrent aux matières scientifiques ou techniques, car on peut également évangéliser à partir de ces domaines.

109.- On doit essayer de porter remède à toutes les déficiences structurelles de la communauté religieuse du Collège, pour qu'elle devienne une cellule homogène, unie, pleine d'esprit fraternel, animatrice de l'équipe formatrice composée de laïcs, de religieux et de la grande communauté éducatrice qui est tout le Collège, dans lequel se situent, comme éléments éducateurs actifs, les professeurs laïcs, les élèves et leurs parents.

110.- On n'enverra personne aux Collèges s'il n'a pas la vocation pour l'éducation. Déjà le Père Fondateur et le Père Xifré conseillaient de n'y envoyer que ceux doués d'une claire vocation.

En vue de ne pas perdre de possibles vocations d'éducateurs, il faut que dans nos séminaires on dispense, par des personnes expérimentées dans le domaine de l'éducation chrétienne, une information et une formation objectives sur ses possibilités et son efficacité apostolique.

Il faut orienter et former les Frères pour qu'ils puissent se consacrer à cette noble tâche de l'éducation.

111.- Tous les enseignants destinés aux collèges doivent être titulaires de diplôme, et surtout avoir une préparation adéquate pour cet apostolat.

Nos Collèges, à cause de la routine du travail, de l'exigence des horaires et des élèves, usent rapidement les personnes. Par conséquent, il est indispensable que les Supérieurs concernés facilitent aux éducateurs l'assistance à des cours de rénovation tous les 5 à 6 ans, en s'y consacrant pleinement.

112.- Le but de nos centres éducatifs est de former des hommes et des dirigeants chrétiens, de préparer les élèves pour une option professionnelle appropriée et, surtout, pour une option chrétienne personnelle et engagée qui les conduira à se décider pour un genre de vie laïc, sacerdotal et religieux.

Il faut éviter la timidité et le manque d'enthousiasme à l'heure d'exposer personnellement à l'élève le problème de la vocation religieuse. C'est à cela qu'il faut attribuer, en grande partie, les différences si notables que l'on trouve entre tel et tel collège, quant au nombre de vocations éveillées pour l'Eglise et pour la Congrégation.

113.- En accord avec les recommandations du Chapitre Spécial, nous affirmons avec insistance que notre action apostolique dans l'Université ne doit pas se limiter à diriger des Résidences (AP.36). Il faut chercher d'autres moyens plus efficaces pour agir sur les jeunes universitaires. La Congrégation ne peut négliger aucunement ce domaine si important de l'apostolat.



114.- Le Chapitre Spécial recommande la rédaction d'un manuel clarétain d'éducation. Il ne semble plus opportun. Très vite, il serait dépassé. Par contre, il faut inclure dans le Directoire un résumé des objectifs essentiels de notre programme éducatif.

## 5.- Paroisses

115.- La Paroisse apparaît aujourd'hui comme une structure très apte pour développer un processus dynamique d'évangélisation. Pour cela, nos missionnaires doivent considérer le ministère paroissial, dans ses lignes actuelles d'évolution, comme une structure particulièrement efficace pour l'exercice de notre charisme et pour se dévouer avec enthousiasme aux multiples apostolats et opportunités d'évangélisation que les paroisses nous offrent; elles sont aussi le lieu de création de nouveaux champs d'apostolat.

116.- En raisons de la planification et de la continuité de l'apostolat, de la connaissance et de la formation du peuple chrétien, et pour assurer l'efficacité de la pastorale paroissiale, on devra considérer comme une exigence de cette efficacité l'existence et la stabilité de l'équipe paroissiale clarétaine.

117.- Pour une meilleure réalisation et efficacité de notre apostolat paroissial et avec un grand sens de la complémentarité, on fomentera la rencontre de nos équipes paroissiales avec les autres équipes de la Congrégation, et d'autres structures de l'Eglise, en vue d'un travail missionnaire plus complet et ordonné.

118.- Dans le service de la Paroisse, l'idéal clarétain consiste à créer une communauté qui annonce le mystère du Christ à ceux qui sont loin, aux marginaux, et qui fortifie la foi, le culte et la charité de ceux qui sont pratiquants. Pour cela, les Missionnaires sauront resserrer les liens de notre communauté clarétaine, partager la responsabilité avec les laïcs dans l'organisation pastorale et administrative de la Paroisse, et s'insérer dans la pastorale d'ensemble locale et diocésaine.

## 6.- Les Missions

119.- En traitant de nos Missions, l'expression "Missions aux non-chrétiens" n'est pas adéquate. Nous entendons par "Mission", dans la Congrégation, notre action apostolique chez les non-baptisés ou chez les baptisés non-évangélisés, là où l'Eglise n'est pas autochtone.

120.- Activement incorporés aux oeuvres missionnaires, les Frères Coadjuteurs apporteront leur aide très utile à la pastorale missionnaire et aux activités manuelles.

121.- Nous devons abandonner des postes de travail de moindre urgence apostolique pour nous consacrer plus intensément aux missions, les renforçant en personnel et en moyens financiers, en commençant par les plus démunis (M.I. Prologue).

122.- Le Chapitre général juge opportun de réaffirmer les principes établis par le Chapitre Spécial aux numéros 7 et 8 du Décret sur les Missions, au sujet du régime provincial de nos Missions. Ce régime devra respecter les options personnelles pour aller à n'importe quelle Mission de la Congrégation même si elle ne dépend pas de la Province de la propre incardination.

123.- Estant sauf le régime provincial des missions, on favorisera au maximum la coopération missionnaire entre les Provinces, surtout en des cas urgents ou de besoins particuliers d'une mission déterminée.



## LA FORMATION

### I.- Introduction: Problèmes de Formation

1.- Après avoir étudié les problèmes de la formation dans la Congrégation, le XVIII<sup>ème</sup> Chapitre général a découvert qu'en eux se détectent la presque totalité des crises et des difficultés qui se manifestent actuellement dans l'Eglise.

2.- L'impact de la nouvelle culture sur la problématique de la formation est manifeste partout dans la Congrégation. Une nouvelle mentalité doctrinale se fait jour dans l'Eglise qui influence nos professeurs et nos jeunes à travers les nouvelles idéologies. Le changement social rapide a bouleversé de façon radicale les structures de la société, de l'Eglise, de la vie religieuse et du monde des valeurs que la formation a pour but d'assimiler. Les groupes dans lesquels les jeunes religieux s'insèrent pour étudier ou pour travailler (communautés de base, équipes de pastorale, universités..) ont dévalorisé le sentiment d'appartenance à la Congrégation. Cela est surtout dû aux valeurs véhiculées par ces groupes.

3.- La situation que nous venons de décrire a entraîné comme conséquence positive, dans la conscience de plusieurs, l'éclosion d'une nouvelle image de l'Eglise, du prêtre, du religieux et du Clarétain. On a senti le besoin de s'adapter à l'Esprit de l'homme d'aujourd'hui en adoptant ou en suscitant de nouveaux objectifs ou de nouvelles méthodes de formation. La formation est devenue plus réaliste et plus humaine; elle a pénétré profondément en ce qui est essentiel pour le religieux et pour le Clarétain, tout en s'appuyant sur des principes dynamiques de formation. Les jeunes missionnaires se sentent mieux intégrés au monde qu'ils doivent sauver. On a purifié les valeurs religieuses et ecclésiales. Elles ont été assimilées d'une façon plus personnelle. L'ascèse et le renoncement sont présentés d'une manière plus positive et constructive. La nouvelle culture est un esprit nouveau de constante rénovation dans la construction.

4.- Parmi les conséquences négatives, outre les problèmes déjà indiqués, se détachent surtout, à cause surtout de leur incidence dans la formation, les suivants qui ont fait l'objet d'une attention particulière:

a) La crise d'identité clarétaine qui s'encadre dans la crise plus vaste de l'identité religieuse et sacerdotale qui existe dans l'Eglise. A elle s'ajoute la crise d'appartenance à la Congrégation qui entraîne le danger de perte de notre valeur communautaire dans l'Eglise et de disgrégation de notre vocation clarétaine dès le noviciat.

b) La crise de véritables communautés clarétaines qui puissent être des témoins authentiquement évangéliques de la Vie religieuse dans le monde et dans l'Eglise.

monde et dans l'Eglise d'aujourd'hui. Cette crise empêche l'entrée de nouvelles vocations dans la Congrégation en même temps qu'elle nous enlève le désir de vivre avec joie notre vocation clarétaine.

c) La crise des formateurs qui se sentent inefficaces dans le travail et dont le nombre et dédication diminue. C'est sur eux, d'abord, que le monde problématique de la formation religieuse et sacerdotale résonne.

d) La crise de la vie spirituelle et de la formation: Tant au niveau de la pratique que de la doctrine. Crise qui se déduit des changements sociologiques, psychologiques, culturels et religieux où se trouvent plongés le monde, l'Eglise et la Congrégation.

e) La crise des vocations rendue évidente par les statistiques de nos centres de formation où les novices, les frères et les étudiants diminuent. Cette crise se manifeste aussi du côté de la persévérance.

## II.- Pistes de solution à ces Problèmes

5.- Le Chapitre est conscient du fait que, pour plusieurs de ces problèmes, il n'y a pas de solution concrète parce qu'ils sont trop complexes ou parce qu'ils sont en plein processus d'évolution. C'est ce qui arrive pour le problème de la culture. C'est aussi le cas pour la nouvelle image du prêtre et de l'Eglise, comme c'est le cas pour la vie religieuse lorsqu'il s'agit de définir ses manières concrètes de vie. Il est, cependant, nécessaire de continuer à chercher de nouvelles solutions avec foi et espérance, nous confiant à l'Esprit qui agit dans l'histoire et dans l'Eglise et qui est présent dans nos communautés. Par conséquent, on propose à la Congrégation quelques pistes de solution sur lesquelles devront se pencher les Provinces et les centres de formation. Ils devront les adapter aux divers lieux où la Congrégation est implantée.

6.- Le Chapitre décide d'abord que le Décret de formation de 1967 soit pris comme décret-guide et source d'inspiration de notre formation, après l'avoir actualisé à la lumière des problèmes surgis au cours des dernières années. De fait, on a remarqué que plusieurs de ses orientations demeurent valables. Ce Chapitre ne désire pas publier un nouveau décret sur la formation clarétaine mais présenter plutôt un plan d'action concret et réaliste pour le prochain sexennat. Ce plan d'action va exiger l'application de quelques solutions déjà proposées par le Décret de 1967 et qui doivent être considérées de la plus grande importance (p.e. le problème des vocations). On apportera aussi quelques solutions nouvelles aux problèmes apparus au cours des dernières années.

### A.- Certains principes d'orientation de la formation

7.- La formation du missionnaire clarétain doit avoir comme objectif principal de reproduire l'existence et la vie du Christ selon le charisme de Saint Antoine Marie Claret. Pour y parvenir, la formation doit s'appuyer sur des principes d'orientation humains, chrétiens-ecclésiaux, religieux-évangéliques, apostolico-clarétains et sacerdotaux. On parle amplement de ces principes dans DF. 3-39.

Il importe ici de faire ressortir quelques principes qui doivent orienter la formation. Ils seront une aide pour résoudre les problèmes urgents. Les voici:



8.- Les formateurs devront interpréter les orientations pour la formation en faisant preuve de créativité pour apporter des solutions viables et pratiques aux problèmes urgents d'adaptation que le monde et l'Eglise actuelle exigent du Clarétain. Pour être fidèles au monde actuel nous insistons sur une formation clarétaine vivante, créatrice et efficace tout en restant fidèles à notre mission. Une vraie créativité devra donner lieu au pluralisme dans la formation, nous invitant à accepter divers styles de formation au sein de la Congrégation

9.- La formation du Clarétain doit être fondée sur une recherche toujours plus profonde de la vie communautaire. Elle doit imprégner sa vie et l'amener progressivement à vivre la communauté évangélique et missionnaire. C'est le sens de la vie communautaire qui nous fait considérer comme urgent, à tous les niveaux, aussi bien provincial que local, l'établissement de la coresponsabilité et de la cogestion formative. Elles permettront à ceux qui sont en formation de participer à la planification et à l'orientation de leur formation au cours de ses diverses étapes, selon leur capacité.

10.- La formation intégrale du clarétain devrait assumer la sensibilité culturelle, socio-économique et politique de la société actuelle. Cet aspect est un des traits de l'esprit clarétain; il permet à ceux qui sont en formation d'actualiser l'esprit prophétique du Fondateur. Pour cela, il est important que les Clarétains se préparent à s'engager socialement et temporellement selon les orientations du Magistère de l'Eglise en matière sociale et selon les circonstances et les milieux.

#### B.- Sens d'Identité clarétaine et d'appartenance à la Congrégation

11.- Il faut affronter cette crise d'identité et d'appartenance avec réalisme et efficacité malgré les difficultés que l'on peut éprouver à l'aborder de façon concrète. C'est la situation du jeune d'aujourd'hui, cherchant avec anxiété son identité personnelle dans la société, qui est à la base du problème. Si nous voulons être réalistes, nous devons compter avec ce conditionnement qui est fortement enraciné dans la nature de tous ceux qui sont en formation. La crise que nous subissons s'insère dans un contexte plus vaste sacerdotal et religieux; pour cela, les solutions que nous essaierons de donner à ce problème devront être en dépendance de l'évolution de ces problèmes dans l'Eglise. Au fur et à mesure que le rôle du prêtre et du religieux dans l'Eglise se clarifieront, nous trouverons la solution aux questions que nous nous posons aujourd'hui sur notre vocation spécifique.

12.- Cependant, nous devons essayer d'aider les formateurs en puisant dans le charisme clarétain des éléments de solution. Ceux qui sont en formation pourront ainsi assimiler et incarner aujourd'hui l'esprit clarétain. Nous ne prétendons pas, cependant, faire ici une étude complète du charisme du Fondateur. Cela a été fait dans d'autres documents. Nous soulignerons seulement ici quelques traits de son esprit et certains de ses engagements apostoliques en vue d'apporter des solutions à nos problèmes de formation.

a) Dans la vie du Fondateur apparaissent:

- Une assimilation progressive du Mystère du Christ, le Fils envoyé par le Père. Cette assimilation va de l'imitation de son style de vie à l'expérience de sa personne en lui-même et dans la Congrégation.

- Une tendance à former une communauté de collaborateurs pour l'annonce missionnaire de l'Evangile. Ceci, dans la décennie qui a suivie la fondation de la Congrégation et, en particulier, pendant son travail pastoral à Cuba.



- Un esprit prophétique nettement manifeste dans sa vie apostolique; il l'aidait à discerner les besoins du Peuple de Dieu et à prendre les moyens adaptés pour les satisfaire aussi bien dans le domaine du religieux que du social.

- Un engagement total en tant que missionnaire et évêque pour le combat contre le mal du péché et pour la diffusion du Royaume de Dieu, sans craindre de dénoncer les véritables maux des structures sociales quand celles-ci ne respectaient pas les droits fondamentaux de l'homme.

b) Pour être fidèles au charisme du Fondateur, actuellement dans la Congrégation, nous devons insister dès les premières années de la formation sur ces points:

- qu'avec le Christ nous nous sommes engagés à vivre en communauté évangélique.

- que nous devons avoir une vie fraternelle qui s'inspire de l'amour communautaire mis au service de Dieu, des hommes et de l'Eglise.

- que dans l'annonce de la Parole de Dieu, nous devons vivre en attitude missionnaire constamment et universellement. La formation du missionnaire clarétain ne serait pas authentique si les missionnaires en formation n'acceptaient pas, de manière pratique, de vivre disponibles pour être envoyés n'importe où dans le monde.

- qu'il ne peut y avoir une attitude missionnaire complète sans une identification au Christ dans sa mort et sa résurrection par l'assimilation de son sacrifice rédempteur. Le missionnaire clarétain "ne pense à rien d'autre qu'à suivre et imiter Jésus-Christ dans la prière, le travail, la souffrance et la recherche continuelle et unique de la plus grande gloire de Dieu et le salut des hommes" (Const. 9).

- que nous devons nous efforcer pour discerner prophétiquement les signes des temps dans les actions de l'Eglise et de la Congrégation, acceptant de dénoncer tout péché et injustice qui s'opposent à la réalisation historique du Salut et à la libération complète de l'homme.

c) Les deux objectifs fondamentaux de la formation sont l'identification du jeune avec l'idéal clarétain dans le monde et dans l'Eglise actuelle ainsi que le travail pour son insertion au sein de la communauté clarétaine. Afin d'atteindre ces objectifs, il faudra créer un climat de concientisation dans nos communautés formatives qui aide à l'assimilation profonde de notre réalité clarétaine. Aussi, il faudra employer tous les moyens possibles pour une vie communautaire intense tant au niveau local que dans toute la Congrégation.

Si nous réussissons concrètement à vivre l'esprit communautaire clarétain et à l'incarner dans nos communautés, ce sera la meilleure garantie de notre identification et de notre conscience d'appartenance à la communauté clarétaine. Nous pourrions également mieux nous identifier par une meilleure connaissance et une interprétation fidèle de l'histoire de la Congrégation, de sa fondation et de ses origines, de son développement et de son expansion au cours des années dans les diverses parties du monde... Il serait donc très convenable de procurer à nos formateurs et à ceux qui sont en formation, une documentation abondante pour une meilleure connaissance de la Congrégation dans son évolution historique et actuelle.

### C.- Création de Communautés évangéliques et clarétaines

13.- Nous faisons nôtre l'idée qu'une bonne partie des problèmes de la formation peuvent être résolus à partir et dans la communauté évangélique et clarétaine. Les formateurs doivent insister pour que la communauté se



construise fondée sur le développement de la foi de ses membres et sur l'approfondissement des relations interpersonnelles. Une fraternité sans partage de foi ne satisfait pas aux exigences d'une authentique communauté religieuse et une fraternité sans relations interpersonnelles ne saurait être qu'une communauté qui se détruit et disparaît.

La communauté évangélique et clarétaine est spécifiquement fondée sur la fraternité en Jésus-Christ. Elle naît de l'amour universel de la virginité. Elle s'exprime et croît dans une communauté concrète qui se donne totalement à l'apostolat et à la mission.

Voici ce que nous proposons en ce sens:

a) Que soient créées dans nos collèges de formation de véritables communautés formatives avec tout ce que cela implique. Une véritable communauté sera composée de personnes qui désirent vivre comme tel le mystère de la fraternité dans le Christ. Ce mystère vécu en plénitude ne diminuera jamais la liberté intérieure de ses membres, ni ne brisera l'intimité de la personne mais rendra ses membres capables d'affronter les difficultés de la mission religieuse et apostolique en prenant leurs responsabilités même au cœur de la plus profonde solitude, etc...

b) Qu'on intensifie la manifestation communautaire de la foi par l'écoute et la méditation de la Parole de Dieu, par la prière communautaire et personnelle, par l'Eucharistie célébrée fréquemment avec la participation de toute la communauté, par la révision de vie apostolique et communautaire...

c) Qu'on emploie, aussi souvent qu'on le jugera nécessaire, les techniques modernes susceptibles de renforcer la Communauté dans sa vie et dans sa structure comme, par exemple, la dynamique de groupes ou d'autres moyens offerts par la psychologie et qui sont valables pour la vie religieuse dans la mesure où ils respectent la liberté et l'intimité des personnes.

d) Qu'on parvienne à vivre le plus communautairement possible la pauvreté sous ses diverses formes de telle sorte que l'on éduque non seulement pour être sensibilisés spirituellement à la pauvreté mais aussi pour en vivre de façon réelle dans nos communautés. Le travail ne devra pas seulement être considéré comme un témoignage du sens humain de l'activité de l'homme, réalisé en toute liberté d'esprit, mais aussi comme expression de notre participation fraternelle à la communauté (Ev. Test. 20-21). Où ce sera possible, on ira jusqu'à l'auto-financement pour des raisons de pauvreté et de formation sans que cela nuise les études. Une formation sérieuse à la pauvreté devra remettre en question certaines attitudes qui font que nous manquons de cohérence entre ce que nous vivons et ce que nous avons professé.

e) Qu'on intègre mieux ceux qui sont en formation dans nos communautés clarétaines. On peut y parvenir à deux niveaux:

- Intégration de ceux qui sont en formation dans les conseils de formation tant au niveau local que provincial. Cela n'empêchera pas les formateurs de se réunir entre eux lorsqu'ils l'estimeront nécessaire. En même temps qu'on propose, de cette manière, une pédagogie plus efficace et plus créatrice, on veut surtout promouvoir le sens communautaire de la formation. Tous les membres de la communauté formative, tant ceux qui sont en formation que les formateurs, y participent d'une manière active; cela évite le risque d'individualisme qui pourrait nuire au processus du développement de la formation.

- Intégration de ceux qui sont en formation dans les Organismes de gouvernement, tant au niveau local que provincial et général, en conformité avec notre législation.



D.- Le Formateur clarétain. L'Equipe formative

14.- La Congrégation a manifesté une préoccupation tangible pour les formateurs tant à cause de leur nombre qu'à cause de leurs occupations et de leur préparation. De fait, les éléments qu'on exige dans nos documents (F. 76-83; Dir. 238-241; CC. 108-116) du Préfet et du Maître de novices peuvent difficilement se retrouver dans une seule personne. Plus encore aujourd'hui où les problèmes de la formation se multiplient et deviennent de plus en plus complexes. On voit donc la nécessité d'élargir les concepts de Préfet et de Maître de novices en leur adjoignant des éléments de la pédagogie communautaire. On devrait parvenir à former une équipe formative qui réunisse dans ses membres la majeure partie des éléments que l'Eglise et la Congrégation exigent de ceux qui sont chargés de la formation des candidats.

a) Le Chapitre général n'a pas l'intention de recouper l'étendue de la responsabilité dans la formation du Préfet et du Maître des novices. Cependant, une vision réaliste des fonctions de l'un et de l'autre, telles qu'elles se sont déroulées dans la Congrégation et l'apparition des phénomènes de participation et de coresponsabilité, exigent que, dans la mesure du possible, les centres de formation de la Congrégation soient dirigés par des équipes de formation.

b) L'équipe formative devra réunir un ensemble de conditions si elle veut être efficace dans sa tâche de formation:

- Elle devra s'accorder sur les critères et les orientations psychopédagogiques.

- Elle devra réunir des formateurs qui, dans leur ensemble, aient: une expérience pastorale positive, une solide formation théologique, une grande capacité et une grande souplesse d'adaptation et de rénovation (Grav. Educ. 5) aux circonstances de lieu et de temps, une profonde formation dans la vie religieuse et sacerdotale et une réelle sensibilité pour la vie spirituelle.

- Dans sa manière d'agir, elle devra conserver une certaine unité à l'intérieur du style personnel de chacun de ses membres.

c) Le formateur, surtout quand il ne fait pas partie d'une équipe formative, devra maintenir beaucoup de communications et d'échanges avec d'autres centres de formation et avec des personnes de confiance qui pourront l'aider à mener à bien sa tâche.

d) Les Organismes majeurs devront se préoccuper avec grande attention d'éveiller la vocation de formateur parmi leurs membres et leur fournir une préparation efficace en vue de l'accomplissement de leur charge.

E.- Intensifier la Vie Religieuse et la formation spirituelle

15.- Il faut tenir compte, aujourd'hui plus que jamais, des difficultés qui empêchent une solide formation spirituelle, étant donné l'influence de la culture et des changements d'attitude de l'Eglise en ce qui touche les formes de la spiritualité.

Certaines normes concrètes d'ascèse et plusieurs expressions de la spiritualité d'autrefois ont, en effet, perdu leur sens et leur valeur. On en déduit que les formateurs doivent être disposés à s'adapter et à adapter les pratiques de spiritualité, à s'ouvrir à de nouveaux styles, à accepter le pluralisme dans l'expression de la foi. De toute façon ils doivent préparer ceux qu'ils forment à ces changements et aux expériences nécessaires.

En tenant compte de cette situation, le Chapitre prend conscience de l'importance de la formation spirituelle pour le missionnaire clarétain



dans le monde actuel. La spiritualité qu'on proposera aux missionnaires en formation aura une orientation positive pour le développement de notre mission dans le monde d'aujourd'hui et de demain. Ce qui veut dire que la formation ne doit proposer comme attitude la pratique de la fuite devant les réalités temporelles et les valeurs humaines, mais plutôt une prudente rencontre avec elles, ensemble avec une maturité dans le Christ qui se propose de parvenir à la plénitude, sous la conduite de l'Esprit.

La formation du religieux clarétain -et par conséquent sa formation spirituelle- doit l'amener à rencontrer le Christ de l'Evangile, selon le mode de vie et d'existence qui ont été les siennes, appliquées à notre temps. Le jeune Clarétain se sentira ainsi fasciné et attiré par le Christ-Sauveur qu'il s'est engagé à suivre. A cause de cela, en prenant en considération les difficultés que nous avons exposées, le Chapitre propose à la Congrégation:

a) Les programmes de formation spirituelle doivent aborder les points de l'ascèse actuelle, comme par ex.:

- La nécessité de construire de communautés authentiques, objectif très difficile et qui exige une conversion personnelle profonde et persévérante dans tous les secteurs de l'existence chrétienne;

- Le renoncement pour le Royaume de Dieu qu'implique la virginité, dans un monde envahi par l'érotisme et par la supervalorisation du sexe, ce qui est une source de constante mortification et conversion pour dépasser la tension existentielle que le religieux doit supporter.

- Le sens de la pauvreté évangélique; elle exige détachement, disponibilité, désintéressement et foi en d'autres biens apportés par le Christ; sans que pour autant faille nier l'obligation de travailler à créer un monde meilleur fondé sur la liberté, la justice et le service dans ses deux dimensions: humaine et chrétienne.

b) Qu'on mette sur pied des dynamismes de formation et de révision spirituelle continus qui soient fondés sur une doctrine saine qui ne soit pas en contradiction avec le Magistère de l'Eglise. Pour y parvenir, qu'on suscite des rencontres spirituelles, des partages, des recollections, des révisions....où seront abordés les thèmes fondamentaux de la spiritualité chrétienne et clarétaine.

c) Que dans nos centres de formation on exige des études de spiritualité solidement fondées sur la Bible et la théologie, surtout en ce qui concerne la dévotion mariale et ses formes d'expression.

d) Qu'on intensifie la formation personnalisée de chaque candidat afin qu'il puisse surmonter, dans son cheminement vocationnel, les crises et les difficultés personnelles. Pour une telle formation, il est d'une très grande nécessité, tant du point de vue pédagogique que spirituel et religieux, qu'il y ait une relation profonde entre le formateur et celui qu'il forme, au moyen de la direction spirituelle, de l'orientation vocationnelle, du dialogue pastoral, de rencontres interpersonnelles, d'échanges sur les expériences vocationnelles...

e) Dans la ligne des exigences de la vie religieuse pour la prière personnelle et communautaire, et selon les orientations pratiques de la Congrégation, on doit inviter les communautés formatives à organiser leur propre vie de prière communautaire; cela préparera mieux ceux qui sont dans la formation à aborder les difficultés futures.

Là où on se joint actuellement à la prière de l'Eglise par les Laudes et les Vêpres, on permettra d'autres manières de prière comme la prière dialoguée à partir de la Parole de Dieu ou à partir d'un fait de vie, ou tou-

te autre forme de prière, ou d'expression de la foi en communauté.

Ce qui importe c'est de former plus que jamais à une véritable vie d'oraison personnelle et communautaire adaptée à la situation actuelle du monde et de l'Eglise où ils doivent vivre avec une profonde vie intérieure. On encouragera aussi la prière apostolique qui exprime l'intérêt de ceux qui sont en formation pour les initiatives apostoliques personnelles (2 Co, 6, 1-13; Phil. 1, 2 ss.).





XIX CHAPITRE GENERAL, C.M.F.





DISCOURS DE JEAN PAUL II

AUX

PERES CAPITULAIRES

( le 13 oct. 1979 )

Chers Missionnaires Fils du Coeur Immaculé de Marie.

Pendant la célébration de votre récent Chapitre général, vous avez manifesté le désir de rencontrer le Pape, pour lui exprimer votre adhésion et votre obéissance, votre disponibilité apostolique, et votre ouverture totale aux directives qu'il voudrait vous donner. Recevez avant tout ma reconnaissance pour cette attitude intérieure si digne de Religieux, de Missionnaires, de Fils de Celle qui est la Mère du Christ et de l'Eglise.

Avec ce Chapitre à peine achevé, se termine la période de rénovation et d'adaptation de vos Constitutions, commencée lors du Chapitre Spécial de 1967 et continuée avec celui de 1973. Vous avez cherché à mener à son terme cette rénovation sous la motion de l'Esprit et la direction de l'Eglise, en suivant en cela votre Fondateur S.A.M. Claret, qui renouvela les premières Constitutions avec une particulière déférence aux observations du Saint Siège (Histoire CMF. Madrid 1967, vol. I, pag. 232).

La tâche de la rénovation des Constitutions n'a pas été facile parce que vous avez voulu sauver, d'une part, la fidélité à l'inspiration authentique du Fondateur, ses objectifs, son esprit et la véritable tradition de l'Institut et, d'autre part, vous avez voulu répondre aux exigences actuelles de l'Eglise qui est en face d'un monde en processus accéléré de changement.

La rénovation du texte constitutionnel vous a obligés à approfondir votre charisme, et vous avez acquis une plus claire conscience de votre identité dans l'Eglise et des possibilités d'insertion dans la construction du Royaume de Christ, selon votre mission spécifique.

Vous êtes une Congrégation missionnaire, une Congrégation d'évangélisateurs. Pour cela, vous devez faire de l'évangélisation la raison d'être de votre Institut. Une évangélisation toujours sous la direction de l'Eglise; évangélisation universelle, "pour tous les habitants du monde" (Const. 1857, n. 2); évangélisation qui tienne grandement compte des besoins d'aujourd'hui et qui leur donne une réponse évangélique; évangélisation qui soit un témoignage, avec



un style de vie vraiment religieux; évangélisation précédée et accompagnée par la prière; agissant sous l'impulsion de l'amour au Christ et aux hommes, et sous la protection de Celle qui est l'Etoile des évangélisateurs.

Chers Fils, rappelez-vous que Jésus doit être manifesté aux fidèles et aux infidèles grâce à vous. Pour pouvoir le faire convenablement, suivez-le et imitez-le chaque fois de plus près, dans la manière de vivre, dans le travail, dans la souffrance, en cherchant toujours et uniquement la plus grande gloire de Dieu et le salut des hommes. Comme votre Saint Fondateur cultivez dans la prière une amitié spéciale apostolique avec Jésus-Christ pour pouvoir offrir au monde la Parole, intériorisée préalablement dans l'intimité silencieuse.

Dans votre mission évangélisatrice, suivez les orientations contenues dans "Evangelii Nuntiandi", la grande charte de l'évangélisation de mon prédécesseur le Pape Paul VI. Et puisque votre front d'apostolat est si vaste et diversifié, tenez compte des besoins locaux et des orientations de la Hiérarchie dans les Eglises particulières.

Finalement, comme votre Fondateur, laissez que la Vierge Marie allume dans le creuset de sa charité la flamme de votre zèle. Que ce soit l'esprit de votre Mère qui parle en vous, pour que par une annonce digne et fructueuse de l'Evangile, vous soyez appelés, et vous le soyez en réalité, ses fils.

Avec ces désirs et ces espérances, je vous encourage sur votre chemin et je vous donne à vous et à tous les membres de votre Congrégation, ma bénédiction affectueuse.

## LA MISSION DU CLARETAÏN

### AUJOURD'HUI

#### INTRODUCTION

1.- Le XIX<sup>ème</sup> Chapitre général de la Congrégation, répondant aux souhaits de la majorité de nos frères, a étudié attentivement le thème de "la mission du Claretain aujourd'hui". Conscients que toute la Congrégation nous accompagnait par la prière, nous avons, aussi, prié avec insistance le Saint Esprit, lui demandant d'éclairer notre travail capitulaire; nous avons imploré la protection de Marie qui forge dans son coeur les apôtres de la Congrégation; nous avons essayé de prendre conscience de ce que signifie pour nous " l'expérience de l'Esprit" (cf. ET, 11) que Claret a vécue et que la Congrégation a gardée vivante tout au long de son histoire.

Ce que nous avons expérimenté et considéré dans cette rencontre fraternelle -spécial moment de grâce pour la Congrégation- nous vous le présentons ici avec simplicité de coeur: nous voulons être fidèles à l'appel du Seigneur en secondant avec joie la mission d'annoncer l'Evangile de Jésus-Christ aux hommes d'aujourd'hui.

2.- Quand nous parlons de "la mission du Claretain aujourd'hui", il ne s'agit pas simplement de chercher un enrichissement à la doctrine que nous ont léguée les Chapitres généraux précédents. Il s'agit plutôt de faire face aux défis que nous présente la situation actuelle du monde, de l'Eglise et de la Congrégation elle-même.

L'éveil missionnaire et évangélisateur de l'Eglise de notre temps a suscité en nous le désir de redécouvrir et de vivre plus intensément notre vocation missionnaire et apostolique. D'autre part, le radicalisme des questions que le monde et l'Eglise nous adressent nous a obligés à affronter avec sérieux et avec courage le contenu et la portée de notre mission; il nous a poussés à mettre en relief l'enracinement christologique de notre mission claretaine et sa place dans l'Eglise; il nous a poussés aussi à examiner les attitudes fondamentales requises pour l'accomplissement de notre mission et à préciser les destinataires, les objectifs et les pistes d'action de notre apostolat, ainsi que le style de vie de nos communautés et la formation nécessaire pour annoncer efficacement l'Evangile.

Par son effort pour clarifier la doctrine sur la mission claretaine et pour lui tracer un programme, le Chapitre veut contribuer à ce que la Congrégation continue sans interruption le processus de rénovation commencé après le Concile.



3.- Par ce document, qui ne prétend pas pas épuiser le thème de la mission, le Chapitre retourne à la Congrégation la réflexion que celle-ci avait déjà initiée au niveau des communautés locales, des provinces et des conférences interprovinciales. Cette réflexion, le Chapitre la retourne enrichie par l'échange des points de vue et par l'apport des capitulaires. Ce document est donc la manifestation de ce que nous sentons et voulons pour la Congrégation afin qu'elle approfondisse, révise et programme sa mission dans les six prochaines années.

L'universalité de la Congrégation et les caractéristiques sectorielles de géographie et de culture que la famille clarétaine a progressivement acquises pendant son histoire, nous ont suggéré le niveau où situer l'analyse, le type d'étude accordé au contenu doctrinal et les pistes d'action que chaque organisme devra se tracer en harmonie avec sa propre réalité.

## DEUXIEME PARTIE

### RELECTURE DE LA MISSION CLARETAINE

49.- Jusqu'ici nous avons essayé d'analyser, sous un angle clarétain, les traits les plus provocateurs du monde d'aujourd'hui. Cette analyse n'aurait pas de sens si elle ne nous amenait pas à une nouvelle réflexion sur notre vocation et notre mission d'évangélisateurs dans l'Eglise.

Pour mieux éclairer notre mission évangélisatrice dans le monde actuel, tout d'abord nous allons nous approcher des sources historiques et doctrinales, qui conjointement avec les situations de l'homme moderne décrites dans la première partie, nous permettront ensuite de discerner l'actualité de notre charisme missionnaire. A ces deux moments de notre réflexion correspondent les deux chapitres de cette deuxième partie.

#### Chapitre I.- Les sources pour la relecture de notre charisme missionnaire

50.- Il y a deux points de référence indispensables pour éclairer l'actualité de notre charisme missionnaire:

- a) L'expérience missionnaire réalisée par le Fondateur et par la Congrégation (référence historique).
- b) La conscience évangélisatrice de l'Eglise de notre temps (référence doctrinale).

Les deux articles de ce chapitre développent ces deux points.

Art. 1.- L'Expérience missionnaire de Claret et de la Congrégation

51.- L'Esprit Saint, à travers la vie de Saint Antoine Marie Claret et par sa grâce de Fondateur, nous indique un style particulier de sainteté et d'apostolat. C'est pourquoi, chaque fois que nous voulons clarifier et promouvoir la fidélité à notre mission, nous tournons notre regard vers le Fondateur en qui s'est allumée la flamme de cette nouvelle communauté, de cette nouvelle vocation et mission dans l'Eglise (cf. Jean Paul II, le 10 nov. 1978).

52.- L'expérience spirituelle de sa vocation missionnaire fut pour le Père Fondateur le principe organisateur de son existence et la motivation profonde qui orienta toute sa vie et son activité apostolique. Cette expérience devient pour nous une source d'inspiration et d'encouragement pour répondre convenablement aujourd'hui à notre mission dans l'Eglise et dans le monde. Evoquer ici le cheminement de la vocation de Claret, c'est affirmer l'origine d'une vie répandue et suivie par la Congrégation; cette vie amène à la communion, suscite la configuration avec le Christ et nous pousse à revivre son esprit prophétique.

1.- Vocation missionnaire de Claret

53.- Le Père Claret décrit sa vocation missionnaire comme le fruit d'une expérience complexe pendant son enfance et sa jeunesse. Entre autres éléments, cette expérience comprend surtout une amitié intime avec le Christ (particulièrement à travers le sacrement de l'Eucharistie). L'intimité filiale du Christ, avec son Père, porte Claret à découvrir en Dieu le Père qui, parce qu'il aime le monde, envoie Jésus. Un autre élément très important de cette expérience de Claret, c'est une spéciale connaissance du "monde" dont il éprouve, dès sa jeunesse, la bonté, la valeur relative et les dangers qu'il comporte.

D'autre part, Claret a nourri son expérience de Dieu en Christ dans la méditation assidue de l'Ecriture Sainte. Celle-ci a interpellé Claret d'une façon incisive par les textes vocationnels des Prophètes et de Jésus; en même temps il a maintenue vivante sa sensibilité à l'égard des besoins les plus urgents de l'Eglise et de la société par rapport au plan du salut.

Un troisième élément de l'expérience spirituelle de Claret c'est Marie. Claret tient pour acquis que sa mission est étroitement rattachée à Marie, aussi bien dans ses origines que dans la pratique concrète. Marie joue un rôle très important en faveur de Claret, dans l'expérience qu'il fait du Christ et dans la connaissance des voies du salut pour le monde.

1.1. A partir de la rencontre de Dieu en Christ

54.- La rencontre profonde de Dieu en Christ s'est manifestée de diverses façons tout au long de la vie de Claret. Ceci a permis à Claret de nous offrir une synthèse de sa consécration spéciale au Christ et au Coeur Immaculé de Marie dans une vie apostolique et évangélique parfaite, par la prière et le travail assumés pour le salut des hommes et pour la gloire de Dieu le Père (cf. P.E.12).

55.- L'axe principal de la vocation missionnaire de Claret c'est la configuration avec le Christ consacré et envoyé par le Père pour le salut du monde. Dans le cheminement de Claret nous pouvons distinguer trois étapes: il a imité extérieurement les vertus dites apostoliques, il a vécu les attitudes



intérieures correspondantes à ces vertus, il s'est senti totalement transformé en Christ: "C'est le Christ qui vit en moi" (Cf. *Escritos autobiográficos*, BAC. p. 521).

56.- Claret a imité le Christ, a vécu de lui et il s'est laissé transformer intérieurement par lui. Il s'est senti poussé par le dynamisme du zèle apostolique qui le pressait; Claret a vécu dans l'abnégation, dans la pauvreté et dans la douceur; il a cultivé toutes les vertus qui pouvaient le transformer en instrument adéquat pour étendre le Règne de Dieu. Le titre de missionnaire apostolique exprime sa définition essentielle.

57.- Les traits du Christ que Claret a fait ressortir plus fortement sont les suivants:

a) Le Fils préoccupé pour les choses du Père (cf. Luc. 2, 49). Les intérêts du Père sont: qu'il soit connu, que sa volonté soit faite, que tous les hommes soient sauvés. Claret ressent la préoccupation de Jésus qui est toujours attentif à la gloire du Père et au salut des hommes. Le Christ n'a pas eu d'autres intérêts et c'est pour ces intérêts qu'il est mort sur la croix (cfr. *Autob.* 752).

58.- b) Le Fils oint par l'Esprit pour évangéliser les pauvres (cf. Lc. 4, 18): "Dieu Notre Seigneur m'a fait comprendre d'une façon spéciale ces paroles de l'Écriture: "L'Esprit du Seigneur est sur moi et il m'a envoyé porter la Bonne Nouvelle aux pauvres, panser les coeurs brisés" (Is. 61, 1) (*Aut.* 118)

Ce texte que Jésus s'est appliqué à lui-même, fait découvrir à Claret pour lui-même et pour ses missionnaires (*Aut.* 687), l'onction prophétique et l'évangélisation des pauvres. Pour notre Fondateur, le Christ est le Serviteur-Propète, consacré par l'Esprit pour annoncer la Bonne Nouvelle. La mission prophétique de Jésus constitue le noyau de l'expérience apostolique de Claret; elle est la source de son inspiration. De même que les prophètes sont toujours attentifs à Dieu et aux hommes, ainsi Claret vivra sa vocation missionnaire avec la préoccupation constante de faire tout son possible pour le salut des hommes (*cf. Autob.* 238, 448).

59.- c) Le Fils de l'homme qui n'a pas où reposer sa tête (Lc. 9, 58). Claret comprend qu'il doit vivre comme le Christ: détaché de tout, sans maison, sans possession et toujours disponible (*Aut.* 431, 222).

60.- d) Signe de contradiction (cf. Lc. 2, 34). Ce trait donne à la vie et à l'apostolat de Claret un aspect de martyr (cf. *Aut.* 222), une perspective d'espérance. Le Père Fondateur aimait considérer la mort du Christ comme victoire, comme principe de réconciliation et de salut. Rien d'étonnant que l'Eucharistie fût pour lui le lieu privilégié de rencontre avec le Christ, tout d'abord par la présence réelle, ensuite par le sacrifice et la communion. La rencontre avec le Christ dans l'Eucharistie est pour Claret la source de son énergie apostolique.

61.- e) Le Fils de Marie (cf. Lc. 1, 38; 2, 7). La dévotion de Claret à Marie se base sur le fait qu'elle est la Mère de Jésus, le Sauveur. Aussi, se sent-il "fils et ministre", formé par Marie dans la forge de sa miséricorde et de son amour (cf. *Autb.* 270). Marie est sa "Mère, sa maîtresse et sa directrice" (cf. *Propositos* 1847, BAC. p. 530).

62.- f) Le fils envoyé par le Père et consacré par l'Esprit qui partage sa vie et sa mission avec les apôtres. Claret aime considérer Jésus comme missionnaire itinérant qui "va de village et village, prêchant partout" (*Autb.* 221). Il s'enthousiasme de retrouver cet aspect dans la vie des apôtres (*ib.* 224).

Jésus cherche et appelle des coopérateurs pour partager avec eux sa vie et sa mission. Claret, aussi, cherche et trouve des compagnons pour faire

avec eux ce qu'il ne pouvait pas faire seul (cf. Escritos BAC.p.822 ss). Et dès le premier moment, en communauté de vie, en toute simplicité, il partage la suite du Christ avec ces prêtres à qui le Seigneur avait donné le même esprit dont il se sentait animé (cf. Autb.849 et 491).

## 1.2. A partir d'un contexte social et ecclésial

63.- La vocation apostolique de notre Fondateur est marquée, aussi, par les circonstances historiques. La vocation de Claret est une réponse de Dieu au cri de son peuple (cf. Ex.3,7-12). La vocation à l'apostolat lui ouvrit les yeux et le coeur pour voir et discerner les maux dont souffrait l'Eglise et la société espagnoles du XIX<sup>ème</sup> siècle; en même temps, elle lui suggéra les moyens pour y porter remède.

64.- De l'analyse de son temps, il conclut que le monde de l'époque était dominé par l'égoïsme et par l'amour des richesses, des honneurs et des plaisirs; que le peuple n'était pas évangélisé et qu'on manquait de prédicateurs apostoliques de vie évangélique (cf. Autb. 357-358,695; Escritos BAC,p. 822 ss.).

65.- Son expérience profonde a conduit Claret à une contestation radicale de la puissance économique, à une attitude distincte de toute faction politique, à une consécration totale à l'évangélisation des gens et à la formation des séminaristes et des prêtres. En même temps, il relevait le défi découlant des besoins humains et sociaux des hommes de son temps.

66.- Doué d'un coeur compatissant, Claret ne savait pas se refuser à porter secours là où il voyait un besoin corporel (cf. Autb.10,19,170,173, ss.). Il fut extrêmement sensible à la dignité de l'homme, de tous les hommes, même des criminels et des scélérats (cf. Autb.32,417-428,583,584). Il fit preuve d'un grand amour, d'une véritable passion pour le monde du travail et pour la dignité des travailleurs (cf.31-34,56-63,563-564). Il travailla par tous les moyens possibles pour libérer les hommes de l'ignorance et pour moderniser leur culture. Et nous pouvons bien dire qu'il a été particulièrement sensible au sens de la justice, au point de mériter qu'on écrive sur sa tombe l'épithète: "Dilexi justitiam".

67.- Pour réaliser sa mission, Claret a employé volontiers tous les moyens à sa portée, que ce soient ses dons personnels, naturels ou surnaturels, ou d'autres dons que le progrès et l'évolution de la société mettaient à sa disposition. Il s'est servi de sa sensibilité artistique et de toutes ses connaissances jusqu'au point de pouvoir dire qu'il avait mis au service de sa mission tout ce qu'il avait appris dans sa vie. La créativité intuitive lui permit d'aller à la rencontre des besoins les plus divers avec les remèdes les plus opportuns. Il réunit des compagnons; il mit sur pied des institutions et il stimula ses amis au service de la mission évangélisatrice. D'autre part, nous pouvons dire qu'il ne négligea aucun moyen, et qu'il employa d'une façon spéciale la presse pour la diffusion de l'Evangile.

68.- La fondation de notre Congrégation, il faut la considérer comme fruit et comme expression de ce zèle apostolique. Il communiqua à la Congrégation ses préoccupations missionnaires et il lui signala des objectifs évangélisateurs et, pour qu'elle puisse les atteindre, il lui suggéra de se servir de tous les moyens possibles.



## 2.- Le vécu missionnaire de la Congrégation

70.- La Congrégation a toujours gardé vivante la conscience d'être née dans l'Eglise comme une communauté convoquée et consacrée par l'Esprit Saint à travers la médiation de Saint Antoine Marie Claret. Héritière de l'esprit missionnaire de son Fondateur, la Congrégation se sent responsable d'actualiser et de promouvoir les initiatives missionnaires qu'il n'a pu réaliser lui-même. Notre Fondateur nous a introduits dans une particulière compréhension et expérience du Christ oint et envoyé par le Père (cf. Jn. 10, 36; Lc. 4, 18; Autb. 118), dont la consécration et la mission se continuent dans l'Eglise (cf. AG. 3-5). C'est ainsi que Claret exerce sa paternité envers notre famille missionnaire.

71.- Son charisme, en tant qu'expérience de l'Esprit (cf. ET. 11), a été accueilli, servi, développé et enrichi par les différentes générations de missionnaires, donnant ainsi un sens à notre projet de vie. Le charisme de fondateur de Claret a été reconnu, à plusieurs reprises et de diverses manières, comme la racine de l'unité et de la consistance de notre communauté. Le côté missionnaire de Claret a été et devra être toujours un point de référence, une source de motivation et un critère de discernement pour confronter et réviser nos options missionnaires aussi bien que notre vie et nos attitudes.

72.- Sous la même donation de grâce qu'est le charisme, se retrouvent inséparablement unies la consécration et la mission. Il convient de remarquer que la mission ne s'identifie simplement avec les œuvres apostoliques. La mission suppose une communication de grâce ordonnée à une édification particulière du Royaume par des œuvres apostoliques. C'est cette communication de grâce qui commande le choix des œuvres apostoliques et qui donne un style particulier à nos activités.

### 2.1. Quelques faits de la vie de la Congrégation

73.- L'histoire de la Congrégation est l'incarnation et la réalisation historique du charisme de fondateur de Claret. Le premier fait de cette histoire est consigné par le Fondateur lui-même dans sa lettre à Pie IX: "C'est ainsi que nous avons commencé et nous avons continué, en menant une vie strictement commune. Nous travaillions tous dans l'exercice du ministère sacré" (Autb. 491; lettre à Pie IX, avril 1859).

Les tâches missionnaires de la première heure de la Congrégation étaient les missions populaires, le catéchisme aux enfants, les exercices spirituels pour le clergé, pour les séminaristes et pour les religieux.

74.- Avec l'accroissement numérique de ses membres et avec les demandes des évêques, sans jamais abandonner ses premières activités, la Congrégation s'ouvrit à une expansion missionnaire qui visait à susciter des communautés de catéchumènes là où le Christ n'avait pas été annoncé. Il ne s'agissait pas seulement d'une expansion géographique, mais aussi d'une ouverture à de nouvelles cultures, accompagnée d'un mouvement d'incarnation en elles.

75.- De la catéchèse des enfants et des adultes réalisée dans les missions populaires et dans nos églises et orientée vers une vie sacramentelle plus mûre et plus profonde, la Congrégation passa, très tôt, à une intégration de la foi dans l'ensemble de la culture et de la personne humaine par l'éducation chrétienne. C'est le moment où l'accroissement du personnel a permis à la Congrégation de s'engager à fond dans le secteur de l'enseignement. Ensuite, ce fut le tour des paroisses qui furent acceptées en raison de leurs possibilités missionnaires.



76.- Fruit de l'inspiration de Claret et prolongement de son esprit, l'attention spéciale de la Congrégation à la formation du clergé et des religieux et à l'apostolat de la presse qui a absorbé, au début du siècle, une partie considérable de notre service à l'Eglise. La Congrégation a orienté une partie de sa préoccupation pour la rechristianisation des masses populaires au renforcement de l'Eglise, mystère de salut, par la formation d'évangélistes, par la direction spirituelle et l'enseignement dans les séminaires et universités, par des publications spécialisées ou de divulgation, etc... Au cours des dernières années, une grande partie de l'activité de la Congrégation s'est concentrée dans le service de la Vie religieuse.

77.- Ce bref aperçu historique nous montre la vie de la Congrégation déjà du temps du Fondateur, arrosée du sang du martyr. Comme le Fondateur, la Congrégation a subi la persécution, l'exil et la mort; elle a laissé à l'histoire des gestes héroïques, tout d'abord peu d'années après la fondation, ensuite au Mexique, en Espagne, en Chine, à Cuba et dernièrement en Guinée Equatoriale. A ces manifestations éclatantes des stigmates du Sauveur, nous devons ajouter les nombreuses vies qui silencieusement ont été prématurément fauchées par la mort à cause du climat, de l'insalubrité et les conditions de vie difficiles des territoires de mission.

78.- Les critères pour établir une communauté, pour commencer un apostolat ou pour accepter un engagement, ont été, en général: le besoin d'évangélisation, l'urgence apostolique et la stratégie d'un service spécialisé, suivant ainsi les mêmes critères de notre Fondateur (cf. Autb. 200 ss.). L'histoire de la Congrégation est une feuille de service bien remplie en faveur des pauvres, des classes populaires et de la promotion et formation des agents d'évangélisation.

## 2.2. Conscience explicite de sa mission

79.- C'est surtout par l'enseignement des Supérieurs généraux que la Congrégation a été toujours stimulée à réfléchir sur les valeurs de notre vocation missionnaire et à les vivre. Cependant, en répondant aux demandes de rénovation du Concile Vatican II, la Congrégation a fait un grand effort collectif pour redécouvrir et réactualiser le charisme missionnaire de notre Fondateur. Les fruits de cette mûre réflexion, ce sont les documents capitulaires de 1967. Leur doctrine sur le charisme et le patrimoine spirituel de la Congrégation ont été et sont encore un appel très fort à la fidélité à notre vocation. Le Chapitre de 1973, tout en se remettant à cette doctrine comme source valable et non encore dépassée, la compléta avec des pages importantes d'ordre doctrinal et normatif sur la communauté missionnaire.

80.- Récemment, la lettre circulaire sur le Coeur de Marie et la Congrégation à l'heure actuelle (1978) du P. Antonio Leghisa, a marqué un pas en avant dans la réinterprétation de notre esprit missionnaire, en approfondissant l'aspect marial du charisme de la Congrégation.

81.- Aujourd'hui, en voulant reconsidérer nos formes de vie et d'apostolat, pour être des ministres efficaces de l'Evangile, nous ne pouvons faire autrement que revenir aux points les plus significatifs de ce mouvement de rénovation encore en cours. Nous insistons d'une façon spéciale sur le besoin d'accueillir et d'assimiler le texte rénové des Constitutions comme engagement solennel à être fidèles à ce que nous devons être dans l'Eglise.

82.- En ces moments où nous voulons renforcer la cohérence de notre vie et de notre engagement missionnaire, nous donnons ci-après, en synthèse, la vision qu'à partir du Chapitre Spécial de 1967 la Congrégation a des attitudes de base qui ont caractérisé la consécration et la mission de Claret;



elles doivent constituer les traits essentiels d'identification de tout clarétain. Les voici:

83.- Expérience profonde de Dieu comme Père; il vit intensément la filiation divine.

- Configuration au Fils consacré et envoyé pour sauver les hommes.
- Sens profond de la filiation mariale.
- Vie strictement évangélique; suite du Christ pauvre, vierge et obéissant.
- Vie de communauté à la style des apôtres.
- Expression fervente de la charité qui unit à Dieu et zèle apostolique pour le salut des hommes.
- Ministère inspiré dans la foi, la prière et l'amour de la Parole de Dieu écoutée et assimilée.

84.- Ces attitudes sont présentes dans tout service clarétain rendu à l'Eglise; il doit avoir un indiscutable caractère évangélisateur. Comme le Fondateur, le Clarétain, dans l'accomplissement de sa mission:

85.- Annonce le Père pour qu'il soit connu et aimé (d'ici découle l'importance de la gloire de Dieu dans la spiritualité de Claret (cf. Autb. 42, 153);

- Il se sent oint par l'Esprit et envoyé aux pauvres (l'amour le presse à s'engager pour l'homme (cf. Autb. 313, 448);
- Il se sent fils et ministre de Marie, formé dans la forge de son amour;
- Par sa pauvreté, il annonce aux hommes les biens du Royaume;
- Par son célibat, il se rend disponible et il exprime son ardente charité;
- Par son obéissance à l'Eglise, au Pape à l'Evêque, il annonce le mystère du Christ obéissant, attentif à la gloire du Père et toujours itinérant;
- Par sa vie en communauté, il évoque la communauté évangélisée et évangélisatrice;
- Il écoute et assimile la Parole de Dieu avec foi et avec amour pour mieux accomplir sa mission prophétique et pour être apôtre, témoin et martyr;
- Il est attentif aux besoins du monde et de l'Eglise; il fait recours à une grande variété de moyens pour sauver les hommes et il reste toujours attentif à ce qui est le plus urgent, le plus opportun et le plus efficace.

86.- Voilà des attitudes et des traits qui définissent un projet de vie pour la mission. Ces attitudes et ces traits constituent une spiritualité de haute qualité qui a déjà pris forme dans la sainteté exemplaire de Saint Antoine M. Claret. Dans les cent trente années de vie de la Congrégation, beaucoup de nos frères ont essayé d'y parvenir. Tous les Clarétains, nous devons nous sentir interpellés par elle.

#### Art. 2.- La Conscience évangélisatrice de l'Eglise de notre temps

87.- Notre mission clarétaine n'a aucun sens si on ne la situe pas à l'intérieur de la mission de l'Eglise. Il ne serait pas possible de discerner la validité de notre mission si ce n'est à la lumière du discernement qui permet à l'Eglise de notre temps d'être vraiment évangélisatrice, messagère de la Bonne Nouvelle aujourd'hui pour l'humanité.

88.- L'Esprit suscite dans l'Eglise d'aujourd'hui une sensibilité apostolique et un éveil à l'égard de quelques valeurs qui la pressent à rester fidèle à sa mission évangélisatrice: une nouvelle compréhension de l'hom-



me à qui elle est envoyée et qui se débat à la recherche d'une atmosphère de liberté où pouvoir exprimer sa dignité de premier-né de la création; une conscience renouvelée d'elle-même en tant que réalité communionnelle qui s'exprime en termes de participation et de multiplicité de services; une adhésion plus pure, par la foi, à Jésus-Christ, son Seigneur, qui la pousse avec véhémence à annoncer le Royaume, au milieu des contradictions du monde, à ceux qui humainement ne comptent pas.

89.- Cette action de l'Esprit se perçoit à travers quelques faits significatifs qui ont lieu ici et là dans l'Eglise, par exemple: l'engagement de chrétiens dans des oeuvres de promotion et de libération, la présence évangélisatrice des laïcs, la multiplicité des charismes de renouveau personnel et communautaire, les communautés chrétiennes nées pour l'approfondissement et la transmission de la foi, les nouveaux ministères, les services missionnaires en faveur du monde non-chrétien ou du monde déchristianisé, la présence chrétienne parmi les peuples démunis, l'affirmation de la conscience et de l'expression religieuse des peuples, l'attraction de la personnalité de Jésus sentie par la jeunesse, la faim de la Parole de Dieu, les nouvelles formes de suivre le Christ en esprit et en oeuvres évangéliques, etc..

90.- En même temps, face aux problèmes propres de notre époque, l'Eglise, assistée du Saint Esprit, forme par son magistère la conscience qui discerne, oriente et stimule ces faits de vie chrétienne en vue du service de la mission. Toute notre époque a un point de référence extraordinaire et essentiel dans le Concile Vatican II. En plus, elle bénéficie du magistère de Paul VI (EN.), de Jean Paul II (RH), d'importants documents synodaux (1971, sur la justice dans le monde; 1974, sur l'évangélisation; 1977, sur la catéchèse) et des conférences épiscopales de plusieurs régions, qui offrent une copieuse et solide doctrine sur la mission évangélisatrice de l'Eglise et sur ses options pour notre temps. C'est cette doctrine qui doit guider la réflexion et les engagements de notre Congrégation à l'heure actuelle.

#### 1.- De la Mission de Jésus à la Mission de l'Eglise

91.- Devant la crise de dé-sacralisation qui a secoué notre temps, l'Eglise a réaffirmé sa propre identité en se tournant vers le commandement de Jésus: "Allez par le monde entier et proclamez l'Evangile à toutes les créatures" (Mc.16,15). C'est dans ce sens que Paul VI a pu dire, avec le synode de 1974, que "la tâche de l'évangélisation de tous les peuples constitue la mission essentielle de l'Eglise" (EN.14). Il en découle que mission et évangélisation doivent exprimer un contenu identique, aussi bien quand nous parlons de l'Eglise que quand nous parlons de Jésus lui-même, qui a dit qu'il avait été envoyé pour apporter la Bonne Nouvelle aux pauvres (cf. Lc.4,18).

92.- La Bonne Nouvelle que Jésus apporte n'est pas une simple notion; c'est une réalité accomplie (cf. Mc.1,15) qu'il appelle le Royaume et que lui-même introduit dans le monde. Il s'agit de quelque chose de "si important que, par rapport au Royaume, tout devient le reste qui nous est donné par surcroît. Seulement le Royaume est donc absolu et tout le reste n'est que relatif. Le Seigneur se plaira à décrire de diverses manières le bonheur d'appartenir à ce Royaume (un bonheur paradoxal fait de choses que le monde rejette), les exigences du Royaume et sa loi fondamentale, les messagers du Royaume, ses mystères, ses fils, la vigilance et la fidélité exigées de ceux qui attendent son arrivée définitive" (EN 8). La meilleure réalisation du Royaume se fait en Jésus lui-même, qui est donation de grâce et réponse humaine, proclamation de la loi nouvelle de l'amour et son accomplissement parfait.

93.- A l'annonce de ce Royaume et à son instauration dans le monde, se rattache nécessairement l'existence de l'Eglise, car elle en est "le germe



et le commencement"(LG.5).L'existence de l'Eglise, de même que celle de Jésus, a comme centre la proclamation et la réalisation du Royaume; il n'est pas de ce monde mais il est pour ce monde un don de grâce; l'Eglise se presse d'inviter les gens à la conversion du coeur et propose aux coeurs accueillants des oeuvres différentes capables de changer le monde; elle proclame un message de fraternité universelle et crée vraiment entre les évangelisateurs une communion douée de force évangelisatrice; elle annonce un salut transcendant qui n'est pas une création humaine mais un don de Dieu qui touche le temps et la création terrestre de l'homme, anticipation d'un ciel nouveau et d'une terre nouvelle...

94.- La Concile Vatican II (LG. chap.I), s'inspirant du langage de Saint Paul, fait découler cette mission de l'Eglise de sa condition de sacrement de salut, placée par Dieu au centre de l'histoire humaine.Par sa condition de corps et plénitude du Christ glorieux, l'Eglise est l'expression visible du message de salut, de sorte que par sa présence et par sa parole, l'homme saisit la présence et la Parole du Christ.Il en découle donc que l'Eglise doit être l'image du Christ ressuscité, une manifestation du Christ se présentant au monde comme à travers une nouvelle humanité.

95.- Ainsi donc, le message de salut est signifié et communiqué par le témoignage (martyre) et par le service de la Parole.La Parole de l'Eglise est sacramentelle du fait qu'elle transmet efficacement l'Esprit Saint, l'Esprit de Jésus envoyé pour renouveler la face de la terre.Par la parole et par le témoignage (sa propre vie et sa propre mort), l'Eglise proclame au monde et actualise l'oeuvre et la mission du Christ, qui est le sacrement primordial donné par le Père pour le salut de tous les hommes.

96.- Le grand mouvement suscité par Vatican II peut être défini comme un effort pour redonner de la puissance évangelisatrice au langage et aux attitudes de l'Eglise: à la liturgie, à la catéchèse, au dialogue avec la culture, à l'organisation pastorale, à la vie consacrée.

## 2.- La Bonne Nouvelle que l'Eglise proclame

97.- Notre époque a été prodigue en doctrines de libération et de salut qui se préoccupent surtout de la condition de "menacé" qui affecte l'homme d'aujourd'hui (cf.RH. 16).Ceci a stimulé l'Eglise à préciser le contenu de son message, qu'elle n' a pas créé, mais qu'elle a reçu du Christ pour le transmettre aux hommes.

98.- La Bonne Nouvelle que l'Eglise proclame est un salut qui, en tant que don de grâce et de miséricorde de la part de Dieu, est offert à tous les hommes en Jésus-Christ, le Fils de Dieu fait homme, mort et ressuscité(cf. EN.27).Ce salut n'est pas une réalité de ce monde, en ce sens qu'il ne surgit pas d'ici, il ne s'épuise pas ici, conformément à des attentes temporelles.Cependant, le salut nous est déjà donné dans le temps et l'espace de l'homme, temps et espace que le Christ a assumés par sa vie, sa mort et sa résurrection et qui, par conséquent, constituent maintenant une histoire et une terre de salut, après avoir été libérées du mal qui, découlant du coeur de l'homme, les avait marquées comme temps de destruction et lieu d'exil.

99.- L' Eglise témoigne que Dieu le Père, en Jésus son Fils, aime tous les hommes comme ses enfants, leur communique l'esprit de fils.Le fils est le contraire de l'esclave (cf.Gal.4,7;Rom.8,15): il lui revient d'être héritier avec le Christ et comme le Christ; il est constitué en seigneurie et liberté. Ceci signifie que le message de salut de Jésus implique une libération totale de l'homme, de tout ce qui l'opprime et qui porte atteinte à son intégrité et



à sa dignité de fils de Dieu. C'est vers tout cela que s'oriente le dynamisme de la prédication de l'Eglise, de la prière chrétienne et de la vie sacramentelle dans tout son développement.

100.- Le péché, l'ignorance, la douleur, la faim, la pauvreté empêchent que la vie fleurisse en proclamation de la gloire de Dieu le Père (cf. Rom. 8, 15-21); situation d'autant plus aberrante que la dégradation dont souffrent certains est souvent l'oeuvre de la dureté de coeur d'autres hommes. C'est pourquoi, les prophètes et Jésus lui-même, au-delà de l'universalité de l'annonce du salut, ont manifesté une prédilection pour les pauvres, les opprimés, les malades et les abandonnés. C'est cet aspect aussi qui explique les sentiments de l'Eglise de notre temps: "L'action en faveur de la justice et la participation à la transformation du monde nous semble nettement une dimension constitutive de la prédication évangélique, c'est-à-dire, de la mission de l'Eglise pour le rachat du genre humain et pour la libération de toutes les situations d'oppression" (SO. de 1971, intro. cf. EN. 30-38).

101.- L'évangélisation est une invitation à édifier une nouvelle humanité qui met dans le coeur de l'homme la force nécessaire pour réaliser cette édification: le don de Jésus-Christ, l'Esprit créateur et rénovateur qui n'est pas esprit de violence ni d'amertume, mais de communion et d'espérance.

### 3.- Annoncer l'Evangile à toute créature

102.- L'Eglise de notre temps ne peut faire autrement que de se sentir fortement secouée par le fait que deux tiers de l'humanité n'ont pas encore reçu l'annonce de l'Evangile. En plus, depuis quelques décennies, on fait état d'un processus de déchristianisation des masses populaires jadis fidèles à l'Eglise du Christ; en elles fleurissaient les vocations missionnaires pour le monde non-croyant.

Dans cette situation, où semble s'évanouir l'universalité du message de salut de l'Eglise, celle-ci ne cesse pas de répéter le commandement de Jésus qui l'envoie vers tous les hommes et qui lui exige la mobilisation missionnaire et la transparence qui lui est propre en tant que sacrement universel de salut.

103.- 3.1. Paul VI (cf. EN. 50) signala quelques obstacles qui ont empêché et qui empêchent encore l'oeuvre de l'évangélisation. L'un des plus importants est la résistance offerte à l'évangélisation par ses destinataires qui n'acceptent pas la conversion et le changement exigés par l'évangélisation et dont l'annonce ne répond pas à leurs attentes.

104.- La prédication de l'Evangile est parfois rendue difficile et même impossible par le pouvoir public, qui, pour des raisons diverses (préservation d'une culture nationale, sécurité de l'Etat, etc...) oppose aux évangélisateurs la discrimination et la persécution. Cette pénible situation a lieu aussi aujourd'hui dans des pays de tradition nettement chrétienne.

105.- Un autre obstacle est "la tentation des évangélisateurs mêmes de rétrécir, sous des prétextes différents, le domaine de leur action missionnaire" (ib). Il s'agit d'une mission qui demande une grande disponibilité aux évangélisateurs et aux églises locales. Le Concile (cf. CD. 6) a rappelé à celles-ci, en vertu de la doctrine de la collégialité, l'urgence de s'occuper de l'évangélisation de tous les peuples. D'autre part, cette disponibilité doit être une caractéristique fondamentale de ces corps d'église qui sont nés pour travailler au service de l'évangélisation.

106.- 3.2. L'Eglise de notre temps s'est manifestée très attentive au problème des cultures, qui ont pu parfois dresser des barrières à la diffu -



sion de l'Evangile. L'Eglise est consciente que l'évangélisateur ne peut ignorer la pluralité des cultures (cf. GS. 53) et que la "construction du Royaume ne peut se faire sans employer des éléments de la culture et des cultures humaines" (EN. 20). La disponibilité missionnaire de l'Eglise à l'égard des cultures fait partie de la théologie de l'incarnation. Par sa disponibilité missionnaire, l'Eglise entre d'une façon spéciale, comme don de salut, dans l'histoire et dans la condition concrète des hommes comme le Christ l'a fait par son incarnation. Et on peut même dire que dans ce sens, elle complète l'incarnation du Christ, en plus de se conformer à son modèle de dépouillement en vue du service (cf. Phil. 2, 7-8).

107.- On peut difficilement parler d'église locale si elle n'est pas "profondément amalgamée avec les personnes, mais aussi avec les aspirations, les richesses et les limites, les façons de prier, d'aimer, de considérer la vie et le monde qui marquent tel ou tel ensemble humain" (EN. 63). Elle a "le rôle d'assimiler l'essentiel du message évangélique, de le transposer, sans la moindre trahison de sa vérité essentielle, dans le langage que ces hommes comprennent, puis de l'annoncer dans ce même langage" (ib).

108.- 3.3. Voilà, donc, comment Paul VI a introduit le thème du langage, qui a un rôle si important dans la proclamation universelle de l'Evangile. Il s'agit d'un langage universel, incluant tout ce qui est expression d'une foi et d'un comportement et qui peut véhiculer un dialogue pour lequel il a été destiné et par lequel il se perfectionne. La force d'interpellation du message est conditionnée par sa transmission à travers des signes expressifs, accessibles, suggestifs et en harmonie avec les aspirations profondes, (parfois formulées d'une façon incomplète), des personnes ou des groupes.

En ce domaine, la responsabilité de l'Eglise s'exerce en deux directions: garder inaltéré le dépôt de la foi en le transmettant dans toute son intégrité, et, en même temps, adapter son expression dans les signes liturgiques, dans la catéchèse, dans la prédication, dans l'ensemble de l'image sociale de l'Eglise et dans son comportement oecuménique.

109.- Le dialogue que l'évangélisateur doit cultiver aura lieu, surtout, à l'intérieur de l'ensemble de valeurs propres, en faisant un effort pour harmoniser foi et culture dans une synthèse de vie. Cette expérience préparera l'évangélisateur à accompagner d'autres personnes et d'autres communautés dans un processus semblable. La préoccupation manifestée par l'Eglise ces dernières années pour la formation répond en grande partie au besoin qu'ont les évangélisateurs de réussir cette synthèse qui est loin d'être facilitée par le processus culturel moderne.

110.- 3.4. L'Eglise doit vivre sa mission universelle comme un projet: avec la tension propre du moment actuel du salut dans l'attente de la venue du Seigneur. L'oeuvre de l'Eglise n'est pas une question de puissance ou de prestige ou de prise de position. Plutôt elle doit répondre au dynamisme de croissance et d'accompagnement que Jésus, par ses paraboles, a attribué à la phase terrestre du royaume. Les références à la diversité de terrains, aux temps et aux moments par lesquels la semence du Royaume doit passer, à la protection nécessaire pour son développement, etc... ce sont des appels à un discernement résultant de l'examen attentif des signes des temps. (Cf. Mt. 13, 24-30).

111.- C'est le discernement pastoral de l'Eglise qui, dans le vaste panorama de la mission, lui signalera dans les diverses époques un choix d'objectifs concrets pour orienter sa mobilisation évangélisatrice selon les besoins de chaque époque. L'Eglise du temps des Apôtres a connu ces moments spéciaux de discernement pastoral et de fixation de priorités pastorales (cf. Act. 4, 23-31; 6, 1-7; 11, 1-18; 13, 1-3). Actuellement, la prudence pastorale du Pape et des évêques agit de la même manière en dirigeant l'effort universel de l'évan-



gélisation vers de plans d'action qui détectent des urgences spécifiques, signalent des sujets prioritaires, établissent des stratégies apostoliques.. Il est évident que rien de tout cela ne contredit la mission universelle de l'Eglise mais contribue plutôt à son exercice.

#### 4.- La Communauté qui proclame l'Evangile

112.- En se référant aux agents d'évangélisation, Paul VI a remarqué que l'action évangélisatrice est toujours une action ecclésiale, jamais individuelle ou isolée (cf. EN.60). C'est une action qui se rattache à l'Eglise non seulement par une relation d'ordre institutionnel, mais aussi par les "liens invisibles et des racines cachées relevant de l'ordre de la grâce"(ib). L'Eglise qui est le fruit de la convocation par la Parole, est elle-même responsable du témoignage et de la proclamation de la Parole. L'évangélisateur est un messager envoyé par la communauté ecclésiale pour l'édification de l'Eglise, communauté de salut, pour son implantation dans de nombreuses communautés ou églises locales. Son oeuvre ne sera authentique que si elle se fait en pleine communion avec l'Eglise du Christ.

113.- 4.1. L'évangélisation est une action ecclésiale complexe, riche et dynamique, comme le rappelle EN.17. Il s'agit d'une quantité multiple d'actions qui, relevant de divers agents, révèlent une seule source et mènent à un même but: la communion ecclésiale. L'Eglise de notre temps a pris fortement conscience de cette complexité et des exigences qu'elle présente aux divers agents d'évangélisation: du successeur de Pierre jusqu'aux nouveaux ministres de la Parole (cf. EN. 67-73). Tous ces agents enrichissent la capacité d'évangélisation de l'Eglise et sont un signe de la présence agissante de l'Esprit.

114.- A cette complexité objective de l'oeuvre du salut, correspond le grand nombre de moyens mis au service de l'évangélisation par la vie même de l'Eglise et par le progrès de l'époque actuelle. Une diversification des actions peut alors signifier une variété de techniques et de méthodes qui requièrent des agents spécialisés. Ceux-ci malgré le légitime pluralisme de leur langage, ne peuvent manquer de références claires à ce qui est central dans la communion ecclésiale.

115.- 4.2. La clarification de la conscience évangélisatrice de l'Eglise de notre temps accorde une place importante à la théologie du laïc, qui a atteint sa maturité à Vatican II. Celui-ci l'a structurée à partir du statut sacramentel du laïc dans l'Eglise. Il est évident qu'un projet évangélisateur ne peut se faire en marge de la participation active des laïcs, de qui relèvent des tâches spécifiques pour la transformation du monde dans un sens chrétien. Ces fonctions spécifiques ne peuvent être exercées par d'autres secteurs de l'Eglise. Il est donc normal que, dans ce domaine comme dans d'autres, les laïcs aient leur propre voix et exercent le protagonisme qui correspond à un secteur mûr de la communauté croyante.

116.- Les divers mouvements qui surgissent aujourd'hui parmi les laïcs expriment leur recherche d'une spiritualité à la hauteur des responsabilités ecclésiales que comporte leur engagement évangélisateur. Il est très important de les accompagner dans cette recherche en respectant soigneusement leur identité laïque et en acceptant leur apport critique à la communauté.

117.- La conception renouvelée de l'Eglise comme communauté de salut a offert un cadre approprié pour l'accueil des charismes dont l'Esprit Saint anime l'Eglise. Ils sont l'expression concrète de l'initiative qui revient à l'Esprit Saint dans la construction de l'Eglise postpascale... Ce sont, en effet, des dons gratuitement distribués à chacun pour le bien commun, selon la doctrine de Saint Paul (cf. I Co.12,4-13).



118.- C'est pourquoi, les charismes doivent être en même temps une expression de la liberté dans l'Esprit propre aux enfants de Dieu (Rom.8,2) et une affirmation de la loi nouvelle de l'amour, qui opère la réconciliation et la communion, qui dispose au service et qui rassemble l'Eglise. Cette référence à l'Eglise constitue la clé pour discerner ce qui procède vraiment de l'Esprit et qui contribue à l'oeuvre du salut.

119.- Conformément à l'enseignement de Saint Paul (cf. I Co.12,28-30), il faut identifier correctement chacun des charismes afin qu'ils aient, sans confusion, leur propre place dans l'Eglise. Cette identification des charismes doit se faire avec beaucoup de prudence, car la diversité des dons, en tant que telle, échappe au calcul humain des besoins de l'Eglise; et, aussi, on ne doit pas étouffer l'Esprit.

120.- 4.4. Promouvoir la communion et la participation dans l'Eglise c'est déjà la préparer à l'oeuvre évangélisatrice; c'est faire progresser la construction du Royaume, comme l'a exprimé à plusieurs reprises la Conférence épiscopale de Puebla. D'où l'attention qu'il faut prêter aux groupes les plus significatifs de cette communion et participation qui apparaissent dans l'Eglise aujourd'hui.

121.- Les groupes qui jouissent d'une estime spéciale, comme les communautés ecclésiales de base et les communautés catéchuménales, méritent bien sûr notre attention; mais dans cet ordre de choses, nous devons accorder une certaine priorité à la communauté religieuse, qui est, par sa nature la plus intime, un endroit de témoignage de l'Evangile et une source de multiples initiatives missionnaires. Il est indispensable de préserver son identité afin qu'elle puisse apporter à l'Eglise et à l'oeuvre évangélisatrice sa disponibilité, son originalité, son imagination et son esprit d'entreprise, caractéristiques de la communauté religieuse selon Paul VI (cf. EN 69). Située dans cette grande perspective de l'évangélisation, la communauté religieuse peut à son tour trouver des motifs qui, en la poussant à vivre plus intimement ses relations avec l'Eglise dans son ensemble, lui inspirent une rénovation intérieure, le style le plus approprié de présence dans le monde et les oeuvres apostoliques les plus convenables à sa nature.

122.- La communauté religieuse, en tant que réalité de communion, qui s'insère d'une façon effective dans la pastorale d'ensemble, doit en même temps, maintenir vivante dans l'église locale la projection universelle; elle doit rendre explicite la dimension missionnaire propre à toute communauté née de l'Esprit et enrichie par l'Esprit pour coopérer au salut.

## Chapitre II.- Notre Charisme Missionnaire Aujourd'hui

123.- La Congrégation, consciente de sa vocation missionnaire, sent un appel pressant à y être fidèle et éprouve un besoin concret de surmonter les obstacles qui difficultent ou affaiblissent sa réponse. Sinon explicitement, au moins dans le tréfonds des aspirations et des inquiétudes de beaucoup de Clarétains, on trouve les mêmes questions que, d'une façon si radicale s'est posées le Synode de 1974 au sujet de l'évangélisation:

- Quelle efficacité a-t-elle, de nos jours, l'énergie cachée de la Bonne Nouvelle, capable de secouer profondément la conscience de l'homme?.

- Jusqu'où et comment, cette force évangélique peut-elle transfor-  
mer réellement l'homme d'aujourd'hui?

- Quelles méthodes faut-il employer pour l'annonce de l'Evangile  
afin que sa puissance soit efficace? (EN.4).

124.- Des questions semblables naissent, aussi, de notre condition de  
missionnaires:

- Comment évangéliser dans l'Eglise en fidélité à notre charisme?

- Comment évangéliser selon notre esprit les secteurs qui nous ont  
été confiés et ces autres secteurs où nous ne sommes pas présents  
mais où nous devrions l'être?

125.- Pour y répondre d'une façon appropriée, tous les Clarétains  
devrions faire un effort pour:

1.- Rénover l'expérience de la vocation commune que nous avons reçue  
dans l'Eglise en vue d'une mission spécifique.

2.- Etre conscients des exigences de cette mission aujourd'hui, tant  
au niveau personnel que communautaire.

3.- Assumer les engagements qui sont indispensables à l'heure act-  
uelle pour la rénovation de notre projet missionnaire.

#### Art.- 1.- Une Communauté pour la Mission

126.- Notre vocation et notre mission dans l'Eglise sont une grâce,  
un fruit de l'Esprit Saint qui répand ses dons librement. Cela, que théorique-  
ment ne nous est pas inconnu, n'arrive pas à avoir assez de poids dans notre  
vie et, à la différence de Notre Fondateur, ne parvient pas à être le princi-  
pe qui organise et articule tous nos rêves, toutes nos aspirations et tous  
nos projets.

127.- Au Chapitre de 1973 (cf. CA.11; 2F,4; 2F,11 et 12; 2VR 6) et à  
l'Assemblée de Costa Rica (Déclaration n.23), on a attiré l'attention et on  
a suggéré des orientations en vue de surmonter les crises d'identité vocation-  
nelle, d'appartenance et de disponibilité, si étroitement unies. Maintenant,  
en traitant encore de notre mission, nous ne pouvons faire autrement que re-  
venir sur ces crises, puisqu'elles sont le noyau de toutes les autres diffi-  
cultés rencontrées dans l'action évangélisatrice. Celui qui vocationnellement  
ne se sent pas à sa place donne une valeur purement relative à ses devoirs,  
tend à se fermer dans ses propres projets individuels et devient incapable  
de seconder une mission commune. La clarification et l'actualisation de no-  
tre mission dans le monde d'aujourd'hui, vécue avec une disponibilité authen-  
tique, peuvent et doivent réaffirmer notre identité et renforcer le sens  
d'appartenance à la Congrégation.

#### 1.- Récupérer la propre identité

128.- Nous savons que récupérer la propre identité clarétaine créer  
une vraie communion de vie et d'action et arriver à une disponibilité authen-  
tique à l'égard des exigences de la mission, c'est une chose que l'on ne peut  
réussir par décret, ni par une simple information, ni même par l'étude, bien  
que cette dernière soit un élément indispensable. Il faut se resituer au centre  
même de notre propre expérience vocationnelle où l'appel de Dieu en Jésus -  
Christ a allumé un jour, par son Esprit, le feu d'une inspiration supérieure et



d'une donation généreuse pour la mission; cet appel peut vaincre tout ce qu'il y a dans notre vie de relatif et de passager et tout ce qui nous trouble, nous distrait et nous place dans une attitude de méfiance et d'abstentionnisme.

129.- Nous ne pouvons pas omettre les fortes secousses qu'ont subies le monde et l'Eglise (G.S. 4-11) et qui ont provoqué un déracinement général et une perte de convictions, aussi bien dans l'ordre humain que dans l'ordre religieux. Les analyses de la première partie de ce document sont assez significatives. Les changements des derniers temps nous ont fait passer de l'acceptation pacifique et possession de systèmes d'idées, de symboles, de valeurs, de croyances et de cadres de comportement à une situation d'indifférence et d'instabilité. Nous avons été amenés à accepter avec un discernement insuffisant ce qui est immédiat et changeant. En cette situation, on court le risque de vivre superficiellement et avec négligence les valeurs et les convictions qui justifient et définissent la fraternité, le travail apostolique et la disponibilité au service de la communauté, de la Congrégation et de l'Eglise.

## 2.- Communione et appartenence

130.- Vivre d'une façon authentique notre vocation missionnaire en communauté demande sans aucun doute un effort considérable. Pour vivre en clarétain, il ne suffit pas d'avoir donné son nom à l'institution, de lui accorder quelques heures de travail et d'offrir notre sympathie aux personnes qui, au cours du temps, sont arrivées à occuper une place importante dans notre affectivité. C'est seulement en suivant de près chaque jour Jésus consacré et envoyé, fils de Marie, qui nous associe à sa mission de salut, selon les enseignements du Fondateur, que nous nous identifions vocationnellement à une communauté consacrée au service de l'Eglise.

131.- Il est révolu le temps de nous "définir" et de nous "identifier" simplement par des formules. Il nous faut une conversion pour reconnaître et pour accueillir -à partir des défis des temps modernes- le don de Dieu, qui est vie et qui devient histoire personnelle et communautaire, qui est un don pour les autres. C'est ainsi que nous entrerons de plein dans ce processus d'identification. Si nous sommes conscients de notre appel et des exigences de la réponse à l'appel et si nous entretenons cette conscience lucide avec l'apport de tous, nous comprendrons ce que veut dire l'appartenence. Il est très difficile de vivre joyeusement, en entrelaçant notre destinée personnelle avec celle des autres, s'il nous manque l'expérience originelle de "l'amour premier" (I Jn. 4,10), qui donne cohérence à l'histoire unique et irrécusable de notre vocation et de notre mission communes. Cela veut dire que nous sommes différents, oui, mais présents les uns aux autres et généreux les uns envers les autres dans les mêmes aspirations, les mêmes tâches et les mêmes projets au service de tous les hommes.

132.- Ce processus n'est authentique que s'il assume les médiations et les solidarités humaines, ecclésiales et clarétaines.

Etre Clarétain est pour nous la manière d'être hommes, chrétiens, religieux, prêtres et apôtres (cf. 2VR.6); c'est revivre en communauté l'itinéraire spirituel et la préoccupation fondamentale de Claret pour le service et l'édification de l'Eglise par le ministère de la Parole, en annonçant le Royaume de Dieu. Toute notre vie -notre consécration et mission- reçoit sa forme et sa puissance de ce charisme offert et partagé en communauté. C'est en vertu de la grâce de notre charisme que nous pouvons et devons rénover nos oeuvres et nos structures. Notre don et notre héritage pourront s'appeler clarétains seulement s'ils sont imprégnés du même esprit que Claret.



133.- Par conséquent, il est évident que notre mission dans l'Eglise est spécifiquement clarétaine non pas en vertu d'un nom, d'une idéologie, ni d'une structure, mais en vertu d'une grâce qui nous rassemble en communauté de foi, de vie et de service de l'Evangile. Ainsi donc, la première et principale appartenance du Clarétain doit être sa profonde communion avec ses confrères, appelés et envoyés comme lui à être témoins et messagers de la Bonne Nouvelle.

### 3.- Une Formation Communautaire pour la Mission

134.- La communauté clarétaine, à cause de sa nature elle-même, doit posséder les ressources vitales nécessaires pour maintenir vivant le principe d'intégration de ses membres. La communauté doit actualiser toujours la vigueur de sa dimension missionnaire, qui est à l'origine de la convocation du groupe.

135.- Avant tout, la proposition d'un projet communautaire de mission doit être le centre d'intérêt capable de susciter les nouvelles vocations clarétaines en même temps qu'un principe de discernement, d'animation pédagogique et d'expérimentation pour tout le processus d'incorporation des candidats à notre Institut. En même temps que les candidats se familiarisent avec le panorama de la mission de la Congrégation dans un profil réel d'ordre social, culturel, historique, etc... ils doivent progresser dans la compréhension théologique de l'Eglise missionnaire et dans une spiritualité qui suscite la réponse personnelle, la disponibilité à l'égard de cet envoi qui se fait à travers déterminées médiations communautaires.

136.- Il s'agit d'attitudes qu'on ne peut pas limiter à la période de la première formation clarétaine. Il est évident qu'une compréhension partagée des réalités de la mission favorisera dans toutes nos communautés la concorde, la mise en commun des efforts et la planification, ce qui est en soi un instrument valable et permanent de formation et de croissance communautaire. La complexité et la fluidité que comporte souvent la réalité concrète de la mission conduiront facilement à des déchirements effectifs et affectifs au sein de la communauté si celle-ci ne les assume pas aux moments du discernement et de la décision.

137.- L'Eglise aujourd'hui veut "atteindre et bouleverser par la force de l'Evangile les critères de jugement, les valeurs déterminantes, les points d'intérêt, les lignes de pensée, les sources d'inspiration et les modèles de vie de l'humanité, qui sont en contraste avec la Parole de Dieu et le dessein du salut" (EN.19). Devant cette tâche, il ne suffit pas d'être renseigné; il faut une expérience vivante de dialogue. Si nos communautés doivent être en service permanent, elles doivent se tenir toujours attentives aux changements qui s'opèrent continuellement autour de nous et aider leurs membres à les assumer avec une foi personnalisée. La formation permanente comporte une spiritualité solidement enracinée qui assimile et vit le changement et l'évolution continue du monde et de l'Eglise dans une attitude de docilité à l'Esprit.

### 4.- A l'Intérieur de la Mission de l'Eglise

138.- Le magistère de l'Eglise de ces dernières années a inculqué aux religieux à plusieurs reprises la fidélité à la nature propre de leurs Instituts non seulement comme principe de rénovation mais aussi comme une forme de se situer dans l'Eglise et de la servir (cf. PC.3 c; CD.34; Renov.Caus.). Le document récent sur les relations entre les Evêques et les Religieux dit



qu'en "cette période d'évolution culturelle et de rénovation ecclésiale, il est nécessaire que chaque Institut conserve son identité avec une assurance telle qu'on puisse éviter le péril d'une situation insuffisamment définie qui porterait les religieux à s'insérer dans la vie de l'Eglise d'une manière vague et ambiguë"(MR.11).

139.- Evangéliser selon notre mission spécifique, signifie pour nous, seconder la mission que la Congrégation a reçue de l'Eglise. Nos liens avec la communauté clarétaine et le fait d'être envoyés par elle qualifient nos travaux, grands ou petits, aussi bien dans les églises naissantes que dans celles qui ont besoin de consolidation et de rénovation.

Dans notre communauté, il y a de la place pour les charismes personnels et pour les options les plus radicales. On ne doit pas faire tous la même chose ni de la même manière. Cependant, toute option et tout charisme personnels doivent entrer dans le cadre communautaire qui définit notre vie et notre mission. C'est pourquoi, on ne peut compter parmi les oeuvres de la Congrégation les projets individualistes des personnes ou des communautés qui ne partagent pas notre vie, ou qui n'acceptent pas d'être envoyés par la Congrégation.

140.- C'est un besoin pour l'évangélisateur de travailler en communion ecclésiale, car c'est seulement cette communion qui continue la même et unique mission du Christ. L'Eglise ne fait que partager l'obéissance de celui qui s'est offert au Père pour le salut du monde (cf. Heb. 5, 8).

Pour nous, cette exigence est d'un degré supérieur à cause du charisme de la Congrégation. Il est vrai que tous les Instituts religieux sont nés à cause de l'Eglise et pour l'Eglise et qu'ils ont l'obligation de l'enrichir par leurs caractéristiques en conformité avec leur esprit propre et leur mission spécifique (cf. MR.14 b). Mais notre communauté doit mettre spécialement l'accent sur la communion ecclésiale par la fidélité au Souverain Pontife et aux Evêques, parce qu'il s'agit d'une constante du ministère de Claret que la Congrégation a toujours gardée et cultivée, selon la recommandation des Constitutions (n.6). Cette communion ecclésiale, loin de se briser, ne fait que grandir quand, par fidélité à l'Evangile, on dénonce les situations égoïstes et partisans dans l'Eglise.

141.- D'autre part, notre communion ecclésiale ne serait complète si nous ne tenions pas compte du processus de rénovation intérieure et des manifestations de l'Esprit au sein même du Peuple de Dieu. Encourager, consolider et faire mûrir les communautés ecclésiales, c'est une forme d'entrer en communion ecclésiale. Il faut en dire autant sur la participation et communion œcuménique.

## Art.2.- Experiences de Notre Mission

142.- Notre mission évangélisatrice nous présente aujourd'hui une série d'exigences marquées par la tâche qui nous est confiée et par la situation de défi propre au monde auquel nous sommes envoyés. Déjà le Concile avait dit au sujet de la mission de l'Eglise: "Cette mission continue et développe au cours de l'histoire la mission du Christ qui fut envoyé pour annoncer aux pauvres la Bonne Nouvelle; c'est donc par le même chemin qu'a suivi le Christ que l'Eglise, sous la poussée de l'Esprit, doit marcher, c'est-à-dire, par le chemin de la pauvreté, de l'obéissance, du service et de l'immolation de soi jusqu'à la mort"(AG.5).

Par la suite, d'autres documents de l'Eglise ont souligné d'autres aspects aussi importants. Seulement, nous voudrions relever ici les exigences qui,



en conformité avec notre charisme, nous pressent aujourd'hui à donner plus d'authenticité à notre mission.

### 1.- Suivre le Christ Évangélisateur

143.- 1.1. A partir de l'expérience intime de notre Fondateur et de la conscience de l'Eglise, nous avons pu vérifier comment notre mission d'évangélisateurs ne peut être comprise ni vécue que comme une manière de suivre le Christ, envoyé par le Père pour annoncer la Bonne Nouvelle.

Suivre le Christ veut dire accepter et assimiler la nouvelle échelle de valeurs qu'il nous propose comme le "Royaume", réalité absolue où tout le reste prend une valeur relative.

144.- Pour faire face au monde d'aujourd'hui, qui est sceptique, qui manque du sens de la transcendance et qui est avide de sécurité, la communauté clarétaine doit lui opposer l'option radicale pour Dieu, caractéristique de Claret pendant toute sa vie: suivant l'enseignement de Jésus, nous devons nous occuper toujours avec Lui des choses du Père, réaliser son oeuvre de salut et procurer que son Règne arrive.

La manifestation du Père en son Fils Jésus nous offre une expérience de la paternité de Dieu, qui donne sens à notre vie. C'est à partir de cette expérience que nous devons contempler et interpréter le monde, la vie et la mort, l'histoire, l'Eglise et toute la réalité. Et comme le Christ, nous ne devons avoir d'autre nourriture que l'accomplissement de la volonté de celui qui nous a envoyés (cf. Jn. 4, 34).

145.- Cette expérience religieuse présente dans la communauté clarétaine quelques nuances concrètes dont la résonnance prophétique ne peut pas être ignorée aujourd'hui:

- la foi inébranlable en Dieu qui appelle et constitue la raison ultime de notre manière de vivre.
- les liens de filiation avec Dieu, le Père miséricordieux, ce qui nous pousse à étendre la fraternité parmi les hommes.
- la configuration avec le Christ, l'envoyé du Père de miséricorde et sauveur de tous les hommes, vers ces hommes nous aussi, à notre tour, nous sommes envoyés.
- l'expérience vitale de notre filiation du Coeur de Marie qui nous introduit dans son intimité; elle est l'annonce et la figure de la nouvelle humanité et le signe d'espérance pour les hommes qui cherchent le salut.

En tout cas, dans n'importe quelle situation et exigence de la vie apostolique, le Clarétain doit être signe et témoignage de radicalisme évangélique et d'imitation fidèle du Christ évangélisateur.

146.- 1.2. Il convient de rappeler que la compréhension intime du Christ et tout rapprochement de lui, sont avant tout le fruit de l'Esprit (cf. Jn. 14, 26). C'est l'Esprit qui découvre l'actualité et le sens de la Bonne Nouvelle de Jésus, qui rend possible et valable le discernement des signes des temps, qui pousse à évangéliser, qui reconforte dans les afflictions et qui vivifie dans la mort même, acceptée pour imiter le Christ. C'est l'Esprit qui crée dans le coeur des disciples de Jésus cette docilité qui fructifie en disponibilité pour la mission. Nous ne sommes pas disponibles par nature. La disponibilité provient d'une liberté intérieure. Elle est le fruit de la présence bienveillante de l'Esprit en nous et de notre générosité. C'est l'Esprit qui nous pousse à sortir de notre propre enfermement et nous fait assumer les diverses médiations humaines, ecclésiales et clarétaines et à nous approprier



le grand projet de salut de Jésus. C'est ainsi que Claret comprit son rôle et celui de l'Esprit en ce qui concerne la disponibilité missionnaire.

## 2.- ... En communauté évangélisée et évangélisatrice

147.- 2.1. "Ceux qui accueillent avec sincérité la Bonne Nouvelle, par la force même de cet accueil et par la foi partagée, se réunissent donc au nom de Jésus pour chercher ensemble le Règne, le construire, le vivre. Ils constituent une communauté qui est à son tour évangélisatrice"(EN.13). Ces paroles adressées par le Pape à toute l'Eglise, ont une importance particulière pour nous, Clarétains, pour notre communauté de foi, de prière, de vie et de ministère. Claret fonda une Congrégation à l'exemple de la communauté formée par Jésus et par ses Apôtres en vue de l'évangélisation. C'est une communauté qui, réalisée par l'expérience de vie avec le Seigneur et les frères, est destinée à proclamer le Règne de Dieu.

148.- Une communauté est évangélisée dans la mesure où elle se maintient en état de conversion permanente. Comme point de référence, elle a toujours la Parole de Dieu: c'est à partir de cette Parole que la communauté cultive le dialogue qui nous met en attitude de service à l'égard de nos frères, leur offrant notre confiance aussi bien que notre aide pour la fidélité aux engagements acceptés. C'est encore à partir de la Parole que la communauté discerne les événements et se laisse évangéliser par les faits qui touchent les hommes, spécialement les plus pauvres, à qui elle est envoyée.

La Congrégation, dès sa fondation, a toujours procuré, avec soin, que les missionnaires, avant de sortir pour prêcher, cultivent la vie de prière, la méditation de la Parole de Dieu et l'étude des sciences sacrées. Leur repos était une préparation pour le travail apostolique. C'était une forme de se laisser évangéliser pour mieux pouvoir ensuite transmettre l'Evangile.

149.- 2.2. Notre consécration est notre première forme d'évangéliser. C'est pourquoi, si nous voulons exercer une fonction critique et prophétique selon l'exigence de notre mission clarétaine, nous devons:

- vivre comme consacrés, parfaitement centrés sur notre vocation à l'intérieur de l'Eglise, témoignant et annonçant que le Royaume de Dieu est arrivé et qu'il croît et qu'il parviendra à sa plénitude par la dernière venue du Christ que nous attendons. Seulement ainsi nous pourrions évoquer les valeurs transcendantes dans un monde qui estime seulement ce qui est transitoire.

- Vivre la communauté en étant des signes créateurs d'unité, de paix, et de fraternité dans un monde égoïste, divisé où règnent la violence et la recherche de la réussite à n'importe quel prix; en étant toujours ouverts à la coresponsabilité en vue de l'accomplissement de notre mission, en vivant l'amitié et la charité entre personnes de différents âges, races et conditions sociales.

- Vivre la pauvreté par une plus grande solidarité avec ceux qui souffrent de misère, d'injustice, d'oppression, de privation de voix pour défendre leurs droits; par la communication de biens avec les pauvres qui vivent plus près de nous, mettant notre travail, notre temps et notre culture au service de ceux qui en ont besoin.

- Vivre la chasteté avec une plus grande disponibilité; avec un amour à la fois détaché et généreux qui soit un point de référence contre l'érotisme, la commercialisation du sexe et l'invasion hédoniste et égoïste qui déferle aujourd'hui sur la vie.

- Vivre l'obéissance en acceptant d'être envoyés pour des tâches apostoliques comme signe et garantie de l'évangélisation; en accomplissant de



cette sorte la volonté de Dieu discernée à travers la communauté et lui accordant le même sens rédempteur qu'elle a eu pour le coeur du Christ. Face aux formes modernes d'individualisme et d'autoritarisme, notre obéissance active et responsable doit être pour les gens invitation à la communion.

150.- 2.3. L'évangéliste clarétain, pour faire la synthèse de sa vie, doit s'inspirer en Marie, qui écouta attentivement la Parole, la médita dans son coeur et s'engagea activement pour le Royaume. Comme Claret, nous sommes configurés par Marie au Christ, Évangile de Dieu. C'est elle qui nous forme et nous dirige en vue de l'oeuvre de l'évangélisation. "Elle a vécu et vit entièrement consacrée au Père dans le Fils par l'Esprit Saint, étroitement associée à l'oeuvre de salut du Christ et placée parmi les hommes comme pré-figuration de l'Eglise, comme Mère des croyants et comme secours universel des hommes" (DC.11).

151.- Sous l'action maternelle de Marie, nous apprenons à accueillir la Parole, à nous laisser transformer par celle-ci et à la transmettre avec la même diligence et générosité que Marie mettrait si elle était à notre place. Sous sa protection, nous grandissons en fraternité et nous apprenons à être forts d'esprit pour les moments difficiles.

En contemplant Marie, nous voyons que le changement désiré par l'humanité est déjà une réalité chez elle grâce à la force de l'Esprit qui la sanctifia et fit d'elle la Mère de Dieu. Sa conscience de femme et de mère ont reçu l'évangélisation en plénitude.

La présence de Marie dans la famille clarétaine devra illuminer et féconder notre réponse urgente et efficace en tant que missionnaires, serviteurs de la Parole. Elle est l'étoile de l'évangélisation.

### 3.- ...Par le témoignage de notre Vie

152.- Le témoignage de notre vie est un moyen privilégié d'évangélisation (cf. EN. 21,41,69). Notre témoignage est inséparable de l'annonce prophétique de l'Évangile et il doit assumer avec unité et cohérence tous les éléments qui intègrent notre charisme et notre mission. Par notre consécration totale à Dieu dans une communauté missionnaire et par la proclamation publique que le monde ne peut être ni transfiguré ni offert à Dieu sans l'esprit des béatitudes (cf. LG. 31), nous devenons des signes et des témoins exceptionnels des merveilles que le Seigneur accomplit en son Eglise et parmi les hommes.

153.- Jean Paul II a demandé aux religieux trois sortes de témoignages: cohérence sincère avec les valeurs évangéliques et avec le charisme de l'Institut, personnalité humainement réalisée et joie (Discours du 10 nov. 1978). Nous insistons sur la cohérence parce que nous en avons particulièrement besoin comme on a pu le constater par la lecture des "cartas programaticas" des Provinces. Il est nécessaire de pouvoir répondre à la situation ambiguë, de plus en plus généralisée, où vit l'homme moderne à cause du décalage entre les valeurs découvertes et les valeurs vécues, entre la théorie et la pratique. Si nous nous enfonçons dans la même situation comment pourrions-nous répondre à ces questions: "Croyez-vous vraiment à ce que vous annoncez?. Vivez-vous ce à quoi vous croyez?. Prêchez-vous vraiment ce que vous vivez?" (EN. 76).

154.- D'autre part nous ne pouvons pas faire que notre témoignage soit celui-là même des autres religieux, prêtres et laïcs, bien qu'ils partagent avec nous le même ministère, parce que l'identité de la mission de la Congrégation doit être toujours respectée comme un don voulu par Dieu pour le salut du monde.



155.- La communauté clarétaine est appelée à être dans l'Eglise une vraie communauté de témoins et de prophètes qui témoignent sans équivoque par leur vie, sur le nom, l'enseignement, la vie, les promesses, le Règne, le mystère de Jésus de Nazareth Fils de Dieu (EN.22). Notre proclamation sera prophétique dans la mesure où notre vie laissera entrevoir la gloire de Jésus sur la mort à nous-mêmes. Tous ceux qui suivent le Christ connaissent les rapports entre la croix et le témoignage chrétien. Mais ils doivent, en même temps, avoir présent à l'esprit que leur témoignage fait aussi référence à une nouvelle vie qui doit se réaliser dans le monde et qui doit, par conséquent, ouvrir un chemin à l'espérance.

#### 4.- ...Avec créativité, amour et joie

156.- 4.1. Nous ne serions pas de vrais Clarétains si nous n'étions pas sensibilisés aux nombreux défis qui nous viennent du monde et de l'Eglise. Ces défis nous stimulent à redoubler de sagacité et de travail pour inventer de nouvelles méthodes mieux adaptées et plus efficaces afin d'annoncer aux hommes de notre temps la Bonne Nouvelle du Royaume. Aujourd'hui nous pouvons disposer de moyens plus nombreux et plus adaptés aussi bien pour connaître l'homme, sa culture et ses dynamismes sociaux que pour enrichir la communication qui humanise le dialogue et incarne l'annonce.

157.- L'esprit d'initiative si caractéristique du ministère du Père Fondateur nous oblige, dans ces temps de convulsion culturelle, à nous mettre sous l'impulsion de l'Esprit Saint à mener à bout les expériences ecclésiales opportunes en exerçant une activité féconde d'invention et une recherche de nouvelles voies en conformité avec la nature charismatique et prophétique de notre vie (cf. MR.19).

Seulement le discernement authentique de la communauté et de l'Eglise nous donnera les moyens de répondre convenablement aux défis présentés par le monde moderne.

158.- 4.2. Pour accueillir dûment ces exigences de l'évangélisation, il nous suffirait d'assimiler et de revivre la définition du Fils du Coeur Immaculé de Marie que le Père Fondateur nous a laissée comme le portrait de son propre zèle apostolique.

Le Seigneur attend de nous un amour sans réserve envers son peuple et une disposition à livrer toute notre vie pour l'Evangile, pour la gloire de Dieu. La totalité de notre don affecte le temps, l'espace et l'intensité. Elle nous affecte comme communauté en service, avec les personnes et leurs moyens. Chacun offrira, en effet, tout son possible pour que la mission puisse s'accomplir.

Ce don suppose, en même temps, la communion d'intentions et la canalisation de tous les efforts en vue de l'unique mission de la Congrégation, qui se réalise dans chaque Organisme majeur et dans chaque communauté locale. Un don de nous-mêmes si absolu et si fort ne pourra que rendre plus dynamiques nos charismes personnels et les faire converger vers l'édification et la consolidation du Royaume de Dieu.

159.- 4.3. La ferveur de l'imitation du Christ et la joie de rayonner l'amour que le Père a pour nous constituent une force que rien ni personne ne devrait pouvoir retenir. La Bonne Nouvelle ne peut être portée à l'homme d'aujourd'hui par des évangélistes tristes et découragés, impatientes ou anxieux, mais par des ministres dont la vie rayonne la ferveur de ceux qui ont les premiers reçu en eux la joie du Christ (cf. EN.80).



Art.3.- Notre Engagement Missionnaire

160.- Notre relecture du charisme missionnaire de la Congrégation a essayé tout d'abord de bien regarder en face les problèmes que les diverses situations sociales et ecclésiales présentent aujourd'hui à notre mission d'évangélisation. Elle a, ensuite, essayé d'assumer, dans le cadre de l'Eglise de notre temps, le don de grâce que nous avons reçu de l'Esprit à travers Saint Antoine Marie Claret. Or, cette nouvelle conscience de notre mission nous amène maintenant à formuler, à travers ces quelques options de principe, notre engagement missionnaire qui constitue notre réponse vraie et fidèle à l'appel du Seigneur tel que nous le ressentons aujourd'hui, plein de vigueur et d'actualité. Ces options inspireront les lignes d'action de toute la programmation que la Congrégation doit établir soit au niveau général soit au niveau des divers Organismes. Ces options serviront aussi de points de référence pour nos révisions communautaires de vie apostolique, afin de mieux évaluer la fidélité à notre charisme missionnaire.

1.- Option pour l'Evangélisation Missionnaire

161.- 1.1. Envoyés par l'Esprit de Jésus pour annoncer son Règne, nous sommes conscients que l'évangélisation est le service que nous devons rendre à l'homme, au monde, à l'Eglise, à l'édification du Royaume de Dieu. A cause de cela nous optons pour une évangélisation missionnaire, c'est-à-dire, une évangélisation comme celle des Apôtres (cf. DC.10), orientée vers la conversion des hommes, vers la rénovation de la vie chrétienne et vers un dialogue avec les cultures et les valeurs religieuses des peuples afin d'édifier et d'animer les diverses églises locales.

162.- Etre missionnaire selon le style de Claret, c'est s'orienter directement et principalement vers l'évangélisation. Ceci exige, d'une part, qu'on s'engage à fond dans les formes et les activités d'apostolat dont nous avons discerné en communauté la portée évangélisatrice, et, d'autre part, que nous soyons disponibles pour de nouveaux champs et de nouvelles formes d'apostolat qui peuvent nous être suggérés par notre propre sensibilité et créativité apostoliques. Nous devons, aussi, être attentifs pour discerner à temps le moment où un cycle d'évangélisation se termine dans telle ou telle oeuvre et pour nous imposer l'effort nécessaire pour la rénovation de ces oeuvres ou, le cas échéant, pour les transférer à d'autres agents de pastorale.

163.- 1.2. Pour discerner dans quels fronts missionnaires il faut s'engager concrètement, la communauté clarétaine dispose d'un critère sûr dans la formule du Chapitre général de 1967: "la sensibilité pour ce qui est le plus urgent, le plus opportun et le plus efficace" (DC.12,24).

164.- "Le plus urgent" caractérise, mieux que les autres expressions qui vont suivre, le sens missionnaire de nos options. Cette formule suppose la disponibilité pour aller là où notre présence est plus nécessaire pour l'édification du Royaume. Elle implique, en plus, l'esprit de désinstallation, la mobilité et le détachement de toute coutume, intérêt ou attitude impropre du Royaume.

165.- "Le plus opportun" fait allusion à la sensibilité psychologique et spirituelle qui rend capable de lire et de juger les signes des temps. Cette formule signifie aussi que l'habitude d'éclairer les divers événements avec la Parole de Dieu donne au missionnaire l'intuition, pour chaque moment et chaque lieu, de ce qui est le plus convenable pour l'oeuvre de salut et de ce qui, par contre, peut avoir perdu sa valeur apostolique ou être devenu un obstacle à l'évangélisation.



166.- "Le plus efficace" concerne les moyens et les formes à choisir et à employer pour l'oeuvre de l'évangélisation, soit en vertu de leur universalité, soit en vertu de leur force de transformation. A la racine de la recherche de ce qui est le plus efficace, nous trouvons un amour ardent et impatient de faire progresser le Royaume, ce qui est une forme du zèle apostolique et non pas une préoccupation pour l'efficacité pure et simple selon la tendance de notre société moderne.

## 2.- Option pour une Evangélisation plus inculturée

167.- L'importance de l'Incarnation du Fils de Dieu dans le mystère du salut demande à l'évangélisateur l'inculturation, c'est-à-dire, un dialogue respectueux et actif avec les diverses cultures et, en même temps, un effort sérieux pour découvrir et accueillir dynamiquement les valeurs qui sont comme "des semences du Verbe" (cf. EN.53) et qui existent d'une façon plus ou moins dynamique dans la "mémoire chrétienne" des peuples. Cela requiert une connaissance appropriée des différentes situations, l'acceptation de nouvelles valeurs et l'engagement à les vivre et à les exprimer dans la langue, les signes, les symboles et la sensibilité de chaque culture. Nous, les Clarétains, nous voulons adopter responsablement ces attitudes à l'égard des peuples ou des groupes humains que nous sommes appelés à évangéliser.

168.- Etant donné que les défis d'aujourd'hui se présentent à notre mission évangélisatrice sous des formes différentes et avec une diverse intensité, il est logique que nous sachions nous sensibiliser aux priorités de la zone où nous travaillons, par exemple: le sécularisme, l'athéisme marxiste, la marginalisation sociale, la pauvreté, l'injustice, l'absence de dialogue avec d'autres religions, etc...

En vertu de cet appel à rendre un service dans l'Eglise de manière incarnée et différenciée, nous devons réviser notre style de vie, l'expression de notre engagement évangélique, nos relations à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté, notre formation pour exprimer le Message (cf. PC 3), notre schéma mental et affectif à l'égard des églises locales et la place que nous y occupons.

## 3.- Option pour une évangélisation prophétique et libératrice

169.- Notre Congrégation est présente dans des contrées du monde où règnent la plus grande pauvreté, l'impossibilité de participation sociale et politique, l'impossibilité d'accéder à la culture, etc... Elle est aussi présente en d'autres zones où les valeurs humaines sont piétinées par la surabondance de biens matériels, etc... La Congrégation est présente même dans des régions où la liberté religieuse a été abolie et où la foi est persécutée.

170.- Face à ces déséquilibres et injustices qui détruisent, de diverses façons, la dignité de l'homme, nous voulons, par notre vie et par nos paroles, porter la lumière de l'Evangile avec tout son contenu d'annonce de salut et de dénonciation. Nous voulons être un signe de libération et une force libératrice face à toutes sortes d'égoïsme, d'esclavage et de servitude qui empêchent le développement de la personne et sa communion avec Dieu et avec les hommes.

171.- Le style de notre mission prophétique et libératrice, nous l'avons dans la vie et l'action de notre Fondateur, l'homme qui a saisi et annoncé le plan divin de salut dans les circonstances concrètes de son époque. La dénonciation n'était pas celle du démagogue, du trompeur de foules ou du semeur de discordes. Parce qu'il se sentait animé et pressé par l'Esprit, il



pouvait s'exprimer avec liberté évangélique et dénoncer les situations de péché et d'injustice. De la sorte, tout en poursuivant un idéal de transformation chrétienne, en marge de tout intérêt d'ordre personnel, il est devenu un artisan de communauté et de fraternité.

172.- Animés, comme Claret, de la force de Jésus, et encouragés par l'exemple de tant de Clarétains qui ont donné leur vie ou qui sont en train de la donner pour le Royaume, nous acceptons les risques de la dénonciation prophétique que comporte notre mission évangélisatrice. Nous voulons être solidaires des hommes à qui nous sommes envoyés en partageant leur angoisses, leurs privations et leurs espoirs. Et, en même temps que nous proclamons que Jésus est vivant au milieu des hommes, nous voulons travailler à exterminer l'incroyance, la haine, l'injustice, le mensonge, l'oppression, la douleur, la solitude, la faim, l'ignorance et tant d'autres absences de l'amour qui sont des absences de Dieu.

#### 4.- Option pour une évangélisation à partir des pauvres

173.- A l'instar de l'Eglise de notre temps, interpellée par la situation actuelle, nous avons acquis une nouvelle conscience que les pauvres sont les premiers destinataires de la mission de Jésus (cf. Lc. 4, 18-21) et que les évangéliser c'est une preuve de son messianisme (cf. Lc. 7, 20-23). C'est notre fidélité à Jésus, à l'imitation duquel nous avons consacré toute notre vie, ainsi que notre fidélité à l'Eglise au sein de laquelle nous réinterprétons notre charisme, qui nous presse tous à accorder une attention particulière aux plus pauvres et à orienter notre oeuvre d'évangélisation universelle en ayant en vue la grande réalité des pauvres dans notre monde actuel.

174.- Claret, en exprimant son désir ardent de porter la Bonne Nouvelle partout aux pauvres et aux riches, aux savants et aux ignorants, aux prêtres et aux laïcs (cf. Annales 1915, p. 190), était conscient que l'onction vocationnelle qu'il avait reçue de l'Esprit le destinait surtout à l'évangélisation des pauvres (cf. Autb. 118) et que celle-ci devait être aussi l'oeuvre de ses compagnons, les missionnaires de la Congrégation (Autb. 687).

175.- "Notre temps exige des religieux, de manière tout à fait particulière, l'authenticité charismatique, vive et ingénieuse qui a brillé dans les Fondateurs; ainsi ils pourront réaliser l'apostolat de l'Eglise parmi ceux qui constituent aujourd'hui la majeure partie de l'humanité et sont ses préférés: les petits et les pauvres du Seigneur". (cf. Mt. 18, 1-6; Lc. 6, 20) (MR. 25F).

La claire conscience de notre Fondateur est pour nous un appel vers les pauvres. Aujourd'hui, on nous demande, conformément à l'enseignement de Paul VI, de prêter attention "au cri des pauvres, qui nous arrive du fond de leur indigence et de leur misère collective. N'est-ce pas pour répondre à l'appel de ces créatures privilégiées de Dieu que le Christ est venu et s'est identifié avec eux?". (Lc. 4, 18; 6, 20) (ET. 17).

176.- Cette préférence, vecue avec cohérence intérieure du fait de notre profession de pauvreté évangélique, doit nous pousser à reviser critères, attitudes, solidarités, structures, priorités, moyens d'apostolat, et surtout notre style de vie. C'est un appel pressant à la conversion de la mentalité et du comportement (ib; cf. GS. 63). Cela signifie accepter la fatigue du travail qui nous rapproche des pauvres et vivre avec eux leurs angoisses, leurs souffrances et leurs espoirs, sans oublier qu'à leur tour ils nous évangélisent, et nous amènent à une syntonisation plus profonde avec le message du Christ.

En même temps, le fait de vivre la stricte pauvreté évangélique de la même manière que Claret, nous fournira la liberté intérieure nécessaire



pour dénoncer les idoles de la puissance, de l'argent et du plaisir, sources de l'injustice qui sacrifie tant de vies et qui couve tant de rancunes. Il est du devoir de l'évangéliste d'accompagner par son service spécial toutes les justes aspirations qui animent les pauvres dans la recherche de la dignité qui leur revient en tant que fils de Dieu. "Le meilleur service au frère, c'est l'évangélisation qui le prépare à se réaliser comme fils de Dieu, le libère des injustices et contribue à sa promotion intégrale". (DP.1145).

#### 5.- Option pour une Evangélisation multiplicatrice de Leaders Evangélistes

177.- L'urgence de l'évangélisation aujourd'hui, l'orientation de l'Eglise de notre temps, notre vocation évangélisatrice pour l'édification du Royaume de Dieu, exigent que nous ressentions dans notre esprit les mêmes sentiments que Claret, en vue de susciter et former des évangélistes: prêtres, religieux et laïcs. Nous considérons cette tâche comme un des objectifs essentiels de notre mission.

Nous nous sentons poussés à promouvoir un modèle de participation ecclésiale où fleurisse la conscience de la multiplicité des dons de l'Esprit et où tous ces dons soient mis au service d'une communauté porteuse de l'Evangile. Nous devons former des communautés vivantes qui, tout en communiant pleinement à la vie des églises locales, soient le ferment de l'évangélisation des masses. Cela implique qu'on travaille à l'incorporation complète des laïcs aux tâches ecclésiales, spécialement aux tâches d'évangélisation, en leur offrant notre compréhension et notre apport à leur formation dans la mesure de nos forces.

178.- Nous nous sentons particulièrement poussés à travailler parmi les jeunes qui doivent se sentir et être vraiment les responsables de l'Eglise et du monde de demain. Ils doivent être vivement conscients qu'il leur revient de donner une réponse à l'appel du Seigneur qui, à travers ses dons multiples, les invite à s'engager en ces actions concrètes au service du prochain et qui n'omet pas de leur offrir la voie de la vie consacrée par les conseils évangéliques, par le sacerdoce, par les nouveaux ministères...

179.- Nous croyons que le moment présent de l'Eglise offre des conditions excellentes pour donner forme au projet d'une ample "Famille Clarétaine". Ce projet devrait être la réalisation du projet de Claret, conçu comme un grand mouvement pour l'évangélisation de notre temps.

TABLES





## DOCUMENTS

|           |                                                                                     |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| DC        | Déclaration sur le charisme                                                         |
| PE        | Patrimoine Spirituel de la Congrégation                                             |
| 1MF;2MF   | Décret sur les Missionnaires Frères des Chapitres du 67 et 73 respectivement.       |
| 1VR;2VR   | Décret sur la Vie Religieuse des Chapitres du 67 et 73, respectivement.             |
| 1 AP; 2AP | Décret sur l'Apostolat de la Congrégation des Chapitres du 67 et 73 respectivement. |
| MI        | Décret sur les Missions aux non-chrétiens.                                          |
| EC        | Décret sur l'éducation chrétienne.                                                  |
| 1F;2F     | Décret sur la Formation des Chapitres du 67 et 73 respectivement.                   |
| MCH       | La Mission du Clarétain Aujourd'hui                                                 |

## MATIERES

Dans la table qui suit, la numération renvoie à celle de chaque document dans le texte.

ABNEGATION. 1F 27,28

ACTES DE PIETE. et caractère sacerdotal de l'Institut, PE, 128; histoire 1VR, 95-98; leur rénovation, PE, 135, 1VR, 114-115.

ADAPTABILITE. 2VR, 19.

AIDE MUTUELLE. 1VR, 23-29

AMITIE. avec le Christ, 1F, 9; climat de l'a. en Christ, 1F, 29. Sincérité, 1F, 29.

AMOUR. au Père DC, 17, PE, 15, 1VR, 25 - à la Mère de l'Eglise, PE, 19 - dans la vie missionnaire, 1VR, 23, 26; lutter contre l'absence de l'amour, MCH, 172.

ANNONCE. son contenu MCH, 97; son efficacité, MCH, 102, 123; médiation de salut eschatologique, MCH, 98, 102; prophétique par le témoignage, MCH, 93, 155.

APOSTOLAT. Concept, PE, 31, 1AP, 1; d'avant-garde, 1AP, 5; il conditionne tout l'Institut, PE, 119; a. et fonction de magistère de la hiérarchie, DC, 29, PE, 46; critères de n. apost. PE, 49; a. et épiscopat, PE, 46, 1AP, 3; son appartenance intrinsèque à la VR, PE, 84, 114, 120, 122; le plus urgent, opportun, efficace, PE, 50; hiérarchique, 1AP, 3; paroissial, PE, 52, 1AP, 71; social, PE, 53, 1AP, 35; caractère sacerdotal de n.a. PE, 125; a. et formation spécialisée, PE, 137; a. et obéissance, PE, 55; a. et vie commune, PE, 112-115, 118; a. et les Supérieurs, PE, 121; en équipe, PE, 12; rénovation de formes traditionnelles, PE, 123; relief de la Vierge dans n.a. PE, 124; marial, PE, 17; missionnaire, raison fondamentale de notre Institut, PE, 119, 1VR, 7; théologie de l'a, 1VR, 73; base de l'a, 1F, 7.



APOSTOLATS. de l'éduc;chret, PE, 51; de la science, PE, 140; avec les déplacés, LAP, 33; avec les migrants, LAP, 29; dans l'Université, LAP, 36; du contact personnel, LAP, 68; dans les collèges universitaires, LAP, 36.

APOTRES. de la Congrégation formés dans le C.de Marie, MCH, 1

APPARTENANCE. Crise de l'a, 2F, 4; manque du sens de l'a, 2VR, 6; a. et identité clarétaine, 2VR, 25; manière de la cultiver, 2F, 11-12; MCH, 127, 131; a. et fraternité, MCH, 131.

ATTITUDES du Clarétain, MCH, 82-86.

AUTORITE et obéissance, PE, 96; communauté et autorité, 2VR, 26.

AUMONE, c'est un devoir, PE, 85.

BIENS. au service de l'apost.de l'Eglise, PE, 84; communication de b. PE, 80; 1VR, 27.

CAMPAGNE missionnaire, LAP, 42.44.

CATECHESE. Sa valorisation, LAP, 42; dans les paroisses, LAP, 63; dans l'histoire de la Congrégation, MCH, 75.

CATECHUMENES. Communautés de c, MCH, 120, 121.

CATHOLICITE de la Congr, DC, 24; PE, 44.

CHANGEMENTS. Sensibilité pour les ch, MCH, 137.

CHAPELET, son histoire, tradition et pratique, 1VR, 115.

CHAPITRE GENERAL, étudie la mission clarétaine, MCH, 1; volonté de rénovation, MCH, 2

CHARISME, sa nature, DC, 1-9; PE, 1-3; ch. apostolique du Fondateur, DC, 10-13; PE, 10; de la Congr, DC, 14-22; sus caractéristiques, DC, 24; sa réalisation, DC, 30; PE, 10; ch. et Eglise, DC, 7, 8; PE, 3, 4; ch. et caractère propre, DC, 28; ch. et apostolat laïc, LAP, 77; ch. et paroisses, LAP, 61, 62; ch. et tradition, PE, 60; ch. et filiation mariale, PE, 18; 1F, 44; ch. et vie religieuse, PE, 22; ch. et missionnaires en formation, 1F, 34; ch. et esprit de la Congreg, 2VR, 4-6; il faut le proposer pendant la formation, 2F, 12; il est étudié en MCH, 50, 79, 117-119, 123, 131, 140; ch. dans la vie de la Congrégation, MCH, 71.

CHARITE, et vie commune, PE, 107, 110, 116, 118; 1VR, 23; ch. et chasteté, PE, 74; ch. et travail, PE, 78; ch. et pauvreté, PE, 79; ch. et communion fraternelle, PE, 109; 1F, 4; ch. et vocation, 1VR, 23, 26.

CHASTETE et rénovation, PE, 68-74; ch. et dimension eschatologique et ecclésial, PE, 68, 69; ch. et fécondité apostolique, PE, 70; ch. vertu véritable, PE, 72; ch. et charité, PE, 74; ch. et ses exigences, PE, 73; formation dans la ch, 1F, 16-18; ch. et sa fonction prophétique, MCH, 149.

CHRIST, son royaume, MCH, 92; sa mission, MCH, 58, 91; ses intérêts, MCH, 57; Ch. évangélisateur, MCH, 143; traits du Ch. selon Claret, MCH, 57 ss; configuration du Clarétain avec le Ch, MCH, 145

CLARET, DC, PE, MCH 52-69.

CLARETAINS, leur configuration avec le Christ, MCH, 85, 132, 151, 170.

CLASSES populaires, service préférentiel MCH, 78.

CLERGE, sa formation est un engagement clarétain, 76.

COEUR DE MARIE, note de la Congrég, PE, 17; appartient au charisme, PE, 18; donation par la profession, PE, 19; extension de sa fête, PE, 124; formation clarétaine, 1F, 35; sa relation avec la mission clarétaine, MCH, 80.

COHERENCE, exigence d'aujourd'hui, MCH, 153.

COGESTION, pendant la formation, 2F,9.

COLLEGES, notre rôle, 2AP,111-114.

COMMUNITE de vie et de ministères, PE,109; com. et vie commune, PE,107; com. et horaire domestique, 1VR,96,98; nouvelle conscience communautaire, 2VR,24,28; comm. et institution, 2VR,25,29; com. et autorité, 2VR,26 et 27; com. charismatique, 2VR,27,31; com. de prière, 2VR,32,33; com. d'amour, 2VR,34,35; com. de service missionnaire, 2VR,36; com. au service de l'évangile, 2AP,91-94; elle s'enrichit pas le laïcat, MCH,116; com. dans la pastorale d'ensemble, MCH,122; comm. et identité, MCH,121,130; com. religieuse et évangélisatrice, 121,122; com. et charismes personnels, MCH,139; com. vivante, MCH,177; com. à le style des apôtres, MCH,83; com. claretaine et fonction prophétique, MCH,149,155; com. en service permanent, MCH,137; com. en projection missionnaire, MCH,126ss,134,147; com. évangélisée et évangélisatrice, MCH,147 ss; com. en conversion permanente, MCH, 148; com. et planification, MCH,136.

COMMUNAUTES, leur composition, PE,116; com. et fraternité, PE,117; réduites et homogènes, PE,115; com. et horaires domestiques, PE,118; com. et campagne missionnaire, 1AP,44; com. en milieu déchristianisé, 1AP,69; com. de base, MCH,120,121; com. ecclésiales et nous, MCH,141.

COMMUNION, ecclésiale et rénovation, MCH,141; nécessaire à l'évangélisateur, MCH,125; com. fraternelle qui configure la mission, MCH,133; noyaux de communion, MCH,120; com. dans la formation, 2F,9.

CONCIENTISATION, sur le charisme, 2VR,7.

CONCILE, Vatican II, point de référence, MCH,90.

CONFERENCES EPISCOPALES et mission, MCH,90.

CONGREGATION, apostolique par nature, PE,26; son influence, PE,140; unité avec le Peuple de Dieu, 1F,31; continuatrice de Claret, MCH,52,69,70,73,90; qualités de ceux qui s'y incorporent, MCH,135; pluraliste, MCH,169.

CONSACRES, apostolat du Fondateur, DC,12; objet de notre apostolat, PE,45,50; revivification, 1AP,32; aire apostolique, 2AP,104.

CONSECRATION, à Dieu et à l'Eglise, DC,24; PE,20; cons. à JC, PE,13; au C.de M. DC,17; PE,8,19; 1MF,4; cons. à l'apostolat, PE,40; cons. baptismale et profes. 1VR,37; 2VR,8; cons. et mission apostolique, 2VR,14; dynamique de la consec. 2VR,15; cons. et témoignage, 2VR,19; cons. de Claret, MCH,82,83; cons. et mission, MCH,72; cons. et évangélisat, MCH,149.

CONSEILLERS, PE,105.

CONSEILS DE FORMATION, participation des missionnaires en formation, 2F,13.

CONSEILS EVANGELIQUES, dans le Fondateur, PE,16; dans la Congrégation, PE,22; cons. évang. et développement de la personne, 1VR,8; profession des conseils, 1VR, Prol. et 37; les cons. dans la pensée de l'Eglise, 1VR,1-3; cons. et apostolat mission. 1VR,27; cons. et Miss. Frères, 1MF,1-2; cons. et eschatologie, 2VR,18,19.

CONSTITUTIONS, Engagement de fidélité, MCH,81.

CONVERSION, et identité, MCH,131; appel par les pauvres, MCH,176.

CONVIVIALITE, PE,116,117.

CORESPONSABILITE, dans la formation, 2F,9.

COURS D'APOSTOLAT, 1 AP,44.

CREATIVITE, de Claret, MCH,67; dans la mission, MCH,156,157; inspiratrice de nouvelles formes, MCH,162.



CRISE de la Congrégation, 2VR, 7; de vocation, d'identité, de formateurs, 2F, 4.

CRITERES, pour le service clarétain, MCH, 78.

CULTURE, élément pour l'évangélisation, MCH, 106; harmonisation entre foi et culture, MCH, 109.

CULTURES, respect des différences, MCH, 167; ne pas les ignorer dans l'évangélisation, MCH, 106; nouvelles cultures et ouverture de la Congrégation, MCH.

DECENTRALISATION saine, PE, 106.

DECHRISTIANISATION actuelle, MCH, 102.

DEFIS, du monde et réponse du Magistère, MCH, 90; sensibilité du Clarétain, MCH, 156; discernement, MCH, 157; sensibilité de Claret, MCH, 68.

DELAISSES, ce sont les préférés du Seigneur, MCH 100.

DENONCIATION, son contenu évangélique, MCH, 170; en Claret, MCH, 171; accepter ses risques, MCH, 172.

DESINSTALLATION, propre du missionnaire, MCH, 164.

DIALOGUE, en communauté, PE, 102; entre Supérieur et sujet, PE, 103; sa pratique progressive, PE, 116; dialog. et attitude de service, MCH, 148; dans l'évangélisation, MCH, 109.

DIGNITE de l'homme et sensibilité de Claret pour elle, MCH, 66.

DIEU, expérience de Claret, MCH, 53; Dieu le Père et notre expérience, MCH, 144, 145.

DIRECTION SPIRITUELLE, dans de noyaux sensibilisés, 1AP, 36; dans la formation, 1F, 53; avec des miss. en formation, 1F, 17.

DISCERNEMENT, pour notre présence missionnaire, MCH, 162 et 163.

DISCIPLINE et vie commune, PE, 112.

DISPONIBILITE, fruit de l'E.S., MCH, 146; en Christ et en Claret, MCH, 59; pour accepter et laisser, MCH, 162; pour le plus urgent, MCH, 164; pour la mission universelle, MCH, 105; pour dépasser la crise, MCH, 127.

ECONOMES, leur fonction, PE, 79, 82.

ECRITURE SAINTE, source d'inspiration pour Claret, 53; PE, 6, 15, 135; sa lecture, 31; développe l'amour et l'attrait de la personne du Christ, PE, 133; 1VR, 10; Ecrit. et liturgie, 1VR, 114; Ecrit. et miss. en format, 1F, 52.

EDUCATION CHRETIENNE, moyen efficace, PE, 51; EC, 1-3; éduc. et service de la Parole, EC, 2, 6; dans l'hist. de la Congrégation, MCH, 75.

EDUCATION ET EDUCATEURS, éduc. dans la liberté, 1F, 5; éduc. physique, 1F, 6.

EFFICACE, c'est un moyen et une forme de not. apostolat, MCH, 166.

EGLISE, et charisme, DC, 5, 7, 8; PE, 1, 3, 4; eg. et renouveau de la VR., PE, 57, 58; eg. et pauvreté, PE, 77, 81, 85; eg. et obéissance, PE, 90, 92, 94, 95; eg. se réalise en communauté, PE, 107; eg. et apostolat, PE, 112, 121, 1AP, 2, 3; eg. ses besoins norme d'apostolat, PE, 140; eg. et Mis. Frères, 1MF, 1; au service de l'eg., 1F, 13; conscience d'elle-même, MCH, 88, 94, 95; fait de nous ses fils, MCH, 99; mission de Christ et eg., MCH, 91, 142; complète la mission du Christ, MCH, 106; eg. et royaume, MCH, 96; eg. et dénonciation de l'esprit partisan, MCH, 140; eg. et mission clarétaine, MCH, 87; eg. et incarnat local et mission universelle, MCH, 105, 107.

EMPLOYES, juste salaire, PE, 87.

ENGAGEMENT CLARETAIN, disponibilité, MCH, 127.

ENSEIGNEMENT et évangile, EC, 4; dans l'ensemble de l'Institut, EC, 6, 7; enseign. et recherche, 1AP, 43.

EQUIPE, travail en e., PE, 122; e. de travail et vie commune, PE, 115, 116; e. sacerdotale, 1AP, 65; campagnes missionnaires en e. 1AP, 44; e. en paroisses pauvres, 1AP, 69; e. en écoles catholiques, EC, 7; e. de formation, 2F, 14

ESPRIT missionnaire, DC, 17; esprit et mission, DC, 12, 14, 18; esprit et charisme, PE, 2; e. clarétain et eucharistique, PE, 14; e. et apostolat, PE, 54; urgence personnelle de l'e. 1AP, 4; e. et éducateurs, EC, 4; e. et diversité de ministères, EC, 6; e. de pauvreté dans l'apostolat, PE, 84-86; de foi dans l'obéissance, PE, 92; esprit et communic. de biens, PE, 80; e. du Fondateur et hiérarchie, PE, 127; e. de la Congrégation et clergé diocésain, PE, 44; e. de prière, PE, 133, 31, 1MF, 8; e. du Fondateur et église, PE, 44; e. de service, PE, 98, 104; e. apostolique, 1F, 34; MCH, 80; e. de la Congrégation, 2VR, 3-7.

ESPRIT SAINT, âme de l'évangélisation, MCH, 146 ; principe de notre mission, MCH, 126; E.S. et l'Eglise, MCH, 88, 89, 177; E.S. source d'initiative, MCH, 157; E.S. présent dans l'évangélisation, MCH, 113; sensibilité par rapport à ses manifestations, MCH, 141; E.S. et Claret, MCH, 1.

ETUDE, et vocation, PE, 136, 138; étude et spécialisation, PE, 140.

EUCARISTIE et charisme, DC, 24; eu. et apostolat, PE, 14; dans le Fondateur, PE, 14, 16; eu. et vie commune, PE, 110, 1VR, 27; eu. et rôle central, 1VR, 114; célébration communautaire, PE, 111, 2VR, 32, 33; eu. et Claret, MCH, 60.

EVANGELISATION, son concept, 2AP, 74, 83; ev. et sujets passifs, 2AP, 84, 85; ev. et agents, 2AP, 86-90; au service de l'év., 2AP, 91-94; moyens de l'év., 2AP, 95-99; action ecclésiale, MCH, 112, 113; ev. et nouvelle humanité, MCH, 101; ev. est notre service, MCH, 161, 176; synthèse entre foi et culture, MCH, 109; Marie formatrice, MCH, 150; obstacles et moyens, MCH, 103-114; ev. et témoignage, MCH, 91, 152; ev. et communauté, MCH, 121, 122; ev. et dialogue, MCH, 109; ev. et exigences clarétaines, MCH, 124, 158.

EVANGELISATEURS, envoyés, MCH, 112; formation et engagement, MCH, 76, 80.

EVANGELISER en communion ecclésiale, MCH, 140; selon notre mission, MCH, 139.

EVEQUES, adhésion aux év., DC, 24; collaborateurs des év., PE, 10, 44, 46, 1AP, 3; év. et charisme, MCH, 140.

EXERCICES SPIRITUELS, leur valorisation, 1AP, 45; sens communautaire, 2VR, 33

EXIGENCES DE LA MISSION CLARETAINE, MCH. 142 ss.

EXPERIENCES, communautés mobiles, 2VR, 35; de Dieu, MCH, 51, 52, 83, 145; ex. missionnaire, 1AP, 42; ecclésiales, MCH, 157.

FAMILLE, air de f., DC, 25; esprit de f., PE, 102; religieuse, PE, 79, 107; unie et ouverte, 1F, 31; clarétaine, son moment, MCH, 179.

FIDELITE au charisme, DC, 26; à la manière de l'Institut, MCH, 138.

FILIATION MARIALE, spiritualité et apostolat, PE, 17; MCH, 8; lien commun, 1VR, 24; 2VR, 7; fil.mar. et nos jeunes, 1F, 35; ses traits prophétiques, MCH, 145.

FOI et educ. chrét., EC, 4, 7; base de tout gouv. et de l'obéissance, PE, 96, 99; 1F, 24, 25; foi et observance, 1VR, 6; foi vivante, 49; dépôt de la foi, MCH, 108; foi et culture, MCH, 109.

FONDATEUR, et charisme, DC, 5, 9; source d'inspiration, DC, 11; processus historique, PE, 8; modèle commun, 1VR, 115; son christocentrisme, PE, 13, 14, 135, 1F, 42; les exigences de sa rénovation, 1VR, 115; filiation mariale, PE, 18; connaître ses écrits, 1F, 34.

FORMATEURS, sens et responsabilité, 1F, 1, 33; leur témoignage, 1F, 14, 15; leur actuation, 1F, 25; abnégation, 1F, 26-28; configuration avec le Christ, 1F, 42; crises de form. 2F, 4; form. clarétains, 2F, 14.



FORMATION spirituelle, PE, 140; sacerdotale et missionnaire, PE, 137; humaine, 1F, 4-10; apostolique, 1F, 2; intégrale, 1F, 3, 7 ss-39; de nos mis. en form., 1F, 40-52; responsabilité de tous, 1F, 1; form. et problèmes, 2F, 1-4; clarétaine pour la mission, MCH, 135; permanente, MCH, 137.

FRATERNITE, fondement de la communauté, 2F, 13; devoir d'étendre la fr., MCH, 145.

GLOIRE, de Dieu et situation de péché, MCH, 100.

GOUVERNEMENT, ses qualités, PE, 99; gouv. et apostolat, PE, 119; gouv. et participation des miss. en form., 2F, 13; but du gouv., PE, 104.

GROUPE, sa dynamique, 2F, 13.

HIERARCHIE, ses auxiliaires, DC, 19; PE, 10; liens avec la h., PE, 40, 41; coopération avec la h., PE, 43, 45; sens ecclésial, PE, 39, 42; coopérer avec les mouv. approuv. par la h., 1Ap. 77.

HOMME, engagement pour lui, MCH, 85, 172.

HORAIRES, son adaptation, PE, 113, 114, 118; de communauté, 2VR, 37.

HUMILITE dans le ministère, DC, 12; h. et conscience de mission, 1AP, 8; h. sincère, 1F, 26.

IDENTIFICATION, son processus, MCH, 131.

IDENTITE, crise, 2F, 4, MCH, 127; réaffirmation de notre id., 2VR, 3; éléments de l'id., 2VR, 25; MCH, 82-85; manières de la cultiver dans les mis. en form., 2F, 12; id. pour l'efficacité de la mission, MCH, 127; maintenir l'id. dans la past. d'ensemble, MCH, 138; moyens pour la récupérer, MCH, 128.

IMPLANTATION missionnaire, 2AP, 74.

INCARNATION de l'Eglise dans les cultures, MCH, 106.

INITIATIVE personnelles et obéissance, PE, 55, 95; in. et conscience de mission, 1AP, 8.

INSTITUT, fidélité à sa propre nature, MCH, 138

INSTITUTION, Communauté et Inst., 2VR, 25.

JEUNES, attirés par le Christ, MCH, 89.

JEUNESSE, urgence et perspectives missionnaires, MCH, 178.

JOIE, qualités de l'apôtre, MCH, 153, 159.

JUSTICE, mission de l'Eglise, MCH, 100; magistère sur la justice, MCH, 90; amour de la justice en Claret, 66.

LATCS, ses fonctions dans l'Eglise, MCH, 115; respect à son identité, MCH, 116; intégration dans la mission, MCH, 89, 115.

LANGAGE, véhicule de dialogue, 96, 108.

LECTURE SPIRITUELLE, acte privé dans la Congrégation, 1VR, 115; Ecriture Sainte livre de lect. spirit., 1F, 52.

LIBERATION, exigences de formation, 2VR, 11, 16; engagement du chrétien, MCH, 89; contenu du message de Jésus, MCH, 99; mission du Clarétain, MCH, 170.

LIBERTE et obéissance, PE, 94; dans la formation, 1F, 5.

LITURGIE, son importance, PE, 134; lit. et eucharistie, 1F, 45, 46; lit. et actes de piété, 1VR, 114, 115; lit. et formation, 1F, 7, 47.

LUCRE, éviter ses dangers, PE, 83.

MAGISTERE, manque de m. de la part des Supérieurs, 2VR, 22; m. et défis du monde, MCH, 90.

MARIE, modèle de changement, MCH, 151; formatrice d'apôtres, MCH, 150; elle nous apprend à accueillir la Parole, MCH, 151; sa présence en Claret, MCH, 53; inspiratrice de la mission clarétaine, MCH, 150, 151.

MARTYRE, l'un des signes de la Congrégation, MCH, 77.

MATURITE, on y accède par le sacrifice, PE, 90.

MEDIATIONS, nécessité pour la mission, MCH, 132, 135.

MESSAGE, la force d'interpellation conditionnée par le langage, MCH, 108; le m. du Christ est de libération totale, MCH, 99; le m. est signifié par le témoignage et le service, MCH, 95.

METHODES, doivent mener à la communion, MCH, 114.

MIGRANTS, conditions de leur évangélis, 1AP, 34, 69.

MINISTERES, conditions de leur exercice, PE, 31, 49, 83; leur retribution, PE, 78; m. et communauté, DC, 30; nouveaux ministères, MCH, 89.

MISSION et charisme, DC, 3, 4; PE, 9; m. de la Congrégation, DC, 20, 1AP, 2, 4, 8; m. réalisation et exigences, DC, 22; m. propre de la Congreg, DC, 23-25; m. et apostolat, PE, 121, EC, 6; m. des Mis. Fr., PE, 132; condit. pour la m.: être envoyé, MCH, 139; m. et évangélis, MCH, 91; m. et projet partagé, MCH, 110, 111, 134-136; m. de l'Eg, obj, MCH, 110-111; m. de Claret et clarétaine, MCH, 51, 67, 125, 133, 143; m. ses traits et relecture, MCH, 3, 49, 50ss, 85, 149; m. ses notes caractéristiques, MCH, 2; m. prophétique, MCH, 149, 170, 171; m. et l'Eglise, MCH, 87; universelle de Claret, MCH, 67, 69; m. commune et projets individuels, MCH, 127.

MISSIONS, renforcer cet apostolat, 1AP, 27; MI, 1-8; appel miss, MI, prol, 1-4; actualisation, MI, 5-8; paroisses et mis, 1AP, 64; mis. popul, 1AP, 44; mis. comme structure, 2AP, 119-123; mis. et expansion de la Cong, MCH, 74.

MISSIONNAIRE, Claret m. apostolique, MCH, 56; m. itinérant, MCH, 62 mis. à le style de Claret, MCH, 162.

MISSIONNAIRES EN FORMATION, cogestion pendant la formation, 2F, 9.

MISSIONNAIRES FRERES, leur vocation laïc, PE, 36-38; M.F. dans la miss. apost. de la Congreg, PE, 129; son concept, PE, 130; selon le Concile, PE, 131; mission et formation, 132, 138, 139; son esprit, 1MF, 1-9; réussites et limites dans la rénovation, 2MF, 1; MF. dans l'histoire de la Cong, 2MF, 5-11; contenu théologique de leur vocation, 2MF, 12-17; principes d'intégration, 2MF, 18-28.

MONDE que Claret a connu, MCH, 64.

MORTIFICATION, nature et pratique, 1VR, 72-79; mort. et nouvelles manières, 1VR, 78; mort. inter. et exter, 1VR, 79; mort. et format, 1F, 7, 26.

MOUVEMENTS, participation dans les m., 1AP, 78; m. d'église, MCH, 120; m. et engagement évangélisateur, MCH, 116.

MOYENS, leur universalité, DC, 31; PE, 48, 1AP, 6; m. qui correspondent aux besoins, PE, 48; m. de comm. sociale, 1AP, 48, 59; 2AP, 105, 106; m. d'évangélisa, 2AP, 95-99.

NOVICES, form. religieuse, 1F, 11; clarétaine, 1F, 34; mariale, 1F, 35.

NOVICIAT, on n'y acceptera que ceux qui auront atteint la mat. pers., 1F, 11.

OBEISSANCE, son sens christologique, PE, 88; ob. humaine et ecclésiale, PE, 55, 89, 90, 96, 100; ob. clarétaine et apostolique, PE, 91-97; ob. et gouvern, PE, 90-104; form. dans l'ob, 1F, 22-25; ob. et fonction prophétique, MCH, 149.



OBSERVANCE, concept, 1VR, 5-6; observance et observances, PE, 23, 115; 1VR, 27.

OEUMENISME, fruit de la charité, 1VR, 24; spécialisation, 1AP, 29; oeuc. et communion ecclésiale, MCH, 141.

OPPORTUN, sensibilité clarétaine pour l'opportun, MCH, 165.

OPPRESSION, libération de l'opp. mission de l'Eglise, MCH, 100.

OPTION CLARETAINE, pour une évangélisation missionnaire et prophétique, MCH, 161-173; à partir des pauvres, MCH, 173-177; multiplicatrice des leaders, MCH, 177-179; programmée et révisée, MCH, 160 ss; sa radicalité, MCH, 144.

ORGANISATION, de la vie commune, PE, 114; org. et apostolat, PE, 119.

ORIENTATION, dans la formation, 2F, 7-10.

PAROISSE, position de la Congreg. par rapport aux par, PE, 52; 2AP, 115-118; MCH, 75; priorité aux par, pauv, 1AP, 62; pratique des par, 1AP, 63, 66, 67; stabilité des curés, 1AP, 70; par. et migration, 1AP, 69.

PAROLE, service mission, DC, 19, 20, 23, 29; par. et mess. de salut, PE, 10, MCH, 95; par. et évêques, PE, 41; pres. désirée, 1AP, 37; MCH, 89; formes de service, 1AP, 38; dans la paroisse, 1AP, 60; dans la formation, 1F, 49-52; la par. à l'école de Marie, MCH, 151.

PASTORALE, d'ensemble, 1AP, 31, 65; PE, 127; 2VR, 37; 2AP, 118; MCH, 122.

PATERNITE, Claret Fondateur, MCH 70.

PATRIE, renoncement par fidélité missionnaire, 1AP, 8.

PAUVRES, leur service, MCH, 78; présence de l'Eglise, MCH, 89; préférés du Christ, MCH, 100; accompagner leur justes révindications, MCH 176; style du Christ et de Claret, MCH, 58, 174; attention préférentielle, MCH, 173, 175, DC, 12.

PAUVRETE et rénovation, PE, 75-87; signe pour aujourd'hui, PE, 75; pauv. et vocation apostolique, PE, 76; pauv. personnelle et collective, 77, 81; pauv. et travail, PE, 78; pauv. et fraternité, PE, 79; pauv. et communication de biens, PE, 80; vie-de par la bonne administ, PE, 82; formes nouvelles de pauv, PE, 85; pauv. et révision de nos oeuvres, PE, 86; formation dans la pauv, 1F, 19-21; pauv. et fonction prophétique, MCH, 149; pauv. et révision de nos attitudes, MCH, 176.

PERSECUTION, et pouvoirs publics, MCH, 104.

PERFECTION, qualité de l'état religieux, PE, 23.

PERSONNALITE, sa formation, 1F, 9; pers. de notre Fondateur, PE, 11; pers. et obéissance, 1VR, 39; pers. et renoncement, PE, 90.

PIETE, clarétaine, DC, 11; mariale, PE, 17-19; son importance, PE, 133, 134; piété et Ec. Sainte, PE, 133-135; liturgique et personnelle, PE, 134; filiale par rapport à Marie, PE, 19; 1F, 44; piété et mystère pascal, 1F, 7, 45; formes de piété, 1VR, 11; expressions de piété dans la Congrég, 1VR, 115; 1F, 48, 49.

POLITIQUE, développer sa sensibilité dans la formation, 2F, 10.

POUVOIRS publics et évangélisation, 104.

PREDICATION, on n'est pas attaché à aucune forme historique de prédication, PE, 49, 50; 1AP, 41; ordonnée à la libération, MCH, 99; s'y préparer par la convers. MCH, 148.

PRESSE et art d'écrire, 1AP, 54; critères pour nos publications, 1AP, 55-58; un aspect de notre ministère, MCH, 76.

- PRÊTRES, exigences du sacerdoce, PE, 32-35; prêtres et missionnaires frères unis dans l'apostolat, PE, 131; formation de prêtres, engagement clarétain, MCH, 76.
- PRIÈRE, liturgique et privée, PE, 15; son esprit et sa pratique, PE, 133; communautaire, PE, 111; 2VR, 32, 33; mentale, PE, 134; moyen de salut, PE, 31; au Concile, 1VR, 114; dans les Mis. Frères, 1VR, 8; 2MF, 19; prière personnelle, 1F, 50; prière et libération, MCH, 99.
- PROFESSION, et Eglise, PE, 40; p. et union avec le Christ, PE, 88; p. et baptême, 1VR, 37-39.
- PROJET, la mission comme projet, MCH, 110, 111; p. partagé, MCH, 135; p. évangélisateur et laïc, MCH, 115; p. individuel et mission commune, MCH, 127, 139.
- PROPHETE ET PROPHÉTISME, de Claret, MCH, 58; dans la vie religieuse, 2VR, 15; p. du charisme clarétain, 2F, 10.
- PSYCHOLOGIE, recours à la ps. dans la formation, 1F, 9, 17.
- RADICALISME, et vie clarétaine, MCH, 145.
- RECOLLECTION, sens communautaire, 2VR, 33.
- REFLEXION, MCH, réflexion sur le charisme, MCH, 3.
- REGLEMENT et son histoire dans la Congrégation, 1VR, 93-98; r. et piété, 1VR, 114, 115.
- RELIGIEUX, évangéliser en fidélité à la propre identité, MCH, 138; r. et authenticité charismatique, MCH, 175; r. et témoignage, MCH, 153; formation de rel. MCH, 76.
- RENOVATION, son but, PE; la norme première de la r., PE, 57; son processus, PE, 59; nécessité de la ren., PE, 67; ren. en fonction de la mission, 2VR, 7; MCH, 81; ren. de la Congrégation, sa motivation, MCH, 2; ren. et mise à jour des Mission, PE, 140; ren. et les jeunes, PE, 67; priorité de la ren. spirituelle, 1VR, prol; ren. de la vie consacrée, 1VR, 4; ren. de l'éduc. chrét., EC, 3; ren. des Frères Mission. 1MH, 9; ren. et vie trinitaire, 1F, 41.
- RESIDENCES UNIVERSITAIRES, chercher à les rendre moyen d'évangélisation. 2VR, 33.
- RESPONSABILITE, son sens, 1AP, 8; r. et aide mutuelle, 1F, 30.
- REVISION de vie clarétaine, 2VR, 7; de vie de prière, 2VR, 7; l'exige l'Eglise, MCH, 168; défis des pauvres, MCH, 176; rev. de la mission, MCH, 3.
- ROYAUME DU CHRIST, sa réalité, MCH, 92; objectif clarétain, MCH, 144.
- SACREMENTS, dans la formation, 1F, 40 ss.; s. et libération, MCH, 99.
- SAINTETE, Claret notre modèle, MCH, 86.
- SECULARISATION, clarifier son concept, 2VR, 11; sec. et sécularité, 2VR, 12; sec. et vie religieuse, 2VR, 13, 15, 17.
- SEMINARISTES, objet de la préc. de Claret, MCH, 76.
- SENS, leur maîtrise, 1F, 26.
- SENSIBILITE APOSTOLIQUE, dans le choix des moyens, PE, 49; sens. apos. et l'urgent, opportun, efficace, DC, 12, 14; 1F 33.
- SERVICE, esprit de s. dans les Supérieurs, PE, 98, 101, 104; s. universel du religieux, 1VR, 10; s. mutuel entre prêtres et laïcs, PE, 131; s. d'information, 1AP, 59; s. à l'Eglise, MCH, 168.
- SERVICE DE LA PAROLE, c'est le charisme de la Congrégation, DC, 20; caractéristiques propres chez les Clarétains, DC, 23; serv. par. et épiscopat, DC, 29; ser. par. et rénovation, PE, 9; ser. par. et besoins de l'Eglise, PE, 48; service direct de la parole, 1AP, 38-47; ser. par. et paroisse, 1AP, 61.



SIGNES DES TEMPS, et charisme, PE, 3; et vie de l'Eglise, PE, 58; leur prêter attention, LAP, 7; et rénovation, PE, 58; et homme actuel, LVR, 7; et discernement, MCH, 110; et opportun et efficace, MCH, 165.

SOCIAL, et apostolat, PE, 53; LAP, 35; milieu social et pauvreté, PE, 86, 87.

SOUVERAIN PONTIFE, dans notre charisme entre la fidélité et le respect, DC, 24; MCH, 140; PE, 39, 127.

SPECIALISATION, pour tous, PE, 137; en oecuménisme, LAP, 29; en divers ministères, LAP, 45, 54.

STRUCTURES, leur rénovation, 2VR, 2, 25.

SPIRITUALITE, propre à chaque Institut, DC, 9; sacerdotale, PE, 32-34; apostolique, LVR, 73.

SUPERIEUR, représente Dieu, PE, 100-103.

TEMOIGNAGE, personnel et collectif de pauvreté, PE, 81; le manque de pauvreté détruit le t., PE, 87; t. et vie religieuse, PE, 21, LVR, 37; t. et vie commune, PE, 118; t. et chasteté, PE, 69; t. apostolat dans l'Université, LAP, 36; t. et paroisses, LAP, 66; t. des laïcs, LAP, 74; t. et charité, LVR, 25; t. et mortification, LVR, 75-79; t. et Mis. Fr., LMF, 2; t. et formateurs, LF, 14, 15; t. et concécrat. relig., 2VR, 19; t. moyen d'évangélisation, MCH, 152; t. signe du message, MCH, 95; trois t. MCH, 153; t. propre des Clarétains, MCH, 154; t. configuré par charisme mission, MCH, 152.

THEOLOGIE, de l'Eglise missionnaire, MCH, 135; du laïcat et évangélisation, MCH, 115

TRAITS du Clarétain, dans la cons. mission, 144-145.

TRAVAIL, élément de la pauvreté évangélique, PE, 78; t. apostol. et VR, PE, 23; t. et formation, 2F, 13; Claret et le monde du travail, MCH, 66.

UNITE, par la charité, LVR, 26.

UNIVERSALITE, de la mission de Claret, 67; de la Congrégat, MCH, 3.

UNIVERSITE, notre présence, 2AP, 113.

URGENT, URGENCE, apostoliques de Claret, MCH, 68; sens de nos options, MCH, 164.

VALEURS, religieuses et missionnaires, MCH, 129.

VIE, apostolique, PE, 7; commune, PE, 108; et règlement, LVR, 94, 98; missionnaire, LF, 33; commune et charité, PE, 107, 110; commune et apostol. PE, 108; com. et m. prière, PE, 111; com. et apostol. PE, 112-115, LVR, 94; com. et v. soc. LF, 30.

VIE EVANGELIQUE du Fondateur, DC, 12; rénov. de la vie évang. 4.

VISITES au S. Sacrement, LVR, 115.

VOCATION, du Fondateur, DC, 10, 12, 13, MCH, 53; voc. et charisme, DC, 4; à la Cong. DC, 16, 17, MCH, 126; voc. miss. LAP, 28; MCH, 2, 53, 54, 125; élém. de la voc. clarét., PE, 13-16, 17-19, 20-23, 24-31, 32-35, 36-38, 39, 46, 135-137; des Mis. Fr., LMF, 1-9.

VOCATIONS, crise, 2F, 4; clarétaine et mission, MCH, 135.

VOEUX, et baptême, LVR, 38.

ZELE, de l'éducateur, EC, 5; dév. aux saints distingués par leur zèle, 135.

GÉNÉRALE

|                                                                   |    |
|-------------------------------------------------------------------|----|
| Présentation                                                      | 3  |
| Prologue                                                          | 5  |
| <u>XVII Chapitre Général</u>                                      | 7  |
| <u>Déclaration sur le Charisme</u>                                |    |
| I.- Le Charisme d'un Institut                                     | 9  |
| II.- Le Charisme apostolique de S.Antoine M.Claret                | 10 |
| III.- Transmission du charisme clarétain à la Congrégation        | 11 |
| IV.- Traits communs et traits propres                             | 12 |
| V.- Fidélité, multiplicité et unité                               | 13 |
| <u>Déclaration sur le Patrimoine spirituel de la Congrégation</u> |    |
| Chap.I.- Charisme et Patrimoine spirituel de la Congrégation      | 15 |
| Chap.II.- Eléments de la Vocation Clarétaine                      | 15 |
| 1.- Aspects christologiques                                       | 18 |
| 2.- Aspects marial                                                | 19 |
| 3.- Aspect évangélique et religieux                               | 20 |
| 4.- Aspect Apostolique                                            | 22 |
| 5.- Aspect sacerdotal                                             | 23 |
| 6.- Aspect laïque                                                 | 24 |
| 7.- Aspect ecclésial                                              | 25 |
| 8.- L'Exercice de l'apostolat dans la Congrégation                | 26 |
| Chap.III.- La Rénovation et ses exigences                         | 28 |
| 1.- Idées générales                                               | 28 |
| 2.- Rénovation dans le domaine de la chasteté                     | 30 |
| 3.- Rénovation dans le domaine de la pauvreté                     | 32 |
| 4.- Rénovation dans l'obéissance et dans le gouvernement          | 35 |
| 5.- Rénovation dans la vie commune                                | 39 |
| 6.- Rénovation dans l'apostolat                                   | 42 |
| 7.- Rénovation dans ce qui a trait au sacerdoce                   | 42 |
| 8.- Rénovation en ce qui concerne les Frères Coadjuteurs          | 43 |
| 9.- Rénovation dans la piété                                      | 44 |
| 10.- Rénovation dans l'étude                                      | 45 |
| <u>Décret sur les Frères Coadjuteurs</u>                          |    |
| Introduction                                                      | 46 |
| 1.- Vocation et Esprit                                            | 46 |
| <u>Décret sur la Vie Religieuse</u>                               |    |
| Préface                                                           | 49 |
| Chap. I.-V. Spirituelle et Observance                             | 50 |
| Chap.II.- Charité et Vie commune                                  | 52 |
| Chap.III.- Les Voeux religieux, en général                        | 54 |



|                                     |    |
|-------------------------------------|----|
| Chap.VII.-La Mortification          | 55 |
| Chap.VIII.- Le Règlement domestique | 57 |
| Sur les exercices de piété          | 59 |

#### Décret sur l'Apostolat

|                                                             |    |
|-------------------------------------------------------------|----|
| Préface                                                     | 61 |
| Chap.I.- Réorganisation et Planification de notre Apostolat | 62 |
| Chap.II.- Le Service direct de la Parole                    | 64 |
| Chap.III.- Les Moyens de Communication Sociale              | 66 |
| Chap.IV.- Les Paroisses                                     | 68 |
| Chap.V.- L'Apostolat des laïcs                              | 69 |

#### Décret sur les Missions aux non-chrétiens

|                                                      |    |
|------------------------------------------------------|----|
| Prologue                                             | 71 |
| Caractère et travail missionnaire de la Congrégation | 72 |

#### Décret sur l'Education chrétienne

|                                                                 |    |
|-----------------------------------------------------------------|----|
| L'Education chrétienne ministère apostolique de la Congrégation | 73 |
| Communauté d'apostolat                                          | 73 |

#### Décret sur la Formation

|                          |    |
|--------------------------|----|
| Finalité de la formation | 75 |
| Principes d'intégration  | 76 |
| Formation spirituelle    | 85 |

#### I Chapitre Général

|                        |    |
|------------------------|----|
| Audience du Saint Père | 89 |
|                        | 91 |

#### Les Missionnaires Frères

|                                    |    |
|------------------------------------|----|
| Synthèse informative et doctrinale | 94 |
|------------------------------------|----|

#### La Vie Religieuse

|                                            |     |
|--------------------------------------------|-----|
| I.- Face à l'Avenir                        | 97  |
| II.- Charisme et Esprit de la Congrégation | 97  |
| III.- Vie Consacrée                        | 99  |
| IV.- Vie Communautaire                     | 103 |

#### L'Apostolat de la Congrégation

|                                                            |     |
|------------------------------------------------------------|-----|
| I.- 1.- Critères pour l'Action                             | 110 |
| 2.- L'Evangélisation                                       | 110 |
| 3.- Sujets passifs de l'Evangélisation                     | 111 |
| 4.- Agents d'évangélisation                                | 112 |
| 5.- Communautés clarétaines au service de l'Evangélisation | 112 |
| 6.- Moyens d'Evangélisation                                | 113 |
| II.- 1.- L'action des Structures                           | 113 |
| 2.- Service direct de la Parole                            | 114 |
| 3.- Moyens de communication sociale                        | 114 |
| 4.- Education chrétienne                                   | 115 |
| 5.- Paroisses                                              | 116 |
| 6.- Les Missions                                           | 116 |

#### La Formation

|                            |     |
|----------------------------|-----|
| I.- Problèmes de formation | 118 |
|----------------------------|-----|

|                                                                 |     |
|-----------------------------------------------------------------|-----|
| II.- Pistes de solution                                         | 119 |
| A.- Certains principes d'orientation de la formation            | 119 |
| B.- Sens d'Identité clarétaine et d'Appartenance                | 120 |
| C.- Création de Communautés évangéliques et clarétaines         | 121 |
| D.- Le Formateur Clarétain. L'Equipe formative                  | 123 |
| E.- Intensifier la V.Religieuse et la formation spirituelle     | 123 |
| <u>XIX.- Chapitre Général</u>                                   | 127 |
| Discours de Jean Paul II                                        | 129 |
| <u>La Mission du Clarétain aujourd'hui</u>                      | 131 |
| Relecture de la Mission Clarétaine                              | 132 |
| Chap.I.- Les Sources pour la relecture du charisme missionnaire | 132 |
| 1.- L'Expérience missionnaire de Claret et de la Congreg.       | 133 |
| 2.- La Conscience évangélisatrice de l'Eglise aujourd'hui       | 138 |
| - La Mission de Jésus et la Mission de l'Eglise                 | 139 |
| - La Bonne Nouvelle que l'Eglise proclame                       | 140 |
| - Annoncer l'Evangile à toute créature                          | 141 |
| - Communauté qui proclame l'Evangile                            | 143 |
| Chap.II.- Notre Charisme missionnaire aujourd'hui               | 144 |
| 1.- Une Communauté pour la Mission                              | 145 |
| - Récupérer la propre identité                                  | 145 |
| - Communion et appartenance                                     | 146 |
| - Formation communautaire pour la Mission                       | 147 |
| - A l'Intérieur de la Mission de l'Eglise                       | 147 |
| 2.- Exigences de notre Mission                                  | 148 |
| - Suivre le Christ évangélisateur                               | 149 |
| - En communauté évangélisée et évangélisatrice                  | 150 |
| - Par le témoignage de notre vie                                | 151 |
| - Avec créativité, amour et joie                                | 152 |
| 3.- Notre engagement missionnaire                               | 153 |
| - Option pour l'évangélisation missionnaire                     | 153 |
| - Option pour une évangélisation plus inculturée                | 154 |
| - Option pour une évangélisation prophétique et libérac.        | 154 |
| - Option pour une évangélisation à partir des pauvres           | 155 |
| - Option pour une évangélisation mul. de leaders évang.         | 156 |
| Tables: Documents, Matières, Générale                           | 157 |



